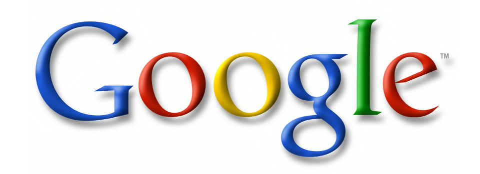
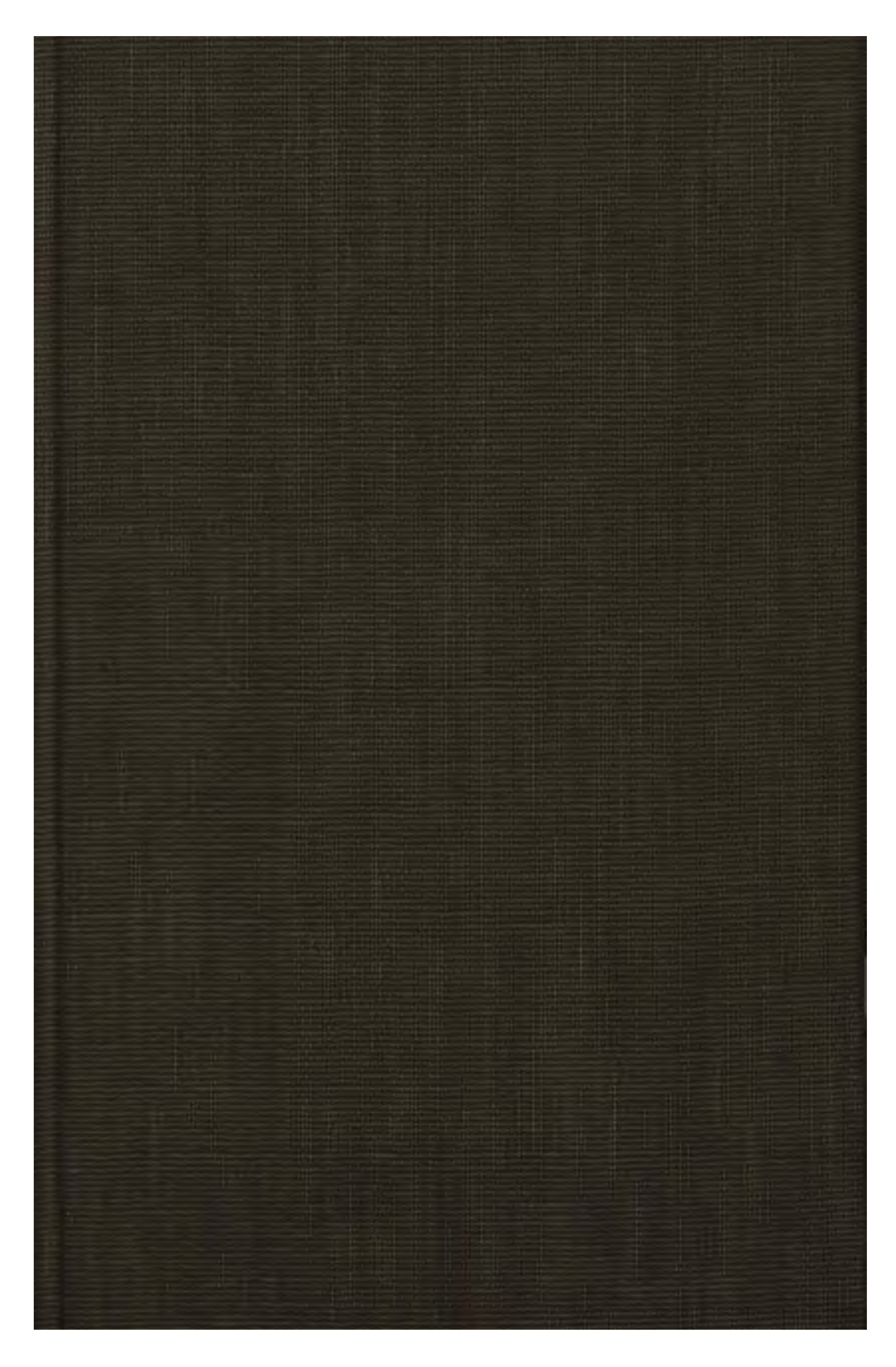





HARVARDIANÆ ACADEMIÆ SIGILLUM
VE RI TAS
1638.
FROM THE
DONATION FUND
OF
MDCCCXLII.
Rec. March 18, 1847.

L'EUROPE

DEPUIS L'AVÉNEMENT

DU ROI LOUIS-PHILIPPE.

TOME VII.

IMPRIMÉ

ET PUBLIÉ PAR PAUL RENOUARD,

Rue Garancière, 5.

L'EUROPE

DEPUIS L'AVÉNEMENT

DU ROI LOUIS-PHILIPPE

PAR

M. CAPEFIGUE,

POUR FAIRE SUITE

A L'HISTOIRE DE LA RESTAURATION,

DU MÊME AUTEUR.

TOME SEPTIÈME.

A PARIS

AU COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS

Comon et Cie.

QUAI MALAQUAIS, N. 15.

1846.

L'EUROPE

DEPUIS L'AVÉNEMENT

DU ROI LOUIS-PHILIPPE.

CHAPITRE PREMIER.

SITUATION DES POUVOIRS A LA SESSION DE 1833.

(NOVEMBRE 1832 A MARS 1833.)

Le ministère après la dictature de l'état de siége. — Ouverture de la session. Attentat du Pont-Royal. — Discours de la couronne. — Esprit de la Chambre des députés. — Elémens de la majorité. — Les premiers conservateurs. — Banc de la jeune doctrine. — Rapprochement avec M. Dupin. — Puissance du tiers parti. — Il est maître des bureaux et de l'adresse. — Minorité et faute du compte-rendu. — Projets de lois. — Financiers. — Administratifs. — Propositions individuelles. — Caractère des votes du tiers parti. — Petitesse de ses résolutions en matière religieuse, morale et politique. — Votes d'indulgence pour M. Laffitte ; d'injustice pour M. de Montbel. — Nécessité d'une discipline dans la majorité. — Destitution de M. Baude et de M. Dubois. — Accusation du tiers parti contre les doctrinaires.

Le gouvernement, à peine remis de ses grandes secousses dans sa lutte contre les partis armés, devait justifier l'exercice d'une dictature soudaine, nécessaire, après les événemens des 5 et 6 juin. Rien n'avait manqué aux coups de force de l'autorité politique : l'état de siége, les conseils de guerre, les arrestations

préventives par grandes masses, les mesures de police les plus acerbes, tout-à-fait en dehors des conditions régulières d'un pouvoir en temps calme. Ajoutez un dernier acte, la captivité de la duchesse de Berri; Madame n'était point traduite devant un tribunal régulier en vertu des lois existantes, on la confinait dans une prison d'État, sans procédure, sans jugement, en vertu d'une simple loi de salut public ([1]).

Les esprits sérieux trouvaient de légitimes motifs pour justifier un état de choses résultant de la guerre violente des partis; depuis quand un gouvernement n'avait-il pas le droit d'une naturelle défense? Attaqué, il s'était défendu, et il était impossible d'appliquer les lois ordinaires à une situation si étrange; mais l'éducation politique était alors si mauvaise, si incomplète qu'il paraissait fort difficile de faire sanctionner par la Chambre des députés la nécessité gouvernementale de l'état de siége et de la captivité extrajudiciaire de madame la duchesse de Berri: la tâche était rude, la sueur devait ruisseler sur bien des fronts. Je remarquerai toutefois que les révolutionnaires dans toutes les nuances, depuis le tiers parti jusqu'à la gauche, n'étaient pas antipathiques aux mesures violentes ([2]); s'ils n'avaient pas le sens moral de ce qu'il faut pour gouverner une société, ils avaient l'instinct matériel des moyens nécessaires pour la brider sous l'oppression; ils ne savaient pas diriger,

([1]) C'était surtout l'arrestation de la duchesse de Berri qui donnait lieu aux articles les plus violens dans les journaux d'opinions extrêmes.

([2]) On se rappelle que M. Dupin n'avait point voulu porter la parole à la Cour de cassation contre l'état de siége.

élever, conduire un peuple par les idées, mais ils le domptaient, le tyrannisaient par la répression violente, à coups de feu ou même de bâton : les gouvernemens démocratiques sont ceux qui ont le moins de respect pour la dignité et la liberté des masses. Quelques hommes habiles pouvaient donc se servir de cet instinct matériel du tiers parti contre les mauvaises passions de la société.

L'ouverture de la session de 1833 était fixée au 19 novembre ; plusieurs fois déjà le conseil s'était réuni pour arrêter le discours de la couronne, fort difficile à résumer, parce que le nouveau ministère devait invoquer l'appui et le concours de la Chambre (assez mal disposée à son origine) afin d'assurer la marche du gouvernement. L'habileté dans cette occasion devait consister en un certain langage qui appellerait l'aide et le concours d'une majorité autour des idées gouvernementales, en invoquant les maximes de la révolution contre le parti légitimiste en armes, et les maximes d'ordre, de repos contre les républicains désignés sous le nom de parti anarchiste. Cette formule, vieille de date, était empruntée à la politique du Directoire : parler contre les chouans et les terroristes était un langage aussi vieux que les rapports du ministre de la police sur les complots de la Villeheurnoy et de Babœuf (il n'y a rien de neuf dans l'histoire des partis). D'ailleurs ces partis eux-mêmes avaient commis de grandes fautes, et ce qui est plus grave encore que les fautes, ils s'étaient laissé vaincre dans leurs luttes sur la place publique. Parmi les heureux dominateurs de la Révolution de Juillet, alors en possession du gouvernement, il se révélait deux sortes

de haines vives et profondes : haine contre les légitimistes parce qu'on ne pouvait avoir ni la puissance de leurs traditions, ni leurs formes, ni leur naissance ; haine contre les républicains parce qu'on avait à leur égard des torts et des craintes. Des torts ! hélas ! n'était-ce pas eux qui les avaient nourris pendant de longues années dans les idées d'insurrection ; ceux-ci maintenant les prenaient au sérieux. Des craintes ! ils avaient raison, car ce parti énergique n'hésitait pas à lutter en plein jour avec un courage et un dévoûment dignes de marquer dans les grandes annales.

Les aristocrates de la Révolution de Juillet avaient même des termes de mépris pour ces jeunes hommes de conviction qu'ils désignaient avec dédain sous le nom de *Bousingots* (1) ; leur origine était si grande à eux ! leur illustration si splendide, qu'ils ne pouvaient comprendre que les véritables vainqueurs de Juillet pussent troubler leur quiétude satisfaite ; et je remarque ceci, non point pour justifier ces ouvriers turbulens et ces prolétaires séditieux qui se plaçaient les armes à la main dans le mouvement des émeutes : à ceux-là application des lois, répression nécessaire ; je le dis surtout pour accuser les hommes qui, pendant quarante ans, avaient corrompu ces âmes du pauvre et du peuple. Dans un tel état social, il fallait montrer de l'indulgence pour les individus et faire une guerre sérieuse aux mauvaises idées. Ainsi le pensait la partie élevée du ministère, et celle-là seule était en haine au tiers parti.

(1) Je crois que cette épithète de si bon goût est de l'invention de M. Persil ; elle fit fortune dans le beau monde du tiers parti.

Le 19 novembre à midi, le roi sortit des Tuileries pour se rendre à la Chambre dans le but d'ouvrir la session; le temps était beau quoique par un soleil de novembre, la foule immense; on avait eu quelques indices d'un attentat; le courage personnel du prince rejetait toutes espèces de précautions; il montait à cheval, passait des revues, sans se couvrir ni se préserver; long-temps même il était sorti à pied, jusqu'à se faire fouler par un cabriolet. Cette fois encore, point de voitures, à peine une escorte; le prince était à cheval, suivi de ses aides-de-camp et d'un état-major considérable et brillant : tout-à-coup on entend une forte détonnation (1), on s'arrête, on se groupe, le roi rassure l'escorte émue en faisant signe qu'il n'est point blessé, et lorsque les officiers-généraux s'informent si c'est l'éclat d'un fusil, le roi ajoute : « Non, messieurs, c'est un coup de pistolet, je l'ai vu, bien vu, » et il continue sa route sans témoigner aucune émotion. On eût dit que le prince se préparait ainsi à de nouvelles épreuves, à ces attaques sournoises et criminelles succédant aux grandes émeutes, qui du moins marchaient à front découvert. Cet attentat fut nié et les journaux en firent même un sujet de raillerie; l'avenir prouva qu'il n'avait que trop de réalité. Les partis ont l'instinct profond de la force qui doit les refréner; or,

(1) Voici le récit du journal du gouvernement :

«Un coup de pistolet a été tiré sur le roi, qui n'a heureusement pas été atteint. Le roi a paru à la Chambre avec un visage si calme qu'il était impossible d'imaginer qu'il avait eu un nouveau danger à braver. Voici la version la plus exacte sur cet attentat. Le roi était à cheval et saluait le peuple dont il recevait les acclamations. Sur le pont Royal un homme s'est soudainement échappé de la haie de spectateurs qui bordait le quai, il s'est avancé et a tiré sur le roi

ils s'étaient aperçus que la main puissante qui comprimait l'esprit de faction et conservait la paix au monde, c'était celle du prince. Dès-lors ils s'attaquent moins à son gouvernement qu'à lui-même; ils savent qu'à sa vie se rattache une destinée, une mission : la guerre a commencé dans la presse, le roi est désigné incessamment comme la cause première de l'ordre et de la paix (crime irrémissible aux yeux des turbulens), et c'est pour cela qu'il est attaqué; les factions n'espèrent ni la confusion ni l'anarchie tant que le roi tiendra le sceptre. Terrible hommage donc que ces attentats à la sagesse, à la prévoyance qui veille et préserve la société; ils disent les services et les fatales épreuves de la royauté nouvelle.

Dans la Chambre, le roi fut accueilli avec un vif enthousiasme; tous les députés, même ceux de l'opposition ardente, avaient présent à la pensée le danger auquel la société venait d'échapper : toujours calme et grave, le prince ne laissa paraître sur son visage aucune marque de crainte; appelé à développer le système ministériel sur les affaires intérieures et extérieures, le roi s'exprima en ces termes [1]: « Je me félicite, messieurs, de retrouver après une longue séparation vos lumières et

de très près un coup de pistolet. A en juger par la détonnation entendue, l'arme était fortement chargée. Le pistolet a été aussitôt ramassé par M. Gabriel Delessert qui a sauté à bas de son cheval. Quelques sergens de ville se sont aussitôt précipités pour arrêter l'assassin, mais un groupe qui l'entourait n'a pas permis de le saisir. On a arrêté cependant quelques personnes qui paraissent innocentes. Au moment où l'explosion du coup de feu s'est fait entendre, un aide-de-camp a dit au roi : « Sire, on vient de tirer un coup de fusil sur vous! — Non, lui a répondu le roi avec sang-froid, c'est un coup de pistolet, je l'ai vu. »

[1] Le ministère crut nécessaire de rassurer les départemens, et une dépêche télégraphique ainsi conçue

votre appui. Dans cet intervalle, mon gouvernement a été exposé à de graves épreuves. Il les a surmontées par sa propre force; il a triomphé des factions. Trompées par la générosité de nos institutions, par notre respect pour les garanties des libertés publiques, elles ont méconnu la force d'une politique légale et modérée. Dans Paris, au nom de la république; dans l'ouest, au nom de la contre-révolution, elles ont attenté par les armes à l'ordre établi. La république et la contre-révolution ont été vaincues. Les journées des 5 et 6 juin ont fait éclater la perversité et l'impuissance des fauteurs de l'anarchie. Elles ont révélé combien serait dangereuse toute politique qui ménagerait les passions subversives au lieu de les réprimer. La monarchie constitutionnelle a reconnu ses vrais amis et ses vrais défenseurs dans cette généreuse population de Paris, dans cette intrépide garde nationale, dans cette brave et fidèle armée, qui ont si énergiquement repoussé de tels attentats. J'ai été assez heureux pour que ma présence, en encourageant les bons citoyens, hâtât le terme de la sédition ([1]). On a vu quelle force trouve, dans l'appui de

fut aussitôt expédiée aux préfets.

Paris, 19 novembre 1832 à 4 h. du soir.

« La séance royale s'est très bien passée. Le roi a été accueilli avec transport. Un coup de pistolet avait été tiré sur Sa Majesté dans le trajet, sans l'atteindre. Paris jouit de la plus parfaite tranquillité. Les acclamations de la population ont vengé le roi de cet attentat.

([1]) Le roi disait encore, et peut-être ce discours du trône était-il un peu long :

« C'est en persistant dans les voies de modération et de justice que nous nous montrerons fidèles aux principes de notre glorieuse révolution. C'est là le système que nous avons affermi par votre concours, et qu'a soutenu avec tant de constance le ministre habile et courageux dont nous déplorons la perte. Déjà les heureux effets de ce système se font partout ressentir. Au-dedans, la confiance renaît. Le commerce et l'industrie ont re-

la nation, un roi constitutionnel contraint de recourir aux armes pour défendre la couronne qu'il a été appelé à porter et les institutions qu'il a juré de maintenir. Nous avons eu à déplorer dans l'ouest des soulèvemens et des crimes odieux. La masse de la population n'y a point pris part; et partout où la rébellion a éclaté, elle a été rapidement vaincue. Que les coupables auteurs de la guerre civile qui a tant de fois désolé ces contrées, perdent donc tout espoir d'une contre-révolution impossible à mes yeux comme aux vôtres; car elle nous trouverait unanimes pour la combattre, toujours fidèles à nos sermens et prêts à confondre nos destinées avec celles de la patrie. »

Ici venaient deux questions graves, sérieuses, l'arrestation de la duchesse de Berri et l'ordonnance pour l'état de siége; sur la première mesure, le gouvernement s'exprimait d'une manière détournée : « Un événement récent et décisif pour la paix publique, disait-il, détruira les dernières illusions de ce parti. » Expressions vagues mais qui devenaient plus explicites sur l'état de siége. « A Paris, comme dans l'ouest, mon gouvernement a dû emprunter à la législation existante toute l'éner-

pris leur essor; la providence a versé ses trésors sur nos campagnes; le fléau qui nous a si cruellement désolés s'est éloigné de nous, et tout nous promet la prompte réparation des maux dont nous avons eu à gémir... Je désire que notre législation fondamentale soit promptement complétée. Les lois annoncées par l'art. 69 de la Charte vous seront présentées dans le cours de cette session. Vous aurez à délibérer sur la responsabilité des ministres, sur les administrations départementales et municipales, sur l'organisation de l'instruction publique et sur l'état des officiers. Plusieurs autres lois de moindre importance politique, mais d'un grand intérêt pour les affaires du pays, vous seront également présentées. Je regrette de ne pouvoir vous proposer dès à présent, la réduction des charges publiques : nos devoirs envers la France, et les circonstances où

gie compatible avec la justice. Pour des crimes pareils, il fallait la même répression; il fallait aussi que, dans ces jours de crise, les défenseurs de l'ordre public et de la liberté trouvassent dans la ferme résolution du pouvoir l'appui qu'ils en réclamaient. Vous aurez à examiner si notre législation à cet égard n'a pas besoin d'être revue et complétée, et par quelles mesures peuvent être garanties à-la-fois la sûreté de l'État et la liberté de tous. »

Le conseil des ministres avait porté toute son application aux affaires intérieures, si graves dans les journées des 5 et 6 juin, où l'existence de la société tout entière avait été mise en question. Au-dehors, au contraire, l'intérêt avait diminué; les affaires s'étaient améliorées, bien que l'attitude de la Prusse fût menaçante. Le roi disait donc : « J'ai tout lieu de compter sur les dispositions pacifiques des puissances étrangères et sur les assurances que j'en reçois chaque jour. L'union intime qui vient de se resserrer entre la France et la Grande-Bretagne sera, pour les deux nations, une source féconde de bien-être et de force, et pour l'Europe entière, une nouvelle garantie de paix. Une question pouvait entretenir encore en

nous sommes placés, nous imposent encore de pesans sacrifices; mais l'arrangement prochain des affaires générales de l'Europe nous permet d'en entrevoir le terme. L'avenir s'offre à nous sous des auspices favorables; le crédit se maintient et se fortifie, et des signes certains attestent les progrès de la richesse nationale. Encore quelques efforts, et les dernières traces des inquiétudes inséparables d'une grande révolution seront effacées. Le sentiment de la stabilité rentrera dans tous les esprits, la France prendra une entière confiance dans son avenir, et alors se réalisera le plus cher de mes vœux, celui de voir ma patrie s'élever à toute la prospérité qu'elle a droit de prétendre, et de pouvoir me dire que mes efforts n'ont pas été inutiles à l'accomplissement de ses destinées. »

Europe quelque inquiétude. Malgré les efforts de mon gouvernement, le traité de 15 novembre 1831, qui devait consommer la séparation de la Belgique et de la Hollande, demeurait sans exécution : les moyens de conciliation semblaient épuisés; le but n'était pas atteint. J'ai cru qu'un pareil état de choses ne pouvait se prolonger sans compromettre la dignité et les intérêts de la France. Le moment était venu de pourvoir à l'exécution des traités et de remplir les engagemens contractés envers la Belgique. Le roi de la Grande-Bretagne a partagé mon sentiment. Nos deux pavillons flottent ensemble à l'embouchure de l'Escaut. En donnant au roi des Belges ma fille chérie, j'ai fortifié par un lien nouveau l'intimité des deux peuples. L'acte qui a consacré cette union solennelle sera mis sous vos yeux. J'ai donné ordre également à mes ministres de vous communiquer le traité conclu, le 4 juillet 1831, entre mon gouvernement et celui des États-Unis d'Amérique : cette transaction met un terme aux réclamations réciproques des deux pays. Vous prendrez aussi connaissance du traité par lequel le prince Othon de Bavière est appelé au trône de la Grèce. J'aurai à vous demander les moyens de garantir, solidairement avec mes alliés, un emprunt indispensable à l'affermissement du nouvel État fondé par nos soins et notre concours. »

Tel était l'aperçu fidèle des relations extérieures du pays : cette situation était rassurante et le discours fut silencieusement écouté; l'esprit de la Chambre, ainsi que j'ai eu déjà l'occasion de le signaler, n'avait point subi de changemens notables à travers les événemens les plus graves de la situation même. Il y avait

toujours cette tendance à la répression matérielle que les hommes d'intelligence faisaient servir à la pensée du pouvoir. S'il était jamais possible de classer par une statistique rigoureuse les diverses nuances d'une assemblée, on pouvait dire que les conservateurs pris dans la pensée élevée d'un système de gouvernement étaient en minorité; seuls alors, ils ne pouvaient ni organiser ni soutenir un ministère.

Néanmoins, il s'était élevé des hommes de courage et de talent qui attaquaient avec hardiesse l'esprit désorganisateur. Et d'abord deux gentilshommes d'une grande naissance jouèrent à cette époque un rôle de fermeté et de franchise, dont il faut savoir leur tenir compte : j'entends parler du duc d'Harcourt [1] et de M. Gaëtan de La Rochefoucauld [2]. M. d'Harcourt avec une politesse traditionnelle dans les formes, allait cependant aux idées les plus hardies, et c'était avoir du courage alors que de défendre hautement les doctrines d'ordre et de gouvernement; ambassadeur en Espagne après la Révolution de Juillet, M. le duc d'Harcourt n'avait abdiqué aucune des opinions de sa vie, et il les proclamait hautement à la tribune. M. Gaëtan de La Rochefoucauld osa dire la vérité à la Révolution, puissance souveraine, altière, intraitable, despote du jour, avec tant de liberté, qu'il eut l'honneur de quelques apos-

[1] La maison d'Harcourt, dont la généalogie a été écrite par Gilles de La Roque, était fort illustre et portait de gueules à deux faces d'or. La branche aînée, par concession royale portait d'azur à une fleur de lis d'or.

[2] Les La Rochefoucauld, famille si nombreuse, portait d'azur burelé d'argent à trois chevrons de gueules, et pour devise, *c'est mon plaisir*.

trophes de M. de Lafayette, lui rappelant que son illustre père avait été un des partisans les plus absolus de la Constituante. Et il voulait parler en cela d'un grand nom de noblesse, dont la vie entière avait été un spectacle de faiblesse et de déplorables aberrations : âme honnête, comme il y en avait tant dans ces premières époques de la Révolution française; âme candide et vaniteuse qui soupirait après le bruit et la popularité (¹).

A côté de ces quelques gentilshommes courageux osant braver la cause victorieuse, il fallait également placer un groupe de jeunes doctrinaires, gens d'étude et de talens qui se fatiguaient de voir tant d'aberrations dans les idées gouvernementales : M. Jaubert était un esprit absolu par la pensée et la forme, comme l'école impérialiste. La fortune de son nom était trop récente, son origine trop bourgeoise, pour qu'il pût comprendre toutes les nuances de tradition monarchique et d'aristocratie de naissance; il ne gardait donc qu'une certaine forme hautaine de propos jetée avec esprit aux souverains de l'opposition : c'était un chef de partisans fort capable d'engager le combat et taquin jusqu'à désespérer ceux qui se posaient comme les chefs de l'opposition parlementaire. M. Duchâtel entrait à la Chambre avec une réputation d'études spéciales sur l'économie politique, le commerce et les besoins de la société moderne. Il y avait du sérieux dans M. Duvergier de Hauranne fort engoué de législation anglaise et de formules de parlement. M. de Rémusat était l'ancien écrivain du *Globe* avec des études plus

(¹) Le duc de Liancourt avait passé la dernière partie de sa vie à se justifier de sa conduite à l'égard de Louis XVI.

prétentieuses que complètes et surtout un besoin de mouvement d'action politique, porteur de paroles à tous les bancs et à tous les hommes. Si M. Duvergier faisait de la législation, M. de Rémusat essayait de la philosophie, et tous deux devaient s'affaiblir et se perdre le jour où ils cesseraient d'être le reflet de deux intelligences si supérieures à la leur, MM. Royer-Collard et Guizot. A cette époque, néanmoins, les jeunes doctrinaires rendirent des services à l'aide de la science et de l'esprit qu'ils mirent au service de la majorité.

Cette majorité, au reste, n'était point alors aux conservateurs seuls, je le répète; en groupant même toutes leurs unités éparpillées, ils ne pouvaient avoir à eux-mêmes plus de cent quarante voix; le gouvernement politique ne pouvait donc marcher sans l'appui de la coterie appelé le tiers parti dirigé par M. Dupin, le chef visible du nouveau centre gauche. M. Dupin, incapable de concevoir une idée générale et constante, avait une antipathie profonde pour les doctrinaires; il faut suivre la vie des uns et des autres, leur nature d'appréciation et d'esprit, la tenue des doctrinaires, le décousu saccadé de M. Dupin, pour expliquer cette répugnance si vive et si réelle. La tactique de M. Dupin était, tout en soutenant le gouvernement, de le pousser aux mains du tiers parti, sans avoir toutefois le courage d'accepter le fardeau et la responsabilité du pouvoir; à tout prix M. Dupin voulait la chute de M. Guizot; il acceptait M. Thiers (ce caractère lui convenait); il pardonnait à M. d'Argout, et bien que colère contre M. Barthe et M. Humann, il les aurait soufferts comme accessoires d'un ministère aux

mains de ses amis. Néanmoins ce tiers parti se trouvait lui-même dans une position subordonnée; ses voix comptées s'élevaient à environ quatre-vingts qu'il était libre de porter de droite ou de gauche. S'il pouvait donner la majorité à M. Laffitte, à M. Odilon-Barrot ou au ministère, à lui seul il ne l'avait pas; et à ce point de vue la minorité de gauche avait fait une faute immense en signant le compte-rendu, programme trop large, trop décisif pour que son adoption ne fût pas un sujet d'hésitation et de répugnance pour le tiers parti. M. Dupin devait donc opter entre la gauche et le pouvoir. Ses relations avec les Tuileries, son désir d'ordre, sa bonne volonté le portaient vers le gouvernement; ses amitiés, la nature de son esprit, vers la résistance. D'affection, il aurait préféré même M. Laffitte à M. Guizot, mais M. Laffitte, c'était le compte-rendu, cet acte irréfléchi d'opposition envers la dynastie, et le tiers parti en y adhérant se serait placé en dehors d'une combinaison possible de ministère (1).

Appelé lui-même à se décider dans une option aussi délicate, le ministère crut essentiel de faire toutes sortes d'avances au tiers parti; il savait bien tout ce qu'il avait d'incohérent, d'instable, d'in-

(1) Le gouvernement lui-même était forcé de subir le choix de M. Dupin.

« La réunion qui a eu lieu à l'hôtel Choiseul, où se trouvaient rassemblées toutes les nuances de l'ancienne majorité, a choisi pour ses commissaires MM. Ganneron, Baillot, François Delessert, Fulchiron et Jacqueminot. M. Dupin ensuite a été à l'unanimité et par acclamation choisi comme candidat à la présidence de la Chambre. On a également décidé de porter comme vice-présidens MM. Benjamin Delessert, Bérenger, de Schonen, Etienne, et comme secrétaires MM. Ganneron, Cunin-Gridaine, Martin (du Nord), et Camille Périer.

supportable et d'impatient, mais il fallait se décider entre l'impossibilité de marcher et les concessions indispensables que ce parti allait demander pour prix de son vote; l'hésitation ne fut pas longue, et à l'ouverture de la session M. Dupin devint l'arbitre de la majorité. D'abord il obtint toutes les voix du ministère pour la présidence, et les conservateurs s'unirent dans un même vote ([1]). On savait bien que M. Dupin était un triste président de Chambre, avec son besoin de parler sur toutes choses, ses lazzis spirituels et blessans; mais en matière de gouvernement, on fait moins ce que l'on veut que ce qui est utile à une position : celle d'alors commandait le choix de M. Dupin. Le nouveau président de la Chambre manifesta immédiatement son détestable esprit. M. Dupin ne savait jamais porter la parole sans poser une théorie de démocratie bourgeoise et souveraine, et se félicitant de son élévation à la présidence, il déclara que c'était la plus haute fonction dans l'État ([2]), sans tenir compte même de la royauté; il ne lui manquait donc plus que de placer son fauteuil, comme le président de la Législative, au-dessus de celui du roi. Puis sans motif, sans but avoué, M. Dupin ajoute que la Chambre ne doit fidélité au roi que parce que le prince lui a prêté serment à elle-même; théorie

([1]) « Le nombre des votans était de trois cent soixante-seize : M. Dupin aîné a obtenu deux cent trente-quatre suffrages et M. Laffitte cent trente-six.

(*Séance du 21 novembre 1832.*)

([2]) « Messieurs et chers collègues, si cette haute faveur est une approbation de ma conduite parlementaire, j'en ressens vivement tout le prix ; la présidence de la Chambre des députés (je le dis par honneur pour les représentans du pays) est à mes yeux la première dignité de l'état. On ne peut

désordonnée qui posait au-dessus de toute chose la souveraineté du peuple. Il était avéré que le tiers parti serait maître de la Chambre, et cela fut manifeste dans les bureaux ; la majorité lui fut acquise et les conservateurs donnèrent unanimement leurs voix. Dans la commission de l'adresse, la rédaction fut encore confiée au phraseur élégant, l'académicien du tiers parti, M. Etienne, dont j'ai déjà parlé : il y avait un peu de tout en lui; au demeurant c'était l'esprit le plus souple, le plus poli, le plus accommodant; accoutumé aux succès d'académie, il espérait produire de l'effet dans une adresse de Chambre comme dans un couplet final de vaudeville ou dans un article de journal.

Serait-il possible toutefois d'échapper à un sens défini dans l'adresse, et n'était-il pas des événemens trop considérables pour qu'on pût éviter une formule complète? Par exemple, le tiers parti accepterait-il l'état de siége ; y aurait-il blâme ou approbation pour la conduite du pouvoir à l'égard de la duchesse de Berri? L'adresse devait s'expliquer sur des sujets aussi importans, puisque le discours de la couronne les avait indiqués. Le rapporteur éluda fort habilement une opinion précise; rien de net ni de défini dans son travail; une phrase élégante, polie, à mille sens divers, et c'est ce qui fut remarqué lors de la discussion de l'adresse dans la Chambre des députés. Cette solennité, autrefois si retentissante, tout le

que déchoir quand on y est parvenu. C'est dans ce palais qu'a pris naissance le gouvernement légal sorti de notre glorieuse Révolution de Juillet ; c'est dans ce palais que la Charte du 7 août 1830 a été votée; que Louis-Philippe est venu recevoir le titre de roi des Français, et qu'il a entendu nos sermens après que nous eûmes reçu les siens.

(*Séance du* 23 *novembre* 1832.)

monde l'attendait, moins pour obtenir un résultat de scrutin, que pour acquérir une certaine somme de popularité. En effet, les voix étaient comptées, les majorités et les minorités connues d'avance; l'adresse était par elle-même une œuvre qui échappait à toute discussion, parce qu'on y voyait tout ce qu'on voulait y voir, l'approbation et le blâme, l'éloge ou la censure du ministère.

Rien de plus naturel, de plus légitime, que la Chambre exprimât la profonde douleur sur l'attentat dont le roi avait été le but fatal; nul ne pouvait blâmer un sentiment si noble. Passant ensuite à la politique générale, la Chambre déclarait que la majorité avait horreur du despotisme et de l'anarchie; en protestant de son amour pour la monarchie et les institutions constitutionnelles, la Chambre reconnaissait un seul drapeau, « celui de l'ordre et de la liberté; » puis venait un peu de déclamation sur les troubles de l'ouest, sur les tentatives du gouvernement déchu, sur les brigandages et les assassinats de la Vendée (c'était un emprunt aux vocabulaires du Directoire). On évitait néanmoins de s'exprimer sur le point capital, la captivité de la duchesse de Berri et l'état de siége. « Nous avons déploré les crimes odieux qui ont trop long-temps désolé les populations de l'Ouest, disait-on. Tandis que la France, libre et constitutionnelle, s'apprêtait à les doter de tous les avantages de l'instruction publique, de tous les bienfaits de la civilisation, des hommes trop accoutumés à en faire des instrumens aveugles de leur ambition, leur commandaient, au nom d'une religion de paix et de concorde, le brigandage et l'assassinat. Tentatives insensées!

crimes impuissans, en présence surtout d'un événement récent et décisif, qui doit détruire les dernières illusions de ce parti! A des attaques violentes et simultanées contre l'ordre établi, votre gouvernement, Sire, a cru devoir opposer toute l'énergie répressive des lois existantes; mais les difficultés mêmes qu'a fait naître leur application, les conflits auxquels elle a donné lieu, font sentir la nécessité d'une législation plus précise et plus complète, qui concilie ce qui est dû au respect de tous les droits avec le maintien de la paix publique et de la sûreté de l'Etat. En persévérant avec fermeté dans les voies de la modération et de la justice, les dépositaires du pouvoir inspireront toujours la confiance; appuyés sur les lois, ils commanderont à tous le respect pour elles; les factieux, isolés au milieu d'une nation qui se prononce si hautement pour l'ordre, seront condamnés à l'impuissance de nuire; ceux qui chaque jour se désabusent de funestes illusions se rallieront à l'ordre constitutionnel, et votre gouvernement, fort de la concorde publique, prouvera qu'il n'a pas seulement vaincu, mais qu'il a su profiter de la victoire [1]. »

Rien certes de plus vague et de plus déclamatoire, rien pourtant ne fut plus applaudi : les choses vulgaires plaisent généralement aux hommes réunis. Au reste, le but de cette adresse était d'éviter toute discussion; et cependant le débat fut retentissant à la Chambre des députés; il dura près de

[1] Il est fort curieux de voir l'interprétation que donnent les journaux à cette adresse; les uns disent : « elle renverse le ministère; » les autres, « elle le soutient. » Toutes les doctrines étaient alors dans un vague indéfinissable, chacun les interprétait à sa guise.

quinze jours sous toutes les formes, se rattachant à chaque paragraphe : profession de foi, déclaration de principes, rien n'y manqua, sans compter les amendemens. M. Mérilhou [1] s'élevait surtout contre la violation de la Charte par l'état de siége et les commissions militaires : « Un des principes fondamentaux de notre droit public, principe qui n'a jamais été impunément violé, et auquel les articles 53 et 54 de la Charte de 1830 avaient donné une nouvelle et plus explicite consécration, a cependant été violé par les ministres, s'écriait-il. La Charte avait dit : « Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels, » et des citoyens non militaires ont été distraits de leurs juges naturels pour être traduits devant des juges militaires. La Charte avait ajouté : « Il ne pourra en conséquence être créé de commissions et de tribunaux extraordinaires, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce puisse être, » et des conseils de guerre ont été érigés en commissions extraordinaires pour juger tous les crimes et délits politiques, dont la connaissance avait été expressément attribuée au jury, par l'art. 69 de la Charte, et par la loi du 8 octobre 1830. Cette violation flagrante de la Charte et des lois qui, à Paris, n'a pas même eu pour excuse un danger qui avait cessé, appelle aujourd'hui une grande et solennelle réparation. Il faut que la France sache que ce n'est pas seulement contre les crimes privés que l'exécution des lois est assurée ; ce n'est pas assez qu'un arrêt suprême de la justice ait restitué aux garanties consti-

[1] M. Mérilhou, quoique nommé conseiller à la Cour de cassation, s'était entièrement jeté dans l'opposition à la suite de M. Laffitte.

tutionnelles toute leur force, il faut encore qu'elles trouvent une nouvelle sanction dans la haute improbation des pouvoirs publics. En flétrissant de notre blâme solennel cette mesure inconstitutionnelle, nous croyons devoir remplir un devoir sacré envers Votre Majesté aussi bien qu'envers le pays; car le trône de Juillet et la Charte de 1830 sont solidaires: l'une ne peut être violée sans que l'autre soit ébranlée. » Ainsi parlait le parti de M. Dupont (de l'Eure), par l'organe de M. Mérilhou.

M. Laurence, revenant sur les affaires étrangères et spécialement sur la Pologne, attaquait tout le système de politique extérieure. « Nous avons reçu de Votre Majesté, disait-il, l'assurance qu'après avoir résisté au temps et à ses vicissitudes, la nationalité polonaise ne périrait pas, et cependant elle semble près de s'éteindre. Les sympathies, la reconnaissance et les intérêts de la France ne peuvent la laisser indifférente aux malheurs inouïs de la Pologne. Si malgré les imprescriptibles droits de ce peuple héroïque, la voix de la politique européenne n'a pu obtenir encore son rétablissement au rang des nations, nous conservons la ferme espérance que nos vœux et ceux des vrais amis de la civilisation ne seront pas long-temps impuissans. » Cette phrase sur la Pologne était une nécessité de toutes les adresses. Ensuite le général Lafayette élevait encore la voix en faveur de ses chers Italiens abandonnés et délaissés par la France [1]. « Le but déclaré de l'expédition d'Ancône ayant été de pro-

[1] Les notes diplomatiques indiquaient toujours M. de Lafayette comme le grand promoteur de la propagande.

téger cette portion de l'Italie contre les empiétemens d'une intervention voisine, disait-il, et les ministres de Votre Majesté nous ayant dès-lors annoncé la prompte réalisation des institutions promises aux États romains, nous espérons apprendre par les communications du gouvernement, que dans les divers rapports résultant de cette mesure, l'honneur du pavillon tricolore n'a pas été compromis. » Enfin, M. Dulong ([1]), expression de la fraction démocratique appelait un allégement aux charges des masses; ce qui en politique est toujours un grand mobile de popularité. « Nous espérons qu'afin de payer au peuple la dette de la Révolution de Juillet, votre gouvernement cherchera tous les moyens d'alléger les charges qui pèsent surtout sur les classes pauvres et souffrantes, par la diminution des dépenses publiques et une meilleure répartition de l'impôt ; qu'il s'efforcera de sortir du provisoire qui embarrasse et complique la perception des revenus publics, et qu'il se renfermera avec plus de sévérité dans les allocations du budget. »

Cette série d'amendemens successivement rejetés embrassait l'ensemble de la politique ministérielle ([2]); mais cette politique alors était soutenue

([1]) M. Dulong était le parent et l'ami le plus intime de M. Dupont (de l'Eure); il avait fait un moment partie du personnel de la chancellerie.

([2]) L'adresse ainsi votée fut portée aux Tuileries, et le roi répondit :

« Messieurs les députés, l'adresse que vous me présentez me cause une vive satisfaction; les sentimens qu'elle exprime et ceux que vous m'avez manifestés il y a peu de jours, lorsque vous êtes venus en masse auprès de moi, me touchent profondément. Entouré de mes cinq fils que je laisserai à la France pour la défendre, je crains peu les criminelles tentatives des

par le tiers parti dont l'adresse était l'œuvre et qu'il devait appuyer de ses votes. La gauche abandonnée à elle-même n'offrait pas une opposition assez forte pour s'emparer du pouvoir; le scrutin donna donc une immense majorité au discours de la couronne : dès-lors le gouvernement put commencer l'œuvre de la session. Au demeurant cette adhésion de M. Dupin fut d'un bon résultat pour l'ordre politique; le tiers parti avait des répugnances, il n'avait pas de principes; si on lui eût abandonné M. de Broglie et M. Guizot, il aurait volontiers voté toutes les lois d'exception; et l'état de siége même ne lui eût pas été antipathique, pourvu qu'il en eût gardé la conduite. Le ministre du 11 octobre abordant la session parlementaire sans grande hésitation résolut surtout d'abandonner les voies interminables des débats indécis sur la politique générale pour accomplir une session d'affaires et d'administration publique, intérêts jusqu'ici trop oubliés. Le pays assourdi commençait à se fatiguer de tous ces violens débats; le caractère si déclamatoire des discussions sur l'adresse dégoûtait même les admirateurs les plus ardens du système représentatif : n'était-il pas déplorable de voir des hommes sérieux se disputer quinze jours sur de pauvres phrases et des subtilités dignes du Bas-Empire?

factions; tous mes vœux sont pour la liberté, la prospérité et la gloire de la France ; ces vœux sont aussi les vôtres. C'est avec une parfaite sincérité que mon gouvernement travaille à les accomplir, et ce n'est qu'avec votre concours qu'il peut y travailler utilement. Je suis heureux de vous voir vous associer à ces vues. Votre adhésion est la plus sûre garantie de leur sagesse. Cette heureuse harmonie des pouvoirs de l'État assurera le maintien de l'ordre et des lois, imprimera le plus grand essor à notre prospérité et inspirera à l'Europe cette sécurité qui est la base de la paix générale. Bientôt nous verrons nos

Les premiers projets présentés à la Chambre des députés furent donc entièrement étrangers aux débats politiques. Les votes de finances arrivaient à leur terme, et trois douzièmes furent demandés au grand regret du ministre, esprit fort régulier. Associé aux idées et aux projets de M. de Villèle, M. Humann avait appris de ce ministre éminemment pratique l'importance d'avoir son budget voté d'avance; or pour arriver à ce résultat, M. de Villèle avait autrefois convoqué une double session dans une même année. Cet exemple M. Humann voulait le suivre pour arriver à un meilleur ordre financier et à une fixation plus régulière des cotes. Presque immédiatement avec ce projet, le ministère présenta à la Chambre un système d'organisation municipale et départementale, lois secondaires promises par la Charte et qui devaient se ressentir des tendances peu favorables à l'aristocratie. Le débat porterait nécessairement sur le plus ou moins d'étendue donnée à l'action propriétaire dans les élections; le ministère garda tout ce qu'il put des principes conservateurs, cherchant à démontrer l'urgence de donner une place considérable à la propriété foncière. Telles n'étaient pas alors les idées de la Chambre des députés et de la majorité même du pays; une sorte de guerre

soldats, nos enfans rentrer avec honneur sur le sol de la patrie, et nous rapporter des bords de l'Escaut un nouveau gage de la paix générale.

« Ce jour que nous attendons avec impatience et qui ne saurait être éloigné, donnera la plus sûre et la plus éclatante démonstration de la sagesse du système que nous soutenons ensemble avec tant de persévérance. Je vous remercie encore une fois de l'appui que vous accordez à mon gouvernement pour m'aider à remplir les vœux de la France et assurer ses destinées. »

était déclarée à toute supériorité territoriale ; sous prétexte d'aristocratie on excluait des affaires publiques les existences conservatrices. Il se présenta dans ce débat une circonstance curieuse, témoignage de l'instabilité des choses humaines : il y avait quatre ans à peine dans la session de 1829, que M. de Martignac en présentant sa loi départementale avait défendu comme une question capitale l'existence des conseils d'arrondissement, et à cette époque la Chambre par une fusion de droite et de gauche rejeta l'opinion du ministre ; le cabinet retira sa loi : alors sonna l'heure de la mort du cabinet de M. de Martignac [1]. Eh bien! quatre ans après, le même parti qui par l'organe de M. Sébastiani et de M. Dupin avait rejeté les conseils d'arrondissement, les soutenait cette fois avec la même vigueur que l'avait fait M. de Martignac. La Chambre adopta le système des conseils d'arrondissement, et donna ainsi un nouvel exemple de toute la mobilité de ces guerres de partis qui brisent les meilleures combinaisons politiques. Si en 1829 la loi départementale n'avait pas été rejetée, le ministère de M. de Martignac se fût conservé, et alors point de ministère du 9 août et peut-être point de révolution.

Le tiers parti, aux vues si étroites, imprima toujours son cachet à ces lois ; il s'opposa constamment à toute action religieuse ou aristocratique dans le projet, et M. Dupin obtint le grand triomphe de faire déclarer que les curés ne seraient point comp-

[1] Combien de fois M. de Martignac et M. de Portalis ne m'ont-ils pas raconté que ce fut là l'origine de la chute de leur ministère. Charles X ne le dissimula pas. (Voyez l'*Histoire de la Restauration*)

tés parmi les capacités électorales. De singulières contradictions se heurtaient dans l'esprit de M. Dupin : il n'était pas ennemi du clergé, il aimait à voir les curés s'asseoir à sa table seigneuriale, ou lui donner l'eau bénite dans le banc d'honneur; et avec cela il repoussait toutes les dispositions qui pouvaient grandir l'influence morale du clergé. M. Guizot venait de présenter un projet sur l'instruction élémentaire : il s'agissait d'élever la génération d'un pays catholique, à lui apprendre les commandemens de Dieu; or n'était-il pas naturel que dans le programme que traçait le législateur il fût déclaré que cet enseignement serait moral, religieux, et comme conséquence, n'était-il pas simple de dire encore que, pour surveiller l'enseignement religieux, le curé ou le ministre d'un culte reconnu par la loi ferait partie des comités (1)? Tout cela fut contesté, discuté; il y eut de longues déclamations pour prouver qu'il fallait que l'enseignement fût absolument séparé du clergé, et je dois cette justice à M. Guizot, qu'il eut alors le courage et l'honneur de faire l'éloge à la tribune de l'enseignement des Frères de la doctrine chrétienne. De telles vérités excitèrent des murmures au sein d'une opposition assez mal apprise, assez arriérée, pour faire de la religion et de la politique avec les couplets de M. Béranger. Ce fut avec grand'peine que plus tard M. Gui-

(1) M. Guizot soutint cet article avec une grande fermeté; il fut secondé en cela par toute la pairie qui, elle aussi, croyait essentielle l'action religieuse dans l'éducation. Malgré toutes les préventions M. Guizot fut aussi le plus grand protecteur des frères des Ecoles chrétiennes. D'ici à quelques années on verra l'heureuse influence de cette éducation; déjà la jeune génération de douze ans est meilleure que celle que la Restauration nous a laissée incrédule et railleuse.

zot put obtenir un système d'enseignement élémentaire dans les conditions morales et religieuses, tel que la société le réclamait impérativement ([1]).

C'est qu'au fond, rien n'était plus vulgaire que les opinions de toute cette Chambre; ces opinions se manifestaient non-seulement dans les projets de loi dont le gouvernement s'était réservé l'initiative, mais encore dans ces mille propositions individuelles qui se croisaient incessamment. Les projets que la majorité avait rejetés ou modifiés dans la session dernière étaient remis en discussion : ainsi, nouvelle proposition pour le divorce, reprise par M. de Schonen; liberté pour le mariage des prêtres et l'union entre le beau-frère et la belle-sœur; monumens et pensions pour les vainqueurs de la Bastille; on s'en donnait à l'aise sur toutes les questions morales et politiques. Y avait-il à diminuer le traitement d'un archevêque, tout aussitôt exhortation d'économie; le clergé était trop riche! et M. Dupin, qui réunissait, je crois, au traitement de 10,000 francs par mois ([2]), comme président de la Chambre, celui de procureur général à la Cour de cassation, n'avait que de dures paroles pour un évêque qui, par an, touchait 10,000 fr. destinés aux aumônes dans son diocèse. Quand le tiers parti avait fait quelque bonne lâcheté politique, quelque arrangement personnel qui le compromettait avec la gauche, on était bien sûr qu'il rachetait sa popularité par des bana-

([1]) M. E. Salverte eut la niaiserie de demander qu'on enseignât aux enfans une sorte de catéchisme de la Charte dans les écoles primaires. N'était-ce pas assez de l'apprendre par les journaux!

([2]) Le traitement du président de la Chambre était d'abord de 5,000 f. par mois; M. Dupin le fit porter à 10,000 fr., et de plus il se fit allouer ce même traitement pendant une prorogation.

lités vieillies contre la religion, le trône de la branche aînée, ou l'aristocratie. Ce fut à cette action du tiers parti qu'on dut ensuite l'abolition des majorats, celle de la pénalité pour l'usurpation des titres de noblesse; comme si la stabilité de la possession territoriale, des noms de famille, n'était pas la première condition du système monarchique !

Pour donner l'impulsion à son parti et à ses idées, M. Dupin ne se contentait pas de cette pluie de lazzis jetés du haut du fauteuil de la présidence, il montait à la tribune pour dire son opinion ou pour lancer quelques propositions inconsidérées avec un si grand souci de son public, qu'il étudiait à l'avance toutes ses intonations, toutes ses démarches en véritable artiste qui vise à un succès. Lorsqu'il se défendait de dire son avis sur l'état de siége, il s'élançait à la tribune pour faire accorder une pension à la veuve du général Daumesnil, noble et brave existence; M. Dupin saisissait l'à-propos d'une légende populaire avec habileté; tout en maintenant sa position ministérielle, il caressait le côté national de l'histoire. C'était au reste un esprit saisissant, vif, fort insupportable au pouvoir, ne voulant ni le prendre ni le seconder avec franchise, échappant à toutes les situations avouées, toujours deux mains tendues, l'une pour menacer, l'autre pour demander et appuyer: on ne pouvait marcher avec lui et on ne pouvait se passer de lui.

La véritable loi politique, le cabinet l'avait présentée à la Chambre des pairs, afin de ne point heurter témérairement la majorité: elle était relative à l'état de siége, régularisation légale d'un système qui pût permettre au gouvernement de suspendre la con-

stitution dans certaines circonstances. C'était, en d'autres termes, le rétablissement de l'article 14 de la Charte, effacé en 1830. Les bons esprits commençaient à sentir le vide et l'inefficacité répressive des idées de 1789; le système représentatif ne pouvait être pour la France qu'un de ces essais passagers que des idées plus sérieuses et pratiques remplaceraient plus tard. Quand ce système était sincère et loyalement appliqué, c'était un trouble; et quand il n'était pas un trouble, c'est qu'il n'était plus sincère, qu'il restait une simple forme et souvent une corruption.

On avait donc à se débattre contre une idée, un costume qui n'allaient point à la nation; et si à ce point de vue la loi présentée à la Chambre des pairs était une chose utile, elle devait trouver des résistances dans le parti de la constitution que nul n'osait encore attaquer de face: souvent chacun reconnaît qu'une chose ou une idée est fausse, déplorable dans ses conséquences, et néanmoins on la garde par orgueil ou par impuissance de la remplacer: la génération de 1789 a tous les amours-propres d'auteur pour ses œuvres; bonnes ou mauvaises elle les garde; sortes de vanité qui souvent ont compromis la destinée d'un peuple. La Chambre des députés était en plein dans ces idées; ses séances furent occupées par des projets sur la responsabilité ministérielle et des agens administratifs; garantie compromettante ou puérile; dangereuse pour un État quand elle est appliquée et tout-à-fait inutile quand elle reste dans la majesté muette d'un article de la constitution. Tout fut singulier dans ces votes: on éleva des colonnes mémoratives pour les vainqueurs de Juillet et l'on avait peur de leurs idées! on vota des pensions aux gar-

des françaises insurgées contre leurs officiers, quand on avait tant besoin de maintenir la discipline militaire ([1]).

La discussion la plus capitale dut se rattacher naturellement à la détention de Madame la duchesse de Berri. Le ministère avait d'abord eu l'intention de présenter un projet de loi à la Chambre des députés pour statuer sur le sort de la princesse; marche simple et toute tracée s'il s'était agi d'une Chambre composée des élémens graves et conservateurs du pays. Mais qui pouvait répondre d'un vote raisonnable dans les préoccupations passionnées de cette majorité? Des haines vieilles, enracinées se réveillaient contre la duchesse de Berri et en général contre tout ce qui touchait la maison de Bourbon; il ne s'agissait pas seulement de la gauche, de M. Dupont (de l'Eure) ou de M. Barrot, le gouvernement en aurait pris son parti, mais le ministre aurait encore soulevé contre lui tout le côté de M. Dupin, de M. Étienne, le centre gauche lié momentanément au système politique du gouvernement. Le centre gauche pour se conserver dans l'opinion populaire devait soutenir l'égalité devant la loi, il éprouvait une joie bourgeoise à invoquer ce principe contre une fille de France, et sous ce prétexte, le gouvernement ne serait plus resté maître du sort de la duchesse. Le conseil des ministres discuta longtemps sur la résolution à prendre, et un système mixte fut préféré: puisqu'il était impossible d'éviter un débat sur un fait aussi capital que celui de l'arrestation de la duchesse de Berri, préoccupation

([1]) Ces discussions occupèrent la première partie de sa session les séances de la Chambre durant (Décembre 1832 et janvier 1833).

de tous les esprits, on le ferait naître comme un incident, comme un accessoire. Un grand nombre de pétitions avaient été présentées sur la captivité de Madame: les unes rédigées dans le sens royaliste demandaient la délivrance de l'héroïne royale illégalement arrêtée; les autres, tout entières dans l'esprit révolutionnaire, appelaient le jugement de la prisonnière par le jury en vertu d'un principe d'égalité absolue : ainsi de l'enthousiasme ou de la haine.

Ces pétitions, suivant les règles, devaient être rapportées devant les Chambres, et nul ne pouvait éviter la discussion; on la ferait donc naître comme un incident, et la responsabilité se trouverait ainsi moins engagée. Ce fut dans la séance du 5 janvier que s'ouvrit cette question ardente ([1]); les pétitions étaient vives, téméraires : ici des gentilshommes s'offrant comme otages voulaient qu'on rendît la liberté à la duchesse de Berri; d'autres plus hardis encore déclaraient hautement qu'ils avaient fait des vœux pour son succès, car la princesse s'était placée entre l'invasion et la patrie. D'autres pétitions aussi signées par des villes, des communes patriotes demandaient que les débats fussent portés devant la cour d'assises. Lorsque M. Sapey, rapporteur eut fini d'analyser ces pétitions avec un calme louable, le duc de Broglie crut nécessaire de prendre la parole pour exposer la pensée du gouvernement placé dans une position si délicate : à travers les défauts de son caractère il y avait dans le duc de Broglie un principe d'honnêteté et de candeur qui ne

([1]) Chambre des députés, *séance du 5 janvier* 1833.

lui permettait jamais de dissimuler la vérité politique, alors même qu'elle pouvait compromettre sa situation personnelle ou celle du pouvoir dont il faisait partie, loyauté qui souvent est un danger. Pour justifier donc la mesure de sûreté générale, sans doute un peu arbitraire qui avait porté le gouvernement à s'emparer de la duchesse de Berri sans la soumettre à un jugement, M. de Broglie établit que tout ce qui s'était fait en 1830 avait également ce caractère de violence et d'illégalité : « J'avais l'honneur de faire partie du ministère provisoire qui fut formé après la révolution, dit-il; notre premier acte fut contre Charles X; nous décidâmes que de gré ou de force, ce prince et sa famille seraient traduits hors du royaume. C'était une évidente infraction des lois en vigueur, c'était une infraction à la Charte qui garantit la liberté individuelle, violation d'autant plus manifeste qu'elle s'adressait à des personnages élevés plus haut. Cependant aucune voix ne s'est fait entendre contre nous; nous n'avons été accusés par personne; nous avons trouvé un bill d'indemnité dans la nécessité. La nécessité politique avait en effet parlé, la nécessité politique avait suspendu pour un homme et pour une famille l'empire de la loi écrite! Le 7 août 1830 un trône nouveau fut élevé. Que disaient les adversaires de la Révolution, les hommes qui regrettaient la Restauration; ils disaient : c'est trop ou c'est trop peu. Aux termes de la Charte de 1814, Charles X n'est pas responsable. Si vous respectez la Charte, vous devez vous contenter de mettre les ministres en jugement. Voulez-vous au contraire mettre au néant la Charte, alors jugez réellement Charles X, mais ne

le condamnez pas sans l'entendre. » Logiquement ce raisonnement était sans réplique ; néanmoins les Chambres ne s'y sont pas arrêtées. Elles ont déclaré que des devoirs réciproques liaient le roi et le pays; qu'il était des fautes que le principe de l'inviolabilité ne pouvait pas couvrir d'une manière absolue. Ici encore la loi écrite s'est tue; la voix seule de la nécessité s'est fait entendre. La déchéance de Charles X et de la famille a été prononcée, mais en même temps les Chambres ont reconnu qu'au-delà de la déchéance il n'y aurait qu'injustice et méconnaissance de tous les principes; elles ont reconnu que l'inviolabilité royale couvrait Charles X, qu'elle le préservait non-seulement contre un jugement, mais contre tout abaissement de la dignité royale. Les Chambres et la France ont compris que c'était abaisser et avilir le pays que d'avilir l'homme qui peu de jours avant avait été honoré du trône. Charles X a été reconduit jusqu'à la mer avec sa famille; des commissaires que j'aperçois ici ont été nommés pour l'accompagner, et n'ont pas cessé de lui rendre les honneurs dus au rang d'où Charles X venait de descendre (1). »

Le duc de Broglie était évidemment ici dans la vérité historique; sincère, loyal quand il avouait l'illégalité des événemens de 1830, il savait bien (parce qu'il avait lu l'histoire) que les plus grands événemens politiques arrivent toujours en dehors de la légalité, et que les constitutions écrites sont inutiles; dans les temps calmes personne n'en a besoin, parce

(1) Voici la liste des députés qui furent entendus pour ou contre l'ordre du jour : MM. de Broglie, de Ludre, de Bricqueville, Cabet, Berrier, Thiers, Salverte, Odilon-Barrot.

que tout le monde obéit; dans les temps de troubles on les met de côté, et l'on fait bien, car les sociétés seraient exposées à périr si le pouvoir n'osait le faire. La loyauté du duc de Broglie excita néanmoins des murmures; les assemblées bien plus impératives que les rois ne supportent pas les vérités qui les heurtent : elles aiment qu'on leur dise qu'elles sont grandes, sublimes, infaillibles, souveraines. Appliquant ensuite ces principes et ces faits à la situation actuelle de la duchesse de Berri, le duc de Broglie s'écriait : « Que réclame-t-on donc ? un jugement; et après le jugement, quel qu'il soit ? une détention avec les égards que la situation de la duchesse de Berri exige. Eh bien ! ce qu'on demande est ce qui existe déjà. Pourquoi deux poids et deux mesures? Ce n'est pas un jugement sérieux, réel, qu'on vous demande : ce qu'on veut, ce n'est pas assurer le triomphe de l'innocence s'il y a innocence; la punition du crime s'il y a crime; on voudrait un jugement pour la forme, un simulacre, une comédie solennelle, un dénoûment prévu, réglé d'avance. Et à quoi bon ce jugement ? à quoi est-il destiné ? Je ne pense pas que ce soit pour vous donner le spectacle de l'abaissement d'une grande fortune ; ce serait une triste et odieuse jouissance! » Le duc de Broglie, un des chefs de l'école constitutionnelle ne s'apercevait pas ici qu'il faisait la plus amère censure des formes et des garanties politiques, car si ces garanties n'étaient applicables qu'aux cas ordinaires, elles n'avaient aucune utilité de protection.

A ce point de vue et par son caractère , le noble duc ne plaisait point au tiers parti; on pouvait s'en apercevoir à la physionomie de M. Dupin, maussade

et chagrine, qui suivait avec impatience les argumentations du ministre; vingt fois il aurait pris la parole s'il n'avait craint de compromettre sa position de président. M. Odilon-Barrot demanda que personne ne fût inviolable devant la loi, si ce n'est le roi. « Contre la duchesse de Berri il existait un arrêt de la cour royale, disait M. Barrot, et cet arrêt, il n'est pas en votre pouvoir. En présence de cet arrêt que pouvez-vous faire? Demander que la justice ait son cours; s'il y a des raisons d'inviolabilité, il faut que ces questions soient décidées selon la loi. Et par quel motif placerez-vous la duchesse de Berri au-dessus d'un arrêt de la justice? A défaut de motif, on nous donne des subtilités, des déceptions, ainsi que le disait notre président dans une circonstance solennelle, lorsqu'il s'agissait d'écrire dans la Charte ces garanties dont on fait si bon marché aujourd'hui. Les mots n'ont jamais manqué aux mauvaises causes, ni les sophismes à ceux qui voulaient violer les lois. »

L'accusation était lancée, et c'est parce que M. de Broglie parlait peu aux sympathies révolutionnaires, que M. Thiers monta à la tribune pour soutenir ses collègues avec toutes les banalités historiques qui pouvaient plaire au tiers parti. Il débuta par une amère sortie contre la lignée royale de saint Louis, de Louis XIV et de Henri IV. « Ce n'est pas seulement depuis juillet 1830 que la branche aînée des Bourbons est étrangère à la France, elle l'est depuis un siècle; depuis un siècle elle était antipathique avec nos mœurs; renfermée dans son isolement, elle a retrouvé sous Louis XVI quelques vertus; c'est encore sur l'étranger qu'elle s'est appuyée. Les malheurs de la

Révolution et de l'Empire lui ont rendu quelques titres; mais en 1815, c'est encore sur les pas de l'étranger qu'elle s'est avancée. Depuis 1815 elle nous est devenue plus étrangère que jamais : c'est la destinée des Stuarts qui est la sienne et qui le sera toujours. » Il était impossible de réciter plus de non-sens historiques; mais ils allaient à l'esprit de la majorité; avec l'éducation politique du temps, ces choses-là étaient admirées, applaudies; MM. Dulaure, Thiers, Montgaillard avaient raconté comme historiens ce que le ministre récitait à la tribune ([1]). Au moyen de ces souvenirs de révolution applaudis, admirés, M. Thiers entreprit de soutenir avec talent les principes d'ordre politique; il déclara que la duchesse de Berri ne pourrait pas être jugée sans compromettre la sûreté du pays, sans trouble, sans confusion, sans appeler la présence d'une armée de quatre-vingt mille hommes échelonnés. Ainsi M. de Broglie avouait qu'en 1830 tout s'était fait illégalement, et M. Thiers qui niait la force des légitimistes croyait quatre-vingt mille hommes nécessaires pour soutenir un procès. Singulier aveu au milieu des émotions publiques! La Chambre passa presque sans discussion à l'ordre du jour ([2]).

Dans ce débat, il s'était révélé un véritable désordre de hiérarchie parmi les fonctionnaires publics; le mi-

([1]) Cependant pour être juste envers M. Thiers il faut reconnaître qu'à cette époque il rendit d'éminens services; ses phrases révolutionnaires parlaient au côté révolutionnaire de la Chambre, et sans lui le ministère n'aurait point eu la majorité!

([2]) Voici comment le rapporteur de la commission des pétitions formulait ses conclusions : « Attendu que ce n'est pas à la Chambre à statuer sur le sort d'une prisonnière, et qu'elle doit laisser au gouvernement la libre action qui lui appartient sous sa responsabi-

nistère avait besoin de toutes ses forces pour grouper une majorité et soutenir son système attaqué si violemment par tous les points; depuis les derniers votes, le conseil s'était aperçu que, soit par haine soit par espérance d'un changement, quelques-uns des fonctionnaires importans de l'administration, non-seulement s'abstenaient de voter au scrutin avec lui, mais encore parlaient haut contre le système ministériel, et ceci par un manque absolu de discipline. Si donc un prompt exemple n'était donné, n'était-il pas à craindre que la contagion ne s'étendît au loin, et finît par briser l'unité gouvernementale? Comme la partie doctrinaire du cabinet était alors la plus violemment attaquée, comme c'était elle surtout que le tiers parti voulait mettre hors des affaires, elle insista vivement pour qu'un exemple ramenât l'obéissance nécessaire dans les rapports des supérieurs et des subordonnés. Déjà, au sujet de la duchesse de Berri, une opposition s'était révélée parmi les fonctionnaires qui saisissaient toute circonstance pour manifester quelques opinions populaires aux dépens même du pouvoir qu'ils servaient : cela n'était ni juste ni possible. Le ministère fit connaître ses intentions à ses subordonnés qui n'en tinrent aucun compte; chacun soutenait sa liberté personnelle dans cette république parlementaire, et le plus grand désordre régnait dans les votes, même décisifs. Dès-lors le ministère dut se préparer à des coups de sévérité; pour cela il attendit que la session fût plus avan-

lité, votre commission m'a chargé à l'unanimité de vous proposer de passer à l'ordre du jour sur les pétitions dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte. » Ces conclusions furent adoptées à une grande majorité.

(*Séance du 5 janvier 1833.*)

cée et la résistance mieux constatée aux yeux de tous. Ces précautions étaient indispensables dans l'état agité des esprits !

On ne peut dire, en effet, quelle partialité, quelle inconséquence, quel défaut de logique régnaient dans les votes de la majorité de la Chambre. Une circonstance se présenta bientôt d'autant plus significative qu'elle se rattachait à un vote de finances; questions sur lesquelles les pouvoirs doivent se décider sans passion, presque comme des tribunaux de justice. A la loi des comptes de 1830, deux articles étaient portés comme susceptibles d'une discussion sérieuse : l'un regardait M. de Montbel, ministre des finances lors des ordonnances de Juillet, l'autre touchait M. Laffitte, secrétaire d'État, président du conseil jusqu'en 1831. Voici en quelle occasion : M. de Montbel pour l'exécution des derniers actes de Charles X avait ordonnancé quelques cent mille francs destinés à la solde ou avances faites à la garde royale pour la subsistance des troupes pendant le combat de Juillet. En signant ce crédit, le ministre n'était point sorti de ses attributions légales ([1]), il avait fait payer les troupes qui se battaient pour le gouvernement établi; et tout

([1]) M. le comte de Montbel avait adressé à la Chambre la lettre suivante.

Vienne, le 18 février 1833.

« Monsieur le président, j'ai l'honneur de vous adresser une note sur les paiemens faits aux troupes les 28 et 29 Juillet 1830. S'il en est temps encore, je vous prie de la communiquer à la Chambre des députés comme un renseignement nécessaire. D'autres intérêts que les miens pouvant être compromis par cette question, il est indispensable que toute la vérité soit parfaitement connue. Un homme proscrit aujourd'hui, mais qui fut autrefois votre collègue, réclame de votre part cet acte d'impartialité, et vous offre d'avance ses remercîmens.

« *Signé* : MONTBEL. »

système régulier invoquant lui-même la force publique devait approuver une telle résolution. Quant à M. Laffitte, il s'agissait de l'affaire d'Haïti, dont j'ai déjà parlé, de ce remboursement un peu étrange que comme ministre des finances il s'était fait à lui-même, banquier, prêteur, sur une garantie contestée, et qui en toute hypothèse n'était pas encore échue.

Appelée à ratifier les articles du budget, la Chambre pouvait suivre deux voies bien différentes, mais qui n'auraient été ni injustes ni contradictoires. Voulait-elle donner un bill d'indemnité à M. Laffitte, passer l'éponge sur une transaction accomplie; eh bien! alors elle devait voter sans difficulté le crédit de M. de Montbel, qui au moins avait pour base un service public et avoué. Le gouvernement qui venait légitimement de récompenser la troupe de ligne après les événemens de Lyon, pouvait justifier l'ordonnance financière de M. de Montbel pour le paiement et la subsistance de la garde royale. Il n'en fut pas ainsi; la Chambre eut deux poids et deux mesures; elle rejeta l'article de M. de Montbel, en condamnant l'ancien ministre à faire réintégrer au trésor les sommes qui en avaient été détournées, et M. de Montbel eût été obligé de payer si la Chambre des pairs plus éclairée n'avait effacé une telle injustice. En même temps cette Chambre des députés donna un bill d'indemnité à M. Laffitte, ancien ministre des finances, pour les sommes qu'il avait payées aux banquiers prêteurs d'Haïti, et cela malgré l'avis contraire de la commission et l'opinion de M. Humann lui-même.

Rien de plus triste au reste que la position dans ce débat, j'ai presque dit l'expiation de M. Laffitte,

obligé de répéter vingt fois « qu'il était un honnête homme, qu'il offrait sa vie entière, comme témoignage de sa probité (¹)! » On aurait dit dans cette discussion, que tout en votant le crédit demandé, la plupart des membres de cette majorité se réjouissaient d'abaisser l'importance politique de M. Laffitte et de faire ressortir ou son incapacité, ou son impuissance dans les affaires. Il y avait là un lointain retentissement du ministère de 1830, une réaction contre ces bruits que le banquier faisait courir pour rehausser sa personnalité, en rappelant sans cesse les services rendus et les ingratitudes d'autrui. Si la Chambre lui donnait un bill d'indemnité financier, elle le tuait politiquement : désormais M. Laffitte devenait impossible; il restait un de ces conteurs indiscrets de salon, source de la plus triste opposition, celle des anecdotes, des pamphlets, pâture offerte par l'orgueil à la médisance écouteuse (²).

(¹) Voici, au reste, les paroles de M. Laffitte : « Ce n'est pas parce que j'ai rendu quelques services qu'il faut que vous me rendiez des services en retour ; non, messieurs, je ne demande pas grâce, mais justice! Et en effet, j'ai pu me tromper, mais on a vu par les écritures du trésor que ma pensée était de servir l'intérêt public en soutenant le crédit de Saint-Domingue et en consommant l'opération après avoir pris l'avis du conseil. Je ne conçois pas une manière possible de gouverner, si des circonstances extraordinaires ne peuvent pas excuser un ministre de s'écarter de la loi, car il est impossible de prévoir tous les cas, tous les accidens... J'ai cru engager ma responsabilité; si j'ai commis une faute, la Chambre est un jury, et c'est un jugement qu'elle va rendre; je n'attends pas d'elle, je le répète, une compensation entre des services que j'aurais rendus et un service que l'on me rendrait aujourd'hui; c'est un jugement que j'attends de la Chambre; elle ne se décidera que par des considérations de justice. » (Chambre des députés, *séance du 12 février* 1833.)

(²) Les conversations de M. Laffitte portaient surtout sur ce qu'il

L'avertissement donné aux fonctionnaires pour amener enfin un vote régulier et discipliné n'avait rien produit, et dès-lors le gouvernement fut décidé à user de ses droits. Il s'agissait des pensions accordées aux Vendéens, et certes ceux-là mêmes qui ne partageaient pas les sentimens d'admiration sur l'héroïsme de la Vendée, devaient au moins reconnaître l'utilité pour le gouvernement d'avoir dans ses mains les moyens d'éteindre la guerre civile, en maintenant aux vieux paysans vendéens les pensions acquises. Un amendement avait été proposé, tout empreint de l'esprit de réaction pour enlever les pensions à ceux qui avaient servi dans la Vendée, dans l'émigration, ou dans la maison civile de la branche aînée des Bourbons. Cet amendement, soutenu par M. Dubois, conseiller de l'Université, contre l'opinion du cabinet, avait trouvé l'appui de toute la gauche, sans en excepter M. Odilon-Barrot. M. Baude, conseiller d'état, l'avait sous-amendé, et je n'ose dire les termes qu'il avait employés contre un officier supérieur, absent et

n'avait pas trouvé assez de secours pour ses affaires, dans la liste civile; la pièce suivante authentique indique pourtant tout ce que le roi avait fait pour lui.

« La banque de France ayant consenti, par l'arrêté du conseil général du 10 de ce mois, à fournir à la maison J. Laffitte et compagnie de cette ville la somme de six millions de francs pour éteindre entièrement ses acceptations actuellement en circulation, moyennant que j'assure à la banque la rentrée de cette somme, je m'engage, dans le cas où les paiemens n'auraient pas été faits en tout ou en partie par M. Laffitte lui-même, à rembourser la banque de ces six millions qui ne pourront être pris que sur les revenus de la liste civile, sans qu'il puisse en résulter aucun engagement de ma part sur mes biens particuliers sur mon domaine privé, encore moins sur les biens de mes enfans, aux époques ci-après : 1,300,000 francs le 31 décembre prochain; 1,300,000 francs le 31 décembre 1832; 1,300,000 fr. le 31 décembre 1833; 1,300,000 fr. le 31 décembre 1834; 800,000 fr. le 31

proscrit; le bon goût et l'instinct parlementaires avaient abandonné M. Baude, qualifiant de misérable, de traître, un nom, dont les torts militaires et historiques avaient été exagérés ou travestis par l'esprit de parti. Sur ces discussions, au reste, et par cette désertion de votes, le ministère avait éprouvé un échec: il y avait donc péril dans le doute, et ne fallait-il pas prendre un parti ? Le cabinet devait ou donner sa démission ou frapper de destitution MM. Baude et Dubois, afin de ramener une obéissance salutaire. C'était son droit et son devoir, il le fit sans hésiter; le jour même de la séance, M. Baude et M. Dubois furent révoqués (1); ils n'avaient pas seulement dit leurs colères historiques contre la Restauration, ils avaient manqué à la bonne discipline parlementaire. Le système représentatif ne marche que par la majorité, tout acte qui la compromet est une sorte de délit politique punissable. Qu'on se représente les grands cris dans la presse, au sein de la Chambre, étonnées de cet acte de vigueur; mais le coup était porté: comme il avait sa valeur, il devait avoir ses conséquences. Souvent il est nécessaire que le pouvoir montre qu'il

décembre 1835; avec les intérêts à raison de 5 pour 0/0 l'an, lesquels seront joints au capital à chaque époque de paiement.

« Approuvé l'écriture ci-dessus.

« Paris, le 15 janvier 1831.

« LOUIS-PHILIPPE. »

(1) M. Baude était un esprit doux, inoffensif, mais toujours sous des préventions historiques inimaginables. Depuis il est revenu à des idées d'obéissance administrative. Il publia alors dans les journaux la lettre suivante :

« Trop de personnes m'ont demandé s'il était vrai qu'à la suite de la séance du 5, j'eusse insulté les ministres à leur banc, pour que je puisse me dispenser de démentir, en rétablissant les faits, un bruit auquel une mesure dont je n'ai point l'intention de me plaindre paraît donner quelque crédit. Après la séance, j'ai été violemment interpellé par deux ministres

existe et qu'il agit, autrement quand il doute de lui-même, tout le monde se joue de lui; rarement on voit tomber un ministère par les coups de force, c'est par la faiblesse et les condescendances qu'il périt. Il ne faut pas oublier quelle était la situation d'alors : les périls ne venaient pas tous des ennemis du gouvernement, mais de ses propres fonctionnaires; quelques-uns lui étaient hostiles, d'autres restaient neutres; la majorité n'avait pas foi : il fallait donc contenir les uns, raffermir les autres, et prouver à tous qu'on avait de la vie, de la force et de la durée.

et quelques députés du centre sur la manière dont j'avais parlé à la tribune d'un transfuge de Waterloo... Je ne trouverai jamais, ai-je répondu, de tribune trop haute pour flétrir des gens qui passent à l'ennemi la veille d'une bataille; la réconciliation est faite entre les Français qui se sont combattus; il n'en est point de possible avec ceux du parti de l'étranger.

« J'ai l'honneur, etc.

« 7 mars 1833.

« J.-J. BAUDE. »

CHAPITRE II.

LA FRANCE ET SES PARTIS. AFFAIRE DE MADAME LA DUCHESSE DE BERRI.

(NOVEMBRE 1832 A JUIN 1833.)

Attitude du parti républicain. — Ses fractionnemens. — Les fils des vieux jacobins. — Les mutuellistes. — Les démocrates élégans. — L'école américaine. La société des *Droits de l'homme*. — Ses manifestes. — Ses organes à Paris et dans les provinces. — Les légitimistes. — Leur situation politique depuis l'arrestation de madame la duchesse de Berri. — Protestations. — Brochures. — M. de Kergorlay. — M. de Châteaubriand. — Dévoûment chevaleresque pour *Madame*. — Heurtement de partis. — Les duels. — Histoire de la captivité de Blaye. — Le général Bugeaud. — Inquiétude sur la santé de Madame. — Première déclaration. — Négociations difficiles. — La question du mariage. — Correspondance avec Naples. — Publicité de la déclaration. — Effet qu'elle produit. — Paris dans l'hiver de 1833. — Les bals. — Les soirées politiques. — Théâtres. — La littérature. — Les arts. — Salon de 1833. — Finances et Bourse. Industrie. — Tendance de la société vers les affaires.

Nulle victoire n'avait été plus complète que celle du pouvoir dans les journées des 5 et 6 juin sur la partie armée de l'opinion républicaine : un combat engagé dans les rues, violemment soutenu avec tant d'énergie, suivi d'une défaite à coups de mitraille, c'était certes un échec profond pour tout un parti. Mais si les forces matérielles de la république étaient vaincues, si la lutte en bataille rangée s'était terminée au profit et à l'honneur du pouvoir, il n'en était pas

de même de la force morale de ce parti républicain. Ses principes, ses opinions, étaient non-seulement dans les lois, mais encore dans l'esprit des masses, dans l'éducation publique, si bien qu'il se trouvait des jurys pour acquitter les coupables, des clubs pour propager leurs principes, des journaux, enfin, pour faire leur éloge avec le retentissement d'une immense publicité.

Quelques mois à peine s'étaient écoulés depuis ces terribles journées que déjà le parti républicain reprenait son attitude menaçante; chassé des rues de Paris il s'organisait en sociétés secrètes, fractionnées elles-mêmes en mille sections différentes, sous des noms bizarres ou significatifs, afin d'échapper à l'application des lois répressives; et dans ce fractionnement, il ne fallait pas croire qu'il se révélât unité de principe, unanimité de vue pour l'application des idées de gouvernement ou même pour la pratique de l'opposition. Le parti républicain se divisait en sectes diverses (¹), toutes hostiles à quelques-unes des idées de sociabilité : la propriété, l'héritage, la famille; seulement le caractère spécial de ces opinions professées pourtant par de jeunes hommes, c'est qu'elles n'étaient qu'une imitation, une singerie de l'époque révolutionnaire, une contrefaçon du type de 1793, avec ses nuances, ses énergiques divisions. D'abord les fils des vieux jacobins, les admirateurs de l'époque conventionnelle (²) : et ceux-ci, comme à

(¹) Les principes de l'association des *Droits de l'homme* reposaient essentiellement sur la déclaration de Robespierre à la Convention nationale en 1793.

(²) Les deux comités étaient dirigés par MM. Raspail et Lebon;

cette époque de terrible mémoire, se proscrivaient avec un peu d'enfantillage afin de rappeler les sanglans épisodes du passé, car les uns professaient les opinions de la commune de Paris, avec les principes de Marat, d'Hébert et de Chaumette, les autres allaient droit aux lois agraires de Babœuf, au communisme et à l'égalité des propriétés ([1]). Ceux-ci avaient haine de la section de Robespierre composée des hommes de gouvernement et d'unité, adeptes effrénés de l'omnipotence du comité de salut public, adorateurs de Saint-Just, de Couthon, de Lebas: exaltant les vertus de l'incorruptible Robespierre, dont ils publiaient les œuvres et les discours. D'autres sections n'allaient pas au-delà de Danton ni de Camille Desmoulins, leurs divinités tutélaires; le doux Camille (le procureur général de la lanterne), le patriote Danton (l'auteur du 2 septembre), étaient leurs héros, et ils parodiaient les noms et les choses de cette terrible époque. Parmi eux il y avait des dictateurs, des comités de salut public,

les sections prenaient les noms de *Marat, Saint-Just, 21 Janvier, la Montagne, le Bonnet rouge, les Gueux, etc.*

([1]) Cette différence d'opinions résulte des déclarations de M. Raspail et de M. Lebon. Le comité Raspail disait : « Formulons nos doctrines de manière à ne repousser aucune conviction; ne froissons pas les intérêts, n'attaquons pas de front les préjugés, ménageons-les pour les mieux détrôner. Dites à tous ceux qui vous écoutent, que nous ne conspirons pas d'une manière directe, que nous parlons au peuple pour le convaincre de ses droits, prêts à le suivre sur la place publique dès qu'il voudra les réclamer. » Le comité Lebon allait beaucoup plus loin ; il répondait : « Il nous semblait à nous que ne repousser aucune conviction, c'était faire la paix avec tous les partis. Il nous semblait encore que ne froisser aucun intérêt, c'était respecter ces positions sociales et politiques que nous devons attaquer, parce qu'elles pèsent sur l'intérêt commun... On nous répond que ces principes démocra-

des proscriptions; ils jouaient à la guillotine, à la fusillade et aux aménités de 1793, la grande, l'immortelle époque. Comme les jacobins, ils avaient une langue à part; tous très fiers lorsqu'ils disaient *Pélagie, le faubourg Antoine* ou *Marceau*, petite faiblesse d'imitation qui montrait bien que ces opinions n'avaient en elles-mêmes aucune force spontanée et qu'elles vivaient des parchemins de la Convention, leur souveraine puissante, et du blason sanglant de leurs pères.

Au reste, ces jeunes hommes avaient du cœur, du courage, un dévoûment absolu et fier à leur cause; ils étaient respectables parce qu'ils savaient mourir pour elle. La source de leur aberration venait de leur éducation faussée; la plupart nés avec le siècle, s'étaient jetés corps et âme dans la lutte contre la Restauration : quels livres leur avaient appris à adorer la Convention nationale, à grandir Robespierre ou à déifier Danton, ou Camille Desmoulins? N'était-ce pas les travaux enthousiastes de M. Thiers sur la Révolution française, le livre de leur éducation politique? Ils étaient donc coupables de vouloir réaliser l'époque si démesurément grandie par le ministre qui s'était chargé de les réprimer. La société des *Droits de*

tiques on les conserve toujours au fond du cœur, mais qu'aujourd'hui c'est de l'opposition et non du radicalisme qu'il faut faire; que nos doctrines effraient, et qu'on doit s'appliquer seulement à ramener la bourgeoisie et la garde nationale aux dispositions où elles se trouvaient en juillet 1830. Nous répliquons qu'ayant toujours ouvertement professé nos principes, ce serait les renier que de les taire : qu'il est de l'essence des sociétés populaires d'avouer hautement leurs principes; qu'il faudrait renoncer à réunir les deux sociétés, s'il était vrai que nos frères se fussent irrévocablement engagés dans la route qu'on leur trace. Mais il est impossible que cela soit; faisons tous nos efforts pour dessiller leurs yeux et les ramener à nous. »

l'homme, mère et type de toutes les autres, avait pour but de réaliser l'époque conventionnelle, et c'est par l'esprit d'égalité qu'elle se liait aux mutuellistes, fraction démocratique née au sein de l'école gouvernementale des vieux jacobins. Chez le mutuelliste il y avait un souvenir retentissant des principes étranges et hardis de l'économie politique de 1794 : abaissement du riche, triomphe du pauvre, guerre aux châteaux, paix aux chaumières ; un peu de saint-simonisme pour la répartition de la fortune selon la capacité, et comme dominant toutes les autres, la doctrine du mutuel concours de toutes les forces ouvrières pour la conquête pleine et entière de la liberté du travail. A ce point de vue, le mutualisme était bien dangereux en ce qu'il pénétrait jusqu'au cœur de la propriété et de la manufacture (1). Les autres démocrates ne s'occupaient que de la conquête du gouvernement, les mutuellistes remuaient toutes les questions de propriété, de corporation, de

(1) Les principes généraux de la société des *Droits de l'homme* étaient résumés dans une adresse au peuple : « Citoyens, le comité éprouve le besoin de vous adresser ses remercîmens sur l'empressement vraiment patriotique avec lequel vous avez déjà secondé ses efforts. La société des *Droits de l'homme et du citoyen* commence à former un faisceau indivisible ; elle marche comme un seul homme vers le but constant de nos veilles et de nos travaux. Courage, citoyens, la patrie sourit à la concorde qui règne parmi nous ; l'opinion publique accueille nos doctrines avec intérêt ; la sympathie amène dans nos rangs tous ceux qui souffrent. Sur trente-deux millions et demi d'habitans, la France renferme cinq cent mille sybarites, un million d'esclaves heureux, trente-et-un millions d'ilotes, de parias, de grandes âmes vouées en naissant aux tortures du corps et de l'esprit... Elevons donc la voix, citoyens ! Trente-et-un millions d'hommes nous écoutent et nous comprennent. Dites-leur que la monarchie n'est capable que de déplacer le bonheur et les souffrances, mais que la république seule peut tarir la source de cel-

famille; par tous les points ils se rattachaient aux classes travailleuses, aux manufactures de Lyon, aux faubourgs de Paris, aux prolétaires de la France et de l'Europe.

Repoussant avec terreur toutes ces théories d'agitation et d'énergie, le parti des démocrates élégans, fastueux, dont M. Armand Carrel était pour ainsi dire le chef et le modèle, voulait une république régulière. Son jeune président, s'il n'osait heurter de front le vieux parti jacobin, en redoutait avant toute chose le triomphe; car le premier acte des ardens adeptes de 1793 aurait été de proscrire les nouveaux marquis de la république, les Condorcet, les Bailly, les girondins avec leur luxe, leur faste, leur élégance, leur besoin de dépenses, leurs chevaux, leurs maîtresses, avec l'orgueil de l'esprit et quelquefois la fierté superbe des philosophes du XVIIIe siècle. Dans la lutte de ces républicains sensuels avec le vieux parti jacobin, ceux-là auraient été vaincus et proscrits sans nul doute et c'est pourquoi ils se

les-ci, et rendre à chaque individu sa part de jouissance et de félicité. Dites-leur sans cesse que la république seule peut réaliser le gouvernement à bon marché... elle aura des soldats citoyens... peu d'impôts...; l'ouvrier fixera son salaire avec l'entrepreneur; les impôts indirects seront remplacés par l'impôt sur le superflu; le fisc ne viendra plus compter aux pauvre, au prolétaire, ses bouchées de pain et son verre d'eau rougie; le laboureur ne se verra plus obligé de jeter à la rivière une portion de sa marchandise qui dépasse le tarif sur le roulage... Dites au soldat que les décisions d'un jury militaire remplaceront la verge de fer du code qui les régit; que les grades seront à la nomination des soldats, et que le capitaine, hors du commandement, sera l'égal de tout le monde; placez sous les yeux de ces guerriers que l'on abandonne à l'insouciance de la garnison, la trahison qu'on organise dans les rangs et dans l'état-major de l'armée... Français, soldats, citoyens, veillons tous au salut de notre belle patrie! »

rapprochaient avec le plus grand empressement de l'école américaine dont M. de Lafayette était le chef. Au fond, M. Carrel, si plein de sa propre dignité, croyait M. de Lafayette un homme fini, et dans l'intimité avec ses amis il en parlait même d'une manière railleuse. De son côté, si M. de Lafayette ménageait M. Carrel, parce qu'il avait besoin de la presse et d'une popularité patriotique, il avait trop de fierté de gentilhomme pour obéir à l'impulsion d'un écrivain fantasque, bilieux, au moins aussi avide de renommée qu'il l'était lui-même. M. de Lafayette et M. Carrel se trouvaient donc dans une position fort difficile à l'égard de l'énergique parti de la république: tous deux faussement posés, ils se tendaient la main tout à-la-fois contre la société des *Droits de l'homme* qui prenait le rôle du club des vieux jacobins si redouté de M. de Lafayette, et contre la monarchie de 1830, qui secouait enfin avec quelque énergie le prétendu programme de l'Hôtel de Ville pour marcher dans les voies régulières des gouvernemens.

Cette société des *Droits de l'homme* qui essayait les forces et les conditions du gouvernement en l'attaquant par tous les moyens, résumait en elle-même toutes les maximes vitales de la démocratie: l'égalité, le communisme, le pouvoir des classes inférieures; elle devenait donc le symbole vivant de la Révolution française, parce qu'elle en était les principes d'énergie et la conviction. Son organe était *la Tribune* (¹), journal plein

(¹) On s'élevait contre le gouvernement qui poursuivait *la Tribune* jusqu'à la faire tomber: je dis moi que c'était son droit; *la Tribune*

de violence, écrit souvent avec talent et toujours avec feu et colère : combien était pâle et décoloré à côté de cette feuille *le National*, timide républicain, louvoyant entre les idées et les programmes, bégayant tout à-la-fois le mot de république et celui de monarchie. Jamais affiliation ne s'était répandue avec plus de vigueur dans les ateliers à Paris et en province ; partout elle étendait ses vastes rameaux. A la fin de l'année 1832, non-seulement elle avait ses organes à Paris, mais au moyen de la liberté effrénée de la presse, la société des *Droits de l'homme* s'établit partout : elle fonda des journaux sous des titres divers dans les principales cités, à Lyon, à Marseille, à Bordeaux, à Strasbourg, centre immense de population et de manufacture. La société mère de Paris envoya des rédacteurs patriotes aux nouvelles feuilles publiques, afin de leur donner une commune impulsion, et tous durent s'entendre sur la formule unitaire de l'enseignement aux masses. Pour que rien ne manquât à l'éducation politique du parti républicain, la Société arrêta la rédaction et la publication d'un manifeste, sorte de *corpus juris* de ses doctrines politiques, déclaration des droits et des devoirs, empruntée aux traditions conventionnelles de Robespierre. Ce manifeste proposait une sorte de remaniement de l'état social, la propriété, la famille, le gouvernement ; car telle était l'étrange liberté qui alors existait au sein des opinions politiques, qu'on pouvait tout mettre en question dans l'État. La loi

disait qu'elle voulait tuer le pouvoir. Le pouvoir prit sa revanche : c'était une juste représaille, que légitimait l'état de guerre.

laissait encore la société à découvert; on pouvait nier les principes du gouvernement, discuter la meilleure forme sociale : qu'on se représente donc sur tous les points de la France, cette action dévorante et propagandiste de la presse républicaine. Trois ans après la Révolution de Juillet, elle remuait les entrailles d'un pays ainsi labouré; nulle barrière à cet enseignement anarchiste. Vous lui opposiez le jury, et le jury acquittait; il y avait donc à livrer une nouvelle bataille à une société de jeunes hommes, incontestablement braves, dévoués à leurs doctrines; tous dans cette volonté d'héroïsme que leurs ennemis mêmes ne pouvaient s'empêcher d'admirer.

Tel était le parti républicain après les journées des 5 et 6 juin qui avaient porté un coup décisif à son mouvement armé. Seul il n'avait pas été vaincu, car la captivité de madame la duchesse de Berri avait mis un terme à la guerre de la Vendée. Jusqu'ici le principe royaliste n'était point atteint, et il excitait le même enthousiasme dans les derniers momens de la vie politique de Madame. Il se révélait quelque chose de chevaleresque, bien digne de l'opinion légitimiste, si puissante de généreuses émotions : cette jeune femme, si ferme, si courageuse, partout traquée dans la Vendée, offrait un tableau que l'imagination pouvait poétiser; ajoutez la captivité qui rend toujours intéressante une mère, une princesse de si grande origine: que de rapprochemens, que de réflexions profondément senties, ce spectacle ne pouvait-il pas inspirer! A ce point de vue, on pouvait dire que jusqu'ici la captivité de Madame avait donné une plus grande puissance morale au parti légitimiste et que les

rigueurs du pouvoir avaient peut-être pour effet de remuer la triste indifférence pour une cause tombée. J'ai rappelé les pétitions qui de toutes parts étaient présentées à la Chambre par de nobles gentilshommes s'offrant en otages, comme pour Louis XVI au Temple : tous réclamaient la liberté immédiate de Madame, sous caution. Autour d'eux s'étaient groupés plus de mille noms de femmes au cœur ardent, qui demandaient à partager la prison de Madame. Alors M. de Châteaubriand, dans son beau style, publia une admirable brochure sur la captivité de Blaye, résumée par ces mots : « Madame, votre fils est mon roi. » A ce sujet, une députation de jeunes hommes étaient venus saluer ce cœur si haut, cet immense talent [1]. M. de Kergorlay apportait sa fermeté dure comme les vieux rochers druidiques de la Bretagne, en déclarant que Madame captive était plus grande, plus régente encore qu'avec sa liberté. Jamais le parti royaliste n'avait donc été aussi profondément excité.

Un peu de folie vint se mêler à ces sentimens chevaleresques : non-seulement cet esprit des vieux temps voulait se réserver la pleine liberté de se manifester,

[1] Cette brochure de M. de Châteaubriand était en ce moment l'objet d'une poursuite ; quelque grande que fût cette renommée, le pouvoir ne pouvait pas se laisser braver impunément. L'adresse suivante des habitans de Rennes, dit assez quelles étaient les expressions chaleureuses des royalistes pour madame la duchesse de Berri.

« Madame, lorsque de tous côtés des voix françaises s'élèvent pour protester de leur amour pour la mère de Henri de France, de Henri que l'ancienne constitution et la Charte appelaient au trône, nous aussi, Bretons, nous lui offrons nos hommages. Agréez-les, auguste princesse, vous qui avez puisé dans l'amour maternel tant de grandeur et d'héroïsme. Nouvelle Marie-Thérèse, vous avez un titre de plus que votre aïeule à l'admiration des siècles : l'infortune. Aussi fidèles au malheur et à

mais encore il passa par la tête èt le cœur de quelques braves officiers, de quelques écrivains ardens, d'imposer cette loi de respect et de culte pour Madame à la presse tout entière qui, depuis la captivité de Blaye, ne gardait pas toujours les sentimens de convenance pour une infortune dont elle ne pouvait comprendre la grandeur et qu'elle ne voyait que comme une victoire politique! La Restauration en tombant avait laissé au sein de Paris une multitude de jeunes officiers des gardes du corps ou de la garde royale, en demi-solde ou même démissionnaires pour refus d'un serment qui répugnait à leur conscience; cela était bien, nul ne pouvait blâmer cette fidélité à une cause malheureuse et si grande qu'elle touchait par tous les points à notre histoire. Parmi eux, depuis la captivité de Blaye, il s'était manifesté un sentiment de colère toutes les fois qu'une calomnie était jetée sur l'honneur de la duchesse de Berri. Ainsi qu'au moyen âge, dans les temps de chevalerie et de carrousels, ces jeunes officiers voulurent condamner au silence ceux qu'ils considéraient comme felons et discourtois pour avoir outragé l'honneur d'une dame (1). Ceci provenait d'un sentiment brave et généreux, mais ce n'était pas connaître l'esprit public et la haine qui existait dans la majorité de la presse contre la branche aînée des Bourbons. Les écrivains d'ailleurs auxquels ils s'adressaient pour

nos vieilles affections, nous entourerons votre captivité de ces mêmes hommages, de ce même amour, dont nous saluâmes naguère votre passage parmi nous. Que l'expression de nos sentimens, Madame, soit pour vous une consolation, si votre grand cœur pouvait en avoir besoin. Que Dieu veille sur vous!

Rennes, 28 novembre 1832. »

(1) Je crois que la première réparation fut demandée au *Corsaire* et à M. Briffault.

imposer de telles lois étaient les organes d'une presse libre, usant d'un droit légal; ils formaient le parti naguère vainqueur, et aujourd'hui assez formidable pour se défendre: venir demander raison d'un article de parti à des gens de parti, c'était absurde. Mais dans ce temps, aucune idée n'était à sa place, l'effervescence bouillonnait dans toutes les têtes. Il se forma donc des espèces de compagnies duellistes, qui allaient dans les bureaux demander raison des injures dites à Madame la duchesse de Berri.

De là résultèrent des querelles individuelles et des provocations en masse; ce qui d'abord n'était qu'un débat souvent personnel devint une mêlée de partis; de longues séries de combattans furent envoyés de part et d'autre pour des duels à deux, à quatre écrivains, ou même entre simples auxiliaires. La société des *Droits de l'homme* offrit de marcher en masse, section par section, et de présenter ainsi au milieu de Paris le renouvellement d'un combat à mort entre deux opinions qui s'étaient trouvées sur la place publique à la Révolution de Juillet. On retombait en plein moyen âge. A la suite de ces provocations, quelques duels s'engagèrent sans autre mobile que les passions politiques; le plus retentissant fut celui de MM. Armand Carrel[1] et Roux-

[1] Je donne les différens récits des journaux sur ces malheureuses rencontres :

«Un fâcheux événement a eu lieu hier entre MM. Roux-Laborie et Armand Carrel. Le cas malheureux dont il s'agit est tout-à-fait d'exception. Au surplus, nous pensons que les suites de cette querelle n'ont déjà été que trop graves; nous repoussons l'idée de nouveaux malheurs aussi déplorables qu'inutiles; ce n'est pas dans le sang que les doctrines de justice et d'honneur dont se compose le royalisme doivent le réimplanter sur le sol français. Ni la légitimité ni la république n'avanceront d'un pas sur ce champ de batailles particulières. C'est à la plume des publi-

Laborie. Tout fut réglé avec une impartialité parfaite par des hommes d'honneur, parmi lesquels un des plus sérieux et des plus honorables écrivains, ancien garde du corps lui-même, M. Théodore Anne. M. Armand Carrel y fut blessé dangereusement, et son adversaire reçut un coup d'épée. Ce combat loyal, le parti républicain l'exploita pour insulter et menacer les royalistes; il exalta M. Carrel et le ceignit de l'auréole du martyr. Pourtant on n'avait rien à reprocher à son adversaire, M. Laborie, qui à peine savait manier une épée et qui néanmoins accepta le combat sans hésiter, contre un duelliste si redouté, toujours prêt à s'animer jusqu'à la provocation. M. Carrel intervenait volontiers dans ces sortes de rencontre, il prenait parti souvent d'une façon hautaine, et à chaque blessure il était présenté comme un martyr des idées nationales. En général, les partis aiment à présenter une victime de leurs principes; ils le font moins pour lui que pour eux-mêmes : c'est un mobile de colère et de vengeance.

La police fut obligée d'intervenir contre ce retour insensé aux mœurs du temps de Louis XIII : quelques-uns des principaux instigateurs furent

cistes qu'il appartient de faire des conversions, d'autant plus sûres qu'ils conserveront davantage le langage de la raison et des convenances. Le fer tue et ne persuade point. »

(*Le Rénovateur*, 4 février 1833.)

« Des rencontres devaient avoir lieu entre M. d'Hervez et M. Albert de Berthier, M. Achille Grégoire du *National* et M. Théodore Anne, M. de Berthier ayant été arrêté et un mandat d'amener ayant été lancé contre M. Théodore Anne, ces rencontres n'ont pu avoir lieu.

« La société *Aide-toi, le ciel t'aidera* a écrit au *National* qu'elle est prête à soutenir dans toutes ses conséquences la lutte engagée entre le parti patriote et le parti provocateur. *La Tribune* de son côté annonce que la société des *Droits de l'homme* a offert de marcher par sections de vingt hommes jusqu'à

arrêtés afin de couper court à ces rencontres. Le gouvernement qui devait voir sans peine deux partis hostiles s'entre-déchirer, crut indispensable néanmoins d'empêcher un désordre social. D'autres explications eurent lieu : on se présenta dans les journaux royalistes pour leur interdire en représailles de parler mal de la Révolution de Juillet, la souveraine des patriotes, comme la duchesse de Berri était la dame des royalistes ; et *la Gazette de France*, par l'organe de M. de Genoude et de M. de Lourdoueix, avec une raison droite et sérieuse, repoussa toute complicité dans ces actes qui n'avaient ni sens ni portée politique et réjouissaient le pouvoir, leur ennemi commun.

Il n'en fut pas ainsi de *la Quotidienne :* ses rédacteurs, hommes au cœur d'énergie et de loyauté, MM. Nettement et de Briant acceptèrent le combat singulier, et M. Nettement fut légèrement blessé. Enfin, pour compléter cette situation si bizarre, si exceptionnelle, M. Garnier-Pagès crut devoir adresser une lettre à M. Berryer [1], pour l'inviter à s'expliquer sur l'attitude nouvelle que voulait prendre le parti royaliste vis-à-

concurrence de quatre mille, s'il est nécessaire, pour exterminer le parti provocateur.

(*National.*)

(1) *Lettre de M. Garnier-Pagès à M. Berryer.*

« Monsieur, ne vous ayant pas vu à la Chambre et ne vous ayant pas trouvé chez vous lorsque je m'y suis présenté, accompagné de MM. de Laboissière et de Ludre, je prends le parti de vous écrire pour vous apprendre ce que je désire de vous.

« Des hommes qui appartiennent au parti que vous représentez se sont rendus dans les bureaux des journaux dont je partage les opinions. Lors de leurs provocations ou dans le cours des relations auxquelles elles ont donné lieu, ces hommes ont déclaré qu'ils agissaient sous l'influence des notabilités de leur parti. S'il en est ainsi, ne connaissant que vous parmi les personnes que l'opinion publique désigne comme dirigeant les partisans de la dynastie

vis la Révolution : si c'était véritablement un combat d'opinions, un cartel de principes, M. Garnier-Pagès appelait M. Berryer en champ clos; lui, le représentant de la Révolution, voulait mesurer son épée contre le plus éloquent des défenseurs de la légitimité. M. Berryer, esprit de si brillante souplesse, n'eut pas de peine à répondre : « qu'il désavouait tous ces actes de folie, toutes ces ardentes provocations, auxquelles il n'avait point participé; qu'au reste il ne laissait à personne le soin de défendre sa cause, et qu'il saurait la protéger lui-même sans recourir à des champions étrangers. » Cette querelle un peu puérile en finit là, et le gouvernement dut se féliciter de voir aux prises des opinions qui plus d'une fois s'étaient liguées pour combattre la pensée d'ordre. Si alors il y avait eu un peu de calme, un peu de raison dans ce parti légitimiste, il se serait aperçu que la grande haine contre lui était au cœur de la révolution : avec elle nulle alliance possible; elle profiterait de la force électorale des légitimistes, sans jamais lui accorder ni appui ni répit.

déchue, c'est à vous que je demande de faire cesser toute effusion de sang, en invitant les hommes qui ont provoqué les patriotes, à revenir sur leur démarche et à la désavouer. Dans le cas où vous ne pourriez ou ne voudriez point obtenir cela d'eux, vous voudrez bien m'indiquer l'heure et me fixer le lieu où je devrai me rendre accompagné de MM. Laboissière et de Ludre, car vous ne pouvez vouloir et je ne saurais souffrir que des personnes déléguées représentassent seules leur parti, tandis que ceux qui les auraient envoyées ne courraient aucun danger.

« Si vous n'êtes pour rien dans tout ce qui se passe, je vous demande formellement de désavouer pour votre part, toute coopération à ce qui s'est fait au nom des notabilités légitimistes. J'attends de vous une réponse prompte, vous prévenant que, dans un intérêt général, je la rendrai publique si elle contient le désaveu que je demande. J'ai l'honneur de vous saluer. — 4 février 1833.

« Garnier-Pagès. »

Quand tout un parti tirait ainsi l'épée pour défendre le malheur et la dignité de la duchesse de Berri, la noble captive demeurait dans le château de Blaye, prison qu'on s'était efforcé de rendre le moins dure possible. Il ne faut jamais en histoire séparer les actes du pouvoir d'avec les passions contemporaines, et je reconnais que c'était déjà un service que d'avoir arraché la duchesse de Berri aux irritations politiques qui murmuraient autour d'elle pour la traduire devant un jury. Le gouvernement ne pouvait mettre Madame en liberté, parce qu'il était lui-même sous le coup d'une majorité de Chambre, au fond révolutionnaire, et qui aurait accusé les ministres s'ils avaient pris sous leur responsabilité une telle résolution. Il fallait donc s'efforcer d'adoucir la captivité de la duchesse de Berri, la rendre la moins longue possible, attendre que les esprits fussent plus calmes afin de disposer de son avenir avec plus de liberté tout en brisant sa cause. La difficulté et le danger d'une telle résolution ne venaient pas exclusivement du parti révolutionnaire; les menaces, les injures de l'opinion légitimiste ne

Réponse de M. Berryer.

« Monsieur, je regrette de ne pas m'être trouvé chez moi lorsque vous vous y êtes présenté avec MM. de Ludre et Laboissière; je me serais empressé de vous donner la réponse que vous désirez et que je ne veux ni ne dois refuser à trois de mes collègues, surtout lorsqu'ils me la demandent dans un intérêt général.

« Je ne puis croire, monsieur, que les personnes qui ont provoqué des explications de la part des rédacteurs de journaux dont vous partagez les opinions, aient déclaré qu'elles agissaient sous une autre influence que celle de leur propre mouvement. En tout cas, si au milieu de ces tristes querelles j'avais pu penser que, pour l'honneur de l'opinion politique à laquelle je suis attaché, de semblables provocations fussent utiles ou convenables, je n'aurais laissé à personne le soin de les faire. C'est assez vous dire que je ne suis pour rien dans tout ce qui se passe, et que je n'ai pris aucune part directe ou indirecte à ce qui s'est fait dans ces

permettaient pas au gouvernement d'agir avec spontanéité; cette dernière opinion accusait le pouvoir avec un acharnement dont il n'y a pas d'exemple. Il suffit de lire les journaux de cette époque pour comprendre qu'un gouvernement qui aurait voulu préserver Madame en la rendant à la liberté, ne l'aurait pu sans manquer à sa propre dignité. En général, c'est une faute pour un parti que de mettre un pouvoir incessamment au défi; comme ce pouvoir ne veut pas paraître lâche, il préfère souvent rester dur, inflexible, et c'est ce que les partis vaincus ne comprennent pas assez : ils s'appuyent sur leur vieux passé pour s'imposer à l'avenir; ils commettent ainsi un dangereux anachronisme.

Le château de Blaye, lieu de captivité de Madame, agréablement situé au point où la Gironde est si belle et si large, avait été meublé avec un luxe simple et commode; nul ne pouvait contester ce que sa position avait de salubre et de sûr. Tout ce qui pouvait se concilier avec la situation de la princesse en face des partis implacables lui était accordé; auprès d'elle, pour remplacer le comte de Ménars, on avait placé le comte de Brissac ([1]), son gentilhomme d'honneur

derniers jours. Vous rendez d'ailleurs justice, monsieur, à mon caractère et à mes principes en m'invitant à user de la confiance que mes amis politiques peuvent m'accorder pour faire cesser tout acte de violence, tout recours à la force des armes entre les partisans de deux opinions qui ne peuvent triompher, l'une ou l'autre, que par la liberté et le respect des droits de tous. Votre lettre ne me permet pas de douter que vous ne soyez, de votre côté, dans les mêmes sentimens et les mêmes dispositions.

« J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre serviteur et collègue,

« BERRYER fils, député. »

« Paris, 5 février 1833. »

([1]) Le comte de Brissac était second chevalier d'honneur de *Madame*, sous la Restauration ; le duc de Lévis était le premier.

aux manières respectueuses, et la comtesse d'Hautefort ([1]), son ancienne dame de compagnie. La duchesse de Berri elle-même avait fait ces choix au milieu de toutes les personnes qui s'étaient offertes avec spontanéité pour partager sa captivité. Le ministère qui avait remis le commandement provisoire du château de Blaye à un brave colonel, désigna ensuite pour gouverneur le maréchal de camp Bugeaud, officier au reste bien né, mais aux façons un peu rudes de l'école impériale; contraste assez curieux de l'amour exclusif du pouvoir, de la force, de la renommée, caractère méridional, hautain et populaire à-la-fois, dur en paroles et fort secourable en action, avec un bon sens trivial et quelquefois spirituel.

Le général Bugeaud s'était tenu à l'écart pendant la Restauration qu'il avait néanmoins saluée à son aurore; on citait de lui des vers que, comme colonel, il avait offert à Louis XVIII, à la tête de son régiment ([2]) en 1815; les vers étaient mauvais, mais les sentimens honorables; par caractère et par le texte de ses instructions, M. Bugeaud devait traiter la noble captive, la propre nièce de la reine avec une déférence respectueuse qui pouvait tout permettre hors les complots de parti; la duchesse de Berri était confiante, exaltée, et le caractère un peu rude et emporté

([1]) La comtesse de Bouillé était première dame d'honneur de la duchesse de Berri et la comtesse d'Hautefort, la seconde.

([2]) Je regrette de faire cette petite espièglerie des citations du passé; mais je trouve dans un journal les vers suivans, œuvre de M. Bugeaud, alors colonel du 14[e] de ligne, en garnison à Orléans.

Loin de notre bonne patrie,
Naguère nous portions nos pas,
Et le printemps de notre vie
N'était semé que de combats.
Aujourd'hui le sort moins sévère,
Nous a fait un double présent,
En Louis il nous donne un père,
Et nous fixe dans Orléans.

du général ne lui déplaisait pas. Par M. de Brissac ou la comtesse d'Hautefort il faisait parvenir ses instructions à Madame qui appréciait souvent la délicatesse des moindres procédés, et certes il fallait un grand dévoûment militaire pour se charger d'une tâche si triste; car au fond, que la clef fût d'or ou de fer, c'était celle de la prison d'une captive.

Qu'on se représente la position si délicate du maréchal de camp Bugeaud; les journaux légitimistes ne cessaient de l'accuser de tenir Madame en séquestration, et d'exagérer même les ordres du ministère; Blaye n'était pas loin de Bordeaux centre d'un comité royaliste ardent, implacable; les journaux du midi harcelaient le gouverneur, et lui faisaient une guerre violente sur ses procédés envers la duchesse: on voulait le rendre odieux afin d'alarmer tout un parti sur des jours si précieux. A des accusations mensongères, le général répondait par des démentis répétés, offrant d'admettre auprès de Madame tous les légitimistes qui voudraient se présenter. Ces offres acceptées un moment ou repoussées avec raillerie ne rendaient pas meilleure la position du général Bugeaud livré aux représailles de tout un parti, et plus rude qu'habile dans ses formes : fatale situation pour un officier que d'être préposé à la garde d'un prisonnier d'État; sir Hudson Lowe auprès de Napoléon, M. Bugeaud auprès de la duchesse de Berri remplirent leur devoir, nul n'en doute; et je suis convaincu que l'un et l'autre ne faisaient qu'exécuter leurs instructions comme des soldats: d'où vient donc que l'on demeura implacable pour l'un comme pour l'autre? Et pourtant au témoignage de la duchesse de Berri, le général Bu-

geaud se comporta comme un loyal officier qui, acceptant un devoir, le remplissait avec toute la franchise d'une position avouée. Les personnes qui approchaient la duchesse de Berri s'apercevaient d'une altération visible dans ses traits : on la disait tourmentée d'une vieille affection de poitrine, la toux s'était montrée plus irritée, et les premiers rapports de Blaye ne dissimulaient plus les changemens tristes et profonds dans toutes les habitudes de son tempérament. Ces indices inspirèrent des craintes : la mort de Madame à Blaye aurait soulevé une indignation générale en Europe ; c'est pourquoi le gouvernement avait mis à la disposition de la noble captive toutes les ressources et les secours de l'art. M. Dupuytren fit le voyage de Blaye accompagné d'autres célébrités médicales. Comme les amis de Madame répétaient que le climat de la Gironde était mortel, il y eut un rapport très circonstancié sur la salubrité de la prison, sur la nature de l'air qu'on respirait à Blaye (1), et je crois que dès ce premier moment, l'art fut fixé sur les causes réelles du malaise de Madame. Quelques rapports secrets indiquaient les indices d'une situation particulière ; mais jusqu'ici la duchesse de Berri n'ayant rien déclaré, il n'était ni convenable ni habile de la prévenir sur ce point ; on devait attendre un aveu spontané de la princesse qui se cachait à M. de Brissac et à la comtesse d'Hautefort elle-même.

Je vais maintenant toucher une des circonstances les plus délicates pour l'honneur du pouvoir et la vie

(1) Ce rapport des médecins reçut la plus grande publicité afin de rassurer les esprits ; mais les partis n'en tinrent aucun compte.

politique de la duchesse de Berri. Trop de passions ont remué la partie scandaleuse de l'histoire; le recueil des anecdotes est épuisé : croit-on qu'il me serait bien difficile aussi d'écouter à toutes les portes, de prêter l'oreille à des récits sur la vie aventureuse de la Vendée, de supposer des faiblesses de femme dans une existence si agitée, tout cela a été répété outre mesure; les chevaliers trop ardens comme les ennemis sans pitié ont creusé les accidens d'une vie qui devait être murée pour tous; quand il existe des actes authentiques sur la filiation et la paternité dans une famille, la certitude légale est constante, sans cela y aurait-il encore un foyer respectable? Le mariage, la paternité sont des choses sacrées dans le droit civil comme dans le droit religieux; pourquoi y substituer des anecdotes? pourquoi enlever de chastes et poétiques couleurs? pourquoi supposer, comme dans les romans du moyen âge, des amours de paladins à travers les combats et les batailles? On me pardonnera donc de ne pas croire aux félonies des uns, à la faiblesse des autres, et de préférer à tous le récit authentique, celui qui résulte des pièces déposées aux archives, soit en Italie, soit en France.

Lorsque Madame, duchesse de Berri, quitta le royaume après les lamentables événemens de 1830, elle habita l'Angleterre jusqu'au printemps de 1831, époque où elle prit, en noble pélerine, la route du Rhin, pour traverser la Suisse, le Piémont, jusqu'à Naples et la Sicile. Là seulement elle retrouva un peu de gaîté; l'aspect des lieux de son enfance put seule l'arracher aux préoccupations si tristes du passé et du présent au milieu des familles qui l'avaient vue naître.

La noblesse sicilienne si puissante de fief se sépare par son origine de la noblesse napolitaine née le plus souvent des caprices souverains. En Sicile beaucoup viennent des hauts féodaux du moyen âge. Parmi ces nobles existait une antique famille issue, disait-on, des chevaliers normands ([1]), et si l'on pouvait croire son blason, elle avait pour premier ancêtre Tancrède, si renommé dans les croisades. Il y a beaucoup de légende sans doute dans tout cela; la Sicile et la France se mêlaient plus d'une fois par les liens de la chevalerie, et les La Trémoïlle n'étaient-ils pas princes de Tarente? Cette famille de haute noblesse sicilienne portait le nom de Lucchesi-Palli ([2]), issue des comtes de Campo-Franco; l'héritier de cette race du nom d'Hector était encore jeune, tout dévoué à la lignée royale de Naples et l'agent le plus actif de la reine Christine, son négociateur pour la succession d'Espagne, en Angleterre, en Hollande ([3]), et tout récemment encore, il s'était chargé des intérêts de la duchesse de Berri à son arrivée en Sicile. Là commence la liaison entre Madame et le comte de Lucchesi-Palli.

Il résulte des actes, que lors du séjour de Madame

([1]) Ce serait un beau travail à faire que l'histoire des familles normandes encore existantes en Sicile.

([2]) Il ne faut pas confondre les Lucchesi avec les Lucchesini; on sait qu'un marquis de Lucchesini fut ministre prussien pendant la Révolution française.

([3]) Parmi les papiers de la duchesse de Berri saisis chez mademoiselle Duguigny, se trouvait une lettre dont il fut donné connaissance aux assises de la Loire-Inférieure, à l'occasion du procès de M. Guibourg. Cette lettre écrite en italien par le comte Hector ne pouvait laisser de doute sur le mariage de la duchesse de Berri; elle invitait Madame en termes fort tendres, d'envoyer en Hollande un homme capable et de quelque importance, pour remplacer certains

dans la petite cour de Massa, un mariage secret fut contracté entre elle et le comte Lucchesi-Palli ([1]). On appelle mariage secret dans la loi catholique romaine, la bénédiction nuptiale donnée par un prêtre sans autre formalité, parce que lorsqu'il y a disproportion de rang, de fortune et néanmoins danger de scandale, la loi catholique permet qu'on fasse cesser ce scandale, et qu'on légitime aux yeux de Dieu une union qui pourrait blesser les lois de la pudeur générale. Ainsi pour ces sortes de mariage il n'est pas besoin du consentement des parens, de la publication des bancs que les lois civiles ont établis pour rendre le mariage valide; dans les coutumes romaines, le prêtre doit marier tous ceux qui se présentent, parce que avant tout il faut éviter la possibilité et l'intention d'une union fortuite, illégitime. En vertu de ce motif et de cette loi, un mariage secret fut célébré à Massa entre le comte Lucchesi-Palli et la duchesse de Berri, dans le mois d'avril 1832 : ce n'était pas la première fois que ces sortes de mariages inégaux, morganatiques ou de la main gauche, se voyaient dans les races royales. La grande Mademoiselle n'a-

agens secrets, qui par leurs maladresses, gâtaient les affaires en voulant la servir. Cette lettre qui fut lue à l'audience et traduite, était signée d'un comte de Lucchesi. »

([1]) Ce mariage de la duchesse de Berri avec le comte Lucchesi-Palli eut lieu à Massa dans la chapelle du consulat d'Espagne, trois jours avant le départ de la duchesse pour Marseille. Une autre circonstance peut certifier l'authenticité du mariage de la duchesse de Berri : c'est que lorsque Madame, quelques mois après sa délivrance, voulut se rapprocher de Charles X, le vieux roi si pur, si saint, ne voulut la recevoir qu'après qu'il eût été constaté que son mariage avait été réel, et je crois, que M. de Saint-Priest fut chargé de la mission d'en rapporter l'acte authentique certifié à Rome.

vait-elle pas épousé le duc de Lauzun, aux regards étonnés de la cour, sujet éternel des ébahissemens de madame de Sévigné; et ce mariage avait reçu l'approbation de Louis XIV, bien aise d'abaisser les Condé, partisans de la fronde. Une autre duchesse de Berri, la fille du régent, ne s'était-elle pas éprise follement d'un simple garde le comte de Riom qu'elle voulut épouser à tout prix, malgré son père et sa famille ([1]). Et l'impératrice Marie-Louise n'était-elle pas en ce moment même l'épouse morganatique du comte de Nyeperg?

Ces exemples, la duchesse de Berri pouvait les suivre. Mais, dira-t-on, si ce mariage était un acte simple de la vie, pourquoi le tenir si complétement secret de manière à tromper même ses amis politiques? A ceci il y a une réponse naturelle: ce silence était commandé par la position même de la duchesse de Berri. La princesse agissait seule, en dehors de Charles X et de la partie sérieuse de la cour exilée; ce mariage était un nouveau grief contre elle déjà si compromise. Madame prétendait au titre de régente de France dans l'insurrection du midi et la guerre de la Vendée; si donc elle eût déclaré son mariage aux yeux de son parti hésitant, divisé, elle aurait perdu légalement le titre de régente, de tutrice du duc de Bordeaux, et de plus elle aurait compromis ce caractère poétique et chaste de la veuve du duc de Berri, prince tombé sous le poignard d'un assassin! Il y a dans une veuve et dans une mère quelque chose de saint qui impose des devoirs austères et héroïquement

([1]) Voyez mon travail sur *Philippe d'Orléans, régent de France.*

remplis. Que serait devenue la duchesse de Berri en Vendée avec le titre de femme mariée en secondes noces à un noble Italien? De là ce soin que la princesse mettait à cacher ce mariage, même à ses plus intimes amis, à ses femmes, à tous ceux qui l'entouraient de leur respectueux dévoûment.

On a dit encore en recherchant avec une curiosité médisante la vie intime de la duchesse de Berri, que le comte Lucchesi-Palli ne pouvait être père de l'enfant, parce que rien n'indiquait qu'il fût venu dans la Vendée pendant le séjour de Madame : où en serions-nous, juste ciel! avec de telles conjectures. A peine ces sortes de preuves sont-elles admises devant les tribunaux qui abritent de leur protection le toit domestique troublé; là où il y a mariage il y a paternité. Nul ne peut dire d'ailleurs que dans sa vie errante, la duchesse de Berri n'ait pas vu le comte Lucchesi toujours en mission secrète, en Espagne, en Portugal, à La Haye. Et l'on sait qu'à cette époque même la guerre de la Vendée se liait aux négociations diplomatiques du dehors; à Nantes, dans le Boccage, Madame recevait ses amis, ses agens; une correspondance des plus tendres fut saisie ainsi qu'une lettre du comte Lucchesi-Palli constatant l'existence de l'union contractée avec la duchesse de Berri : pourquoi supposer des choses honteuses quand les choses légales sont honorables? pourquoi supposer une indigne complaisance, une bassesse de conduite quand tout peut s'expliquer selon l'honneur.

Ce fut vers le commencement de février que les symptômes de l'état de Madame furent tellement visibles qu'elle dut s'en ouvrir à la comtesse d'Haute-

fort; pour la première fois elle parla et de son mariage et de la position particulière déjà indiquée aux Tuileries par les rapports des médecins. Mention des plus petits incidens fut faite dans les dépêches particulières, et comme le général Bugeaud était un homme de confiance et de discrétion, il dut continuer à servir d intermédiaire dans les nouveaux rapports de délicatesse que créait un aveu qu'on aurait pu croire arraché à la prison. Une fois la situation de Madame connue, elle mit une véritable loyauté à tout dire, comme si son cœur se déchargeait d'un fardeau : dès-lors une correspondance particulière s'engagea entre les Tuileries, la reine Christine d'Espagne, la cour de Naples et la duchesse de Berri, pour savoir comment la chose serait arrangée, et quelle forme la moins compromettante on pourrait imprimer à un événement qui n'était grave en lui-même que par la tournure que les partis pourraient lui donner. Le comte Lucchesi-Palli ([1]) était parfaitement connu de tous, à Naples comme à Madrid et sa noblesse irréprochable; lui-même avait montré un dévoûment à la famille napolitaine, tel qu'on ne pouvait douter qu'il ne se fît honneur de la publicité d'un mariage secret avec la duchesse de Berri. Seulement tout devait être préparé de loin avec discrétion, car la princesse avec sa pétulance, son ardeur de femme voulait tout dire d'abord et briser toute contrainte. Chose curieuse, après s'être si bien cachée à l'origine,

([1]) Les partis ennemis ont dit que ce fut seulement à ce moment que le mariage avec le comte Hector Lucchesi-Palli fut arrangé, et qu'il couvrit l'événement déjà accompli. Je crois qu'une dame autrefois fort avant dansla confiance de Louis XVIII, la comtesse Duc.... fut la grande négociatrice de cette affaire.

il semblait que la vérité et la publicité devinssent un besoin de sa nouvelle position à Blaye.

Dans les premiers jours de février, la comtesse d'Hautefort fut chargée par Madame de remettre une formule de déclaration au général Bugeaud, pour la communiquer à Paris. Cette déclaration, naïve dans ses aveux, parut trop formelle, trop précise dans ses termes; la princesse y prononçait le mot de grossesse et en indiquait même le temps, les circonstances et le terme. L'acte fut renvoyé avec une rédaction plus vague, plus discrète, plus habile; on y déclarait d'abord le mariage secret (1), c'est-à-dire la justification du fait, et ce fait n'était qu'un résultat nécessaire, légitime du mariage. La duchesse de Berri, comme soulagée d'un grand poids après cette déclaration, reprit sa gaîté, sa vie tout entière un peu rieuse; sa santé altérée autant par la captivité que par le secret profond qu'elle gardait dans son cœur se rétablit; elle respira plus à l'aise, car rien ne pouvait plus s'opposer à ce qu'elle revît le sol de l'Italie, Naples, la Sicile dont le souvenir était son émotion la plus vive. Le gouvernement à son tour maître d'une déclaration qui brisait le caractère politique de la duchesse de Berri en crut la publicité indispensable. Le côté moral de la question étant sauvé par le mariage, c'était dès-lors un simple acte de l'état civil qui devait

(1) La déclaration de *Madame* était conçue en ces termes :

« Pressée par les circonstances et par les mesures ordonnées par le gouvernement, quoique j'eusse les motifs les plus graves pour tenir mon mariage secret, je crois devoir à moi-même, ainsi qu'à mes enfans, de déclarer m'être mariée secrètement pendant mon séjour en Italie.

« De la citadelle de Blaye, ce 22 février 1833.

« *Signé* MARIE-CAROLINE. »

être déposé à la Chambre des pairs, comme les titres de famille, les abdications de Charles X et du Dauphin. Puis il fallait faire cesser cette guerre violente que le parti légitimiste déclarait au pouvoir depuis la captivité de Madame : ne disait-il pas que la duchesse de Berri périssait sous le poison et la souffrance, dans la dure prison de Blaye? Ces plaintes, ces douleurs, exagérées à dessein, produisaient sur les masses un déplorable effet; il fallait donc imposer silence par la publicité réelle d'un événement légitime, puisqu'un mariage l'avait consacré.

Qu'on se représente l'effet produit par cette publicité jetée en masse dans les journaux; le parti révolutionnaire d'abord poussa des cris de joie; tout ce qui pouvait flétrir les têtes couronnées, la maison de Bourbon surtout, et comme on le disait, Caroline de Berri, fut recueilli avec enthousiasme. La presse impitoyable dans ses sarcasmes, ses railleries se livra aux insinuations, aux calculs : ce mariage n'était qu'une supposition, un prétexte pour cacher une immoralité souveraine : « les princesses pour l'amour n'étaient que de simples mortelles », disait une de ces feuilles , on doit se rappeler les duels qui naguère avaient défendu l'honneur de Madame et la réaction dut être railleuse et insolente, contre les braves jeunes hommes qui avaient tiré l'épée en chevalier. Qu'allait faire de son côté le parti royaliste dans une

Cette déclaration avait été envoyée par la comtesse d'Hautefort au général Bugeaud, avec le billet suivant : « Madame la comtesse d'Hautefort offre mille complimens à M. le général Bugeaud, et lui envoie ci-joint un papier que S. A. R. Madame la duchesse de Berri l'a chargée de lui remettre.

« Citadelle de Blaye, 22 février. »

circonstance si capitale pour sa vie politique ? Il y eut à-la-fois dans son sein de la stupeur et de la colère. Si ce parti avait eu souci véritable des malheurs de Madame, et avait entouré sa personne d'un véritable respect, il aurait dit : « Quoi de plus simple que l'événement annoncé avec une publicité si retentissante ; la duchesse de Berri est légitimement remariée avec un gentilhomme : nous ne désirions pas ce mariage, mais il est naturel, légal. Si cette union lui arrache un peu de son auréole poétique, un fleuron de son diadème de régente, elle ne la prive en rien de sa dignité de femme ; elle s'est abaissée sans se dégrader. »

Un tel langage eût été non-seulement convenable, mais adroit. Malheureusement les partis agissent plus avec leurs passions qu'avec l'habileté calme et froide ! Etait-il raisonnable de pousser ces grands cris de colère, et d'opposer une dénégation absolue à un fait qui devait se vérifier par la force des choses (¹) ? Les uns donc parmi les légitimistes nièrent toute liberté dans la déclaration de la duchesse de Berri. « Contrainte et captive, n'avait-on pas pu lui faire signer ce qu'on avait voulu ? » Le vieux comte de Kergorlay déclara

(¹) Il fut publié au sujet de la captivité de la duchesse de Berri des choses aussi absurdes qu'affreuses. En voici un échantillon.

« L'infernal et calomnieux projet relativement à l'héroïne prisonnière de Blaye a été en partie exécuté ; le reste s'exécutera bientôt et voici de quelle manière : la mère de Henri V doit mourir secrètement et son cadavre doit disparaître. Cela fait, la femme scélérate et malheureuse qui fut introduite dans le château devra prématurément accoucher d'un fils mort ou qui devra mourir bientôt. Cette malheureuse aussi devra finir sa vie dans l'accouchement, alors on procédera à l'ouverture du cadavre qui sera faite par quelques médecins vendus, en compagnie de quelques royalistes qui ne connaissent pas la physionomie de la duchesse, d'autant plus que la tête de la décédée sera tout de suite couverte par respect, et on rédi-

qu'à moins de voir l'enfant détaché du sein de Madame, il ne croirait pas à sa naissance. » Quelques-uns ajoutèrent qu'on avait fait entrer une femme enceinte dans la citadelle de Blaye pour supposer l'accouchement de la duchesse de Berri. D'autres légitimistes encore qui connaissaient mieux le cœur humain et le caractère de Madame, s'indignèrent qu'on eût arraché le voile qui cachait une faiblesse de femme, et avec un esprit curieux et léger ils recherchèrent quel pouvait être le chevalier félon et discourtois qui avait compromis ses destinées? Je crois qu'il y eut des cœurs honnêtes qui, par un sentiment très naturel, s'indignèrent de la publicité donnée par le gouvernement à un acte intime de famille; cela pouvait se penser et ne point se dire, parce que c'était avouer la supposition d'un mariage. Le parti royaliste rejeta donc les explications naturelles du *Moniteur*, parce qu'elles tuaient ses espérances politiques: la duchesse de Berri n'était plus un drapeau; on avait élevé d'une manière si hautaine les armoiries de la régente de France, qu'on se résigna difficilement à les ôter sur l'écusson d'un parti. Oh! que Charles X avait raison dans sa vieille expérience de roi, quand il

gera un document qui certifie que Marie-Caroline est morte d'accouchement. »

(*Voce della verità*, de Modène, du 7 avril 1833, extrait de la correspondance de France.)

M. le comte de Menars qui n'avait point quitté Madame fut plus calme et plus modéré :

« J'ai pris lecture de l'article inséré dans le *Moniteur* du 26 février, et j'ai compris qu'avant de m'expliquer sur un document de cette nature, je devais attendre une lettre autographe de madame la duchesse de Berri. Aucune lettre de Son Altesse Royale ne m'étant encore parvenue, et ne pouvant différer davantage l'expression de mes sentimens, je déclare, en ma qualité du plus ancien et d'un des plus dévoués serviteurs de

s'opposait à l'expédition aventureuse de la duchesse de Berri; il savait bien que les causes malheureuses ne peuvent se préserver que par un esprit d'austérité, chaste et saint; qu'il y avait aux entreprises d'imagination ardente et osée, un retour de désabusement, précurseur des grandes décadences. Le vieux roi aurait désiré que l'étendard des fleurs de lis restât dans ses mains affaiblies mais austères et pieuses; il aperçut le coup profond que la duchesse de Berri portait aux espérances de son petit-fils. Une légèreté de femme avait compromis le beau titre de régente de France. Ce n'était pas seulement un culte saint et pieux pour son frère Louis XVI qui concentrait la confiance de Charles X tout entière sur Marie-Thérèse de France, il y avait une véritable religion pour cette haute vertu et cette dignité si forte et si pure.

L'esprit de négation et de doute qui restait encore au sein du parti royaliste sur la déclaration de la duchesse de Berri obligea le gouvernement à prendre des mesures de complète publicité. Indépendamment du comte de Brissac et de la comtesse d'Hautefort, spécialement attachés à Madame, il fut permis à plusieurs royalistes de visiter la captive de Blaye, à la seule condition qu'elle voudrait les recevoir, et Madame refusa presque toujours de satisfaire cette curiosité attentive; je répète que la publicité était indispensable, parce que les récits les plus incroyables

Madame, que la vie tout entière de Son Altesse Royale me fait un devoir de repousser comme calomnieuse, toute interprétation du document inséré dans le *Moniteur* qui se trouverait injurieuse à l'honneur de Madame.

« *Signé* le comte de MESNARS.

« En la prison de Montbrison, 3 mars 1833. »

étaient mis en circulation par les plus chauds amis de la cause légitimiste sur une supposition de grossesse et d'enfant, ignoble légende de toutes les époques. Le parti royaliste aurait dû se rappeler que les mêmes infamies avaient été récitées à la naissance du duc de Bordeaux : allait-on répéter le même rôle? les choses d'histoire ne changent pas et les passions demeurent les mêmes à travers les temps. Au reste la duchesse de Berri se cachait peu de son état; affranchie de toute contrainte, elle était redevenue libre et rieuse; sans témoigner au général Bugeaud de la confiance et de l'abandon, elle lui manifestait toute gratitude pour les plus légères complaisances [1]; le partage empressé et un peu gascon du général la faisait plus d'une fois sourire; ses prétentions littéraires, agricoles et guerrières l'amusaient, car, au fond, elle avait toujours respect pour les vieux services de soldat.

Les ordres de Paris étaient impératifs pour environner la duchesse de Berri de tous les soins les plus empressés. Madame avait désiré auprès d'elle M. De-

(1) Je donne la correspondance authentique de Madame avec le général Bugeaud :

De la citadelle de Blaye, ce 27 mars 1833.

« Je ne puis que vous savoir très bon gré, général, des motifs qui vous ont dicté les propositions que vous m'avez soumises; à la première lecture je m'étais décidée à répondre négativement; en y réfléchissant je n'ai point changé d'idée, je ne ferai décidément aucune demande au gouvernement; s'il croit devoir mettre des conditions à une liberté si nécessaire à ma santé tout-à-fait détruite, qu'il me les fasse connaître par écrit. Si elles sont compatibles avec ma dignité, je jugerai si je puis les accepter; en toute occurrence, je ne puis oublier, général, que vous avez en toute occasion su allier le respect et les égards dus à l'infortune, aux devoirs qui vous étaient imposés; j'aime à vous en témoigner ma reconnaissance.

« MARIE-CAROLINE. »

A M. le général Bugeaud, etc.

De la citadelle de Blaye, ce 10 avril 1833.

« J'ai voulu réfléchir pendant plusieurs jours, monsieur le général, à nos diverses conversations. Je me

neux son accoucheur ordinaire; il lui fut accordé sur-le-champ, et on lui adjoignit le docteur Dubois dont la renommée était universelle. Il y avait ici non-seulement le désir d'être utile à Madame dans sa position délicate, mais encore nécessité pour le gouvernement de constater la vérité de ses assertions vis-à-vis un parti incrédule qui, par ses démentis, obligeait à une publicité incessante et malheureuse. Il fut également résolu qu'une fois la santé de Madame rétablie, elle serait mise en liberté et ramenée en Italie. Madame, depuis l'aveu de son mariage secret, cessait d'être un personnage politique; c'était par sa double majesté de mère et de régente que la duchesse pouvait remuer les populations; une fois abaissée à la vulgarité d'une union secrète, elle n'était plus qu'une captive haute par sa naissance, malheureuse par sa destinée; la chaste poésie ne se rattachait plus à elle, et si la comtesse Lucchesi-Palli pouvait rester la spirituelle et noble princesse, jamais elle ne serait acceptée comme la tête, l'espé-

suis convaincue que, malgré mon vif désir de ma mise en liberté, je ne pouvais me décider à faire au gouvernement aucune proposition sans m'être consultée avec quelques-uns de mes amis; je me réduirai à deux seulement, mais bien entendu j'aurai la possibilité de les voir sans témoins, si le ministre y consent j'écrirai moi-même à M. le vicomte de Châteaubriand et à M. Hennequin pour leur demander de se rendre auprès de moi à Blaye. J'ai tout lieu d'espérer que les propositions que je serai dans le cas de leur soumettre auront leur approbation. Le gouvernement dans cette hypothèse en recevrait de suite communication; je vous prie de faire connaître mon désir au président du conseil. Ma démarche vous prouve, général, que j'ai su apprécier vos bonnes intentions à mon égard. Je ne cesserai de vous en conserver une véritable reconnaissance.

« MARIE-CAROLINE. »

De la citadelle de Blaye, ce 22 avril 1833.

«Monsieur le général, puisque le gouvernement me refuse toute espèce de conseil, et qu'il ne me donne même aucune garantie de me met-

rance et la force d'un parti. Madame, plus gaie, plus sémillante, commença dès ce moment à formuler ses plaintes contre ceux qui l'avaient trompée en exagérant ses espérances déjà si colorées par sa propre imagination : les uns lui avaient présenté la France fatiguée prête à saluer son pouvoir; les autres lui avaient outré leur ardeur à ce point, comme elle le disait : « que le plus gros ventre de France et de Navarre lui avait promis de franchir les haies de la Vendée comme le plus léger des paysans » ; s'il y avait eu autour d'elle quelques dévoûmens nobles, désintéressés, hélas ! elle reconnaissait que la société s'était modifiée. La France, telle qu'on la lui avait peinte à Massa, elle ne l'avait point retrouvée autour d'elle: dans le midi beaucoup de promesses ardentes, babillardes, et peu d'épées; au centre une indifférence profonde, des mécontens, peu de rebelles, un égoïsme de travail, de repos, un besoin d'argent insatiable, de la fatigue partout; dans la Vendée elle avait trouvé de braves gentilshommes, de simples paysans décidés à mourir pour sa cause (nobles et rares dévoûmens!). Ces souvenirs, Madame les rappelait comme une histoire finie, une légende dont elle ne voulait pas reprendre la suite, une tapisserie de manoir dont elle faisait ses délices; le sourire revint sur ses lèvres, et

tre en liberté après la consultation, je ne puis recevoir MM. Orfila, Auvity, Fouquier et Andral, je vous prie de leur en témoigner tous mes regrets; je continuerai à recevoir les soins empressés de MM. Deneux, Gindrac et Menière, dont je suis on ne peut plus contente ; je ne veux pas qu'on puisse m'accuser de ne pas faire tout ce qui dépend de moi pour conserver une mère à ses enfans. Je saisis toujours, monsieur le général, avec empressement toute circonstance de rendre justice à votre cœur et à vos intentions.

« Marie-Caroline. »

le ciel pur d'Italie reparut à ses yeux au terme de sa captivité.

Bientôt une dépêche télégraphique annonça que madame la duchesse de Berri était heureusement accouchée d'une fille; l'acte de naissance fut dressé avec une grande solennité, en présence non-seulement des médecins, du maire et des officiers de l'état civil (1), mais encore du président du tribunal et des délégués de la garde nationale, comme cela s'était fait lors de la naissance du duc de Bordeaux, au temps de sa splendide fortune. Un procès-verbal régulier fut rédigé après un interrogatoire public : « Êtes-vous madame la duchesse de Berri, » demanda le maire à la princesse, qui répondit affirmativement : « Cet enfant est-il bien celui de Votre Altesse Royale? —Oui, monsieur : — De qui est-il né? — De mon mariage légitime et secret avec le comte Lucchesi-Palli. » Le but de cette publicité était toujours le même : répondre aux bruits, aux soupçons que le parti royaliste répandait en France et en Europe, sur la supposition de

(1) *Procès-verbal de l'accouchement de madame la duchesse de Berri*

« L'an 1833, le 10 mai, à 3 heures et demie du matin, nous, soussignés, Thomas-Robert Bugeaud, membre de la Chambre des députés, maréchal de camp, commandant supérieur de Blaye; Antoine Dubois, professeur honoraire à la faculté de médecine de Paris; Marchand-Dubreuil, sous-préfet de l'arrondissement de Blaye; Pastoureau, président du tribunal de première instance de Blaye; Nadaud, procureur du roi près le même tribunal; Bellon, président du tribunal de commerce, adjoint au maire de Blaye; Bordes, commandant de la garde nationale de Blaye; Elie Descrambes, curé de Blaye; Delord, commandant de la place de Blaye; Dufresne, commissaire civil du gouvernement à la citadelle; témoins appelés à la requête du général Bugeaud, à l'effet d'assister à l'accouchement de S. A. R. Marie-Caroline, princesse des Deux-Siciles, duchesse de Berri. Nous nous sommes transportés dans la citadelle de Blaye et dans la maison habitée par Son Altesse Royale; nous avons été introduits dans un

la grossesse et de l'accouchement. Le baptême eut lieu dans les mêmes formes, et constaté à-peu-près avec les mêmes expressions. Plusieurs fois on entendit la duchesse s'écrier avec un accent sincère et plein de douceur : « Ce pauvre Lucchesi sera bien content d'avoir une petite fille ; il la désirait vivement. » L'enfant fut appelée des prénoms de Anne-Marie-Rosalie; doux nom de sainte Rosalie qui se rattache aux souvenirs de la famille royale de Naples et de Sicile.

L'acte de baptême, extrait des registres de l'église paroissiale de Blaye, est aussi précis que le procès-verbal d'accouchement et certifié par le curé et les témoins. « L'an 1833 et le 10 mai à trois heures et demie du matin, y est-il dit, je soussigné, curé de Blaye, et comme tel chargé par le gouvernement de donner les consolations du saint ministère à S. A. R. madame la duchesse de Berri depuis le moment de son arrivée à Blaye, certifie que je viens d'être appelé à la citadelle, d'après les ordres du gouvernement, par M. le général Bugeaud, gouverneur; que je m'y suis rendu

salon qui précède une chambre dans laquelle la princesse se trouvait couchée. M. le docteur Dubois, M. le général Bugeaud et M. Delord étaient dans le salon dès les premières douleurs ; ils ont déclaré aux autres témoins que madame la duchesse de Berri venait d'accoucher à trois heures vingt minutes, après de très courtes douleurs, qu'ils l'avaient vue accouchant et recevant les soins de MM. les docteurs Deneux et Menière ; M. le général Bugeaud est entré demander à madame la duchesse de Berri si elle voulait recevoir les témoins ; elle a répondu : « Oui, aussitôt qu'on aura nettoyé et habillé l'enfant. » Quelques instans après, madame d'Hautefort s'est présentée dans le salon, en invitant, de la part de la duchesse, les témoins à entrer, et nous sommes immédiatement entrés. Nous avons trouvé la duchesse de Berry couchée dans son lit, ayant un enfant nouveau-né à sa gauche ; au pied de son lit était assise madame Hansler, MM. Deneux et Menière étaient debout à la tête du lit, M. le président Pastoureau s'est alors approché de la princesse, et lui a adressé à

immédiatement, et qu'admis au lit de Madame, je l'ai trouvée très récemment accouchée d'une fille, que Son Altesse Royale a déclaré, aux autorités de Blaye réunies, être issue de son légitime mariage avec le comte Hector Lucchesi-Palli, des comtes de Campo-Franco, gentilhomme de la Chambre du roi des Deux-Siciles, et domicilié à Palerme; que ces formalités civiles ayant été remplies, Son Altesse Royale m'a demandé d'ondoyer son enfant, ce que j'ai fait en présence des personnes qui entouraient le lit de Madame et notamment en présence de madame la comtesse d'Hautefort, et de MM. les docteurs Deneux, médecin accoucheur de Madame, et Prosper Menière, médecin, qui l'a assisté dans l'accouchement. L'enfant nouveau-né a reçu les prénoms de Anne-Marie-Rosalie, et MM. les docteurs-médecins ont signé avec nous le présent acte. »

Ces documens si précis furent déposés à la Chambre des pairs comme les abdications de Charles X et du Dauphin, parce qu'ils se rattachaient à l'état civil de

haute voix les questions suivantes: « Est-ce à madame la duchesse de Berri que j'ai l'honneur de parler? —Oui.—Vous êtes bien madame la duchesse de Berri?—Oui, monsieur. — L'enfant nouveau-né qui est auprès de vous est-il le vôtre? — Oui, monsieur, cet enfant est de moi. — De quel sexe est-il? — Il est du sexe féminin, j'ai d'ailleurs chargé M. Deneux d'en faire la déclaration. » — Et à l'instant Louis Charles Deneux, docteur en médecine, ex-professeur de clinique d'accouchement de la faculté de Paris, membre titulaire de l'Académie royale de médecine, a fait la déclaration suivante: « Je viens d'accoucher madame la duchesse de Berri, ici présente, épouse en légitime mariage du comte Hector Lucchesi-Palli, des princes de Campo-Franco, gentilhomme de la chambre du roi des Deux-Siciles, domicilié à Palerme. » M. le comte de Brissac et madame la comtesse d'Hautefort interpellés par nous s'ils signeraient la réclamation de ce dont ils ont été témoins, ont répondu qu'ils étaient venus ici pour donner leurs soins à la duchesse de Berri comme amis, mais non

la famille, et le roi mettait un grand soin à tout ce qui constatait un événement dans l'histoire de sa race. Ainsi s'accomplit la vie politique de la duchesse de Berri : désormais entourée, à Blaye, de soins et de prévenances comme l'exigeaient son origine et ses malheurs, on n'attendit plus pour la mettre en liberté que le temps prescrit par les médecins afin de ne pas exposer sa santé affaiblie; un bâtiment de l'État fut disposé dans la Gironde avec le luxe, la délicatesse et le soin qu'on pouvait désirer pour une si haute infortune. La duchesse de Berri devait désormais vivre plus heureuse qu'au milieu de ces grandes aventures [1] qu'elle avait noblement cherchées comme une condition de sa vie : nul ne peut dire que Madame n'eût pas rempli son devoir, elle s'était jetée dans le péril avec dévoûment. Ce ne fut pas elle qui manqua à sa cause, mais sa cause qui lui manqua, ou plutôt la vie positive de la société n'était plus en harmonie avec sa poétique imagination. Elle était venue en France pour y combattre à la tête du parti royaliste dans une guerre civile, et ce parti, par mollesse ou lassitude, donna des raisons bonnes ou mau-

pour signer un acte quelconque. De tout quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal, etc.

Signé Deneux, A. Dubois, P. Menière, Bugeaud, Descambres, curé de Blaye, Marchand-Dubreuil, Pastoureau, Nadaud, Bellon, Bordes, Delord, Dufresne.

[1] C'est de cette époque qu'on a daté une protestation de la duchesse de Berri, ainsi conçue (je ne puis dire si elle est authentique, au reste elle ne prouve pas grand'-chose !) :

« Mère de Henri V, j'étais venue sans autre appui que ses malheurs et son bon droit pour mettre un terme aux calamités de la France, en y rétablissant l'autorité légitime, l'ordre et la stabilité, gages nécessaires du repos et de la prospérité des nations. La trahison m'a livrée à mes ennemis; retenue prisonnière et long-temps opprimée par

vaises pour ne point engager une lutte qui aurait blessé les intérêts ou la quiétude de sa position ; on trouva des excuses politiques là où il fallait du dévoûment, de l'argent et des armes. Les habitudes de la société étaient molles, les plus ardens en paroles n'auraient pas fait le sacrifice d'une année de leurs revenus pour une cause sacrée; peu donnaient leur vie en nobles martyrs, le plus grand nombre tâchait de se préserver de la moindre égratignure et craignait les agitations comme un vieillard l'apoplexie. La société n'était plus au temps des Stuart et des cavaliers, ni même à l'époque énergique et révolutionnaire : il n'y avait pas eu d'émigration, il n'y aurait pas de guerre civile.

A ce point de vue tous les partis s'étaient trompés; on jetait au vent des paroles extravagantes, beaucoup de gestes hardis et au demeurant peu d'action ; les âmes ardentes et sublimes étaient rares, et leur agitation même tourmentait les masses affairées ou indifférentes ; époque au reste meilleure, moins poétique, mais aussi moins inculte et moins sauvage. Les nations ne sont pas faites pour vivre continuellement

des personnes à qui je n'avais fait que du bien, j'ai gémi de leur ingratitude et souffert avec résignation les maux dont ils m'ont accablée ; mais je ne cesserai pas de protester contre l'usurpation des droits d'un enfant que la justice, les liens du sang, l'honneur et la foi jurée les obligeaient à protéger et à défendre. Je remercie les Français des nombreux témoignages d'attachement qu'ils m'ont donnés; mon cœur n'en perdra jamais le souvenir.

« Je prie tous ceux qu'on a persécutés à cause de mon fils ou de moi, ceux qui m'avaient offert des conseils dont on m'a privée malgré la triste position où j'étais réduite ; ceux aussi qui ont réclamé, au nom de la France et au mien, contre la séquestration et les violences morales qui étouffaient jusqu'à mes plaintes, de recevoir l'assurance que je n'oublierai jamais ni leur affection ni les peines qu'ils ont endurées. Les reproches qu'on a osé m'attribuer envers des amis

dans un état de fièvre; le triomphe de l'ordre vint de cette lassitude de tous qui voulait en finir avec les idées exaltées. Quand Madame eut échangé sa prison contre l'immensité de l'Océan, elle respira libre et heureuse; entourée de ses amis, de braves officiers de marine qui la traitaient avec respect, elle reprit sa gaîté si vive, sa pétulance gracieuse et bonne: la traversée, fut favorable autour de l'Espagne en ce beau temps d'été; on vit Lisbonne, Cadix, l'Afrique, et au mois de juillet les côtes de Sicile furent signalées. Madame en fut toute joyeuse comme un enfant; elle n'eut plus désormais ni rancune ni mauvais souvenir, et le général Bugeaud même reçut quelques paroles gracieuses qu'il attendait comme un dédommagement à la triste mission qu'il avait eue à remplir!

Si la captivité de madame la duchesse de Berri avait été un événement peu considérable pour les masses placées tout-à-fait en dehors de ces royales tristesses, il n'en était pas ainsi du grand monde: les hautes classes à Paris comme dans les provinces se composaient, à peu d'exceptions près, de la vieille aristocratie, et celle-là s'était liée indissolublement à la cause de la légiti-

dont je connaissais trop le dévoûment pour accuser leur conduite, m'ont vivement offensée; je désavoue avec indignation ces suppositions injurieuses. Quel que soit l'avenir que la Providence réserve à mon fils, aimer la France, consacrer à en réparer les malheurs, ses soins et sa vie, désirer qu'elle soit heureuse, s'il n'était pas lui-même chargé de faire son bonheur; tels seront, dans tous les temps, ses sentimens et ses vœux; tels seront toujours aussi les miens. Les Français n'ont joui de la véritable liberté que sous la protection de leurs souverains légitimes; c'est à l'héritier du nom et j'espère des vertus du grand Henri qu'il appartiendra d'en continuer le règne et de réaliser ce qu'il avait promis à la France.

« De la citadelle de Blaye, le 7 juin 1833.

« *Signé* MARIE-CAROLINE. »

mité; si ces gentilshommes n'avaient pas assez d'énergie pour prendre les armes, et comme aux temps de la chevalerie, pour se jeter dans une lutte à travers les bocages de la Vendée, ils n'en formaient pas moins une opposition plus facile, sorte de manifestation d'une tristesse publique : il y eut absence de fêtes et de bals pendant l'hiver, et le faubourg Saint-Germain déclara que puisque la régente était captive tous les salons seraient fermés. Des bandes de deuil entouraient les journaux légitimistes; plus de bals, plus de fêtes, on vivait retiré à la campagne au fond des châteaux; on porta des vêtemens simples, le luxe fut proscrit comme un signe inconvenant tant que la régente gémissait dans les fers.

C'était un vide pour le commerce et l'industrie, et la nouvelle cour, dans cet intérêt, dut faire contraste avec cette simplicité affectée : elle renouvela ses bals, ses réunions deux fois la semaine, avec plus d'éclat que d'élégance; on y invitait alors par masse, souvent sans choix, et l'on y venait sans distinction avec ce triste habit noir de députés qui s'imposait partout. C'est pour sanctionner cette suprématie des députés, qu'à côté des Tuileries, M. Dupin, président de la Chambre, donna des bals, des fêtes, sortes d'immenses réunions auxquelles il mettait un grand prix. Le présisident de la Chambre s'était posé presque à l'égal du pouvoir souverain : il dut avoir ses galas avec cette délicatesse de choix, cette suavité de convenances qui le distinguaient. L'hôtel de la présidence fut envahi à l'aide de billets étiquetés par numéros, aussi faciles à se procurer que ceux du bal de l'Opéra. Il passait toutes sortes de belles idées dans la tête de M. Dupin :

un soir même il voulut donner une réunion provinciale, c'est-à-dire une sorte de fédération de femmes de tous les départemens, idée vraiment ingénieuse, souvenir de 1791. Cela fit merveille dans les salons de Paris. Et à chacun de ses bals, M. Dupin, qui aimait la publicité, envoyait une note détaillée de toutes les splendeurs de ses fêtes, lampion par lampion, tout comptés et poétisés par la presse [1]. M. Dupin appelait les salons de la présidence un terrain neutre où tous les partis pouvaient se voir, et sous ce prétexte il se fit les plus étranges rapprochemens. C'était une des grandes erreurs de ce temps de croire qu'un président de Chambre doit être l'homme de tous les partis; le président est l'expression de la majorité, rien que cela; il doit la servir, la seconder, et lorsqu'elle appuie un ministère, le président est la main de ce ministère dans ses rapports avec cette majorité. M. Dupin se plaçait plus haut que le gouvernement du roi.

Alors tout n'était-il pas un peu confusion dans ce puéril carnaval de doctrines? Cet hiver les bals de l'Opéra commencèrent à montrer un spectacle si étrange que la police fut forcée de les suspendre [2], non pas en vertu du principe moral et religieux (il n'avait pas assez de force sur les esprits), mais en conséquence de l'ordre politique; car ces mascarades, comme à Grenoble, s'en prenaient aux personnages de l'Etat, et ces sortes de licence le gouvernement les réprime davantage parce qu'elles le touchent plus sensiblement et plus

(1) Le journal *le Temps* était surtout l'écho des notes de M. le président de la Chambre; je crois aussi que ce fut *le Temps* qui prit l'initiative pour demander l'augmentation du traitement mensuel de M. Dupin.

(2) Ce fut à l'ouverture des bals masqués désignés sous le titre de

vite. Ce n'est que dans la seconde période de l'ordre politique que les pouvoirs s'occupent à diriger moralement la société; il faut qu'elle obéisse d'abord pour recevoir ensuite le sentiment de ce qui est bien et juste. D'ailleurs, ces mœurs immondes que l'on voulait corriger n'étaient que le vif reflet de la littérature et du théâtre. Il ne faut pas demander à un gouvernement plus qu'il ne peut donner; il y a dans tout une cause : les mauvaises mœurs viennent des mauvaises œuvres, et tout cela se prête un triste et mutuel concours. Ainsi la justice des tribunaux avait détruit le saint-simonisme comme forme, comme association, cependant ses doctrines pénétraient dans toutes les âmes par les œuvres de l'esprit. Qu'on relise *Valentine* ([1]), n'est-ce pas encore l'expression de la souffrance d'une femme dans le mariage, perpétuellement immolée comme victime dans ce plaidoyer contre l'état social et la famille? Cette forme de romans fit école : on alla si loin dans la licence, qu'un auteur inconnu publia un livre sous le titre de *Contes immoraux* ([2]); c'était l'éloge du bourreau, de l'assassinat, de l'inceste, de l'adultère, et il n'y avait contre de telles œuvres nulle poursuite, nulle répression.

Dans les œuvres plus sérieuses, toujours des doctrines étranges, subversives, en histoire, en philosophie, au collége de France tout comme à la Sorbonne. Ce n'était plus le temps des vieilles et antiques chroniques dépouillées et mises en ordre avec la lente sagacité de

Carnaval de Venise, que le désordre commença.

([1]) Le roman de *Valentine* parut au mois de janvier 1833.

([2]) Les journaux même les plus avancés demandèrent à l'occasion de cet ouvrage s'il n'y avait pas de poursuites à exercer.

l'érudition; on dédaignait ces grandes bases des travaux historiques pour entrer à pleines voies dans les théories absurdes ou légères. Ici M. Fauriel, à l'occasion des littératures méridionales, se livrait à de longues déclamations contre les papes et le clergé catholique; il n'y avait de poètes et de grandes intelligences que parmi les réformateurs du moyen âge: Dante, Pétrarque, les artistes tels que Giotto étaient des esprits superbes et rebelles. Oh! qu'il fallait torturer, bouleverser ces œuvres pour arriver à de telles conclusions! Vous qui avez parcouru au Campo-Santo de Pise les fresques de Giotto, dites-nous si cet artiste n'avait pas la foi? Là, M. Lerminier, dans ses *Lettres berlinoises*, continuait cette longue suite de portraits que la distinction et le sérieux de son esprit ont depuis bien corrigés; M. Ampère se perdait dans une langue de mots barbares et techniques, stérile science qui débutait dans une séance par ces mots: « j'ai exposé quelques considérations sur la psychographie, point de vue artistique de la psychologie. » M. Saint-Marc Girardin, si spirituel de mots, si littéraire d'études, continuait son cours sur l'Allemagne pour échapper aux écueils de la politique contemporaine. Ai-je besoin de parler encore de cette inondation d'histoires de la Révolution française présentée sous toutes les formes de l'admiration; on en publiait pour tous les goûts, à tous prix; on les ornait de gravures. Jamais Louis XIV ou Napoléon n'avait été adulé comme cette révolution, époque dévorante. Robespierre, Marat avaient des apologistes (¹).

A côté de ces travaux de l'esprit destinés alors

(¹) Les œuvres de Robespierre étaient publiées par livraisons à deux sous, afin de les répandre parmi le peuple.

à remuer de fond en comble les questions sociales, la poésie revivait dans ses formes âpres et luxuriantes avec M. Barbier, qui hardiment attaquait l'imprimerie comme il avait flétri la popularité. Cette poésie gardait aussi son costume bizarre et brillant, avec M. Paul de Musset. On vivait de contes, d'aventures, de petites anecdotes scandaleuses à côté des grandes théories. Le mot devenu à la mode, c'était l'humanité : le XVIIIe siècle avait parlé du genre humain; le XIXe s'occupait de l'humanité. Voyez le changement! Il fut de bon ton et de bon goût de méditer sur ces questions profondes autant qu'ardues : intelligence, matière, tout fut ramené au panthéisme. Pour ces grands esprits, combien était petite désormais l'histoire d'un peuple, d'une nation, de l'Europe même; il fallait embrasser l'humanité tout entière et ses destinées infinies; les formes religieuses trop étroites furent mises de côté pour des mythes et des rêveries qu'on qualifia de religion nouvelle! A nous pauvres érudits, esprits vulgaires, il nous était permis de retracer une époque, de voir un seul côté d'une question bien étroite ; mais l'histoire de l'humanité était le lot de M. Michelet ou de M. Quinet. Comme épopée, nous eûmes *Ahasvérus*, et Napoléon, considéré à un point de vue humanitaire. En histoire, c'était le système de Vico que son traducteur personnifia dans une gravure cabalistique avec un œil, une équerre, une femme versant ses rayons sur l'homme, et l'homme sur toute la création.

De l'application matérielle des nouvelles théories au théâtre, sortait *Lucrèce Borgia*. Comme cette suite de drames devait donner une idée élevée et grandiose

de la royauté, des princes et des têtes couronnées! Si dans *la Tour de Nesle,* une princesse présidait à un lupanar sanglant, dans *Lucrèce Borgia*(¹), c'étaient l'empoisonnement, l'inceste, les processions de moines, les cercueils et la mort. Après ces horreurs vint au théâtre *Angèle* de M. Alexandre Dumas, drame écrit avec feu sur cette donnée immonde d'un homme qui exploite l'amour, la délicatesse, la séduction pour satisfaire une ambition politique, une fille séduite, une mère rivale, la bassesse dans les grands, le dévoûment dans les êtres inconnus et bâtards. Cette école qui attaquait la providence se développait dans les premiers romans de M. Eugène Sue. Il était impossible de ne pas voir dans sa *Vigie de Koat-Ven* que le méchant était heureux sur cette terre, et que les malheurs étaient pour l'innocence et la vertu.

Cependant le ministre de l'intérieur crut nécessaire de prendre une mesure de sévérité en défendant le *Roi s'amuse* de M. Victor Hugo, longue déclamation contre la royauté et les hautes classes de la noblesse. M. Victor Hugo fit un procès au théâtre, au ministère, en se posant comme le défenseur de la liberté dans l'art. Le ministre n'avait-il pas été dans son droit, lorsque effrayé de ces scènes immorales,

(¹) Voici les titres de quelques-unes des pièces jouées sur les principaux théâtres de Paris, durant l'hiver de 1832 à 1833.

Italiens. — Anna Bolena, la Straniera, Otello, la Donna del Lago.

Opéra.—Nathalie, la Tentation, Fernand Cortès, la Somnambule, l'Orgie, le Comte Ory, le Serment, le Philtre, la Fille mal gardée, Gustave III.

Français. — Les Vêpres siciliennes, le Roi s'amuse, Louis XI, une Fête de Néron, Henri III, Tom Jones, Guido-Reni, Clarice-Harlowe, Caïus Gracchus, Artaxercès, la Conspiration de Cellamare.

Opéra-Comique. — La Dame Blanche, Marie, le Pré-aux-Clercs,

il voulut en arrêter le cours? M. Hugo, profondément irrité, soutint avec une persévérance tenace l'indépendance de son talent; il fut appuyé en cela par toute la presse libérale: comment ne lui aurait-il pas été permis de présenter un roi adultère et dissolu dans une cour prostituée? Les apostrophes de Triboulet contre François Ier et la noblesse ne valaient-elles pas le plus bel article de *la Tribune* ou du *National* [1]?

A quelque temps de là, M. Victor Hugo, pour s'établir dans sa puissance universelle, publia des *Études sur Mirabeau*, longue et fastidieuse déclamation où le poète se posait en parallèle avec l'orateur, et s'identifiait tellement avec lui qu'on aurait dit que M. Hugo allait être la tête d'une nouvelle révolution dans l'art comme dans la politique. Puis l'Opéra représentait *Gustave III*, œuvre brillante de costumes et de splendide apparat, avec les palais de Stockholm, la multitude des courtisans, les fêtes de cour, un bal masqué, un galop immense, et au milieu de tout cela un roi assassiné par des conjurés. Il y avait à-la-fois dans cette œuvre une inconvenance politique et un danger d'exemple. L'inconvenance résultait de ce que l'histoire de Gustave III était à peine finie, et que ces lamentables faits de la Suède étaient trop récens pour être mis sur le théâtre [2]; le danger venait de ce que sur une grande scène, au milieu d'un bal, à la

Fra Diavolo, la Fiancée, le Maître de Chapelle.

(1) M. Victor Hugo plaida lui-même et fut soutenu par M. Odilon-Barrot.

(2) Il y eut des réclamations de la part de l'ambassadeur de Suède, pour cet opéra, ainsi que pour une autre pièce qui se jouait à un petit théâtre, sous le titre du *Camarade de lit*.

lueur de mille flambeaux, on donnait le modèle d'une conspiration ourdie contre un souverain. Au moment où les jours du roi des Français étaient menacés par une odieuse tentative d'assassinat, on représentait des conspirateurs au milieu des fêtes, les traits masqués et un homme qui tirait un coup de pistolet à bout portant, sur son prince, son suzerain, son maître. De tels exemples devaient-ils être tolérés sur un théâtre royal, à la face de tout un peuple? Était-ce bien, était-ce habile de lui montrer de tels spectacles?

Cette année il y eut un salon de peinture au Louvre. Ces solennités désormais trop fréquentes pour permettre les grandes œuvres de l'art, avaient pour but de rappeler quelques-unes des habitudes de la monarchie. Le 1er janvier déjà on avait exposé les produits des manufactures royales, les porcelaines de Sèvres, imitations de ces belles coupes, de ces admirables chinoiseries, vases du Japon que l'on trouve à l'époque de Louis XV et de Louis XVI. La peinture sur porcelaine devenait un art, les roses y brillaient de leur éclat, les copies des tableaux de Coypel et de Vatteau s'y montraient avec leurs vives couleurs. Dix-huit mois s'étaient écoulés depuis la clôture du dernier salon et l'on annonçait de belles toiles pour l'exposition nouvelle; comme les artistes travaillaient vite, ils désiraient toute l'éclatante cérémonie du salon, sorte de grande voie pour se communiquer au public. M. Horace Vernet exposa cette année sa *Rencontre de Michel Ange et de Raphaël dans le Vatican, en présence du pape Jules II*: la pose de Raphaël était théâtrale, celle de Michel Ange commune; M. Vernet qui avait si long-temps habité Rome devait garder plus de souvenir

du type des artistes du xve et du xvie siècle. M. Schœffer exposa sa *Marguerite à la messe*, M. Johannot son tableau de l'*Entrée de mademoiselle de Montpensier à Orléans*, un peu fantastique comme une scène de l'Arioste ([1]). MM. Steuben, Eug. Devéria avaient jeté quelques fresques; M. Ingres, un portrait, celui de M. Bertin l'aîné, le directeur du *journal des Débats;* il n'était pas jusqu'au vieux comte de Forbin, artiste jusqu'à son lit de mort, qui ne crayonnât une *vue d'un bazar souterrain au Caire*. La sculpture avait donné le *pêcheur napolitain* de M. Duret, un peu grimaçant; le *Caïn* de M. Etex, dont le type était trop moderne pour un des fils de la première création; le *Sybarite* de M. Pradier, œuvre de mérite un peu maniérée, avec un amour trop grand de la forme et de la chair. La foi des artistes n'était pas assez vive pour produire de grandes choses; beaucoup avaient du talent et peu avaient la croyance qui distinguait les artistes du xvie siècle: et pourtant ils en singeaient les manières ou les mœurs. Combien d'entre eux étudiaient les mémoires de Benvenuto Cellini pour copier les costumes de la vie artistique? Ils se drapaient à l'italienne, ils avaient des scopètes, des poignards, mais au demeurant tous soupiraient après une douce et tranquille position !

Les négociations de bourse et d'affaires n'étaient-elles pas le type de l'époque? Cet égoïsme avait son bon côté, sa conséquence prosaïque mais conservatrice; il devait amener par la force des choses un calme, un attiédissement dans toutes les passions énergiques, de manière à préparer la paix des masses en rattachant tous les inté-

([1]) En effet ce tableau ressemblait à une vignette destinée à illustrer l'*Orlando furioso*; je crois qu'il est au musée de Versailles.

rêts à l'ordre. On commençait les premiers essais des chemins de fer; l'esprit d'association faisait des progrès; on s'occupait de caisses d'épargnes, de compagnies d'assurances, d'un mutuel appui à se prêter dans les pertes et les bouleversemens de fortunes. De là devaient résulter une nouvelle tendance sociale et des garanties pour l'avenir; quand tous les intérêts seraient liés aux fonds publics, aux caisses de prévoyance, il se ferait dans les esprits un besoin général de repos et de quiétude qui seconderait la force passive du gouvernement. Un peuple peut bien vivre quelques années avec des poëmes épiques, il les compose et se les récite à lui-même : mais ces époques, nécessairement exceptionnelles et qui absorbent pour long-temps les forces vitales d'une nation, cèdent bientôt devant les intérêts matériels, garantie du calme et du repos pour les gouvernemens et les peuples.

CHAPITRE III.

LA DIPLOMATIE.
QUESTIONS D'ORIENT, DE LA GRÈCE, DE LA BELGIQUE, DU PORTUGAL ET DE L'ESPAGNE.

(JANVIER A JUILLET 1833.)

Caractère diplomatique du duc de Broglie. — Choix des ambassadeurs. — Ses rapports avec les cours. — Véritable portée de la question d'Orient. — Les civilisations égyptienne et turque. — Intrigues du pacha. — Le divan. — Appel des Russes par le sultan. — M. de Varennes à Constantinople. — Mission du comte Mourawieff près du sultan et à Alexandrie. — Politique de la France. — Mission de l'amiral Roussin. — Son attitude à Constantinople. — Traité proposé au pacha. — M. Mimaut à Alexandrie. — Refus de Mehemet-Ali. — La flotte et l'armée russes. — Mouvement de la diplomatie. — Lord Ponsonby. — M. d'Ottenfels, internonce d'Autriche. — L'amiral Roussin. — Satisfaction au pacha. — Evacuation des Russes. — Traité d'Unkiar-Skelessi. — Clauses secrètes. — Développement de la question grecque. — Royauté du prince Othon. — L'emprunt et les garanties. — Affaiblissement de la question belge et de la conférence de Londres. — Mission de M. Dedel à Londres. — Blocus et traité définitif. — La flotte française et l'amiral de Mackau. — *Portugal.* — Dom Miguel. — Les emprunts. — La cause de dom Pedro. — *Espagne.* — Situation de la reine Christine et du parti de l'infant don Carlos. — Protestation — Ministère de M. Zea Bermudez. — Tendance modérée.

Le duc de Broglie gardait la direction responsable des affaires étrangères depuis la formation du cabinet du 11 octobre. Avec la probité la plus haute, la loyauté la plus incontestée, de fortes études, une connaissance profonde du droit public européen, M. de Broglie avait peut-être l'esprit le moins capable d'habile-

ment conduire la politique extérieure du pays. Très supérieur dans toutes les questions spéciales, le noble duc n'avait ni assez de ménagement ni assez de souplesse pour passer à travers les accidens dont la diplomatie est semée; nul n'avait des formes plus polies, et pourtant nul n'était plus antipathique, plus insupportable au corps diplomatique; les ambassadeurs aiment à s'informer, à s'enquérir, à causer sur les affaires générales, afin de se composer une opinion qu'ils transmettent ensuite à leurs cours, et M. de Broglie était silencieux, toujours grave, sans liant pour les hommes et pour les choses. A chaque ambassadeur il répondait nettement sur la question spéciale qui faisait l'objet d'une négociation, mais toutes les fois que celui-ci voulait causer sur la généralité des affaires de France, sur cet aspect des choses qui forme le fond des dépêches des ambassadeurs, M. de Broglie s'obstinait au silence, et l'on prenait pour du pédantisme ce qui n'était au fond qu'un sentiment de l'orgueil national peut-être exagéré, lequel rendait impossible toute communication amicale et confidentielle (1).

A part ce défaut de caractère dont la source demeurait honorable, M. de Broglie était parfait pour toutes les grandes affaires; il s'entendait avec une profonde délicatesse sur le choix des personnes, et sa première liste d'ambassades ne laissait rien à désirer (2). Le comte de Saint-Aulaire passait de Rome à Vienne, les ques-

(1) Je crois que le corps diplomatique exagérait les défauts du duc de Broglie : pour lui ce n'était pas un homme commode.

(2) Voici quelles étaient ces nominations :

M. le comte de Saint-Aulaire, ambassadeur à Vienne. — M. le

tions d'Italie étaient tellement dominantes et se liaient si parfaitement à l'Autriche, que ce n'était pas en quelque sorte un changement. M. de Saint-Aulaire plairait au prince de Metternich, parce qu'il était bien né, convenable, poli; dans sa mission de Rome il avait montré un esprit très modéré, très calme, quand la situation était si délicate, surtout après l'occupation d'Ancône. A Vienne, ces mêmes questions devaient se reproduire; M. de Saint-Aulaire y remplaçait le maréchal Maison, désigné pour Pétersbourg.

Le maréchal Maison n'avait point réussi à la cour d'Autriche; trop rude soldat pour répondre à la politique tempérée de M. de Metternich, compromis par sa correspondance avec le général Guilleminot, il ne pouvait plus s'occuper de la question d'Orient, alors capitale. Si l'on envoyait le maréchal Maison à Pétersbourg, c'est que d'anciennes liaisons l'unissaient à la politique russe et au système de la vieille alliance; dans les ambassades, les antécédens sont beaucoup: or le marquis Maison avait été nommé gouverneur de Paris sous l'influence de l'empereur Alexandre, lors de l'occupation des alliés en 1814; élève de l'école de Moreau, il s'était montré alors fort zélé pour la Res-

maréchal marquis Maison, ambassadeur à St.-Pétersbourg. — M. le baron Durand de Mareuil, ambassadeur à Naples.—M. le marquis Fay de Latour Maubourg, ambassadeur à Rome.—M. Ch. Bresson, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berlin. — M. le comte de Vaudreuil, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Munich.—M. le duc de Montebello, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Copenhague. — M. le comte Alexis de St.-Priest, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Rio-Janeiro. — M. le baron de Talleyrand, ministre résident à Florence. — M. Bellocq, ministre résident près des villes anséatiques.— M. le comte de Mornay, ministre résident à Carlsruhe.—M. Edmond de Bussières chargé d'affaires à Darmstadt.

tauration ; en mai 1828, il commandait l'expédition de Morée, entreprise d'après le conseil de la Russie et avec son concours. Si l'on pouvait reprocher quelque rudesse militaire au maréchal Maison, quelques légèretés de conduite peu en rapport avec son âge, à Pétersbourg cela s'excuserait par la vie facile de la grande noblesse, et l'esprit tout militaire de la cour où le nouvel ambassadeur allait résider.

Le même motif de négociation qui faisait envoyer M. de Saint-Aulaire à Vienne, faisait également désigner M. Bresson pour l'ambassade de Berlin : n'était-ce pas M. Bresson qui avait mis le plus d'activité, de patience et de modération pour amener l'œuvre si difficile de la pacification belge, à laquelle la Prusse était si vivement intéressée? A Berlin, il devait suivre la même voie et continuer les mêmes rapports, car ce n'était pas une question finie et M. Bresson la connaissait bien. Le marquis Fay de Latour-Maubourg allait à Rome; les deux agens intimes du prince de Talleyrand, M. Durand de Mareuil et le comte de Vaudreuil étaient envoyés, l'un à Naples et l'autre à Munich; son parent, le baron de Talleyrand, passait à Florence; tous les autres choix étaient faits dans le même esprit, avec un certain discernement, comme si on entrait dans une ère nouvelle pour la diplomatie où toutes les forces intelligentes de la France devaient être mises en action (1).

C'est qu'en effet une grande question s'élevait au-dessus de toutes les autres, celle d'Orient ; elle est vi-

(1) Quoiqu'on eût fait, par ces choix, une large part aux affections de M. de Talleyrand, il n'en fut pas fort satisfait, parce qu'ils s'accomplirent en dehors de lui, et que M. de Broglie n'était à personne.

vante encore cette question, et le temps n'est point fini pour elle. Je la traiterai en me tenant en dehors de toutes les illusions et de tous les entraînemens, et avec les pièces mêmes des grandes chancelleries Depuis vingt ans, un fait nouveau s'était produit comme pour hâter la décadence et la chute de l'empire ottoman, j'entends parler de ce qu'on appelait la civilisation égyptienne sous la main de Mehemet-Ali, le rude et vieux pacha. La grandeur de cette civilisation était un fait contestable : à la voir de près, on n'y découvrait qu'un violent despotisme, un système d'odieux monopole, un esclavage avilissant, comme sous les antiques Pharaons; du fanatisme à froid, un vasselage organisé qui ne laissait rien aux travailleurs que les yeux pour pleurer (¹); une armée hâtivement formée, une flotte incapable de résister au premier choc de la marine européenne : tel était le gouvernement égyptien. Mais le pacha, homme habile, rusé comme la race turque, s'était servi de tous les élémens pour grandir sa popularité et sa force d'opinion en Europe; à l'aide de quelques sacrifices, il était parvenu à s'assurer la bienveillance de la portion active et jeune du commerce français de la Méditerranée; ses agens répandus le faisaient louer par toutes les voix de la renommée. On le présentait comme un

(¹) Les Anglais, qui étaient sans illusions sur le pacha, faisaient publier la note suivante pour montrer tout ce qu'avait d'odieux le système d'impôt de Mehemet-Ali : « En Egypte, le sol sur lequel vient le dattier paie un impôt; l'arbre, le fruit, le rameau qui porte le fruit paient un impôt ; le lift qui en est fait paie un impôt; les branches, les fibres du tronc paient un impôt ; la coupe des branches est soumise à une accise; les feuilles des branches paient un impôt; les faiseurs du lift sont imposés; les faiseurs de cordes de dattier et les faiseurs de paniers sont imposés; les corbeilles, les cordes paient une taxe d'exportation. » C'était là le système financier du pacha.

grand instrument de la civilisation, comme la main destinée à relever l'Égypte, et qui de l'Egypte devait s'étendre sur la Syrie entière et même sur Constantinople, pour remplacer la domination expirante des sultans. Afin d'expliquer et rehausser cette popularité, cette grandeur d'avenir, on invoquait les souvenirs de l'Egypte antique et surtout de l'expédition de Bonaparte qui parlait à notre orgueil. Mehemet-Ali continuait cette œuvre : au Caire, à Alexandrie, on faisait l'exercice à la française, les commandemens étaient exécutés comme dans les vieilles et braves demi-brigades de la république. Le pacha s'inquiétait certes très peu des pyramides, des zodiaques, des aiguilles, ou des obélisques de Cléopâtre et de la grande histoire du passé; mais il savait que ces choses-là lui donneraient l'appui de tous les savans de l'Europe, et qu'après les antiquaires viendraient les gouvernemens. A l'aide de quelque argent adroitement distribué, il s'était associé des officiers français, des marins de l'Angleterre, et ceux-ci en relations avec la mère-patrie lui donnaient la presse et les journaux, habitués à prendre la contre-partie des vrais intérêts du pays. C'était donc un concert d'éloges pour Mehemet-Ali, le protecteur du commerce et des intérêts français en Orient, le civilisateur de ses peuples (¹).

(¹) Comme témoignage de la civilisation tant vantée du pacha, je citerai la pièce suivante :

Circulaire secrète du vice-roi d'Egypte adressée aux chefs de districts, datée d'Alexandrie, fin du Ramadan (19 février 1833).

« Vous avez déjà reçu l'ordre d'envoyer sur-le-champ votre contribution du mois dernier de shaban. Jusqu'à présent elle n'est pas arrivée. Le ramadan est passé, et je suis encore à l'attendre. Il en résulte clairement que vous êtes négligent et imbécille ; et c'est une nouvelle preuve que vous êtes un âne. Puis-

Le sultan Mahmoud, à Constantinople, usé par toutes les joies et les plaisirs du sérail, succombait alors sous le coup des réformes. Du jour où il avait voulu jeter la nationalité ottomane en dehors de sa condition naturelle, créer des mœurs européennes, des façons d'être en dehors de l'islamisme, l'empire ottoman était tombé dans une profonde décadence; si le massacre des janissaires avait été un triomphe personnel pour Mahmoud, il avait brisé aussi les élémens de force de l'Empire; de là cette opposition entre toutes les puissances de l'islamisme, ce découragement, et la tristesse de tous. Cette situation explique les succès rapides de l'armée égyptienne, moins forte par elle-même que par la trahison qui environnait le sultan: lorsqu'un empire est frappé dans son principe constitutif, tous le délaissent ou se tournent vers le pouvoir qui s'élève, vers le triomphateur dont la victoire fait la force; et déjà l'on s'attendait à voir les Égyptiens campés sur les rives du Bosphore appeler à eux les populations ottomanes fatiguées des réformes du sultan. On venait de le voir dans la dernière bataille: Reschid-Mehemet-Pacha avait accompli d'héroïques exploits, mais il avait été abandonné par les Bosniaques et les Albanais, qui tous avaient passé sous la tente égyptienne d'Ibrahim-Pacha.

que vous ne pouvez encore comprendre combien il est urgent que l'argent arrive sur-le-champ, je vous envoie Carvas. A son arrivée, vous ne l'arrêterez pas un instant, mais vous lui remettrez sur-le-champ la contribution due pour le terme de la fin du mois dernier. Si vous retenez le porteur, ou si vous tardez à lui remettre la totalité de l'argent dû, je vous ferai du chagrin aussitôt que j'en serai informé, et sois assuré que je vous mettrai en pièces. Ainsi agissez en conséquence. C'est là ma volonté.

« *Signé* : MEHEMET-ALI. »

« La nouvelle armée du grand sultan presque double en nombre de celle des Égyptiens, disait une dépêche de l'internonce d'Autriche, M. d'Ottenfels, a été anéantie d'un seul coup (1). La bravoure personnelle du grand visir, qui était toujours à la tête de ses colonnes, a été impuissante contre la tactique d'Ibrahim et de ses troupes victorieuses. Reschid-Mehemet-Pacha a été blessé et fait prisonnier, après avoir tenté une dernière attaque à la tête d'une partie de ses gardes, consistant en sept mille Bosniaques et huit mille Albanais. Bosniaques et Albanais ont passé pour la plupart du côté de l'ennemi, ce qui a forcé le grand visir, abandonné de ses troupes, de se rendre après une résistance infructueuse. Un grand nombre de prisonniers et presque toute l'artillerie, les bagages, sont tombés au pouvoir d'Ibrahim, et des milliers de transfuges viennent renforcer son armée. Quelles sont les conséquences de cet événement mémorable? La capitale est à la merci des vainqueurs; une intervention ne pourra guère avoir lieu assez tôt pour la sauver et pour protéger le trône chancelant du sultan. A la vérité on a pris aussitôt à Constantinople la résolution de former un camp retranché à Broussa et d'y convoquer tous les Turcs en état de porter les armes. Mais on ne pourra rien attendre de ce dernier expédient, pour peu que l'on réfléchisse à l'opinion publique en Turquie. Le seul moyen de salut pour le sultan paraît donc être d'accepter les propositions que fera Mehemet-Ali pour la paix : je crois que le parti modéré dans le divan est de cet avis. Si le

(1) Dépêche du 9 janvier 1833.

sultan tarde, sa vie même court des risques, puisqu'il est assez vraisemblable que l'approche des Égyptiens causera une insurrection dans la capitale; et s'il prend le parti de s'enfuir en comptant sur l'appui de l'étranger pour revenir, il faut craindre qu'Ibrahim s'empare non-seulement de la capitale, mais aussi du trône. Maître alors de toute la Turquie, Ibrahim ne redouterait point une puissance étrangère, si toutefois il s'en trouvait une qui prît la résolution d'entrer en lice pour la cause du sultan. On regarde comme certain que toutes les provinces qui ne se sont pas encore prononcées pour Ibrahim suivront l'exemple des autres, aussitôt qu'il se sera emparé de la capitale. »

Dans ces circonstances si graves, le sultan Mahmoud malade, fatigué, soit spontanément, soit à l'instigation du comte de Boutenieff ambassadeur russe, écrivit une lettre autographe à l'empereur Nicolas [1] pour lui demander protection et secours en vertu des traités; cette lettre existe en original aux archives de Pétersbourg, et le cabinet russe fort de cet appel du sultan se hâta de préparer les secours demandés par la Porte Ottomane. Les ordres furent donnés pour

[1] L'ambassade russe fit la communication suivante :

« Dès que la révolte d'Egypte est parvenue à la connaissance de l'Empereur, Sa Majesté a donné ordre au consul de Russie de quitter immédiatement Alexandrie. Ce témoignage spontané des sentimens bienveillans de l'Empereur accueilli par le sultan avec une vive reconnaissance a fait naître dans son esprit l'idée de recourir, en cas de besoin à l'assistance de la Russie. Il a suffi à Sa Majesté d'être informée de cette disposition, pour y répondre avec franchise. C'est dans ce but que le lieutenant-général Mourawieff a été chargé d'une mission spéciale à Constantinople et à Alexandrie. Tandis que ce général se rendait à sa destination, l'armée égyptienne marchait de succès en succès, envahissait l'Asie mineure et semblait menacer Constantinople même. L'Empereur résolut donc de

que la flotte de Sébastopol se tînt prête et qu'une division assez considérable pour protéger Constantinople vînt camper sur la rive asiatique du Bosphore. Dans un *memorandum* adressé par M. de Boutenieff à la Sublime Porte, il annonce que la flotte de l'amiral Greigh est toute prête à se rendre dans le Bosphore. Selon le cabinet de Pétersbourg, tout était régulier, diplomatique, le sultan demandait secours, l'empereur l'accordait ; toutefois c'était l'événement le plus étrange de l'époque moderne. Les Russes vainqueurs et conquérans! cela s'était vu en 1828 et 1829 et pouvait se voir encore! Mais les Russes protecteurs, amis ou fidèles alliés du sultan, c'était le plus étrange épisode des temps actuels. La grande Catherine se levant de son cercueil aurait été stupéfaite et émerveillée de ce dernier coup d'habileté de ses petits-fils!

Aussi toutes les légations furent inquiètes de cette situation nouvelle, et chacune dut prendre les précautions vis-à-vis de son gouvernement. La France était alors représentée à Constantinople par un simple chargé d'affaires, M. de Varennes, esprit de distinction, et qui ne voulait pas abandonner le rôle

mettre à la disposition du sultan, une division de la flotte de la mer Noire, pour le cas où les événemens de la guerre viendraient à compromettre la sûreté de la capitale de l'empire ottoman. Cette offre, faite à Constantinople dans le cours du mois de décembre, fut appréciée comme elle devait l'être. Mais la Porte se flattait encore que les paroles de paix qu'elle venait d'adresser à Mehemet-Ali amèneraient un arrangement et suspendraient le cours des opérations militaires. Nous étions dans l'attente du résultat de cette démarche, ainsi que de l'issue de la mission du général Mourawieff, lorsqu'un courrier, arrivé de Constantinople, nous a apporté la nouvelle que le grand seigneur, instruit des mouvemens ultérieurs de l'armée d'Egypte sur la route de Broussa, avait reconnu l'impérieuse nécessité de recourir à l'assistance immédiate de la Russie. Dans cette vue, le

antique et traditionnel de la France dans les questions d'Orient, c'est-à-dire la protection de la Porte : le commerce avec la Turquie était considérable, et un tel empire ne pouvait crouler sans que l'attitude diplomatique de la France en fût profondément ébranlée. Ici commençait la situation compliquée de nos rapports : la politique naturelle, légitime de la France, je le répète, c'était la protection de la Porte Ottomane. Depuis François Ier les traités nous liaient à elle, nous étions maîtres du commerce du Levant, lorsque la Révolution française dans ses déplorables combinaisons de propagande sentimentale, avait ouvert les portes de l'Orient à l'Angleterre, à la Russie et spécialement à l'Autriche qui avait hérité de notre influence à Constantinople. L'émancipation de la Grèce avait été le dernier fruit de cette politique d'entraînement; depuis cette époque, on ne pouvait le nier, la popularité en France était pour le système égyptien; l'habile et rusé pacha avait exploité la science, le commerce, l'industrie, le journalisme pour rattacher l'opinion à ses intérêts; il était impossible que le gouvernement français ne tînt pas compte de toutes ces causes qui devaient si malheureusement agir sur l'ensemble général de notre politique. M. de Varennes se contenta

reiss-effendi a remis le 21 janvier à notre ministre une note par laquelle il réclame formellement l'envoi de l'escadre avec quatre ou cinq mille hommes de troupes de débarquement, et de plus le secours d'un corps de vingt-cinq à trente mille hommes, qui des rives du Danube marcheraient à la défense de la capitale. Il était de l'honneur de la Russie que la confiance du sultan ne fût point déçue. Cette pensée a dicté la réponse que le cabinet impérial avait à faire aux demandes de la Porte. L'Empereur les a reçues le 12 février, et le jour même l'ordre a été donné d'accélérer les mesures de sûreté que le sultan réclamait. »

donc de rendre compte à son gouvernement de l'appel des Russes par le sultan lui-même et de la nécessité de prendre un parti, si l'on ne voulait voir l'occupation de Constantinople par les troupes impériales; en même temps il envoya auprès d'Ibrahim-Pacha un agent de confiance pour l'inviter à s'arrêter dans sa marche victorieuse, indiquant dans cette dépêche que le comte Mouravieff envoyé par la Russie à Alexandrie avait pour mission d'imposer immédiatement l'obéissance à Mehemet-Ali, sinon la guerre avec l'empereur (1). Il ne s'agissait pas d'un traité, d'une transaction mutuelle; la Russie en vertu de la protection qu'elle acordait à la Porte par les traités, imposait l'obéissance absolue au vassal, de manière à ce que Mehemet-Ali, conquérant et victorieux, s'arrêtât pour prêter foi et hommage au sultan son maître. L'ordre était également donné au consul russe à Alexandrie de quitter sur-le-champ sa résidence, si le pacha n'obtempérait pas aux ordres de l'empereur Nicolas.

Cette manière de poser la question égyptienne et ottomane la laissait entièrement russe; l'ordre d'obéissance venait de Saint-Pétersbourg; jusqu'ici nulle puissance n'était admise à l'intervention, comme intermédiaire entre le pacha et la Porte; le châtiment, s'il était imposé à Mehemet-Ali, viendrait de la Russie

(1) « Les négociations entamées avec Ibrahim-Pacha n'ont pas eu le résultat qu'on en attendait. Le courrier, que le chargé d'affaires de France, baron de Varennes, avait envoyé au quartier général d'Ibrahim à Koniah, est de retour sans apporter aucune décision, Ibrahim n'ayant voulu rien signer. C'est avec peine qu'on l'a déterminé à accorder une espèce d'armistice pour quarante jours; ce délai est presque expiré. Ibrahim adressa les négociateurs à son père Mehemet-Ali. L'adjudant général russe Mourawieff n'a pas été plus heureux que l'envoyé de France. Ibrahim ne paraissait respirer que pour

seule. C'était ce protectorat exclusif que voulait le cabinet de Pétersbourg, et c'est ce que ne pouvait souffrir ni la France, ni l'Angleterre, ni même l'Autriche, qui devaient marcher dans un commun intérêt pour lutter contre toute influence absorbante.

Si la Révolution de Juillet dans ses folles théories n'avait pas bouleversé tous les rapports, jeté dans toutes les questions des incidens ou des épisodes, rien n'était plus simple que la fusion, dans un même intérêt, des trois cours de Londres, de Paris et de Vienne contre l'influence russe. Mais des questions de propagande ou de doctrines qui faisaient peur ne permettaient pas ces intimités des époques régulières : néanmoins on dut recourir à une démarche commune, et changer l'aspect de la question pour la faire passer des mains exclusives de la Russie dans celles de toutes les puissances de l'Europe également intéressées. Déjà l'Autriche avait suivi attentivement la mission du général Mouravieff à Alexandrie, et dans la vue de préparer une pacification, elle avait joint ses instances pour amener la soumission de Mehemet-Ali, ou au moins une trêve, et en tous les cas un point d'arrêt à la marche victorieuse d'Ibrahim. Ce résultat obtenu, le corps diplomatique insista pour que la Porte fît une démarche auprès de M. de Boutenieff afin d'arrêter la marche de l'escadre russe. « D'après l'offre d'un secours maritime, que S. M. l'empereur

la victoire et la gloire militaire; aucune représentation ne fut capable de l'empêcher de vouloir continuer les opérations militaires. A la vérité, il a répondu aux propositions du sultan par une lettre respectueuse, dans laquelle il s'excuse de ne pouvoir rien accepter sans le consentement de son père. »

(Extrait des dépêches de M. d'Ottenfels.)

de Russie a bien voulu faire au sultan, disait un *memorandum* de la Porte, offre qui a été vivement agréée par Sa Hautesse, on s'était concerté dernièrement avec S. Ex. M. de Boutenieff sur le moyen de l'effectuer avec promptitude, parce que le cas semblait être pressant, et on avait adopté même les mesures qui avaient été jugées nécessaires à cet effet. Considérant néanmoins l'état actuel des choses, c'est-à-dire le retour d'Égypte de S. Ex. M. le général Mourawieff, où il s'était rendu avec la mission dont l'avait chargé S. M. l'empereur, les communications qui lui ont été faites par Mehemet-Ali pacha, ainsi que les nouvelles reçues de la part d'Ibrahim-Pacha, lequel annonce à la Sublime Porte qu'il s'arrêtera là où il se trouve, et qu'il n'avancera pas; et reconnaissant que c'est l'influence des intentions salutaires manifestées par S. M. l'empereur qui a amené ce résultat, nous nous croyons en devoir d'offrir nos plus vifs remercîmens et de témoigner la profonde gratitude dont nous sommes pénétrés. Cependant une considération nouvelle vient se présenter maintenant au sujet du secours demandé. Certes, il ne faut pas acquérir de sitôt une sécurité parfaite sur les actes de la partie adverse; comme il pourrait se faire que la mesure de prudence ci-dessus réveillât des dispositions malveillantes, et causât la reprise des hostilités, il a été jugé comme étant de la saine politique de ne pas abandonner tout-à-fait la mesure dont il s'agit, mais d'adopter secrètement les moyens de la mettre à exécution en cas de nécessité. Ces moyens sont : que la flotte dont on a déjà demandé la mise en mouvement se tienne toujours prête à appareiller, sans toutefois lever l'ancre; qu'elle attende les avis ulté-

rieurs, et que si on était dans le cas de la requérir, elle eût a ors à partir aussitôt et arriver avec promptitude.... Quant au secours de terre, il faudrait à son égard adopter un plan semblable à celui de la flotte... Que cette armée se mette donc en mouvement dès à présent; qu'elle avance le long du Danube; qu'elle s'y tienne prête en attendant les avis qu'on lui transmettra, selon les circonstances. Tel est l'objet du présent *memorandum* que l'on remet à S. Ex. M. l'envoyé de Russie ([1]). »

Dans ces circonstances si délicates, forcé de prendre parti, le cabinet français jeta les yeux pour l'ambassade de Constantinople sur l'amiral Roussin, brave et digne marin qui connaissait déjà l'Orient. C'était une nature d'esprit chaude, dévouée, impressionnable pour les idées nationales, avec une grande politesse de formes et un esprit cultivé; ses instructions rédigées par le duc de Broglie furent aussi élastiques qu'elles pouvaient l'être; il dut en proposant à la Porte la médiation nécessaire de sa vieille alliée, offrir le concours de la France pour amener une transaction rationnelle avec le pacha : ici, deux conditions étaient nécessaires au succès de l'ambassadeur : faire

([1]) Ce *memorandum* de la Porte, amena la réponse suivante de M. de Boutenieff (17 février 1833).

«... Je ne manquerai pas de porter à la connaissance de la cour impériale les modifications énoncées dans le *memorandum* touchant la demande faite par la Porte, d'un secours de troupes de terre russes du côté du Danube. Pour ce qui est des modifications indiquées à l'égard de l'envoi de l'escadre de la mer Noire, je me hâterai également d'en faire part à M. l'amiral Greigh, par la poste de Russie. Mais toujours guidé par les intentions loyales et bienfaisantes de mon auguste souverain, je me fais un devoir de répéter aujourd'hui une observation que j'ai déjà eu l'honneur de faire à L. E. les ministres ottomans, lors de notre conférence à la Porte, du 27 janvier, savoir : qu'à la demande expresse de S. E. le reiss-effendi, faite au nom du sultan, j'a-

adhérer le sultan à des concessions considérables qui pourraient satisfaire le pacha d'Égypte, et ne pas blesser ses partisans en France; ensuite imposer ces conditions au pacha, de manière à ce que la paix fût conclue, ce qui devait amener, comme on le sait, une modification absolue dans la négociation primitive du cabinet de Pétersbourg. Le comte Mourawieff imposait au pacha au nom de la Russie une soumission absolue, tandis qu'il ne s'agissait dans la mission de l'amiral Roussin, que d'amener une transaction raisonnable : son effet nécessaire devait donc être d'arrêter à-la-fois la marche et les conquêtes d'Ibrahim-Pacha, et en les arrêtant, de rendre inutile la présence de l'escadre et de l'armée russe à Constantinople. La France exigeait même que le sultan contremandât ce secours, puisqu'elle se faisait fort de contenir le pacha.

Ce fut avec ces instructions, au reste fort modérées dans les termes, que l'amiral Roussin cingla vers Constantinople : il y mit beaucoup de hâte et néanmoins l'escadre russe le suivit à quelques jours et le 21 février elle se déployait dans les eaux du Bosphore au nombre de quatre vaisseaux, quatre frégates et deux corvettes ([1]). Cette circonstance devait

vais déjà, dix à douze jours auparavant, écrit à-la-fois par terre et par mer à l'amiral Greigh, pour presser l'envoi de l'escadre impériale. Si le lougre russe, *le Schirokoy*, expédié alors à Sébastopol, est arrivé promptement à sa destination, l'escadre peut avoir bientôt après mis à la voile de ce port. Or, en admettant que ce cas se soit réalisé en effet, il est possible que l'escadre impériale se montre d'un moment à l'autre à l'entrée du Bosphore. Je m'empresse donc de fixer l'attention de la Sublime Porte, sur cet article, en la priant de vouloir bien me faire connaître sans délai, quelles seraient, dans ce cas, les déterminations de S. H. le sultan, pour pouvoir aviser aux mesures ultérieures... »

([1]) Le cabinet de St.-Pétersbourg fit la communication suivante :

« L'escadre sous les ordres du

contrarier l'ambassadeur dont la mission était surtout d'empêcher la présence des Russes à Constantinople. Sur-le-champ l'amiral, prenant conseil de l'honneur du pays et sur la simple communication que lui fit la Porte de la nécessité de secours russes, déclara que la France étant la plus vieille alliée de la Porte, à elle surtout appartenait de la protéger, et qu'avant toute chose l'escadre russe devait se retirer parce qu'il se faisait fort d'amener l'arrangement avec le pacha. Quoiqu'on fût dans les fêtes du baïram, l'amiral fut admis auprès du sultan malade, affaibli, pour lui offrir l'appui de la France et l'assurance qu'on viendrait à bout de soumettre le pacha à des conditions honorables : « Ce qu'il fallait à la Porte, disait l'amiral, c'était la paix, mais la paix sans la présence des Russes, dont le drapeau soulèverait encore les populations croyantes contre les réformes du sultan. » L'amiral Roussin se chargeait de mener à bien cette question, pourvu que la Porte se montrât raisonnable,

contre-amiral Lazareff est arrivée dans le Bosphore ; elle a mouillé devant Boujoukdéré dans la matinée du 9 (21) février. Déjà avant l'arrivée de l'escadre, l'état des choses à Constantinople avait éprouvé un heureux changement. L'armée d'Egypte avait arrêté sa marche, tout annonçait même un prochain accommodement. En un mot les circonstances critiques qui, au 21 janvier, avaient déterminé la Porte à réclamer l'assistance de la Russie n'étaient plus les mêmes, et avaient perdu leur caractère alarmant lorsque l'escadre russe parut dans la rade de Boujoukdéré. Il était donc évident que sa présence dans le canal de Constantinople n'était pas en ce moment d'une nécessité indispensable. Mais comme le sultan ne renonçait point encore à profiter en cas de besoin des secours que S. M. l'empereur s'était empressé de lui offrir à sa demande, il a été décidé entre la mission impériale et le ministère ottoman, conformément aux vœux que Sa Hautesse avait énoncés, que l'escadre irait stationner à Sizopolis, port le plus rapproché du canal de Constantinople. Cette mesure est tout entière dans l'intérêt du sultan. Aussi Sa Majesté Impériale fidèle

ce à quoi l'engageaient d'ailleurs l'appui de l'Angleterre et l'assentiment moral de l'Autriche. On était à-peu-près sûr du bon vouloir du prince de Metternich, qui avant tout désirait le maintien du *statu quo*. S'il ne se dessinait pas pour le système de l'amiral Roussin, il était aussi fort inquiet de l'occupation de Constantinople par les Russes.

De là résulta la note officielle remise par la Sublime-Porte à la légation russe. « Sa Hautesse, disait-elle, éprouve une vive satisfaction en voyant ostensiblement l'assistance amicale de S. M. l'empereur; le prix n'en pourra être oublié et Sa Hautesse en sera toujours reconnaissante. Néanmoins l'affaire d'Égypte ayant été officiellement traitée avec S. Ex. l'ambassadeur de France, l'amiral baron Roussin, et ayant été décidée au gré de Sa Hautesse, d'après la résolution prise le jour du baïram avec S. Ex. le conseiller impérial Achmed-Pacha, il a été annoncé officiellement à l'ambassadeur de France que les bâtimens russes arrivés dans le canal se retireraient au premier vent favorable, et la présente note est remise avec les assurances de notre estime et de notre considération à S. Ex. M. l'envoyé de Russie, afin qu'il fasse repartir les susdits bâtimens suivant la résolution qui a été prise, en remerciant S. M. l'empereur de ses bons offices. » Tels étaient les termes de la note du reiss-effendi qui faisait passer sous l'autorité de la France la négociation jusqu'ici aux mains exclusives du cabinet de Pétersbourg, et cette position prise, en effet, ne pouvait déplaire à personne, si ce n'est au

aux principes qu'elle a adoptés, a-t-elle hautement approuvé la résolution prise par son ministre à Constantinople. »

fond peut-être à la Russie; l'internonce autrichien, l'ambassadeur anglais la soutenaient sans peine; et M. de Boutenieff, avec cet esprit fin qui le distingue, dit à l'amiral : « Nous ne venons en armes à Constantinople que parce que le sultan nous y appelle, si vous pouvez soumettre le pacha à l'amiable, si le sultan accepte un traité et que le pacha y adhère, nul doute que la présence de notre flotte et de notre armée soit inutile, et alors nous donnerons ordre que tout soit suspendu. » M. de Boutenieff était-il parfaitement sincère en parlant ainsi? il peut y avoir de justes doutes sur ce point; je crois qu'avec sa sagacité habituelle, il jugeait que rien n'était moins sûr que la soumission du pacha. A ses yeux, l'amiral Roussin s'avançait trop en promettant l'adhésion du pacha aveuglé, orgueilleux de sa victoire; si donc celui-ci n'acceptait pas, comme la France ne lui ferait pas la guerre pour l'y contraindre, la négociation reviendrait au même point et l'intervention russe serait inévitable.

Le grand soin de l'amiral Roussin dut être alors de préparer la base et la formule d'un traité, qui, consenti par le sultan, serait accepté par le pacha (1);

(1) Voici la lettre de M. l'amiral Roussin.

A S. H. Mehemet-Ali, pacha, vice-roi d'Egypte.

Thérapia, palais de France, 22 février.

« Très illustre et magnifique seigneur. Le gouvernement de Sa Hautesse, alarmé avec raison des progrès de votre fils Ibraham-Pacha, et de son attitude équivoque, a accepté en dernier ressort le secours matériel que la Russie lui a offert. Depuis, le sultan, ayant été rassuré par les démonstrations conciliantes de Votre Hautesse, il était à désirer que ce secours fût contremandé : cependant, par une de ces fatalités qui plus d'une fois ont précédé les catastrophes politiques l'escadre russe est arrivée, et il se trouve qu'elle est à l'ancre dans le Bosphore.

« Dans ces conjonctures qui compromettent sérieusement la

l'amiral trouva le divan bien disposé pour les vieux souvenirs de l'alliance française. Il lui proposa les conditions suivantes : « Les hostilités entre les deux parties belligérantes devaient cesser par terre et par mer ; Ibrahim-Pacha, après avoir reçu la nouvelle de la convention conclue, devait évacuer les parties de l'empire ottoman qui à la paix seraient restituées au sultan et resteraient soumises à sa suzeraineté immédiate ; la flotte russe, que la Porte avait appelée à son secours, devait quitter les parages du Bosphore ; Mehemet-Ali aurait l'investiture des districts de Saint-Jean d'Acre, Jérusalem et Tripoli ; et de son côté il s'obligeait à reconnaître le sultan pour son suzerain, à lui prêter le serment d'usage, à se conformer à ses ordres comme par le passé ; la Porte faciliterait par tous les moyens la marche rétrograde de l'armée égyptienne ; le gouvernement français s'obligeait à employer toute son influence pour effectuer une convention entre la Porte et Mehemet-Ali, par laquelle la paix serait assurée d'une manière stable et permanente. »

Les concessions au pacha étaient déjà assez larges pour que l'amiral Roussin eût trouvé plus d'une difficulté à les faire accepter par le sultan, alors dirigé

tranquillité générale, premier besoin de l'Europe, et qui placent l'empire ottoman dans un péril imminent dont les chances doivent être partagées par Votre Hautesse, je me suis chargé conjointement avec la Sublime Porte, au nom du gouvernement du roi, de vous engager à accepter les propositions dont Halil-Pacha était porteur, à condition qu'on notifierait sur-le-champ à l'envoyé russe que votre réconciliation ayant été effectuée, l'assistance de l'escadre russe devenait superflue et sa présence dès-lors sans objet.

« J'ai donc à prier Votre Hautesse, je ne dirai pas au nom de vos intérêts, mais au nom de votre sûreté, de rappeler votre armée sans délai dans les limites du territoire dont l'administration vous était confiée,

secrètement par l'ambassade russe. De plus, il obtint un arrangement du reiss-effendi pour contremander tous les secours étrangers, ce qui comprenait spécialement l'appui de la flotte russe. « Le soussigné, disait-il, après avoir conféré avec S. E. le reiss-effendi, est convaincu que S. H. le sultan, pleine de confiance dans les sentimens de la bonne volonté de la France, la plus ancienne alliée de l'empire ottoman, et dans le caractère personnel de l'ambassadeur, est prête à agréer les bons offices de la France dans les discussions qui se sont élevées entre la Porte et Mehemet-Ali, pacha d'Egypte, dans la pensée que l'ambassadeur soussigné peut garantir à la Porte que les conditions accordées par l'indulgence de Sa Hautesse, pour la soumission de Mehemet-Ali et à lui transmises par Halil-Pacha, consistant dans l'investiture des quatre pachalicks, de Saint-Jean d'Acre, Naplouse, Tripoli de Syrie et Jérusalem, seront acceptées par Mehemet-Ali, comme conditions définitives pour le rétablissement de ses relations comme sujet du gouvernement de Sa Hautesse. En conséquence, le soussigné déclare qu'il garantit au nom du gouvernement de S. M. le roi des Français, la conclusion immédiate d'un accommodement à ces conditions, et qu'il prendra des

et de revenir à ces relations naturelles avec la Sublime Porte qui vous étaient confiées, indépendamment des pachalicks dont vous étiez précédemment investi, ainsi que votre fils Ibrahim-Pacha, savoir : ceux de Saint-Jean d'Acre, Jérusalem, Tripoli en Syrie et Naplouse.

« La modération est devenue pour Votre Hautesse un objet de nécessité, et vouloir persister dans les prétentions qui ont été mises en avant serait assumer sur votre tête des conséquences dont la nature désastreuse excitera, je l'espère, vos craintes. La France tiendra l'engagement que j'ai pris. Elle en a le pouvoir, et je suis garant de sa bonne volonté. Il me reste à espérer que

mesures pour l'accomplissement dudit engagement, aussitôt que la stipulation dont il est question aura été remplie. La Sublime Porte s'engage, de son côté, à contremander les secours étrangers dont elle peut avoir invoqué précédemment l'assistance. »

Triomphant de cette première difficulté, l'ambassadeur de France ne douta plus que le pacha n'acceptât lui-même ces conditions; il envoya son premier aide-de-camp à Alexandrie porter le projet de traité, avec mission d'obtenir la ratification immédiate du pacha: l'aide-de-camp devait d'abord parler avec douceur et tempérance, puis prendre un ton plus décisif, de manière à faire bien comprendre que le refus était une rupture. Si le pacha n'acceptait pas les termes du traité, l'intention de la France était formelle, on l'y contraindrait par la force, parce qu'il ne pouvait pas lui appartenir de troubler la paix générale par une résistance inopportune, qui donnait gain de cause à l'intervention russe et détruisait l'équilibre européen. La France était alors représentée à Alexandrie par son consul général M. Mimaut: érudit, plein d'instruction, auteur d'ouvrages remarquables sur la Sardaigne, M. Mimaut s'était fort épris des idées égyptiennes, de la civilisation de ces vieilles contrées, et ces idées, jointes à quelques cajoleries du rusé pacha, avaient

vous ne nous réduirez pas à la cruelle extrémité d'attaquer une puissance qui est en partie notre propre ouvrage, et de diminuer une gloire dont je suis un des admirateurs. C'est mon premier aide-de-camp qui aura l'honneur de transmettre ce paquet à Votre Hautesse; permettez-moi de le recommander à votre bienveillance. Je saisis cette occasion, très excellent et magnifique seigneur, pour vous renouveler l'assurance de ma haute considération.

« Le vice-amiral, pair de France, ambassadeur près la Sublime Porte.

« Baron Roussin. »

fait du consul français un des hommes les plus dévoués aux intérêts de Mehemet-Ali. C'était lui pourtant qui, dans l'ordre naturel, devait négocier avec le pacha, l'éclairer sur les véritables idées de la France, le pousser à l'acceptation des clauses arrêtées par l'amiral Roussin avec la Porte. Un consul est nécessairement le subordonné de l'ambassadeur dans la hiérarchie, et comme à Alexandrie il n'y a pas de légation, le consul était comme le chargé d'affaires naturel, obéissant aux ordres et aux instructions de l'ambassadeur. Mais dans ce monde, chacun le sait, il y a deux manières d'obéir : l'obéissance que j'appellerai sympathique, parce qu'elle se pénètre profondément des opinions du supérieur ; et l'obéissance hostile ou tiède qui hésite, réfléchit et calcule, parce qu'elle ne partage pas des convictions imposées. M. Mimaut était dans cette dernière catégorie : il exécuta faiblement, j'ai presque dit qu'il contraria les ordres de l'amiral Roussin. Il est possible qu'avec un grand instinct de la position, M. Mimaut aperçut bien que l'amiral Roussin ne serait pas soutenu par son gouvernement d'une manière absolue, et qu'il allait trop loin et trop ferme dans une question si compliquée. L'impartialité historique veut qu'on dise que M. Mimaut ne fut point opposé aux conseils de résistance qui entraînèrent le pacha à ne pas obéir. Mehemet-Ali se posant comme un foudre de guerre, parla de ses armées, de ses victoires, de ses desseins sur l'empire ottoman, pour en conclure ensuite qu'il ne pouvait accepter les conditions proposées par l'amiral Roussin. Cette lettre en réponse est d'autant plus curieuse, qu'elle paraît avoir été inspirée au pacha par le conseil

tance de ma nation, je puis faire encore davantage. Maître de tant de contrées, victorieux sur tous les points, quand déjà l'opinion publique me promettait la possession de la Syrie tout entière, j'ai retardé la marche de mes troupes pour épargner une inutile effusion de sang, et me donner le temps de consulter les dispositions de la politique européenne; et pour prix de cette modération et des nombreux sacrifices faits par ma nation dont le généreux appui m'a mis en état de remporter tant de victoires signalées, on me demande maintenant d'abandonner le pays que j'occupe en ce moment et de retirer mon armée dans une petite province que vous appelez pachalick! N'est-ce pas prononcer contre moi une sentence de mort politique! Cependant j'ai la confiance que la France et l'Angleterre ne refuseront pas de me rendre justice et de reconnaître mes droits, leur honneur y est intéressé; mais si malheureusement je suis trompé dans cette espérance, je m'en remettrai alors à la volonté de Dieu; et préférant une mort glorieuse à l'ignominie, je me dévouerai avec joie à la cause de ma nation, heureux de la servir jusqu'à mon dernier soupir. Telle

ses principaux amis, et qui dans ces circonstances a le droit de compter sur sa déférence.

« Je ne doute pas un moment, magnifique seigneur, de la coopération franche et immédiate que vous donnerez à l'exécution de ce projet; conformément aux arrangemens que j'ai contractés au nom de mon gouvernement la paix devra être considérée comme conclue entre l'Egypte et la Porte, sous la condition de l'investiture des quatre gouvernemens de St.-Jean d'Acre, Naplouse, Tripoli en Syrie et Jérusalem. Aucune modification quelconque ne pourra être apportée dans ces articles; toute discussion devra cesser sur cet objet, et les hostilités devront être suspendues sur-le-champ.

« Je vous prie en conséquence, magnifique seigneur, non-seulement d'avoir soin que votre armée ne fasse pas un seul pas en avant mais de plus de la faire rétrograder

est ma résolution bien arrêtée, et l'histoire offre plus d'un exemple d'un pareil dévoûment. Quoi qu'il arrive, j'espère que Votre Excellence reconnaîtra la justice de mes droits, et appuiera l'acceptation des dernières propositions faites par moi à Halil-Pacha, par l'intermédiaire de Votre Excellence. C'est dans cette espérance, monsieur l'ambassadeur, que je vous écris cette lettre amicale, et que je la remets entre les mains de votre aide-de-camp. »

Cette dépêche était écrite en français et la forme des phrases tout-à-fait en dehors des habitudes orientales, ce qui faisait supposer qu'elle avait été dictée. L'amiral Roussin accusait M. Mimaut de n'être pas resté étranger à cette résistance qui servait admirablement le dessein de la Russie, car le pacha refusant, il fallait agir soi-même ou laisser agir la politique russe (1); on devait ou attaquer Alexandrie ou laisser protéger et défendre Constantinople. Tels étaient en effet l'espérance et le but de la cour de Pétersbourg. Si le projet de l'amiral Roussin avait complétement réussi auprès du pacha, si Mehemet-Ali s'était retiré sur les injonctions de la France, il

de manière à se placer sur le territoire qui a été cédé à l'Egypte. Ce mouvement est indispensable afin de signaler à la population que la guerre, pour laquelle elle n'a que trop souffert, est enfin terminée. Mon aide-de-camp, porteur de cettre lettre, a des ordres pour m'apporter sans délai votre réponse. J'ai l'honneur de prier Votre Hautesse de ne pas tarder à la lui transmettre.

« *Signé* Baron Roussin. »

(1) L'Autriche croyait si bien à la réussite d'un arrangement que M. d'Ottenfels, adressa la note suivante au reiss-effendi :

Constantinople, 7 février 1833.

« Je m'empresse d'annoncer à Votre Excellence que j'ai reçu du consul général de Sa Majesté à Alexandrie, un rapport dans lequel il m'informe de la manière dont il s'est acquitté des instructions que j'ai eu l'honneur de lui transmettre de la part de ma cour. Ces instruc-

n'y avait plus ni motifs ni prétextes pour la présence des forces russes dans le Bosphore et devant Constantinople. Mais comment espérer un succès dans une négociation où le pacha raillait l'ambassadeur qui n'avait pas de pouvoirs suffisans pour se présenter comme amiral devant Alexandrie? Ainsi Mehemet-Ali continuant la guerre jusqu'à menacer Constantinople, le motif de l'occupation russe se reproduisait encore, et bientôt l'aide-de-camp comte Orloff arriva à Péra pour conférer avec le sultan sur les graves questions que soulevaient alors les rapports de la Russie et de la Porte Ottomane. Le comte de Boutenieff, homme essentiellement d'esprit et de modération, n'avait la confiance de l'empereur que dans une juste mesure; le comte Orloff, au contraire, était l'ami, le confident, l'homme de la plus haute intimité, et dès-lors on put prévoir que le mouvement militaire se préparait et que le sultan maladif, inquiet, n'hésiterait plus à accepter les secours des Russes qui, avec une admirable promptitude, se déployèrent de nouveau sur le Bosphore.

Les forces navales de la Russie parties des ports de Sébastopol et de Nicolaïeff se composaient d'une flotte

tions sont parvenues à M. d'Acerbi par une corvette, assez à temps pour unir ses démarches à celles du général Mourawieff, et Mehemet-Ali a pu ainsi se convaincre de la parfaite identité des vues des deux cours, de l'invariable amitié de l'empereur mon maître pour le grand seigneur, et enfin du vif intérêt qu'il prend pour tout ce qui tient au bien de cet empire. Mehemet-Ali a déclaré formellement au consul général d'Autriche qu'il est prêt à se soumettre à son légitime souverain, dont il attend des ordres ultérieurs. Il a reçu avec la plus haute distinction Halil-Pacha, qui avait été chargé des ouvertures de la Porte, et il a envoyé à son fils l'ordre positif de s'arrêter dans sa marche. En transmettant ces nouvelles à Votre Ex-

de gros vaisseaux, de frégates, sous les amiraux Greigh et Lazareff, qui vint se déployer dans le magnifique Bosphore, d'abord à Boujoukdéré sous les forts même de la rade, puis à Sizopolis sur la demande des ambassadeurs. En même temps, trois divisions russes s'avancèrent à marches forcées dans le but de protéger la capitale du sultan, et vinrent camper à Scutari sur la rive asiatique du Bosphore. La flotte impériale reçut un splendide accueil; le capitan-pacha vint visiter lui-même le vaisseau amiral, qu'il considéra par tous les points, et, chose étrange! un repas lui fut servi à bord. La présence de cette flotte russe n'était point un invincible obstacle à la paix, car les deux escadres de France et d'Angleterre en seraient venues facilement à bout dans une bataille navale. A ce moment lord Ponsonby débarquait à Péra; sa mission était de s'entendre avec l'amiral Roussin.

Les divisions russes débarquées de la flotte campèrent sous des tentes aux environs de Constantinople, comme les croisés sous Godefroy de Bouillon; singulier spectacle des grandes mutations qui s'étaient opérées avec le temps dans le droit public de l'Europe! Qui aurait dit jamais au XVIIIe siècle que les Russes, intimes alliés des Turcs, viendraient leur prêter appui dans une guerre contre l'Égypte. Cependant les Russes mirent de l'habileté à montrer leur loyale protection à la Porte Ottomane : leurs troupes discipli-

cellence, je me flatte qu'elle trouvera dans cette communication une preuve nouvelle du véritable intérêt que l'empereur prend au retour de la paix et du bon ordre dans l'empire ottoman, ainsi que de l'efficacité de ses efforts pour y contribuer.

« *Signé* OTTENFELS. »

nées se mêlèrent aux régimens turcs; ils campaient ensemble, faisaient de communes manœuvres, et le sultan lui-même vint plus d'une fois passer en revue les troupes réunies; les comtes Boutenieff et Orloff absorbaient toute la confiance de Mahmoud, et c'était le but qu'à Pétersbourg on voulait atteindre.

Toute la sollicitude alors de la diplomatie dut être de faire cesser cette occupation étrange de Constantinople par les Russes sous la toute-puissance du comte Orloff ([1]). La négociation égyptienne était-elle absolument manquée, et dans tous les cas les deux flottes de France et d'Angleterre ne devaient-elles pas s'entendre pour faire accepter le traité par le pacha? D'après les dépêches de l'amiral Roussin, il suffisait d'une simple démonstration devant Alexandrie pour amener la soumission de Mehemet-Ali. Mais avait-il tout calculé? L'opinion des Chambres en France était pour l'Egypte; la presse soutenait le pacha, et le ministère d'ailleurs préoccupé d'autres intérêts se bornait à agir de concert avec l'Angleterre; l'amiral Roussin ne pouvait rester seul dans cette position, il devait trouver pour auxiliaires naturels les ambassades d'Angleterre

([1]) La mission du comte Orloff qui inquiétait toute la diplomatie fut expliquée par la Porte dans le *memorandum* suivant :

« La présence d'un ambassadeur extraordinaire de S. M. l'empereur de toutes les Russies occupe exclusivement les esprits et fait naître des bruits que la Sublime Porte désire réduire à leur juste valeur. Les secours qui lui ont été fournis avec tant de générosité de la part de la Russie auraient été insuffisans s'il n'avait été prévu au moyen de les employer, et si l'on n'eût pris en mûre considération les dispositions que les circonstances pouvaient exiger : c'est dans cette prévoyance seule qu'il faut chercher les motifs d'une mission qui, au reste, n'est qu'un signe explicite de la bonne harmonie qui existe si heureusement entre la Sublime Porte et la cour de Russie. Il n'y en a pas d'autres, et l'on ne saurait assez se défendre

et d'Autriche, car la cause était commune, l'intérêt identique; il ne s'agissait plus d'un fait d'avenir, d'une éventualité sur laquelle chacun pouvait raisonner; l'occupation était réelle, la flotte russe était dans le Bosphore, une armée impériale à Scutari; l'Angleterre pouvait-elle le souffrir sans abdiquer toute espèce d'influence en Orient? Lord Ponsonby avait reçu de son gouvernement des instructions à-peu-près semblables à celles de l'amiral Roussin; l'Autriche elle-même, qui un moment avait agi de concert avec la Russie lors de la mission du comte Mouravieff à Alexandrie, devait se séparer d'elle depuis l'occupation; elle armait à mesure que les Russes s'avançaient au-delà du Pruth. Mais M. de Metternich était trop préoccupé de la situation morale de l'Europe pour voir de sang-froid la question de balance et d'intérêt positif; tout devait le porter à s'unir à la France et à l'Angleterre, et il se complaisait néanmoins dans une situation mixte qui lui laissait la liberté absolue de son action diplomatique. Seulement il souhaitait un résultat immédiat.

M. de Varennes était parti pour Alexandrie afin

contre les fausses interprétations que les ennemis de la Porte Ottomane s'efforcent, en toute occasion, à faire accréditer afin de nuire, autant qu'il est en leur pouvoir, au gouvernement de Sa Hautesse

« Étant persuadé que les dissensions si malheureusement survenues dans l'intérieur de l'empire ottoman ne tarderont pas à être aplanies, et que le repos et la tranquillité y reviendront, il est naturel que les mesures extraordinaires cessent du moment où la voix conciliatrice du grand seigneur se sera fait entendre, et dès que les hautes concessions faites en dernier lieu seront reconnues et appréciées avec un sentiment de gratitude. La Sublime Porte se plaît à croire que ses efforts pour ramener la paix ne resteront pas sans succès, mais si elle était trompée dans son attente, il serait juste que l'on continuât les mesures qui ont été pri-

d'exposer la situation des affaires à Mehemet-Ali; le colonel Campbell devait également agir au nom de l'Angleterre : que voulait le pacha dans cette folle entreprise? Espérait-il résister aux forces de la Russie, de la France et de l'Angleterre? Peu-à-peu Mehemet s'était calmé! De toutes ses prétentions premières, il ne gardait plus que la réclamation du district d'Adana, nécessaire pour les bois de construction de sa marine. Le corps diplomatique s'empressa de communiquer à la Porte cette nouvelle face de la question. Il faut remarquer que la Russie gardait toujours un langage de modération extrême destiné à préparer sans doute ses grands desseins. « Elle n'était point venue, disait-elle, *proprio motu*, à l'aide du sultan; c'était sur une lettre autographe de Mahmoud que le secours avait été accordé; la guerre cessant, le cabinet de Pétersbourg ne demandait pas mieux que de retirer et sa flotte et ses troupes. Ainsi, si par la négociation, la France, l'Autriche et l'Angleterre parvenaient à soumettre le pacha aux conditions proposées par la Porte, tout serait dit, et le jour où les troupes égyptiennes feraient leur retraite dans les limites des traités, les Russes quitteraient Constantinople pour reprendre leurs cantonnemens au-delà du Pruth. » Il n'y avait rien à dire à ce langage, seulement il fallait hâter la solution d'une difficulté si active.

J'ai dit que la différence dans les conditions propo-

ses pour sa sécurité La présence d'un ambassadeur extraordinaire russe dans la capitale serait suffisamment justifiée par cette raison, et quoique la Sublime Porte se croie dispensée de donner des explications à ce sujet, elle n'a pourtant pas voulu s'y refuser, afin d'éloigner les moindres fausses interprétations sur les rapports qui existent entre elle et les puissances étrangères. »

sées par le premier traité de l'amiral Roussin et celles que Mehemet-Ali communiquait ensuite à M. de Varennes, ne portait que sur un point, la cession du district d'Adana; si cette dernière concession était faite, rien ne s'opposerait plus à la paix; avec la paix la retraite des Russes était obtenue et c'était le but de toute la diplomatie. L'amiral Roussin se mit encore à l'œuvre de concert avec M. d'Ottenfels et lord Ponsonby : auprès du sultan on dit et on répéta que la présence des Russes dans le Bosphore c'était la guerre; la flotte d'Angleterre et de France se réunissaient au nombre de plus de huit vaisseaux de ligne et quatorze frégates, au besoin elles forceraient les Dardanelles; on devait céder au pacha à bail viager le district d'Adana, parce qu'avant toute chose il fallait la paix.

On remarquera dans l'histoire que la Porte Ottomane n'a jamais résisté devant la force, parce qu'avec une chance opposée elle reprend ce qu'elle a donné; on ne peut jamais se fier aux promesses, à la parole des Turcs; le sultan céda donc le district d'Adana au pacha d'Égypte, et il faut rendre cette justice à la légation russe qu'elle ne s'y opposa pas. Un firman fut conçu en ces termes : « Les assurances de fidélité et de dévoûment que m'ont données en dernier lieu le gouverneur d'Egypte, Mehemet-Ali pacha et son fils Ibrahim ayant été agréées, je leur ai accordé ma bienveillance impériale. Les gouvernemens de la Crète et d'Égypte ont été confirmés à Mehemet-Ali; par égard pour sa démarche spéciale, je lui ai accordé les départemens de Damas, Tripoli de Syrie, Seyde, Safed, Alep, les districts de Jérusalem et de Naplouse, avec la conduite des pélerins et le commandement de Djidda.

Son fils Ibrahim-Pacha a eu de nouveau le titre de Cheikh-at-Harem de la Mecque et le district de Djidda; j'ai en outre acquiescé à la demande qu'il m'a faite du département d'Adana, régi par le trésor des fermes à titre de mohassil. D'après l'équité, l'humanité et la clémence dont Dieu m'a doué, j'ordonne, à qui de droit, dans les diverses parties de l'Anatolie, de ne jamais rechercher pour le passé les habitans et les notables, et d'oublier les événemens antérieurs ([1]). »

Cette concession c'était la paix, objet désiré par toute la diplomatie, car les complications d'intérêts devenaient fort grandes. Mehemet-Ali arrêta tout-à-fait son mouvement; la retraite des Égyptiens fut ordonnée, et le baron de Lieven chargé par le comte Orloff d'assister au mouvement rétrograde d'Ibrahim-Pacha, put annoncer que les Égyptiens abandonnaient les provinces conquises. Les légations de Péra furent officiellement prévenues que l'armée d'Ibrahim-Pacha cessait de menacer Constantinople. Dès-lors nul obstacle ne s'opposait plus au départ des Russes ([2]).

([1]) Ce firman est daté du 6 mai 1833; le hatti-schériff du sultan Mahmoud qui accordait à Mehemet-Ali les pachalicks de Syrie et le territoire contesté en confirmant Ibrahim dans la possession du district de Djidda, avec le gouvernement d'Adána, fut donné le 5 mai 1833.

([2]) La retraite des Russes fut l'objet d'un échange de pièces diplomatiques :

Note adressée à la Sublime Porte, en date de Boujoukdéré le 26 juin (7 juillet) 1833.

« Le soussigné, ambassadeur extraordinaire de S. M. l'empereur de toutes les Russies, commandant en chef des forces de terre et de mer auxiliaires appelées par Sa Hautesse le sultan, et stationnées dans le Bosphore, vient d'être informé par le capitaine d'état-major de la garde impériale, baron de Lieven, dont l'envoi dans l'Asie mineure avait été concerté avec la Sublime Porte, que l'armée égyptienne ayant effectué sa retraite au-delà du mont Taurus, est rentrée dans les limites des provinces désignées par la volonté de Sa Hautesse pour former les nouveaux

qu'en l'état d'effervescence des provinces, avec les affections intimes de la France et de l'Angleterre pour le pacha, il n'était pas impossible que la nécessité d'un secours se fît promptement sentir, et que dès-lors il fallait convenir d'avance des bases d'une intervention nouvelle et des précautions à prendre: la première de toutes, c'était la fermeture des Dardanelles. Par l'alliance intime de la Porte et de la Russie, la mer Noire était une possession exclusivement dévolue aux deux puissances amies; rien de plus simple alors que d'en fermer les abords aux navires de guerre des autres nations, tout en laissant la liberté absolue de commerce. Telle fut la pensée du traité, signé à Constantinople le 26 juin (8 juillet) 1833, par le comte Alexis Orloff, M. de Boutenieff, le seraskier-pacha et le reiss-effendi. Ce traité renouvelait, en termes plus précis, la convention d'alliance entre l'empereur de Russie et le divan. En tant que de besoin, il ratifiait les traités d'Andrinople, de Pétersbourg et de Constantinople; en échange la Russie promettait de fournir à la Sublime Porte, au cas où elle serait attaquée, tous les secours de terre et de mer qu'elle pourrait récla-

pereur a témoignées à l'égard de l'empire ottoman ne sont pas de nature à être jamais oubliées par la Sublime Porte, et elles ont eu pour résultat la consolidation, tant pour le présent que pour l'avenir de l'union et de la sincérité qui existent et qui se raffermissent de plus en plus entre les deux empires. De même, l'ordre, la discipline et la bonne volonté dont les troupes impériales ont fait preuve dans la capitale de Sa Hautesse, et la bonne intelligence qui a régné entre elles et les troupes turques et particulièrement les qualités distinguées et la conduite digne de louanges sous tous les rapports de S. E. le comte Orloff, ont pénétré de reconnaissance la Sublime Porte. Le passage des troupes égyptiennes au-delà des défilés du mont Taurus a été en effet constaté par les préposés qui ont été envoyés sur les lieux, et par conséquent la Sublime Porte s'empresse

mer. La durée de cette alliance était fixée à huit ans, quoique dans son principe elle dût être éternelle. Mais ce qu'il y a de plus grave, c'était l'article secret joint à ce traité d'alliance, et dont la clause principale était celle-ci : « En vertu d'une des clauses de l'art. 1er du traité patent d'alliance défensive conclu entre la cour impériale de Russie et la Sublime Porte, les deux hautes parties contractantes sont tenues de se prêter mutuellement des secours matériels et l'assistance la plus efficace pour la sûreté de leurs Etats respectifs. Néanmoins, comme S. M. l'empereur de toutes les Russies, voulant épargner à la Sublime Porte ottomane la charge et les embarras qui résulteraient pour elle de la prestation d'un secours matériel, ne demandera pas ce secours, si les circonstances mettaient la Sublime Porte dans l'obligation de le fournir; la Sublime Porte ottomane, à la place du secours qu'elle doit prêter au besoin d'après le principe de réciprocité du traité patent, devra borner son action en faveur de la cour impériale de Russie à fermer le détroit des Dardanelles, c'est-à-dire à ne permettre à aucun bâtiment de guerre étranger d'y entrer sous un prétexte quelconque. Le présent article séparé et secret aura la même force et valeur que s'il était inséré mot à mot dans le traité d'alliance de ce jour (1). »

de communiquer à Son Excellence que, conformément à sa demande, Sa Hautesse consent au retour des troupes de terre et de la mer de la Russie. A cet effet, et afin de répéter encore une fois l'expression de sa reconnaissance pour l'amitié et la bienveillance de S. M. l'empereur, la Sublime Porte a donné la présente note officielle, en réitérant à S. E. le comte Orloff la haute estime et la parfaite considération qu'elle a pour sa personne. »

(1) Le texte du traité d'Unkiar-Skelessi, est mal connu; le voici dans sa plus grande exactitude:

« Art. 1er. — Il y aura à jamais

Cette clause immense allait donner un nouvel aspect à la question d'Orient, car par le simple fait d'un article secret du traité d'Unkiar-Skelessi, toutes les puissances maritimes de l'Europe se voyaient chassées des Dardanelles; la Turquie et la Russie de concert fermaient les portes de la mer Noire à toutes les navigations, en vertu de ce seul motif qu'elles étaient exclusivement riveraines. Cet article que le comte Orloff voulait tenir secret pour les éventualités de l'avenir fut bientôt révélé, car une petite corvette de guerre s'étant présentée à l'embouchure des Dardanelles, le passage lui fut interdit. Des explications furent sur-le-champ demandées à la Porte par les deux ambassades de France et d'Angleterre; la Porte avoua le traité offensif et défensif. Dès-lors il était impossible que la France et l'Angleterre pussent souffrir la fermeture des Dardanelles; il était facile à chacun de voir par les travaux des ingénieurs russes, que ce qui était inséré comme clause de traité, serait ensuite accompli comme un fait. Dès ce moment, la question d'Orient changeant de forme cessait d'être égyptienne pour devenir européenne, et c'est sous cet as-

paix, amitié et alliance entre S. M. l'empereur de toutes les Russies et S. H. l'empereur des Ottomans, leurs empires et leurs sujets, tant sur terre que sur mer. Cette alliance ayant uniquement pour but la défense commune de leurs États contre tout empiétement, Leurs Majestés promettent de s'entendre sans réserve sur tous les objets qui concernent leurs tranquillité et sûreté respectives, et de se prêter mutuellement, à cet effet, des secours matériels et l'assistance la plus efficace.

« Art. 2. — Le traité de paix conclu à Andrinople le 2 septembre 1829, ainsi que tous les autres traités qui y sont compris, de même aussi la convention signée à Saint-Pétersbourg, le 14 avril 1830, et l'arrangement conclu à Constantinople, le 9 juillet (21) 1832, relatif à la Grèce, sont confirmés dans toute leur teneur par le présent traité d'alliance défensive comme

pect qu'elle allait se reproduire dans une longue série de négociations qui viendront à leur date.

La question qui se rattachait le plus à la situation de l'Orient, si vive, si profondément agitée, était celle de la Grèce, État indépendant, qui depuis son origine avait subi déjà tant de modifications constitutives. La mort du président Capo d'Istrias avait fait naître d'abord la question, depuis résolue, de savoir si la Grèce serait constituée en république ou en monarchie, et la conférence de Londres s'était décidée pour le principe monarchique. A l'élection de Léopold, maintenant roi des Belges, un moment désigné, avait succédé le choix du prince Othon de Bavière, traversant alors l'Italie, et un traité venait de constituer le royaume de la Grèce dans ses limites et sa loi fondamentale. Or une des clauses essentielles de ce traité se rattachait à la partie financière : la Grèce était sans finances, sans revenus; avec quelques propriétés domaniales, incultes, disputées, comment le nouveau royaume pourrait-il exister un peu largement sans un emprunt qui pût le mettre à même de faire face aux premiers besoins d'un règne nouveau? Ainsi, d'une part, organisation politique sous une royauté consti-

si lesdites transactions y avaient été insérées mot pour mot.

« Art. 3. — En conséquence du principe de conservation et de défense mutuelle, qui sert de base au traité d'alliance, et par suite du plus sincère désir d'assurer sa durée, le maintien et l'entière indépendance de la Sublime Porte, S. M. l'empereur de toutes les Russies, dans le cas où les circonstances qui pourraient déterminer de nouveau la Sublime Porte à réclamer l'assistance navale et militaire de la Russie, venaient à se présenter, quoique ce cas ne soit nullement à prévoir, s'il plaît à Dieu, promet de fournir, par terre et par mer, autant de troupes et de forces que les deux hautes parties contractantes le jugeront nécessaire. D'après cela, il est convenu qu'en ce cas les forces de terre et de mer dont la Sublime

tutionnelle; de l'autre, organisation financière régularisée par un emprunt.

Un vieil État sous une forme conservatrice de gouvernement aurait facilement trouvé des prêteurs; la situation des banques en Europe était si belle que 50 millions pouvaient être réunis sans altérer en rien le crédit général. Mais tout prêt de banque suppose et demande une garantie, et la Grèce n'offrait ni propriétés ni revenus réalisables; d'où résultait l'impossibilité d'un emprunt; les maisons même les plus bienveillantes pour l'Hellénie s'y refusaient. Certes, les Grecs avaient trouvé partout une grande sympathie, mais elle se bornait à quelques dons volontaires, à des souscriptions plus ou moins étendues, et sous tous les rapports insuffisantes pour correspondre aux besoins infinis d'un nouvel État qu'il fallait pacifier. C'est ce qui détermina les trois grandes puissances, l'Angleterre, la France et la Russie, à signer un traité de garantie pour un emprunt grec. Ce n'était pas le premier exemple d'une pareille stipulation dans l'histoire de l'Europe; ainsi Louis XVI avait cautionné les emprunts des insurgés américains. Cette partie du traité fut soumise au parlement d'Angleterre et à la

Porte réclamerait le secours seront tenues à sa disposition.

« Art. 4. — Quoique les deux hautes parties contractantes soient sincèrement intentionnées de maintenir cet engagement jusqu'au terme le plus éloigné, comme il se pourrait que dans la suite les circonstances exigeassent qu'il fût apporté quelques changemens à ce traité, on est convenu de fixer sa durée à huit ans, à dater du jour de l'échange des ratifications impériales...

« Fait à Constantinople, le 26 juin (8 juillet), l'an 1833, le 20 de la lune de Safer, l'an 1249 de l'hégire.

« *Signé* comte ALEXIS ORLOFF, A. BOUTENIEFF, HOSREW-MEHMET pacha, FERZI-AKHMET pacha, HADJI-MEHMET akif effendi. »

Chambre des députés de France; elle y fut l'objet d'une longue discussion où les intérêts de l'Orient furent de nouveau remués. M. le duc de Broglie défendit le traité financier comme une conséquence nécessaire de l'émancipation de la Grèce ([1]).

Il se produisait alors un changement notable dans l'importance relative des négociations pendantes : à l'origine de la Révolution de Juillet tout s'était rattaché à la conférence de Londres, et la question capitale était celle de la Belgique; autour de ce grand litige tout le reste ne formait plus qu'un accessoire. Depuis, l'attention publique s'absorbait sur l'Orient, et par le fait la conférence de Londres s'était affaiblie, puis dissoute : des cinq puissances unies il n'en restait plus que deux, la France et l'Angleterre présentes aux protocoles, et ces deux puissances s'usaient à concilier les intérêts hostiles de la Belgique et de la Hollande. On aurait cru de prime abord que la prise d'Anvers aurait fini le grand différend : nul n'aurait pensé qu'après un fait d'armes aussi décisif, le roi Guillaume aurait encore persisté. Il n'en fut rien; si les hostilités étaient suspendues par le fait, il n'en était pas de même de la lutte des intérêts; le roi des Pays-Bas gardait encore en mains quelques-unes des fortifications destinées au royaume de Belgique; la France retenait les troupes hollandaises captives, et de concert avec l'Angleterre continuait le blocus. Le roi Guillaume se refusait à la liberté absolue de l'Es-

([1]) Les débats sur l'emprunt grec eurent lieu dans les séances des 18, 20 et 21 mai 1833. Le roi Othon était arrivé à Athènes le 6 février 1833; il avait rencontré en Italie le général Sébastiani qui voyageait alors pour sa santé, et aussi pour quelques motifs d'examen politique.

caut, ses chaloupes canonnières gardaient le fleuve; un embargo mutuel frappait les navires des deux nations et causait au commerce une perte irréparable. Enfin une escadre alliée de France et d'Angleterre croisait devant les Dunes pour s'emparer de tous les navires hollandais, et l'amiral de Mackau, avec l'esprit de convenance et de diplomatie qu'enseigne l'habitude des grandes affaires, cherchait à donner à ce blocus le moins d'extension possible afin d'épargner les intérêts du commerce[1]: néanmoins il devait faire exécuter les ordres de son gouvernement qui étaient de s'emparer de tous les navires sous pavillon hollandais, afin d'amener la conclusion nécessaire de la paix. On savait en France et en Angleterre que le commerce hollandais ne pourrait subir long-temps les longues privations qu'imposait la résistance du roi Guillaume.

Entre la Hollande et la Belgique les grandes questions politiques pourtant étaient résolues, la séparation accomplie, la royauté de Léopold admise; il ne restait plus que des difficultés de navigation, de finances et de territoire; la Belgique ne pouvait pas

(1) Cette conduite si modérée de l'amiral de Mackau lui mérita les remercîmens du commerce de Deal.

A M. l'amiral baron de Mackau, commandant l'escadre française dans la mer du Nord.

« Le maire, les autorités constituées et la généralité des habitans de la ville de Deal ne veulent pas laisser partir des Dunes pour les ports de France, l'escadre placée sous vos ordres sans donner à l'amiral, aux capitaines, aux officiers et aux équipages de tous les bâtimens qui en font partie un haut témoignage de leurs sentimens d'estime pour la conduite honorable, paisible et si bien réglée qu'elle a constamment tenue pendant tout le temps qu'elle a gardé cette station... Que le bonheur puisse vous accompagner toujours, monsieur le baron, vous et l'escadre placée sous vos ordres. C'est le souhait ardent et sincère du maire, des magistrats et de tous les habitans de Deal. »

vivre seule, isolée, sans rapports extérieurs, et son commerce avait besoin à-la-fois de la liberté de l'Escaut, de celle de la Meuse et de quelques canaux intérieurs de la Hollande; le roi Guillaume le savait bien, et comme il se complaisait à faire voir aux Belges tout ce qu'ils avaient perdu en se séparant de lui, il imposait des conditions difficiles à exécuter pour le commerce. De là ce refus tenace et répété d'adhérer aux articles proposés par M. de Talleyrand et lord Palmerston; le roi des Pays-Bas disait avec quelque raison : « Les questions financières et territoriales ne regardent que moi et mon peuple; si les Belges ont quelque chose à réclamer qu'ils le fassent personnellement sans l'intervention de la conférence, qui d'ailleurs n'existe plus, car des cinq puissances il n'en est plus que deux présentes aux protocoles. »

A ces observations, M. de Talleyrand et lord Palmerston répondaient : « La conférence a créé la Belgique pour qu'elle existât comme État avec toutes les conditions vitales; vos prétentions sur l'Escaut ne permettent pas la liberté de commerce aux grandes puissances de l'Europe. Vous voyez donc que les cabinets ont le droit de s'immiscer dans des articles qui touchent non-seulement à la Belgique comme État, mais encore au commerce du centre de l'Europe. » L'envoyé hollandais à Londres, M. Van Zuylen, esprit entier et résolu, retardait la solution de ces difficultés par d'incessantes fins de non-recevoir; le cabinet de La Haye espérait toujours une solution plus favorable à la Hollande sous la protection des trois grands cabinets, la Russie, l'Autriche et la Prusse. Sans cesse interpellé, M. Van Zuylen se disait sans pouvoir. Ces

retards indéfinis déterminèrent lord Palmerston et M. de Talleyrand à poser un *ultimatum* dans des termes précis. « Que si la Hollande n'acceptait pas, ordre serait donné aux flottes française et anglaise d'entrer dans l'Escaut, pour en assurer la libre navigation. » Ainsi vivement pressé, le cabinet de La Haye rappela de Londres M. Van Zuylen, et le remplaça par M. Dedel, esprit plus souple, plus modéré (1), et les négociations, sous son ascendant, reprirent une marche de plus haute tempérance. Le roi de Hollande avait d'ailleurs consulté les cabinets de Berlin, de Vienne et de Pétersbourg, sur ce qu'il avait à espérer ou à craindre. Il lui fut répondu qu'on ne pouvait rien promettre parce que la question d'Orient absorbait toutes les autres et ne permettait pas de se diviser (2).

Dès-lors le roi Guillaume vit bien qu'il fallait adopter les bases de négociations telles qu'elles étaient posées par la France et l'Angleterre, parce qu'il y avait nécessité réelle d'en finir; le commerce hollandais souffrait de tous ces retards, le blocus arrêtait les

(1) *Note de M. de Talleyrand et de lord Palmerston à M. Dedel, datée de Londres, 2 avril 1833.*

«... Les soussignés aiment à croire que le renouvellement de la négociation, par la mission de M. Dedel, est un témoignage du désir du gouvernement des Pays-Bas de terminer par un arrangement satisfaisant des débats trop long-temps prolongés ; et ne pouvant se persuader que la proposition que S. Ex. M. Dedel vient de leur faire, puisse être considérée comme donnant la mesure des dispositions pacifiques de sa cour, ils se flattent qu'il pourra obtenir des instructions plus analogues à l'état actuel des affaires et plus faites pour amener entre la Hollande et la Belgique la solution définitive des difficultés qui existent encore entre elles. Les intérêts généraux de l'Europe, ainsi que les engagemens contractés par la France et la Grande-Bretagne rendent cette solution nécessaire...»

(2) M. Dedel remit le 16 mars 1833, à MM. de Talleyrand et à lord Palmerston, une note dans

transactions, et les États généraux réclamaient la paix ou au moins une convention provisoire qui calmerait les mesures de la France et de l'Angleterre. Tous les intérêts furent réglés à Londres; il fut dit : « Art. 1er Aussitôt après l'échange des ratifications de la présente convention, LL. MM. le roi des Français et le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande leveront l'embargo qu'elles ont mis sur les vaisseaux, bâtimens et marchandises appartenant aux sujets de S. M. le roi des Pays-Bas, et tous les bâtimens détenus, avec leurs cargaisons, seront sur-le-champ relâchés et restitués à leurs propriétaires respectifs. Art. 2. A la même époque, les militaires néerlandais, tant ceux de la marine que de l'armée royale, actuellement retenus en France, retourneront dans les États de S. M. le roi des Pays-Bas, avec armes, bagages, voitures, chevaux et autres objets appartenant aux corps et aux individus. Art. 3. Tant que les relations entre la Hollande et la Belgique ne seront pas réglées par un traité définitif, S. M. néerlandaise s'engage à ne point recommencer les hostilités avec la Belgique, et à laisser la navigation de l'Escaut entièrement libre. Art. 4. Immédiatement après l'échange des ratifications de la présente convention, la navigation de la Meuse sera ouverte au

laquelle il déclarait « que le roi Guillaume persistait à ne vouloir accéder à aucun arrangement définitif qui ne serait point conclu avec le concours des cinq puissances représentées à la conférence; mais qu'il était prêt à faire un traité provisoire, par lequel, sans reconnaître ni l'indépendance de la Belgique ni la royauté de Léopold, il s'engagerait à n'entreprendre aucune hostilité contre la Belgique et à laisser l'Escaut libre comme il l'était avant la dernière expédition, sous la condition toutefois que l'embargo et le blocus seraient levés, et qu'on rendrait les prisonniers hollandais »

commerce, et jusqu'à ce qu'un réglement définitif soit arrêté à ce sujet, elle sera assujettie aux dispositions de la convention signée à Mayence le 31 mars 1831, pour la navigation du Rhin, en autant que ces dispositions pourront s'appliquer à ladite rivière. Les communications entre la forteresse de Maëstricht et la frontière du Brabant septentrional, et entre ladite forteresse et l'Allemagne seront libres et sans entraves. Art. 5. Les hautes parties contractantes s'engagent à s'occuper sans délai du traité définitif qui doit fixer les relations entre les États de S. M. le roi des Pays-Bas, grand duc de Luxembourg, et la Belgique. Elles inviteront les cours d'Autriche, de Prusse et de Russie à y concourir (1). »

Dès ce moment, il n'y avait plus pour l'Europe de question belge; les intérêts qui restaient à régler ne touchaient plus les droits du commerce et de la navigation, si essentiel pour l'Angleterre et l'Allemagne. Il ne restait à conclure qu'un traité de fixation entre la Belgique et les Pays-Bas pour les dettes et les stipulations financières. L'Europe avait mis au reste une grande importance à la navigation libre, générale de l'Escaut et de la Meuse comme à celle du Rhin en 1815; elle faisait de la Belgique un vaste entrepôt, un lieu de transit, pour toutes les marchandises de l'Océan jusqu'au cœur de l'Allemagne. Ce fut alors que pour la première fois la diplomatie anglaise résolut et traça une ligne de chemin de fer qui devait unir Anvers à Cologne, complément de la nouvelle situation de transit dans laquelle se plaçait la Belgique, puissance toute centrale.

(1) Cette convention conclue par M. de Talleyrand, lord Palmerston et M. Dedel, fut signée à Londres, le 21 mai 1833.

Au point de vue politique, depuis un an la conférence de Londres n'avait plus la même importance européenne ; les plénipotentiaires russes, le prince de Lieven et le comte Mathuschewich s'en étaient les premiers retirés; les plénipotentiaires d'Autriche et de Prusse avaient suivi cet exemple; de sorte qu'il ne restait plus que les rapports particuliers de M. de Talleyrand et de lord Palmerston, et encore les deux plénipotentiaires de France et d'Angleterre cessaient de s'entendre d'une manière absolue. Lord Palmerston, emporté, tenace, ne gardait pas toujours les respects d'opinion qu'imposait M. de Talleyrand, vivante tradition des congrès et d'origine souveraine. Le prince, fort préoccupé même des questions d'étiquette qu'il appelait le costume de la vie, ne pardonnait pas la légèreté oublieuse de lord Palmerston. Je ferai observer que, dès ce moment, M. de Talleyrand perdit beaucoup de son importance (1). En 1830, après la révolution, il était toute la diplomatie et il avait rendu d'incontestables services à la nouvelle monarchie. Depuis la dissolution de la conférence de Londres, son crédit s'affaiblit considérablement. D'ailleurs, le caractère du duc de Broglie, quoique parfaitement convenable à l'égard de M. de Talleyrand, ne pouvait subir long-temps sa domination absolue. Le prince voulait être libre dans sa manière d'agir, et M. de Broglie, comme M. Molé, désirait rester ministre supérieur, puisqu'il avait la responsabilité de son portefeuille. C'est de cette époque que date le

(1) Je dirai bientôt comment M. de Talleyrand chercha à la ressaisir par le traité de la quadruple alliance qui ne fut au fond qu'une formule sans exécution praticable.

désir plusieurs fois déjà manifesté par M. de Talleyrand pour sa retraite des affaires. Selon lui son rôle était fini avec les actes de la conférence de Londres. Il était certain, en effet, que le grand siége de la diplomatie active était alors à Constantinople, et que la question dominante se plaçait en Orient. La position de M. de Talleyrand, ses goûts mêmes, ses études le rendaient tout-à-fait étranger à ces nouveaux intérêts, et là où M. de Talleyrand n'était pas en première ligne il était déplacé.

Toutefois quelques autres affaires restaient à résoudre pour la diplomatie à Londres dans des intérêts presque identiques, je veux parler de la question d'Espagne et du Portugal qui se liaient étroitement. La pensée de M. Talleyrand était alors que dans l'état d'hostilité de principes où se trouvait l'Europe vis-à-vis la France, le premier besoin était l'alliance anglaise parce qu'elle était la condition même de la paix du monde. Ferdinand VII, revenu de cette crise profonde qui l'avait fait presque un spectre sous le linceul aux yeux de tous, avait à ce réveil de la tombe, confirmé les pouvoirs de la reine Christine, et les principes de la succession royale en faveur de sa fille (¹). A ses yeux la loi salique n'existait plus ; produite par les circonstances, elle pouvait cesser par la volonté royale; pour la reine Christine c'était plus que la chaste parole d'un époux, c'était l'expression d'une tendresse

(¹) Cette résolution de Ferdinand VII avait amené une protestation solennelle de don Carlos, alors en Portugal. « Moi, Carlos-Maria-Isidore de Bourbon et Bourbon, infant d'Espagne, bien convaincu de mes droits à la couronne d'Espagne si je survis à Votre Majesté sans qu'elle laisse d'enfant mâle, je dis que ma conscience et mon honneur ne me permettent pas de reconnaître

vive, ardente, amoureuse, et en reprenant la direction des affaires, le roi lui parlait en ces termes : « A mon épouse bien aimée la reine.—Pendant la grave et douloureuse infirmité dont il a plu à la providence de m'affliger, la présence et les soins continuels de Votre Majesté ont fait tout mon repos et toute ma joie. Jamais je n'ouvris les yeux sans vous voir à mon côté, et sans trouver dans vos regards et dans vos paroles un adoucissement à mes souffrances, jamais je ne reçus de secours qui ne vinssent de votre main. Je vous dois les consolations qui m'ont été prodiguées dans mes peines, les allégemens qu'ont éprouvés mes douleurs; affaibli par une longue maladie, retenu par une convalescence délicate et prolongée, je vous confiai les rênes du gouvernement afin que l'expédition des affaires ne subît aucun retard; j'ai vu avec joie l'étonnante promptitude et la sagesse avec lesquelles vous les avez dirigées et surpassé ma confiance; tous les décrets que vous avez rendus, tous vos actes sans exception ont mérité mon assentiment autant par leur sagesse que par leur opportunité pour la félicité des peuples dont le Seigneur m'a confié la direction suprême.

d'autres droits, et ainsi, je le déclare, seigneur, aux pieds de Votre Majesté.

« Son plus tendre frère et fidèle vassal,

« L'infant DON CARLOS DE BOURBON. »

22 avril 1833.

A la suite de cette protestation Ferdinand VII écrivait à son frère.

Madrid, 6 mai.

« Mon très cher frère Carlos, je n'ai jamais douté de ton affection pour moi, j'espère que tu ne doutes pas davantage de celle que j'ai pour toi; mais je dois veiller aux intérêts de mes droits, à ceux de ma fille, de même qu'à ceux de ma couronne. Je ne veux pas non plus faire violence à ta conscience en te faisant renoncer à tes prétendus droits que tu crois que Dieu seul peut t'ôter, quoiqu'ils ne soient fondés que sur la division des hommes. Mais l'affection fraternelle que j'ai toujours eue

Rétabli de mes maux et me chargeant de nouveau de la direction des affaires, je dois à Votre Majesté les plus sincères remercîmens pour ses veilles auprès de moi, pour ses travaux et son habileté dans le gouvernement. La reconnaissance, qui vivra toujours dans mon cœur pour des services aussi éminens, servira à accroître et à justifier l'amour que m'ont dès longtemps inspiré vos talens et vos vertus. Je me glorifie et je félicite Votre Majesté de ce qu'ayant été les délices du peuple espagnol depuis son avénement au trône, elle soit encore aujourd'hui pour les épouses un exemple de tendresse conjugale, et pour les reines un modèle dans l'administration. »

Telles étaient les expressions passionnées du roi revenu du tombeau ; son cœur était pour Christine et pour la jeune fille qu'il avait eue d'elle, il voulait leur assurer la régence et l'hérédité. Mais avec ce sentiment extrême de tendresse ardente, le roi gardait la volonté la plus tenace pour le maintien de la monarchie absolue avec le droit incontesté du roi des Espagnes. Autour de Christine se groupaient donc les *libérales*, anciens partisans des Cortès qui tous appe-

pour toi me décide à t'épargner les dégoûts que tu éprouverais dans un pays où les droits sont méconnus. Mes devoirs de roi m'obligent à éloigner la présence d'un infant dont les prétentions pourraient servir de prétexte aux mécontens. Des raisons de la plus haute politique, les lois du royaume qui l'ordonnent expressément, ta propre tranquillité qui m'est aussi chère que le bien des peuples, ne te permettent plus de retourner en Espagne, je t'autorise à te diriger tout de suite avec ta famille vers les États pontificaux ; tu me donneras avis de ton arrivée et du lieu que tu auras choisi pour y fixer ta résidence : un de mes bâtimens de guerre arrivera incessamment aux portes de Lisbonne pour y être à ta disposition. L'Espagne est indépendante de toute action et de toute influence étrangère en ce qui touche son administration intérieure, et j'a-

laient les idées de la constitution de 1820, et c'est aux instances de ce parti que Ferdinand VII avait sacrifié M. de Calomarde. Le choix de M. Zea-Bermudez était un milieu entre les opinions extrêmes; par les formes, par les antécédens, M. de Zea appartenait au parti européen, c'est-à-dire à la monarchie tempérée. D'affection, de souvenirs M. de Zea était dans les opinions russes de 1814; s'il admettait la succession transmise à l'infante, s'il se plaçait ainsi en hostilité avec don Carlos, il repoussait la constitution de 1820, n'acceptant que l'idée des Cortès *por estamentos*, sorte de notables, comme Louis XVI les avait convoqués; le ministre se mettait ainsi en opposition avec les anciens partisans des Cortès qui voulaient une assemblée souveraine (1).

L'Espagne voyait donc alors trois systèmes : les partisans de don Carlos, du droit héréditaire et de la monarchie vieille et nationale; les amis des Cortès et de la constitution de 1812, timides et faibles encore; puis le milieu de M. de Zea groupant autour de lui les partisans de la reine Christine. Don Carlos avait lui-même écrit à son frère pour protester contre les

girais contre la libre et complète indépendance de ma couronne en violant le principe de non-intervention adopté généralement par tous les souverains de l'Europe, si je leur faisais la communication que tu me demandes dans ta lettre.»

(1) Le roi de Naples, comme membre de la maison de Bourbon, protesta contre la pragmatique de Ferdinand VII.

« Ferdinand II, etc. Nous avons appris avec le plus vif regret que S. M. catholique a convoqué les Cortès espagnoles pour le 20 juin, à l'effet de leur faire prêter serment de fidélité à S. A. S. l'infante dona Maria-Isabelle-Louise, comme princesse héritière de la couronne d'Espagne, et à l'effet d'obtenir, par cet acte, leur sanction au nouvel ordre de succession que Sa Majesté se propose d'établir par sa pragmatique sanc-

actes arrachés à sa faiblesse, et Ferdinand VII avait répondu par une lettre d'exil douce, modérée, mais ferme néanmoins. Plusieurs provinces avaient déjà pris les armes, les royalistes partout s'organisaient pour le cas éventuel de la mort de Ferdinand VII; ils avaient une grande puissance d'opinion, de l'argent, des troupes volontaires et le drapeau de nationalité de toutes les Castilles.

Cette opposition trop vive, trop hâtée avait donné l'espoir au parti des *liberales* que le roi Ferdinand VII ferait un appel à leur force, à leur énergie : qu'opposer aux royalistes de Carlos si ce n'étaient la constitution et les Cortès? De là résultait nécessairement un mouvement d'opinion qui dépassait M. de Zea. L'acte d'amnistie rappelait en Espagne les partisans des Cortès salués par leurs anciens amis; le doux, le tempéré Martinez de la Rosa devenait comme le centre d'un plus vaste mouvement que celui d'une simple modification dans la loi héréditaire. On marchait à une organisation nouvelle de la monarchie espagnole : serait-il possible de poser des limites à cette action occulte d'un parti sur lequel on était

tion du 29 mars 1830, dérogeant à celui qui a été promulgué par Philippe V, dans une loi du 10 mai 1713.

« Dans ces circonstances nous avons considéré qu'un ordre de succession établi comme l'était celui-ci, du consentement et sous la garantie des principales puissances de l'Europe, et reconnue successivement dans les divers traités conclus avec ces puissances, est devenu obligatoire et inaltérable, et a transmis à tous les descendans de Philippe V des droits qu'ils ont obtenus par le sacrifice d'autres droits, et qu'ils ne pourraient abandonner sans éprouver un tort matériel...... En conséquence, et conformément aux mesures prises par notre auguste père pour le maintien de ses droits, à la date du 22 septembre 1830, nous croyons devoir à notre honneur, à nos droits royaux et aux obligations que nous impose la si-

obligé de s'appuyer? Une opinion qui espère le pouvoir se fait timide d'abord, puis quand elle grandit elle déborde bientôt pour emporter toutes les digues. Le roi Ferdinand VII n'était pas dénué de sens et de droite raison. Il ne voulait se dépouiller d'aucune de ses prérogatives; s'il n'aimait pas les partisans de Carlos, il avait répugnance aussi pour les amis des Cortès. De là cette lutte continuelle dans l'esprit du roi. Pour assurer le droit de la reine Christine, il avait besoin des *liberales* et il savait que ces *liberales* perdraient son pouvoir. M. de Zea fit alors adopter la convocation des Cortès *por estamentos*, chargés de reconnaître et de proclamer la nouvelle loi de succession et de saluer l'infante comme héritière légitime du royaume. Par le décret de convocation, on se renfermait textuellement dans la question de famille, sans toucher aux formes constitutives de la monarchie. Et néanmoins ces concessions faites, il était impossible que la marche des affaires n'entraînât pas la royauté dans de nouvelles voies.

Ce fut un temps de fêtes que les quatre journées des 24 au 28 juin 1833 ([1]), avec leurs royales fonctions des taureaux, leurs splendides cérémonies, leurs illuminations du Prado, et de la *Plaza Mayor* : derrière la régence apparaissait la constitution; l'opinion générale ne permettait pas de croire que la

tuation où il a plu à la divine providence de nous placer, de protester formellement, comme nous le faisons en ce moment, devant les souverains légitimes de toutes les nations, contre la pragmatique sanction du 29 mars 1830 et contre tout acte qui pourrait changer et modifier, en quoi que ce soit, les principes qui, jusqu'à présent, ont assuré le pouvoir et la splendeur de la maison de Bourbon. Naples, 18 mai 1833.

Signé FERDINAND.

([1]) J'y assistais à Madrid, avec M. de Rayneval.

braves officiers tels que MM. de La Rochejacquelein, Tanneguy-Duchâtel, dévoués au principe légitimiste. Tous ceux qui n'avaient pu tirer l'épée en France passaient en Portugal, en Espagne pour y défendre leur cause; ces opinions hostiles allaient de nouveau se rencontrer et se livrer combat à Porto, à Lisbonne, sous une bannière étrangère. Ces sortes d'émigrations se retrouvent à toutes les époques des guerres civiles; il ne faut pas en faire un reproche. La patrie alors est là où se trouve le drapeau; l'honneur est dans le dévoûment à sa cause: qu'on ne fouille donc pas ces temps de troubles pour jeter des calomnies. Auprès de dom Pedro, le général Solignac servait ses opinions; il n'y avait rien de répréhensible; auprès de dom Miguel, M. de Bourmont suivait les siennes. Ce n'était qu'une affection naturelle et simple. Aux époques irrégulières et de troubles, les choses ne se passent pas comme aux temps calmes et de raison matérielle.

mets pour me remplacer à leur tête; je vous nomme de plus chef de mon état-major général, avec la jouissance de toutes les prérogatives, prééminences et attributions qui y sont attachées. C'est pour vous faire connaître mes intentions à cet égard, que je vous écris la présente.

« Donné au palais de Leza de Balio, le 14 juillet.

CHAPITRE IV.

LE GOUVERNEMENT, LA LÉGISLATION.

(JANVIER A JUIN 1833.)

Le cabinet. — Mutations de portefeuilles. — Le comte d'Argout et M. Thiers. — Rentrée de M. Sébastiani au conseil. — Attitude de la Chambre à la fin de la session. — Les députés républicains. — La gauche dynastique. — Souscription pour M. Laffitte. — Influence du tiers parti. — Caractère de la présidence de M. Dupin. — Cris de détresse de M. Viennet. — Procès de *la Tribune*. — Les députés royalistes. — Situation de M. Berryer. — M. de Gras-Préville. — Projet d'une double session. — Les grandes questions parlementaires. — Alger. — Fortifications de Paris. — Traité avec les États-Unis. — Crédit pour les travaux publics. — Reprises des questions secondaires. — Tendance de cette double session. — Clôture de la Chambre. — Appel des partis pour sa dissolution. — Le 3e anniversaire des fêtes de juillet. — Voyage du roi. — Expression de sa politique. — Projet de la gauche dynastique pour une abdication. — Elle entoure M. le duc d'Orléans après son voyage en Angleterre.

Il ne s'était fait aucune modification considérable dans le conseil des ministres, depuis la formation du cabinet du 11 octobre. Toutefois, au commencement de la session, on crut indispensable un échange de portefeuilles entre deux secrétaires d'état à département. M. Thiers quittait l'intérieur, ou pour mieux parler, la direction de la police pour prendre le ministère du commerce et des travaux publics. Les esprits

sérieux durent remarquer dans cette mutation ([1]) que si l'on avait mutilé, échancré le département de l'intérieur lorsqu'on l'avait donné à M. Thiers, il y avait six mois, on lui rendit presque toutes ses attributions quand il fut confié à M. d'Argout. Ainsi, les préfectures, la garde nationale, les élections, se rattachèrent de nouveau à l'administration de l'intérieur, et c'était un peu d'humiliation pour le dernier titulaire. On semblait dire : l'arrestation de la duchesse de Berri une fois accomplie, on n'a plus besoin des services de M. Thiers dans le ministère si important de l'intérieur. Il fallait pour rendre un peu le sens moral et monarchique aux élections, aux préfectures, un esprit plus sûr, moins impressionné d'enthousiasme pour l'époque désordonnée de la Révolution française.

On confiait à M. Thiers le département du commerce et les travaux publics. A ses prétentions stratégiques quelque peu puériles, et à l'ambition de rectifier les plans de campagne même de l'Empereur, M. Thiers joignait encore le sentiment d'une intelligence hors ligne pour les beaux-arts. Dans son temps de journalisme, il avait écrit quelques feuilletons sur le salon de 1825, et les impressions d'un voyage aux Pyrénées ([2]); il avait apprécié avec la facilité extrême de son esprit, les tableaux, les sites, les statues, les monumens. De là, M. Thiers en avait conclu sa spécialité pour réaliser en matière de grands travaux les idées napoléoniennes, son faible encore : pour le commerce,

([1]) Ce changement de portefeuilles s'accomplit le 1er janvier 1833.

([2]) Ce voyage pittoresque de M. Thiers, fut publié en un volume, et les feuilletons parurent, je crois, dans *le Constitutionnel*.

M. Thiers s'était entouré de quelques économistes turbulens, et il mêlait les témérités de l'école anglaise ([1]) aux idées du système prohibitif tel que Bonaparte l'avait conçu. Tout cela faisait un étrange chaos et les affaires devaient en souffrir; il n'y avait de précis qu'une chose, c'est que M. Thiers demandait immensément d'argent; il ne lui fallait rien moins qu'un crédit de 100 millions à répartir entre les grands travaux d'art; il voulait réveiller Paris de son apathie, couvrir la France de monumens impérissables. Dieu sait ce qu'il est résulté! Cette condition fut acceptée, parce qu'on avait besoin de M. Thiers pour correspondre à une fraction de la Chambre : comme il ne doutait de rien, il se faisait fort de dominer la majorité. Les travaux publics allaient lui créer une cour d'artistes, de fournisseurs, d'entrepreneurs et autour de lui ce système déplorable de transactions qui compromirent si étrangement le ministère de l'intérieur. Il suffisait de caresser un peu l'amour-propre du ministre, de flatter ses goûts pour obtenir une part dans ce grand festin des travaux publics, et M. Thiers portait la responsabilité d'actes qui souvent lui étaient étrangers.

Avec cette mutation presque immédiate dans le ministère, il se fit une adjonction de ministre sans portefeuille qui avait également son esprit et sa portée. Le général Sébastiani, fortement ébranlé par une fatale atteinte de maladie, avait quitté la France pour Naples. Aux causes de santé qui le forçaient à cet éloignement, on devait joindre des motifs d'en-

([1]) Je parlerai plus tard des négociations de M. Thiers avec M. Poulett-Thompson, président du bureau de commerce en Angleterre.

quête politique. N'était-il pas essentiel de connaître la tendance des populations et le dessein des gouvernemens? Corse d'origine, le général parlait la langue italienne avec facilité; partout accueilli dans la haute compagnie, il pouvait se faire de justes idées sur la situation des esprits et mieux éclairer son gouvernement que la correspondance des ambassades.

Le général visita donc Milan, Rome, Naples, s'abouchant partout avec les hommes d'Etat, et leur donnant cette assurance que jamais le roi Louis-Philippe ne pousserait à des idées de propagande et de désordre, si menaçantes pour lui-même. Loin de là, sa royale mission était d'apaiser cette effervescence des esprits pour ramener la société aux proportions religieuses et monarchiques. Le général Sébastiani fut bien accueilli par le pape, par le roi de Naples; il fit sa cour au jeune prince Othon de Bavière, qui se rendait à Athènes; puis, et comme tout rajeuni par un mariage qui l'unissait aux familles les plus pures de la légitimité (1), le général Sébastiani revint en France vers le mois de mars, en pleine session. A peine de retour, le roi s'empressa de lui faire une place dans le cabinet; la sagacité instinctive et l'obéissance parfaite du général Sébastiani offraient un salutaire appui à la couronne. Le maréchal Soult, souffrant déjà, pouvait avoir besoin d'un repos momentané; le général Sébastiani se trouvait donc tout disposé à prendre l'administration de la guerre (2),

(1) Ce mariage du général Sébastiani le rapprochait de très grandes familles. Il devenait, je crois, parent des Guiche, des Polignac et des Grammont.

(2) *Ordonnance du roi du 22 mars 1833.*

« M. le lieutenant-général, comte Horace Sébastiani, membre de la Chambre des députés,

et il le ferait comme ministre par intérim. Le véritable but du roi, au reste, était toujours d'avoir le général Sébastiani sous sa main comme intermédiaire et porteur de paroles aux chefs d'opinion ou au corps diplomatique : on ne pouvait pas se fier absolument aux résolutions graves et souvent trop absolues du duc de Broglie contre certains actes de la diplomatie européenne. Le général Sébastiani devait être là pour rectifier les mauvaises impressions par des paroles confidentielles.

On a vu quels avaient été les premiers actes de la session inondée de projets la plupart restés sans votes, délaissés, ébauchés ou modifiés ; puis des propositions de toute espèce qui tendaient à remanier l'ordre social. Avec le plus grand appareil, la session était demeurée stérile ; les députés s'occupaient toujours plus d'intérêts de partis que de législation sérieuse, parce que le triomphe des partis était la grande affaire de ce temps. Leur attitude alors franche, hardie ne se soumettait à aucun détour parlementaire ; ils s'avouaient sans crainte et se disaient républicains, légitimistes, tout haut à la tribune : MM. Cabet, Garnier-Pagès, de Ludre, Voyer d'Argenson, ne se faisaient aucun scrupule d'attaquer de face le gouvernement établi. Pour sortir de cette position, le parquet avait fait déjà poursuivre M. Cabet à l'occasion du livre audacieux qu'il avait publié sur la Révolution de 1830 [1], le ministère voulait obtenir l'autorisation contre le député à l'occasion du journal *le Populaire*. Il y avait là, à-la-fois une question de liberté

est nommé ministre avec entrée à notre conseil des ministres. »

[1] On se rappelle que M. Cabet avait été condamné par défaut, le 16 novembre 1832, à la prison, à l'amende et à l'interdiction des droits civiques, pour sa brochure intitulée *Révolu-*

pour la presse et d'indépendance de la tribune. Le cabinet résolut cette première attaque législative contre le parti républicain. Mais pour cela il dut attendre une circonstance favorable, une de ces provocations de tribune qui ne manquaient pas alors de se renouveler plusieurs fois chaque session. Le projet fut signé du roi et gardé en portefeuille. En politique l'habileté est de choisir le moment.

La gauche dynastique au moins aussi irritée que le parti républicain, depuis la chute de M. Lafayette, n'osait dire cependant sa pensée définitive ; elle avait tout essayé, l'opposition dans la Chambre, les forces électorales dans le récent combat de la dissolution. Débusquée sur tous ces points dans la lutte, elle espérait soulever les esprits par des manifestations solennelles, telles que le compte-rendu; cet acte ne lui avait point réussi, et maintenant elle essayait de soulever les esprits par ces tableaux d'apitoiemens publics qui vont au cœur des masses. A la gauche appartenaient toutes les grandeurs patriotiques : la vertu à M. Dupont (de l'Eure), le sentiment européen à M. de Lafayette, la générosité à M. Laffitte, victime de l'ingratitude et du plus indigne abandon. Ce fut sur M. Laffitte que portèrent toutes les démonstrations sympathiques de la gauche. La justice

tion de 1830 et situation présente, expliquées et éclairées par les révolutions de 1789, 92, 99, 1804 et par la Restauration. Dans cet ouvrage, M. Cabet avait dit : « La royauté du 7 août est instituée par une charte usurpatrice et illégale. Elle se maintient par les moyens les plus honteux ; elle a trahi la Révolution de Juillet et la livrera si besoin est aux puissances étrangères. Mais la royauté doit être responsable, et la nation a su punir Louis XVI. » Néanmoins l'auteur de ces paroles coupables, qui en avait appelé du jugement, fut acquitté par le jury (Cour d'assises, 15 *avril* 1833).

historique veut qu'on dise que tout avait été fait pour éviter la décadence financière de la maison de banque, si splendide sous la Restauration, et qui avait conspiré contre elle presque ouvertement. La nouvelle liste civile s'était engagée, la Banque de France avait prêté sur garantie; les délais incessans demandés par M. Laffitte avec d'aigres paroles (¹) avaient été accordés; et tout récemment n'avait-il pas reçu de la majorité un bill d'indemnité pour l'étrange affaire d'Haïti. M. Laffitte, toujours si confiant en sa fortune, avec les espérances et les illusions de sa vie, se posait encore comme la victime de l'ingratitude des cours, et pour frapper un grand coup d'opinion il fit annoncer publiquement la vente de son hôtel. Ce fut l'occasion pour la presse de flétrir et d'insulter le pouvoir qui lui avait tendu la main : « dans cet hôtel, disait-on, s'était fait la Révolution de Juillet; là, dans ce quartier général, l'insurrection avait arboré son premier drapeau tricolore; laisserait-on vendre une relique si précieuse? » Ces plaintes amèrement reproduites par la presse avaient un but, celui d'irriter les masses contre l'ingratitude d'un gouvernement qui

(¹) Il y avait plus que de la douleur dans la lettre suivante, écrite par M. Laffitte au gouverneur de la Banque de France.

Paris, 21 mars 1833.

« Monsieur le gouverneur, j'ai satisfait autant que je le pouvais à la demande de la Banque. J'ai eu l'honneur de lui dire que je ne connaissais pas les termes de paiement de la garantie de 6 millions qui lui a été donnée; que je pensais que ces termes auraient été fixés plus tard, et qu'il y avait impossibilité pour moi à réaliser aujourd'hui le premier terme. Je suis exposé à toutes les rigueurs que pourrait exercer la Banque de France, je m'y soumets d'avance, et je ne m'en plaindrai pas. Je crois cependant devoir lui faire observer dans son intérêt :

« Que je n'ai plus d'autre créancier qu'elle, et qu'il ne s'opérera de rentrées qu'à son profit. Que, malgré les sacrifices énormes

iait assez son origine pour frapper ses plus puis-fondateurs. Peut-être y avait-il un caractère pro-ntiel dans cette décadence de M. Laffitte, car la re frappait l'hôtel de la révolution! Dieu voulait-nner une leçon aux chefs de peuples qui s'insur-contre les pouvoirs établis? L'obéissance est la [ue la providence a mise au cœur des masses : un crime de l'enfreindre!

ı gauche voulait éviter cette triste vente à l'en-de son grand reliquaire du compte-rendu et la se s'unit pour appeler une souscription nationale rofit de M. Laffitte, oublié par les ingrats : « Le le seul était reconnaissant. » La souscription, sée par toutes les forces d'un parti, commença la Chambre des députés et finit dans la loge des ers. Paris et les départemens donnèrent avec on, et l'on espérait atteindre le chiffre de la do-n, qu'en d'autres temps on avait couvert pour les ıs du général Foy. Les circonstances n'étaient les mêmes; le tiers parti ne s'était pas joint à manifestation qu'il trouvait trop avancée; mai-le la Chambre, il fit immédiatement sentir son

n'a fallu faire pour éteindre ın an un passif de 59 mil-les valeurs qui me restent, es au plus bas, répondent des 12 millions que je dois anque. Qu'indépendamment ; valeurs, il y a mon hôtel, ns et une somme de 3 mil-e garantie supplétive, solide, ıble, et qu'elle pourrait ob-au besoin. Que bientôt un l à fond sera terminé, et re la certitude morale de ma complète libération, il y aura des gages nombreux qui en four-niront la preuve matérielle à la Banque. Que les 2 millions pro-mis seront versés avant le 31 dé-cembre prochain, et j'espère les 1,300,000 fr. à compte des 6 mil-lions. Que j'ai mis tout ce que je possède en location ou en vente, et que je me ferais piler moi-mê-me, si mon sang et mes os pou-vaient exprimer de l'or.

« Mon désespoir, monsieur le

omnipotence par le caractère et les exigences de M. Dupin. Le président de la Chambre devenait de plus en plus insupportable pour tout pouvoir régulier et sérieux; non-seulement M. Dupin du haut de son trône parlementaire prétendait censurer à son gré la marche du gouvernement, mais encore à tout propos il quittait le fauteuil de la présidence, et avec l'incessante démangeaison de parler il multipliait les embarras de la session. On lui eût pardonné beaucoup d'inconvenances à cause de sa valeur personnelle et de ses services incontestables, s'il n'avait voulu se faire le magister du ministère et de la majorité; ce qu'on appelait les coups de boutoirs de M. Dupin étaient de gros lazzis de procureur au Châtelet qui suscitaient les rires épais de ses amis; et pourtant, il faut le dire, à ce moment le pouvoir n'était pas assez fort pour secouer cette protection railleuse, incommode du chef du tiers parti : on subissait donc la domination de M. Dupin, qui la faisait sentir à toutes les occasions.

Ce tiers parti, au reste, n'était pas un ami infaillible des libertés générales; il disait aimer la Charte avec ardeur, mais les actes de force et de despotisme allaient assez à ses idées; à l'aspect de ces jurys faciles qui acquittaient au grand scandale des esprits d'ordre, le tiers parti ne concluait pas que le principe du jury

gouverneur, est que par suite d'un acte de bonté qui m'a été funeste, le roi soit obligé de faire une avance de fonds à laquelle je ne devais pas m'attendre et qu'aucun supplice n'aurait pu me porter à réclamer. Ce n'est pas qu'un bienfait me pèse et que ma reconnaissance ne soit profonde; mais j'aurais voulu, pour qu'il ne manquât rien à ma destinée, n'avoir pas trouvé un seul ami au monde, et que l'ingratitude, la haine, et la calomnie eussent été la seule récompense obtenue de tous ceux que j'ai obligés.

« J. LAFFITTE. »

était faux et l'éducation du pays mauvaise, et qu'avant toute chose il fallait donner au peuple le sens moral et religieux pour lui imprimer l'obéissance aux pouvoirs. Ces idées de quelque élévation ne préoccupaient pas le tiers parti ; il les laissait avec dédain à ceux qu'il attaquait sous le nom de doctrinaires, pour les expulser du pouvoir. Quant au tiers parti il se bornait à réprimer avec violence les troubles populaires, les émeutes de rues à coup de fusil, comme sous la Convention et le Directoire.

Un jour en pleine séance M. Viennet formula le principe du tiers parti en disant : « la légalité nous tue (¹). » Non, ce n'était pas la légalité qui tuait la société, mais le principe révolutionnaire qu'on exaltait partout ; c'était cette masse de fausses idées qu'on avait jetées au peuple depuis 1789 ; ce qui tuait la société c'est qu'il n'y avait pas un principe moral et hiérarchique dans son sein ; c'est qu'on avait fait un carnaval de doctrines et de principes offert partout aux esprits curieux et profondément remués ; au lieu du catéchisme chrétien enseigné aux enfans du peuple par de pauvres frères, on voulait leur donner la Charte dans les collèges ; au lieu des hymnes saintes, on faisait chanter *la Marseillaise* ou *la Parisienne*, ainsi qu'en donnait

(¹) Il y avait au reste une juste et digne colère contre les passions des partis, dans le discours de M. Viennet.

« La masse de la population, disait-il, veut être protégée ; elle ne sait pas se protéger elle-même, et n'a jamais su que protéger les vainqueurs ; ministres du roi, assurez-lui le repos qu'elle vous demande. La légalité actuelle nous tue... Les factions s'en moquent. Elle est un bouclier pour elles et sera bientôt une arme contre vous-mêmes. Provoquez des lois plus fortes, plus efficaces, et nous les voterons aux applaudissemens des populations rassurées... » (Chambre des députés ; *séance du 23 mars 1833*).

l'exemple M. Dupin lui-même dans les banquets de Chambre; les mauvaises lois font moins de mal aux sociétés que les mauvaises mœurs. Aussi, dans cette circonstance, la partie intellectuelle du ministère, se séparant de M. Viennet, le fit attaquer avec une certaine rudesse de paroles. On ne voulait atteindre la législation existante que lorsqu'il serait démontré qu'elle était impuissante pour comprimer les partis.

Dans la polémique ardente qu'avaient soulevée les mots imprudens de M. Viennet, un journal rude et violent, *la Tribune*, avait attaqué le député, la Chambre et les pouvoirs, avec les grossières allures de la démocratie. Cet article fut signalé à la Chambre par quelques esprits comme une atteinte à sa dignité, et ici se présenta pour la première fois cette question toute parlementaire, de savoir si la Chambre des députés pouvait se faire justice elle-même contre la presse, question d'autant plus difficile, que tout le parti libéral se trouvait par ses souvenirs dans une contradiction manifeste. Sous la Restauration, le journal du *Commerce*, dénoncé devant la Chambre pour un semblable délit, avait été défendu par l'unanimité du barreau, dont l'élite était aux affaires. Alors on avait plaidé de toutes parts l'incompétence et dénoncé la monstruosité de l'accusation et du jugement. Aujourd'hui une fraction du parti libéral allait provoquer la juridiction naguère proscrite et jouer le rôle de MM. de Salaberry, Castel-Bajac, Cornet d'Incourt, avec moins d'esprit et d'autant moins de justice, que la législation était changée par la nouvelle Charte. Un article de cette Charte portait : « que les délits de la presse devaient être jugés par le jury; » ici on les enlevait à leur juri-

diction légale pour les soumettre à la partie plaignante. Ce n'était pas la première fois que depuis 1830 on rendait justice au caractère légal et conservateur de la Restauration par ces amendes honorables. Tout le tiers parti donna une majorité considérable à la plainte formulée devant elle; la Chambre, constituée en tribunal suprême, entendit le gérant de *la Tribune* pendant une longue suite de séances et prononça contre le journal une peine inflexible (¹) : avec un peu plus de justice et de convenance il eût dû se montrer plus indulgent. Le tiers parti tira donc sa vengeance du mouvement républicain qui l'insultait chaque jour à la face; et le lendemain pour reconquérir sa popularité bourgeoise, M. Dupin débita quelques aigres paroles contre les chouans et les pauvres pensionnaires de l'ancienne liste civile qui pesaient sur le trésor de l'État. Tandis qu'on accordait à M. Dupin les 10,000 francs par mois qu'il avait demandés (pour donner à boire et à manger), c'était les termes de ses amis si pleins de tenue, il dénonçait de pauvres serviteurs qui recevaient de 600 à 1,000 francs par an pour de loyaux devoirs. Puis, moyennant quelques coups de boutoir jetés aux doctrinaires, M. Dupin conserva sa puissance d'opinion sur la majorité.

Le parti légitimiste s'était tenu à l'écart des débats

(¹) Le procès de *la Tribune* eut lieu le 16 avril 1833. Sur trois cent quatre-vingt-huit députés présens, soixante-cinq s'abstinrent : c'était toute l'extrême gauche en masse. Après les débats, dix-sept membres déclarèrent ne pouvoir voter, le gérant de *la Tribune* fut condamné à cinq ans de prison et 10,000 fr. d'amende, à la majorité de deux cent quatre voix sur trois cent quatre. MM. Marrast et Cavaignac, défenseurs de *la Tribune*, proclamèrent hautement leurs idées républicaines en des termes d'une hardiesse indicible.

parlementaires pendant toute cette session : j'en excepte la question de la duchesse de Berri. Cependant par le noble privilége du talent et le triste avantage de l'âge il pouvait faire entendre sa voix. Je n'ai pas besoin de rappeler la puissance d'attention qu'excitait M. Berryer lorsqu'il prenait la parole; ses adversaires eux-mêmes l'écoutaient avec un silence solennel. Il y avait aussi un vieillard aux cheveux blancs, bon gentilhomme du midi, et qui devait la présidence momentanée de la Chambre à son grand âge; ne laissant à personne ce devoir et ce petit souci, il se vengeait avec malice de cette obligation. Ce gentilhomme, M. de Gras-Préville parlait avec une gravité spirituelle de tout le système politique, et avant de quitter le fauteuil il était rare qu'il ne fît une petite mercuriale à tout le monde, invoquant la Charte pour demander la liberté de l'enseignement, la loi commune contre l'état de siége; et souvent il trouvait des mots heureux pour caractériser les positions ([1]). La Chambre avait ainsi deux présidences assez bizarres : l'une que Dieu lui donnait, celle de M. de Gras-Préville qui prenait sa petite épée de marquis pour fustiger le pouvoir; puis venait M. Dupin, nommé par les voix du ministère,

([1]) M. de Gras-Préville, avant de céder le fauteuil à M. Dupin, adressa les paroles suivantes à la Chambre. « Espérons que cette session nouvelle ne perdra rien du calme et de la dignité que vous avez gardés dans le cours de celle qui vient d'être close, et qu'en présence des besoins du pays, de la permanence de l'état de siége et d'une grande atteinte à la liberté individuelle, elle ne se bornera pas à l'adoption de quelques lois de finances. Libre d'ailleurs des embarras du provisoire, le ministère trouvera s'il le veut dans votre zèle infatigable un heureux concours d'efforts pour établir un système général, et d'économie dans les dépenses publiques, et de justice dans l'assiette des impôts, qui réalise enfin les promesses faites aux contribuables. »

(*Séance du 27 avril 1833*).

et qui n'avait pas néanmoins d'autre joie que d'attaquer les ministres auxquels il devait son élévation. Cette situation, comme on le voit, était fort régulière! Mais on était alors sans discipline dans la Chambre; chacun marchait de son côté, on avait une majorité formée d'élémens contradictoires ou ajustés, et c'est ce qui faisait la force de M. Dupin contre le pouvoir, car cette majorité bigarrée, c'était son esprit.

Cependant le ministère persistait dans le projet politique et financier d'accomplir une double session cette année; pensée fixe de M. Humann qui voulait avoir son budget d'avance afin d'entrer dans les voies régulières. En outre, la plupart des lois proposées dans la session qui allait finir n'étaient point votées; si l'on avait beaucoup parlé on avait résolu bien peu de choses : une seconde session paraissait donc indispensable pour continuer l'œuvre politique. Cette transition devait se faire sans solennité; seulement le roi, de sa personne, dut clore la session et remercier la Chambre de son concours : « Après les longs et importans travaux de cette session, disait le prince, j'éprouve avant tout, le besoin de vous remercier de ce que vous avez déjà fait pour la France et pour moi. La monarchie et la Charte se sont affermies par votre énergique dévoûment; vous avez su reconnaître et soutenir en toute occasion les vrais intérêts de la France et du trône constitutionnel; vous avez prêté à mon gouvernement le plus loyal concours. Déjà la France en recueille les fruits. Ce ne sont plus des espérances que nous pouvons concevoir; nous sommes entrés dans une nouvelle ère de prospérité et d'avenir. Le pays se calme et se rassure; le commerce et l'indus-

trie se déploient avec l'activité la plus féconde. Partout le travail assure le bien-être de la population et consolide l'ordre partout établi. Les progrès font le désespoir des factions, et leurs regrets s'exhalent en menaces : elles seront impuissantes, Messieurs; vos honorables exemples soutiendront le courage des bons citoyens; le ferme appui de mon gouvernement ne leur manquera jamais, et le paisible développement de nos institutions, la sécurité nationale au-dedans comme au-dehors seront notre récompense. Pour atteindre ce but, il est indispensable que les finances et l'administration de l'État soient ramenées à leur situation régulière. Le régime provisoire où nous a retenus jusqu'à ce jour l'empire des circonstances est un mal grave pour le pays et pour son gouvernement. Quand ce mal aura cessé, l'examen des dépenses deviendra plus efficace; le vote des subsides sera libre de tout embarras; la puissance publique sera en possession de tous ses moyens, et le pays de toutes ses garanties. C'est là le puissant motif qui me détermine à réclamer de votre patriotisme une session nouvelle. J'ordonnerai qu'elle soit immédiatement ouverte. Les lois de finances, qui apporteront enfin quelque réduction dans les dépenses de l'État, vous seront aussi présentées. Vous terminerez en même temps les importantes lois d'organisation qui ont déjà été soumises à vos délibérations. Je n'ai qu'à me féliciter de mes relations avec les puissances étrangères. Les événemens ont prouvé que la question qui divise la Hollande et la Belgique doit se résoudre sans troubler le repos de l'Europe. L'état de l'Orient préoccupe les esprits, mais il y a lieu de croire qu'un

dénoûment prochain rétablira la paix dans ces contrées. Soyez assurés que là, comme ailleurs, la France aura tenu la conduite et occupé le rang qui lui convient, et j'ai la confiance que, soit qu'il s'agisse de soutenir sa dignité, d'assurer son bonheur ou de garantir ses libertés, la nation ne sera jamais déçue dans ce qu'elle a droit d'attendre de nous, et qu'elle rendra justice à nos communs efforts. »

Ainsi parla le roi Louis-Philippe au milieu de l'attention générale. La session close ([1]), une autre, *ipso facto*, commençait. Le projet du ministère était d'enlever très vivement les lois, de manière à ce que même la session nouvelle finît au mois de juin, parce qu'il fallait que le pouvoir agît un peu par lui-même ; M. Dupin y consentit, seulement le président récita une longue mercuriale à la Chambre, pour lui dire : « qu'elle n'avait rien fait dans la session écoulée, et qu'il fallait mieux se comporter dans la session nouvelle; » puis vint l'énumération de tous les projets, de toutes les propositions dont elle devait s'occuper, travail immense que le président demandait à la législature. Indépendamment de cette suite de projets accidentels dont j'ai parlé, plusieurs questions capitales devaient se présenter à l'examen de la Chambre et dominer les petits intérêts de coteries. La première touchait à l'occupation d'Alger, si importante pour notre état militaire et notre orgueil de nation : depuis près de trois ans, l'Afrique était la terre de gloire où allaient s'essayer et mourir nos soldats. Cette occupation n'était pas en-

([1]) La deuxième session de 1833 fut ouverte le 26 avril; on passa de suite à l'élection du président, et sur deux cent quatre-vingt-douze votans, M. Dupin obtint deux cent vingt-et-un suffrages.

visagée au même point de vue par tout le monde [1]; les dépenses que la guerre occasionnait, la perte d'hommes et les sacrifices d'argent faisaient croire à des esprits même sérieux qu'il y avait peu d'avantages et trop de sacrifices dans la possession définitive d'Alger et la domination de l'Afrique, car le premier de ces deux faits entraînait nécessairement l'autre. Jusqu'ici les gouverneurs de l'Algérie, incapables ou systématiques, n'avaient obtenu que des résultats incomplets; le maréchal Clauzel, le général Savary avaient plutôt fait des essais d'administration que fondé un système rationnel, et l'on se demandait s'il fallait continuer cet apprentissage sanglant et coûteux. Le roi avait jeté les yeux un peu sur tout le monde pour le gouvernement d'Alger, et de prédilection sur le général Guilleminot et sur le duc de Mortemart qui, par ses souvenirs de la Restauration, devait se rattacher à la conquête d'Alger. En fin de compte, le gouvernement du roi désigna une commission spéciale, avec ordre de se rendre en Algérie, de tout voir, comparer, organiser. On voulait prendre une résolution en connaissance de cause, se décider sur un rap-

(1) Au point de vue diplomatique, les pièces suivantes que je publie peuvent servir d'éclaircissement à la question d'Alger.

Le prince de Polignac au duc de Laval.

Paris, 12 mai 1830.

«... Deux intérêts distincts de leur nature, mais étroitement unis dans l'esprit du roi, ont amené nos armemens. L'un est spécial à la France. Il s'agit de venger notre honneur, d'obtenir réparation des griefs qui ont été la cause immédiate des hostilités, de préserver nos possessions d'actes d'agression et de violence qui les ont si souvent menacées, et d'obtenir pour nous une indemnité pécuniaire qui nous dédommage des frais de guerre qu'Alger nous a occasionnés. L'autre intérêt est celui de la chrétienté tout entière; il s'agit d'abolir l'esclavage, de détruire la piraterie et d'affranchir l'Europe des tributs que lui ex-

port appuyé par les faits. Les esprits impatiens voyaient en tout cela du mauvais vouloir pour l'occupation définitive d'Alger; on annonçait que des engagemens secrets, pris avec l'Angleterre, promettaient l'évacuation à une époque indéterminée, lorsque l'engouement, la folie de la conquête et de l'occupation seraient passés.

Ceux qui appelaient ainsi une réponse aussi claire, aussi soudaine, ne savaient pas qu'en diplomatie, gagner du temps, c'est souvent tout pour préparer une solution, et que telle question aujourd'hui capitale cesse de l'être le lendemain en vertu d'intérêts nouveaux. Depuis 1830, il y avait eu des paroles échangées entre les diplomaties française et anglaise, sur le but définitif de l'occupation, difficulté très grave dans les rapports européens. Les hommes qui exigeaient une détermination nette, immédiate, ignoraient sans doute que c'était tout compromettre, nos rapports avec l'Angleterre et Constantinople. En laissant marcher les événemens, il pourrait surgir au milieu des complications de l'Europe, certaine question qui intéressant plus immédiatement l'Angleterre, la calme-

torque la Régence d'Alger. Le roi est fermement résolu à ne point déposer les armes ni à retirer ses troupes d'Alger, sans avoir obtenu et assuré ce double objet; et c'est pour faire entrer ses alliés dans ses vues d'intérêts généraux, que le 12 mars Sa Majesté leur a annoncé son désir de solliciter leur concours, en cas de renversement du gouvernement actuel d'Alger pour y substituer un autre ordre de choses. L'objet de ce concours serait d'examiner le système à établir dans l'intérêt général de la chrétienté; Sa Majesté juge à propos d'assurer ses alliés, qu'il entrera dans ces délibérations, prêt à donner toutes les explications qu'on pourra désirer, à prendre en considération les droits et les intérêts de toutes les parties, libre lui-même de tout engagement antérieur et de tout intérêt personnel...

« Le prince DE POLIGNAC. »

rait sur notre possession d'Afrique. En droit, l'Angleterre disait : « Vous êtes allés à Alger, non dans une intention de conquête et de possession, mais dans un but de répression et de vengeance. Le résultat obtenu, pourquoi restez-vous là surtout au mépris des droits de la Porte Ottomane dont vous vous proclamez l'alliée? » Il fallait donc répondre à ce raisonnement par des palliatifs, des équivoques, des demi-promesses, jusqu'à ce que le temps devînt meilleur pour la diplomatie française. Notre force alors en Europe, il fallait l'avouer, reposait sur l'alliance anglaise; nous avions peu d'amis sur le continent, peu d'espérance d'en avoir de calmes, de sincères; que fallait-il faire, si ce n'est ménager même les susceptibilités de l'Angleterre! Un temps meilleur devait venir où la France aurait de plus vives allures, parce qu'elle serait délivrée de ses partis intérieurs et qu'elle inspirerait plus de confiance au monde. Ainsi ne voyait pas l'opposition à la Chambre des députés; elle voulait, elle demandait des explications à chaque vote de budget : garderait-on Alger et quelles seraient les limites de la colonisation? Le gouvernement ne pouvait pas ré-

Note de lord Stuart de Rothsay au prince de Polignac, datée du 3 juin 1830.

«... Le désaveu répété de tout projet d'ambition et d'agrandissement fait par le prince de Polignac, et les assurances données par l'ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne à Londres ne permettent pas de soupçonner que le gouvernement français puisse établir une occupation militaire permanente de la Régence, ou opérer dans la possession d'une portion du littoral de la Méditerranée un changement de nature à affecter les intérêts européens. Le soussigné ne peut pas se dispenser d'appeler l'attention du prince de Polignac sur la situation particulière d'Alger vis-à-vis la Porte Ottomane. Plusieurs gouvernemens européens ont contracté des engagemens avec la Régence comme Etat indépendant, et en vertu d'autres conventions stipulées à ce sujet

pondre d'une façon absolue, car le lendemain le ministère anglais aurait dit : « Comment vous est-il possible de négocier, après avoir pris des engagemens absolus devant votre Chambre ? » Quand le maréchal Clauzel se plaçait sur le terrain de la colonisation, avouée, absolue, il ne comprenait pas toute l'étendue de la question. Ce n'était qu'avec une extrême prudence qu'on pouvait sauver notre domination sur Alger ! Il fallait avant de prendre un parti laisser marcher les choses, et survenir les accidens ; l'Angleterre qui parlait impérativement aujourd'hui, demain se calmerait peut-être ; telle complication intérieure pourrait affaiblir sa puissance, et avec sa puissance les ressorts actifs, menaçans de sa diplomatie.

Au point de vue même de la question de l'Orient, le gouvernement français n'avait-il aucun ménagement à garder sur la possession d'Alger ? Comment se poser l'alliée de la Porte Ottomane, lorsqu'on lui enlevait sa souveraineté même nominale sur l'Afrique ? Comment imposer un traité au pacha d'Egypte, lorsque Mehemet-Ali pouvait dire : « Mais vous-mêmes n'avez-vous pas pris Alger, et à l'égard du sultan votre situation est

avec la Porte, ils ont consenti à considérer le dey comme seul responsable de tout ce qui pourrait arriver aux sujets de leur nation. D'autres pouvoirs continuent à regarder les États Barbaresques comme essentiellement dépendans de l'empire turc... Mais il est un point que toutes les puissances s'accordent à reconnaître, c'est la suprématie du sultan ; et Sa Majesté Très Chrétienne elle-même a manifesté récemment l'espoir de voir ses différends avec la Régence se terminer par l'intervention de la Porte. Quoi qu'il en soit, si le principal objet de l'expédition dont il s'agit était la conquête d'Alger plutôt que la réparation des outrages faits à la France et le châtiment de la Régence, le soussigné ferait observer au prince de Polignac le mauvais effet que pourrait produire un précédent, en vertu duquel on aurait ainsi disposé du droit d'un tiers contre le-

semblable à la mienne? » Enfin, et ce qui était encore plus significatif, comment s'opposer aux progrès de la Russie dans les provinces ottomanes, lorsque celle-ci pouvait dire : « Ce n'est pas moi qui ai commencé à briser l'empire ottoman ; que venez-vous me reprocher quand vous possédez Alger? » Dans cette situation si compliquée, bien que le gouvernement s'associât au système de colonisation, il ne pouvait le proclamer à la tribune qu'avec des précautions infinies. Il avait à répondre devant deux opinions contradictoires, celle de l'Europe qui l'invitait à s'expliquer sur le but de son occupation; celle de la Chambre en majorité pour la conservation de notre colonie. En pareil cas, le meilleur parti c'était de soumettre la difficulté à une commission spéciale d'enquête. Cette forme tout anglaise serait parfaitement accueillie à Londres; elle ferait attendre, et c'est ce qu'on voulait.

L'occupation d'Alger se rattachait au chapitre des dépenses dans le budget de la guerre: c'était aussi dans ce chapitre qu'on avait porté une autre allocation importante pour la force matérielle du pouvoir, j'entends parler des premières dépenses pour les forti-

quel on ne pourrait alléguer aucun motif fondé de plaintes. »

Lord Stuart de Rothsay au comte d'Aberdeen.

Paris, 16 juillet 1830.

«J'ai vu M. de Polignac quelques heures avant le départ du dernier courrier. J'ai dit à Son Excellence qu'aussitôt que j'avais appris le succès complet de l'expédition et l'accomplissement du projet que l'on avait formé, je venais lui offrir mes félicitations, dans la persuasion que l'on tiendrait les promesses faites à ma cour, et que nonobstant tout ce qui avait été dit et écrit à ce sujet, on ne profiterait pas du succès pour se refuser à l'exécution des assurances données au nom du roi de France, que l'expédition n'était entreprise que pour venger l'honneur national, et non dans des vues de conquête et d'agrandissement. Son Excellence m'a répondu qu'elle était prête à réitérer ses premières

fications de Paris, question fort vieille au reste. Vauban avait le premier jeté l'idée de fortifier la capitale à la suite des grands revers de Louis XIV, lorsque les Pandours et les Hulans vinrent jusqu'à menacer Versailles. Cette idée, Napoléon l'avait retrouvée dans ses jours de malheur; mais pour le puissant ingénieur comme pour le grand capitaine, il ne s'agissait que de couronner les hauteurs par des citadelles, de prendre certains points de défense qui pussent protéger Paris contre l'étranger et l'émeute telle qu'on l'avait vue sous la Fronde, ou en 1789. Un rapport remarquable de M. de Clermont-Tonnerre, ministre de la guerre en 1826, formulait un plan habile pour les fortifications de Paris, exclusivement combiné pour le cas d'une grande émeute. « Quand Bonaparte s'établit dans le palais de nos rois, disait le ministre, il sentit plus qu'aucun autre la nécessité d'isoler la demeure du souverain et de la mettre à l'abri des attaques d'une immense population qui se soulèverait contre le gouvernement ([1]). Ce fut dans ce dessein qu'il entreprit de construire la nouvelle galerie qui doit enceindre dans le palais même une im-

assurances auxquelles des succès récens ne sauraient engager le cabinet français à manquer.

« *Signé* STUART DE ROTHSAY. »

([1]) M. de Clermont-Tonnerre se livrait encore dans son rapport à d'autres considérations :

«..... Le roi se rappelle sans doute que quand les anciens mousquetaires existaient, leur quartier était placé rue du Bac, dans l'endroit où est maintenant le marché Boulainvilliers. Ce n'était pas sans une vue militaire que cet établissement avait été fait. Ce n'est peut-être pas sans l'influence des hommes qui préparaient la révolution que sa destination a été changée... Ce n'est pas assez que pouvoir se défendre contre les soulèvemens d'une grande ville (et de s'être assuré les moyens d'en faire une exemplaire justice; il faut autant que possible leur préparer des obstacles qui puissent les prévenir

mense place d'armes, ayant des débouchés sur toutes ses faces; qu'il isola le jardin des Tuileries et fit percer la rue de Rivoli, dont le prolongement doit aller jusqu'à la colonnade du Louvre, afin de dégager entièrement l'enceinte du palais. Mais il ne se contenta pas d'isoler le palais et de le placer entre de longs espaces que le canon ou des charges de cavalerie peuvent balayer avec la plus grande facilité; il ajouta à ces premières dispositions une précaution de détail qui mérite d'être remarquée, en réservant en face du pavillon Marsan une petite place en retraite, dont le but est évidemment de pouvoir, au besoin, réunir et mettre à couvert une réserve de troupes et d'artillerie; et par l'acquisition du terrain qu'il fit jusqu'à la rue Saint-Honoré, il s'assura des moyens d'agir sur cette importante communication: on sait enfin qu'il se refusa constamment à dégager la façade de Saint-Roch, où il avait acquis, le 13 vendémiaire, la preuve que le peuple soulevé pouvait trouver un point d'appui redoutable, afin que du haut de cette citadelle on ne puisse pas prendre de vues sur les Tuileries, ou déboucher facilement de la butte Saint-

ou les arrêter du moins dans leurs développemens, et pour arriver à ce but il existe un moyen simple, mais nécessaire à employer; c'est d'établir les casernes des régimens de la garnison de manière à présenter partout contre la population ameutée des moyens de résistance et de répression qui la contiennent dans le devoir.

« Enfin, il est une dernière disposition qui forme le complément du système, mais qui toutefois se rattache plus particulièrement à l'organisation générale de la défense du royaume, et dont l'exécution ne peut être envisagée que dans un long avenir : je veux parler d'un fort, ou plutôt d'une grande citadelle à établir à Montmartre. Il peut être nécessaire quelque jour, par suite de grands désastres militaires, comme de grandes commotions politiques, de mettre en sûreté des objets précieux, des richesses d'une valeur immense;

Roch près du château sur la rue de Rivoli. Voyons jusqu'à quel point il avait porté la prévoyance du danger que peut faire courir au chef d'un État une population de plus d'un million d'âmes.... Il annonça le projet de construire ce qu'il appela le palais du roi de Rome, et voici en quoi consistait ce projet : le palais, placé sur la hauteur en face de l'École-Militaire, dominant le pont d'Iéna, enfilant le cours entier de la rivière d'une part, et tout le développement de la rue de Rivoli de l'autre, devait être construit de manière à remplir toutes les conditions d'une véritable forteresse ; mais pour lui donner toute la valeur dont elle était susceptible, il embrassait dans ses dépendances tout ce grand plateau qui s'étend de la barrière de l'Étoile et de la hauteur des Bons-Hommes jusqu'au bois de Boulogne et la route de Neuilly. Sur ce plateau, il devait établir un immense jardin entouré de fortes murailles ou de fossés profonds, qui en faisaient au besoin un vaste camp retranché auquel arrivaient, par toutes les routes et sans être obligées d'entrer dans Paris, les troupes de Versailles, de Courbevoie et de Saint-Denis, et en un mot la garde entière. »

Ce curieux travail de M. de Clermont-Tonnerre ne partait pas de la possibilité d'une invasion de l'étranger, idée alors trop éloignée pour qu'on en pût prévoir le

il y a de plus une évidente utilité à tenir près d'une grande ville une forteresse qui la commande et qui la contienne par la crainte, en même temps que dans la supposition d'une guerre malheureuse, elle empêche que l'ennemi ne puisse occuper en paix la capitale du royaume et ménage contre lui des retours offensifs. C'est donc par de très puissans motifs que je pense avec beaucoup de militaires, qu'il conviendra d'établir sur Montmartre un point de résistance imposant ; mais cet objet, ainsi que l'ai dit, appartient à d'autres temps, et tient à des combinaisons d'un ordre plus élevé... »

retour. A cette époque il était né au milieu de la société des dangers nouveaux et bien autrement formidables : les ennemis n'étaient plus aux frontières, mais dans le peuple, au sein de l'armée; on avait dit avec justesse : que les barbares étaient au milieu de nous ; on faisait retour vers le moyen âge on lui empruntait son système de forts, de bastilles. Oui, sans les mesures vigoureuses, il n'y avait plus moyen de gouverner une société si profondément agitée par de tristes et turbulentes passions. Le plan primitif ne se liait aucunement à cette enceinte continue, grande chemise de pierres jetée autour de Paris, dépense coûteuse non-seulement par la construction, mais encore par l'achat des terrains que les fortifications allaient demander; le plan primitif se rattachait seulement à un système de vastes citadelles autour de Paris. Ce plan avait l'incommensurable avantage d'un système de répression, tandis que l'enceinte continue n'était qu'une manière d'agrandir l'octroi de Paris, projet nuisible à la population. Par les forts détachés, le gouvernement était sûr de maintenir les masses, comme cela est heureusement établi à Gênes, à Naples, à Turin, à Varsovie par les citadelles, à Londres même par la Tour, comme cela l'était à Paris avant 1789 par la bastille Saint-Antoine. Quand je vois un peuple démolir une citadelle, je dis qu'il prépare une dépense de plus pour ses enfans qui la rétabliront à leurs frais.

C'est cependant sur cette mesure d'un couronnement de citadelles que se plaça l'opposition, en s'appuyant sur toutes les idées de constitutionnalité et de Charte. On murmura contre le plan primitif si simple, si rationnel des forts détachés, tels qu'ils avaient été com-

mencés à Lyon et dans quelques autres cités agitées. La résistance devint si formidable que le gouvernement fut obligé de s'arrêter; il avait demandé des crédits pour les primitives fortifications de Paris, et à ce sujet il dut soutenir une véritable bataille dans la Chambre; les systèmes se heurtèrent; les uns parlaient d'économie, les autres de menaces aux libertés publiques; de sorte que le projet fut retiré avant même une discussion rationnelle. Ce n'était qu'un retard; la pensée était fixe, et peut-être la nécessité l'était également; car dans l'état des esprits, avec cette absence de toute idée morale, de toute éducation obéissante et religieuse, il fallait bien un moyen de réprimer la classe trop bruyante d'une grande capitale. Lorsque les prolétaires n'ont pas le frein d'obéissance catholique, il ne reste plus pour les contenir que la terreur du canon.

Parmi les projets financiers qui devaient occuper la session se trouvait le traité conclu, en 1831, par le comte Sébastiani avec les États-Unis d'Amérique, traité à-la-fois commercial et pécuniaire : la partie des concessions commerciales était destinée à faire passer l'indemnité de 25 millions remontant à une vieille difficulté de l'Empire, à ce temps où la violence militaire ne respectait pas toujours le droit. Il faut discuter d'abord la pensée des décrets pour juger ensuite le caractère véritable de l'indemnité et la longue suite des négociations diplomatiques qui en amenèrent la fixation. L'état de guerre entre Napoléon et l'Angleterre avait pris depuis la rupture du traité d'Amiens un sentiment d'ardente lutte. Il y avait de la colère, des emportemens inouïs en dehors du

vieux droit des gens ([1]); les décrets de Berlin et de Milan qui en étaient comme l'expression déclaraient la marchandise dénationalisée dès que le navire subissait la visite d'un ennemi ou touchait à un de ses ports. Seulement l'empereur accordait des licences avec des conditions expresses dont nul ne pouvait s'affranchir; sans cela le neutre était de bonne prise. J'ai dit dans un autre ouvrage que l'esprit avide, mercantile des négocians américains avait plus d'une fois trompé la vigilance de l'empereur ou méconnu ces conditions. Par représailles et en vertu des termes du décret de Berlin et de Milan, rien n'était plus justifiable que le système d'embargo, de saisie et de confiscation. Aux yeux de Napoléon les Américains avaient manqué à la condition imposée à leur commerce: les confisquer c'était son droit. Cependant pour les ménager dans sa guerre contre l'Anglais, Napoléon avait reconnu un principe d'indemnité, mais vaguement et sans rien préciser ([2]).

En supposant la validité des réclamations à leur origine, ne tombaient-elles pas sous la prescription établie pour l'arriéré en vertu du budget de 1817? Les États-Unis depuis avaient faiblement élevé la voix jusqu'en 1830 : le prince de Polignac avait refusé de reconnaître la dette, si ce n'est dans des proportions très exiguës ([3]), et à peine sous la Restau-

([1]) Voyez mon travail sur *l'Europe durant le consulat et l'empire de Napoléon*.

([2]) M. le comte Serrurier, alors ministre de France aux États-Unis avait été chargé de cette négociation; il était parvenu à faire admettre par l'Empereur le principe de l'indemnité.

([3]) A travers tous ses défauts, le prince de Polignac avait une haute dignité française qui tenait au vieil esprit gentilhomme.

ration le principe de l'indemnité était-il admis comme légitime. Quant à la quotité nul ne pouvait soutenir la somme réclamée : on n'avait tenu compte ni des réclamations ni des menaces. Après le triomphe des barricades les choses changèrent de face; les États-Unis étaient représentés à Paris par un homme habile et modéré, M. Rives, qui s'aperçut de toute l'opportunité du temps pour faire revivre la dette américaine. Tout n'était-il pas admirablement disposé pour cela? Il y a dans les négocians des États-Unis une avidité mercantile, une finesse persévérante; en matière d'argent ils ne s'arrêtent à rien et ne renoncent à rien; leurs réclamations peuvent être suspendues, jamais elles ne sont abandonnées complétement. M. Rives crut donc voir l'instant favorable pour formuler de nouveau sa réclamation. Quelle était, en effet, la pensée dominante alors dans les esprits? l'école américaine; quel était l'homme le plus influent sur les événemens et les idées? M. de Lafayette, et à ses tendances pour les idées américaines, le vieux démocrate joignait un vif sentiment de reconnaissance pour les États-Unis qui lui avaient voté un million d'argent. M. de Lafayette [1] prit donc fait et cause pour ses amis les Américains avec une chaleur naïve qui semblait dire : « Ils m'ont donné à moi, le héros des deux mondes, la France doit le leur rendre. »

Dans cet état nouveau de la question et à l'origine

[1] M. de Lafayette était devenu très insupportable auprès de tous les ministres des affaires étrangères. A la suite de cette négociation, à tous il disait : « A quand mes dignes Américains. » Et l'on sait qu'à une certaine époque, il parlait en maître, et que ses prières pouvaient passer pour des injonctions.

même du gouvernement de Juillet, le comte Serrurier, homme de sens et de modération, appartenant à l'école de l'Empire, et déjà plénipotentiaire aux États-Unis en 1813, fut désigné pour l'ambassade auprès du congrès; non pas qu'il eût mission lui-même de conclure un traité; toutes les négociations devaient se suivre à Paris entre le ministre américain et le comte Sébastiani. Le comte Serrurier n'était pas chargé de discuter et de reconnaître, s'il y avait lieu, le principe de la dette ou d'une indemnité suffisante ou d'en fixer les bases définitives : sa mission était de faire attendre et temporiser. La conclusion devait avoir lieu à Paris, directement entre M. de Lafayette, le général Sébastiani et M. Rives, qui hâtait la signature d'un traité réclamé, avec le ton impératif du commandement, par le président des États-Unis.

Au fond, la dette était contestable; la quotité surtout pouvait être limitée dans des proportions très amoindries. Mais les amis des Américains faisaient valoir les principes de droit politique, les intérêts de commerce et d'alliance. « Dans l'état de trouble où se trouvait momentanément le système politique de l'Europe, pourquoi les Américains ne nous prêteraient-ils pas leur concours? n'avait-on pas besoin d'auxiliaires dans le cas d'une guerre maritime? » Les Américains les plus mauvais alliés, les plus tièdes des adhérens, les amis d'une foi si triste, si misérable! l'avidité, l'égoïsme industriel, ils ne voyaient rien au-delà, et cependant ils avaient de chauds amis dans la presse et la Chambre. Nul sacrifice n'avait coûté aux habiles trafiquans. Beaucoup de leurs créances étaient cédées à des Français qui avaient de l'influence sur les

marche des esprits; ils ne négligeaient rien pour faire adopter le principe et la quotité de leur indemnité, leur persévérance ne reculait devant aucun obstacle. Toute une école présentait l'*Union* comme le pays modèle, comme la terre classique du gouvernement et de la liberté; qu'elle était belle la démocratie en Amérique! Écrire un livre sur ce thème c'était s'assurer le suffrage de tous, et s'ouvrir la voie des honneurs. M. de Lafayette parlait-il? c'était pour faire l'éloge de l'Amérique; comment alors se refuser à ses réclamations? Je crois que le général Sébastiani avait cédé, comme beaucoup d'autres, à cet entraînement de l'opinion et au désir de plaire à l'Amérique. Il n'avait pas un esprit assez ferme et assez haut pour résister : son caractère était l'obéissance en dehors comme au-dedans. Le traité souhaité par les États-Unis fut donc signé en avril 1831; l'indemnité fixée à la somme exorbitante de 25 millions payables annuellement par cinquième, et comme je l'ai dit, pour faire passer l'indemnité, on stipulait quelques avantages de commerce qu'un vote d'assemblée pouvait modifier comme une loi de douane.

D'après le principe du gouvernement représentatif le traité dans sa partie financière devait être essentiellement soumis aux Chambres, comme emportant avec lui-même un vote de subsides; M. Casimir Périer n'avait pas cru le moment opportun au milieu des sacrifices de toute espèce qu'exigeaient les circonstances; il n'en fut pas question sous son ministère. M. de Broglie, ennemi de l'école de l'Empire, comme madame de Staël, et un peu admirateur de l'Amérique, devait se montrer plus facile. Il y avait d'ailleurs en lui un sentiment ex-

trême de justice qui ne souffrait pas l'idée d'un tort fait à autrui. M. de Lafayette, très vivement intéressé à une solution, ne quittait pas le ministère des affaires étrangères, promettant d'appuyer le vote de son influence : « A quand le projet, » répétait-il sans cesse. Le comte Serrurier, envoyé aux États-Unis, avait à subir les insistances du président et des membres ardens du congrès qui accusaient le ministère de mauvais vouloir ([1]); le comte Serrurier disait incessamment : « Attendez donc le moment propice, on a besoin d'une majorité; le gouvernement est disposé à l'exécution d'un traité qu'il a loyalement signé; si l'on précipite trop les choses, si l'on menace surtout, il est possible qu'un sentiment d'irritation domine en France et qu'on n'obtienne rien. »

Sans tenir compte de ces observations si justes, le président avait agi étourdiment, et par une aberration qu'on ne s'explique pas, le gouvernement des États-Unis avait tiré plusieurs traites, s'élevant à 5 millions, comme si déjà la convention pécuniaire avait reçu la sanction des Chambres. Les traites furent refusées par le trésor sur l'avis même du ministre des finances, circonstance qui compliquait singulièrement encore le débat entre la France et les États-Unis. Que signifiait ce retard? le ministère n'était-il pas maître de la majorité; ainsi parlait le président : bientôt dans sa colère il menaça d'un message trop hardi pour ne pas être une maladresse, tandis que le duc de Broglie dans la première session de l'année 1833 présentait le projet, reproduit encore dans la courte et stérile

([1]) Le ministre de France aux États-Unis ne se mêla aucunement de la question d'argent, qui fut entièrement traitée à Paris.

session de la même année. Il ne fut ni rapporté ni examiné ; il devait être plus tard le sujet d'un débat sérieux, et amener la retraite d'une portion du cabinet. L'attitude prise par les États-Unis devait faire de ce traité une question d'amour-propre national, et en politique c'est un tort d'exciter cette passion.

Le dernier projet qui complétait cette série tenait à la fois aux travaux publics et aux finances. M. Thiers, je l'ai dit, demandait 100 millions pour l'achèvement des constructions commencées : l'arc de triomphe de l'Étoile, gigantesque masse de pierres ; le Panthéon, monument froid et vide depuis qu'on l'avait consacré aux grands hommes (¹) ; l'église de la Madeleine, la bibliothèque, la construction de deux entrepôts, la cathédrale de Saint-Denis ; bâtimens qui devaient être successivement achevés (²) par des crédits répartis annuellement. La discussion de ces crédits donna lieu à de nombreuses dissertations artistiques où chacun dit son mot avec un aplomb incroyable, se laissant aller aux caprices fantasques de son imagination. M. Dubois soutint que les héros de juillet, les faiseurs de barricades, étaient de grands artistes ; car en traversant le Louvre, ils avaient respecté les monumens des arts. M. Ecchassériaux demanda que la Madeleine fût

(¹) C'est un triste spectacle pour les catholiques que de voir encore cette destination puérile du Panthéon ! Le temple est vide, le sanctuaire délaissé. A peine quelques étrangers le visitent. M. Thiers voulait placer au sommet une statue colossale de la Liberté, haute de trente-cinq à quarante pieds. C'était bien puéril, au moment où l'on avait tant besoin d'ordre et d'idées monarchiques.

(²) Voici les chiffres des crédits qui furent adoptés par la Chambre, dans la loi sur les travaux publics.

L'Arc de l'Étoile.	2,070,000
L'Église de la Madeleine.	2,600,000
Panthéon.	1,400,000
Muséum d'histoire naturelle.	2,400,000
Église royale de St.-Denis.	1,350,000

restituée à sa destination primitive, et qu'elle devînt le temple de la gloire; l'austère M. Salverte aurait voté au besoin contre l'achèvement de l'église; M. Pelet (de la Lozère) ne voulait qu'une allée d'arbres au milieu de la place Louis XV; M. Vatout repoussait l'obélisque du Louqsor; M. Dupin se prononça également contre la magnifique aiguille de l'antiquité, et il fallut que M. Delaborde, l'érudit élégant, vînt rappeler que l'obélisque de la place du Vatican n'empêchait pas l'effet de Saint-Pierre de Rome. La Chambre, par esprit d'hostilité, rejeta un crédit de 18 millions destinés à continuer la galerie du Louvre et à joindre les deux palais. On n'épargna pas à cette occasion les mots durs et blessans à la royauté et à la liste civile. Quand on pouvait saisir une question de cette nature, on l'acceptait comme une bonne fortune d'opposition. Tout en disant bien haut qu'on voulait respecter la royauté, on la blessait par les points les plus sensibles au peuple; on préféra laisser le Carrousel informe dans son ignoble saleté que de faire un acte de confiance. Il y avait encore tant de petites idées dans cette assemblée sous l'influence du tiers parti! La Chambre reprit, à cette nouvelle session, le projet sur l'instruction primaire, vaste ensemble de mesures intelligentes et précautionneuses : ici encore se révéla le mauvais esprit de la majorité; elle rejeta

Ecole royale des Beaux-Arts.	1,900,000
Hôtel du quai d'Orsay.	3,450,000
Monument de la Bastille.	700,000
Chambre des députés.	270,000
Institut des sourds et muets.	150,000
Collége de France.	650,000
Pont de la Concorde.	300,000
Travaux de canalisation.	44,000,000
Routes royales.	15,000,000
Routes royales (fonds d'entretien).	2,000,000
Routes stratégiques dans l'Ouest.	12,000,000
Phares et fanaux des côtes maritimes.	2,500,000
Etudes relatives aux chemins de fer.	500,000
Total.	93,240,000

définitivement la disposition tendante à donner aux curés le droit de faire partie des comités de surveillance pour l'instruction primaire. Le croirait-on? une disposition si sage, si simple, souleva des tempêtes dans la Chambre. Le cœur profondément ulcéré, M. Guizot eut besoin de rappeler que l'idée religieuse était la plus puissante, la plus active sur les âmes, et c'était dans ces sortes d'occasion que sa parole s'élevait à une grande hauteur : « Vous avez admis l'enseignement moral et religieux comme partie essentielle et comme base de l'instruction primaire; mais, messieurs, l'enseignement moral et religieux n'est pas comme une leçon de lecture ou de calcul que l'on donne en passant, à une heure déterminée, et dont il n'est plus question ensuite. L'enseignement moral et religieux est continuel; ce qu'il faut, c'est que l'atmosphère de l'école soit morale et religieuse. A cette condition seulement, vous aurez dans les écoles un enseignement véritablement moral et religieux. Il arrive un âge où les sciences deviennent le but des études; mais dans les écoles primaires, si vous ne fondez pas un enseignement moral et religieux, vous n'atteindrez pas le but que vous vous proposiez en adoptant ce principe dans un des précédens articles. Est-ce que le maître n'ouvre et ne ferme pas l'école par la prière? Quand il apprend à lire aux enfans, n'est-ce pas dans le catéchisme? Quand il leur apprend l'histoire, n'est-ce pas dans les écritures saintes? L'instruction religieuse, en un mot, s'associe à tous les actes, se mêle à toutes les heures de l'école primaire. Prenez garde à un fait qui n'a jamais éclaté avec plus d'évidence que dans notre époque. Le déve-

loppement de l'intelligence, quand il est accompagné du développement moral et religieux, fait naître des sentimens d'ordre, de soumission aux lois, et fonde la grandeur et la prospérité de la société. Le développement intellectuel tout seul produit des principes d'insubordination, de désordre, et fait courir des dangers à la société. Est-ce là ce que vous voulez? Depuis quinze ans le clergé a beaucoup fait pour l'instruction primaire; il a augmenté le nombre des écoles. C'est un fait que depuis quinze ans le nombre des écoles, le nombre des élèves s'est accru; de meilleures méthodes ont été introduites. Je parle des frères des écoles chrétiennes. Il est impossible de dire qu'ils n'ont pas fait beaucoup de bien, et qu'ils n'ont pas joué un rôle important dans la société ([1]). »

Il y avait à cette époque du courage à reconnaître les services rendus par les humbles frères des écoles chrétiennes, alors vivement attaqués par la méthode stérile et matérielle de l'enseignement mutuel, quand la haine était déclarée à tout ce qui se rattachait à l'expression morale et religieuse du pays. La Chambre, qui repoussait l'action des curés dans l'instruction du peuple, écoutait pour la quatrième fois avec une véritable sollicitude la proposition de M. Bavoux, relative au divorce (dissolution des liens sacrés du mariage), et M. Dupin appuyait un amendement pour réduire le nombre des évêques de France. Heureusement la pairie comprima quelques-unes des fausses idées de la majorité de la Chambre des députés, et le pouvoir s'associa nettement à cette résistance.

([1]) Chambre des députés, *séance du 2 mai 1833.*

La majorité n'avait donc en elle aucune intelligence des grandes causes morales qui font vivre la société; la domination de M. Dupin et du tiers parti était essentiellement fausse, inerte, sans unité; l'empire de la force, le tiers parti le reconnaissait, l'appliquait souvent avec bonheur dans l'intérêt de tous; mais la domination morale des idées, il la repoussait, il eût admis un gouvernement brutal contre l'émeute, mais un principe intelligent était en dehors de sa sphère. Cette double session fut donc stérile au point de vue des principes qui donnent de l'avenir aux sociétés. On allait au plus pressé. M. Humann avait désiré cette session afin de mettre un peu d'ordre dans le réglement des finances; on eut le budget pour deux années, avec tout le loisir nécessaire pour former les rôles et se passer du vote des douzièmes provisoires. M. Humann ne pouvait souffrir le désordre en matière de comptabilité. A la fin de la session, la vie de cette majorité était presque épuisée; il fut question déjà de la dissoudre parce qu'elle était sans discipline, sans unité. Dans le conseil des ministres, les opinions sur ce point n'étaient pas unanimes; pour les esprits sérieux il était évident que cette Chambre était mauvaise et qu'il était très difficile de marcher sous la domination du tiers parti, si embarrassante pour tout le monde : tel était l'avis du duc de Broglie, de M. Guizot, de M. d'Argout, de M. Barthe, vivement inquiets des graves difficultés que présentait pour le gouvernement une majorité incertaine et flottante. C'était, au reste, pour eux des représailles, car ils savaient que la majorité les aurait secoués volontiers, et que le tiers parti ne serait heureux que le

jour où M. Guizot et le duc de Broglie sortiraient des affaires ([1]). Si l'opinion intime de cette fraction du ministère était pour la dissolution, elle devait néanmoins examiner sérieusement l'état du pays, et reconnaître surtout si la fausse éducation des masses, les tendances mauvaises du corps électoral, l'influence de la presse, ne donneraient pas de pires choix encore que ceux qu'on avait actuellement. Il fallait donc se résigner, tirer le meilleur parti possible de la situation, sauver d'abord l'ordre matériel de la société, en disputant pied à pied le terrain des bons principes. Au fond, le tiers parti voulait la conservation de la dynastie, la préservation de l'ordre matériel : c'était immense déjà ; il fallait profiter de ses bonnes dispositions, louvoyer avec lui sans le blesser jusqu'au jour venu où le vide de ses principes serait enfin reconnu.

Ce fut dans le but de relever un peu la popularité révolutionnaire du gouvernement qu'on résolut de donner une pompe plus éclatante aux fêtes de Juillet ([2]) pour leur troisième anniversaire. La condition nécessaire des pouvoirs faibles encore, c'est de cacher par des dehors vulgaires le véritable sens et la portée de leurs

([1]) M. Dupin ne gardait pas même cette convenance nécessaire d'un président de Chambre envers les ministres du roi ; il faisait incessamment des calembourgs et donnait des épithètes à tous les membres du cabinet dans ses épanchemens intimes avec ses amis politiques.

([2]) M. de Lafayette qui avait l'instinct du véritable sens de ces anniversaires écrivait de Lagrange, le 26 juillet 1833.

« Puisse cette belle Révolution de 1830 que vous allez fêter, que je me sens fêter avec vous, qui, ressuscitant les doctrines naturelles et sociales proclamées dès 89, a reproduit le principe fondamental de la souveraineté du peuple, d'une garde nationale universelle et nommant ses officiers, du jury de la presse ; puisse-t-elle, dis-je, triomphant des obstacles qu'on voudrait en vain lui opposer, remplir progressivement et complète-

volontés. Partout on disait que la pensée de Juillet était perdue, qu'il n'y avait plus pour le peuple aucune des conditions de ce gouvernement libre fondé en 1830. Ce fut donc afin de constater les sympathies du pouvoir pour son origine que le ministère résolut de grandir les fêtes pour le mois de juillet. Bonaparte premier consul, empereur, avait balayé toutes ces extravagances de la Révolution de 1789, qui n'allaient pas à ses conditions de force et d'énergie. On n'en était point là en 1833! M. Thiers, d'ailleurs, aimait la Révolution jusqu'à l'enfantillage, et c'est parce qu'il était désigné comme l'ordonnateur de ces fêtes qu'il voulut leur imprimer un caractère tout directorial, mélange de mesures de police et de réjouissances. De là un contraste fort singulier pour les esprits historiques; la veille même de l'anniversaire de Juillet, on fit arrêter près de cent cinquante personnes parmi celles qui avaient le plus vaillamment combattu au milieu des barricades de 1830 [1]. On mettait donc en prison les véritables héros, les sauveurs de la Révolution, les fanatiques du drapeau tricolore; les gens de croyance embar-

ment les destinées que lui garantit son origine si pure, si généreuse, si essentiellement populaire; que réclame le sang de ses martyrs et qu'ont accueillie avec admiration et espoir les diverses sections du peuple européen, notre plus sûr allié dans cet hémisphère! »

[1] Il reste encore quelques-uns de ces mandats de M. Gisquet, curieusement rédigés. En voici le modèle:

« De par le roi,

« Nous, conseiller d'État, préfet de police; vu les renseignemens à nous parvenus, desquels il résulte que le sieur Cuvillier, marchand de bois, trempe dans un complot ourdi contre la sûreté de l'État; en vertu de l'art. 10 du Code d'instruction criminelle, requérons le commissaire de police ou autres, en cas d'empêchement, de se transporter au domicile dudit sieur Cuvillier, marchand de bois, rue du Faubourg du Temple, nº 101 ou 102 ou environ, et partout où besoin sera, à l'effet d'y rechercher

rassent les esprits d'habileté; on présupposa un complot particulier parmi les hommes qui conspiraient par la nature même de leur âme forte et désabusée.

Tout devait être contradiction dans cet étrange état social : ce même pouvoir qui proscrivait l'idée et la famille napoléonienne élevait la statue de l'Empereur sur la colonne de la place Vendôme. N'était-ce pas aider de nouveaux complots en réveillant des espérances, des souvenirs, d'ardentes palpitations dans tout un parti? M. Thiers suivait ici un véritable système provocateur; il grandissait les idées et proscrivait les cœurs qui venaient à elles, ardens et naïfs. Au reste, la cérémonie fut splendide; la statue de Napoléon, dans son costume populaire, fut élevée sur la colonne de bronze, et le roi qui jugeait les grandeurs, les faiblesses, le despotisme souvent cruel de Napoléon, avec une sagacité et une tempérance extrême, dut s'associer à l'enthousiasme populaire pour celui qu'il avait si justement flétri à l'occasion du meurtre de son malheureux cousin, le duc d'Enghein, fusillé dans les fossés de Vincennes.

L'idée artistique de M. Thiers s'éleva jusqu'à faire construire sur la Seine un magnifique vaisseau de toile

et saisir tous écrits, imprimés, papiers, correspondances, armes, munitions, et en général tous objets suspects ou susceptibles d'examen, lesquels seront déposés, jusqu'à nouvel ordre, à la préfecture de police; mandons en outre audit commissaire de police, de le faire amener à la préfecture de police, pour être procédé à son égard, ainsi qu'il appartiendra. Requérons tout dépositaire de la force publique de prêter main forte à l'exécution du présent mandat.

« Fait à Paris, en notre hôtel, le 27 juillet 1833.

« Le préfet de police,

« GISQUET. »

Aussi les journaux révolutionnaires les plus modérés faisaient-ils d'étranges observations.

« On a arrêté cent cinquante

peinte et de carton avec des canons de bois et des mâts rembourrés d'étoupe, grand joujou offert aux enfans de Paris, pour leur donner l'idée de ce qu'était un bâtiment de guerre. La Restauration voulait faire un port de mer de la capitale avec des travaux immenses; Juillet lui donnait un vaisseau de théâtre. Cette belle machine qui s'abîma le soir sous les drapeaux et les verres de couleur avait été l'objet d'une négociation déplorable et de ce qu'on appelait alors les pots-de-vin; à chaque commande de travaux publics, cet ignoble prix des marchés se plaçait, disait-on, entre les consciences. La corruption devenait la plaie publique, elle allait la tête haute pour altérer ce qui restait de noble et de beau dans le caractère national. M. Thiers affectionnait singulièrement le carton et le bois dans les monumens publics; il résolut aussi de figurer l'obélisque égyptien sur la place Louis XV, et ses bureaux préparaient une maison en planche pour l'exposition de l'industrie: cela tenait à cet esprit décousu, mobile, qui avait besoin de faire et de défaire incessamment.

A toutes ces belles fêtes la ville de Paris ajouta une véritable pastorale; vingt-cinq héros de Juillet fort sages, fort apaisés se marièrent très paisiblement avec des

personnes aux anniversaires de Juillet. La plupart ne savent pas encore ce qu'on leur veut. Le public s'en émeut-il beaucoup? Non, il s'accoutume à ces procédés. Il est déjà tacitement reconnu que toute observation adressée à un agent de police sur la manière dont il exécute sa consigne, est un cas d'emprisonnement : il faut endurer, se taire et s'estimer heureux si, à ces conditions, on échappe aux mauvais traitemens et à l'inconvénient de coucher en prison. Il y a encore de bonnes gens qui disent : « Les Français ne sont sujets que de la loi; » il est bien possible que la loi les oblige, mais à coup sûr elle ne les protége pas C'est de la police que les Français sont sujets; leurs personnes, leurs affaires, leurs papiers, leur

filles dotées par la ville de 1,000 écus. Il y eut à cette occasion un large banquet, un bal dans les salons municipaux; la cité éclatait sous les feux d'artifices; les sons aigres et retentissans de quelques centaines de musiciens se perdaient à travers la feuillée du jardin des Tuileries inondé de peuple. On avait voulu constater que le gouvernement, glorieux de son origine et des principes qui l'avaient fait naître, s'associait aux joies de la multitude. Dans ces jours d'anniversaire solennels on entendait *la Parisienne* et *la Marseillaise* avec la liberté terrible de l'émeute; les flammes tricolores serpentaient partout; des salves d'artillerie retentissaient à chaque minute, écho sinistre de la révolte; et pourtant si quelques-uns avaient voulu rappeler les temps héroïques des barricades, si on avait pris au sérieux les démonstrations populaires, alors commenceraient les arrestations, les violences; et à ce point de vue il y avait là une certaine immoralité. Les Journées de Juillet avaient mis en avant des principes désorganisateurs, c'était contre ces principes que le gouvernement luttait avec le plus d'énergie possible; il avait en face les hommes et les choses de la Révolution, n'était-ce pas leur donner de la force que de présenter les journées de rébellion comme les plus glorieuses époques de l'histoire? Ces pompes anniversaires étaient donc ou un mensonge ou une provocation inconsidérée. Le gouvernement cédait à une

domicile, leurs secrets, leur famille, tout est à la discrétion de la police. Elle vient quand elle veut, procède comme elle l'entend; elle est brutale, arbitraire, rigoureuse, indulgente, polie, comme il lui plaît, comme il lui convient; elle n'a d'autre règle que le caprice de ceux qui portent sa livrée. »

nécessité inflexible : celle de sa popularité vivement attaquée. L'Europe n'avait pas tort de croire ou que ce gouvernement n'était pas dans une loyale franchise, ou qu'il n'était pas entièrement libre de se proclamer l'ami de l'ordre monarchique et l'ennemi de la propagande !

Et pourtant le prince habile et sage cherchait à pacifier les âmes et à semer les maximes conservatrices de tout pouvoir régulier; sa politique était de ne rien heurter, de faire pénétrer la sagesse des conseils dans la multitude, et c'est pour cela qu'il multiplia ses voyages en France. Il en fit trois dans cette seule année, l'un dans les départemens du Nord, les deux autres dans la Normandie. D'abord il avait désiré visiter le Midi et même la Vendée; les résolutions de courage ne coûtaient rien au roi; il craignait peu pour lui, mais on lui fit observer que l'agitation de ces provinces était trop grande encore : la Normandie paraissait un pays plus tranquille, et Cherbourg fut le point principal indiqué dans cet itinéraire. Le roi pourrait visiter sa flotte dans ce grand port jeté en face de l'Angleterre par Louis XVI, et qui venait naguère de recevoir les adieux de Charles X à la France : quels souvenirs pour un prince de longue et forte expérience [1] ! Le roi dans ce voyage resta toujours le même, avec cet admirable besoin de rectifier les fausses

[1] Le roi, accompagné du duc de Nemours et de l'amiral de Rigny partit de Saint-Cloud, le 26 août. Voici quel fut son itinéraire : Saint-Germain, Meulan, Mantes, Bizy, Evreux, Lisieux, Falaise, Condé-sur-Noireau, Vire, Granville, Coutances, Saint-Lô, Carentan, Valognes, Cherbourg, Bayeux, Caen, Honfleur, Pont-Audemer, Rouen, Louviers, Gaillon. Le 12 septembre le roi était de retour à Saint-Cloud.

idées et d'apaiser les mauvaises passions : j'ai déjà fait remarquer que la Révolution avait créé d'étranges fonctionnaires publics; beaucoup fort honorables se croyaient néanmoins la mission de jeter des conseils impératifs, d'étaler des théories sur toutes choses en matière de gouvernement ou d'économie politique. La génération était nourrie avec ces idées du XVIII[e] siècle, « qu'il fallait dire la vérité aux rois » et sous ce prétexte on déclamait avec emphase sur les fausses directions et les mauvais systèmes. Tout le soin du roi était de relever ce qui était mal, d'encourager ce qui était bien ([1]). L'expérience des choses et des hommes lui avait donné une véritable universalité; le roi traitait tous les points de politique ou d'administration avec intelligence et une sorte d'orgueil juste et fondé sur la mission qu'il s'était imposée : économie politique, commerce, industrie, il développa tout. Le maire de Rouen, partisan des nouvelles doctrines d'économie politique, avait appelé la liberté absolue du commerce, et le roi répondait : « Je suis disposé par système à désirer que le commerce jouisse de la plus grande liberté; je voudrais qu'il fût possible de l'affranchir de toute entrave, parce que je crois que la liberté du commerce est un des principaux moyens

(1) *Réponse du roi au maire de Dieppe.*

« Comme vous, je jouis de voir les progrès de la prospérité générale; c'est pour en assurer les avantages à la France, c'est pour la préserver de tous les maux qui la menaçaient que j'ai accepté le trône auquel elle m'appelait. En y montant, j'ai juré de défendre les institutions que la Révolution de Juillet a garanties et consacrées, et je serai fidèle à mon serment. Je les défendrai, tant qu'il y aura de vie en moi, contre toutes attaques, de quelque part qu'elles puissent venir. Je jouis de voir se raffermir la paix intérieure du royaume, à mesure que le succès couronne mes efforts pour que la paix générale de l'Europe se con-

d'augmenter les capitaux, de fonder de grandes fortunes et d'accroître la prospérité générale par la rapidité de la circulation. Cependant nous ne pouvons marcher dans cette voie qu'avec beaucoup de circonspection. Nous devons écouter et consulter bien des intérêts; et tout ce que je puis vous dire, en ce moment, c'est que vous pouvez compter sur ma sollicitude. »

Le roi repoussait les folies de l'école d'économie politique toute dévouée à l'Angleterre avec son principe : « laissez faire, laissez passer. » Sans rien déguiser, il rectifiait les idées fausses, et c'est ce qu'il fallait remarquer dans le roi, il disait souvent son opinion même aux dépens de sa popularité (¹); il établissait des maximes de gouvernement répressives et fortes : il ne flattait ni ne caressait, il enseignait.

Le président du tribunal civil de Bernay lui avait dit avec un peu de hardiesse : « L'arrondissement de Bernay est, comme la majorité des Français, ami de l'ordre et des institutions libérales. Ce que nous désirons ardemment, en politique comme en système commercial, c'est une liberté sûre et progressive. Nous pensons que c'est en faisant connaître la vérité aux rois, en repoussant les priviléges, en signalant l'arbitraire et les abus, que l'on peut parvenir aujourd'hui à consolider les trônes. » Le roi répondit sur-le-champ avec calme et fermeté au magistrat qui sortait

solide de plus en plus. C'est en gardant la foi donnée, c'est en faisant respecter le nom français à l'extérieur que je suis parvenu à faire jouir mon pays des bienfaits de la paix, et c'est par elle que notre commerce se développe. »

(¹) Le roi répondit au colonel de la garde nationale du Havre : « Je veux le bonheur de la France, je veux la paix, mais non point une paix à tout prix. Je veux la liberté sans licence, je veux faire respecter les lois. »

de sa mission : « Oui, sans doute, il faut que la vérité arrive aux rois, mais il faut aussi qu'elle arrive aux nations. Aujourd'hui les nations ont leurs flatteurs comme jadis les rois ; et ces flatteurs savent aussi bien altérer la vérité par la flatterie que la comprimer par l'insulte et l'obscurcir par la calomnie. C'est au temps et à la raison publique à en faire justice, et ce n'est qu'en repoussant l'optique de la passion et de la partialité que l'esprit du peuple parvient à juger sainement les choses et à démêler ses véritables intérêts. C'est ainsi qu'on peut apprécier les avantages réels dont on jouit, et qu'on ne s'expose pas à les compromettre et à les perdre pour courir après des chimères, en rappelant les malheurs qu'elles ont fait peser sur la France. »

C'était donner une bonne et forte leçon à ces chercheurs de popularité qui appelaient les applaudissemens vulgaires par des paroles retentissantes adressées aux pouvoirs établis. Le roi disait donc vrai au président de Bernay. Mais qu'on se reporte au temps, aux passions actives, absorbantes qui dominaient la société, et alors seulement on pourra se faire une juste idée des oppositions et des cris que devaient soulever ces doctrines si calmes, si limpides, exprimées avec convenance et modération. Les théoriciens de l'idée représentative avaient d'abord établi le principe que le *roi règne et ne gouverne pas* ([1]), maxime

([1]) « La France, disait un journal, n'attribue pas au principe de la royauté les torts de la personne royale, ou plutôt les embarras nés d'une situation individuelle. Peut-être le fondateur de toute dynastie est-il contraint par la force des choses à intervenir directement dans l'action gouvernementale. Sous un régime représentatif, cette obligation est un malheur, en ce qu'elle est une inconstitutionnalité. Mais il n'y a nulle raison, nulle justice, nul intérêt de la faire ex-

absurde qui faisait de l'annulation d'une ferme intelligence la première condition du gouvernement. Ce principe une fois repoussé, parce que l'esprit supérieur du prince ne pouvait se soumettre à ces fourches caudines de la médiocrité discoureuse, il passa dans la tête de la gauche une autre idée, je vais la dire tout haut, celle de l'abdication du monarque au profit de M. le duc d'Orléans.

Cette abdication n'était pas seulement un rêve exprimé dans quelques comités particuliers, elle fournit le texte et le développement à de nombreux articles de journaux. Comme rien alors n'était couvert ni garanti par les lois, nulle personne n'était sacrée: l'esprit d'ordre, de tenue et de persévérance ne pouvait convenir à la gauche; un moment elle avait hésité pour savoir si elle attaquerait l'œuvre entière du 7 août, ou bien si en l'acceptant elle ne se bornerait pas à détruire la souveraineté morale de Louis-Philippe, en la faisant passer aux mains d'un successeur plus avancé dans l'esprit de la Révolution de Juillet. M. le duc d'Orléans venait de voyager en Angleterre; accueilli et fêté par les grandes opinions du pays, entouré d'une certaine popularité, le jeune prince avait fraternisé plus d'une fois avec le parti plus nuancé

pier à l'institution dynastique elle-même... Nous avons vu Napoléon abdiquer spontanément en 1814 et forcément en 1815, sans que la France se soit précipitée vers la république. L'on ne s'en prendrait pas plus aujourd'hui à la monarchie, si le roi se trouvait amené, par ses engagemens antérieurs ou par un système vicieux, à contrarier la volonté nationale. On n'imaginerait pas de renverser autre chose que l'obstacle, ou plutôt celui qui, ayant accepté la couronne par dévoûment, ne serait arrivé qu'à compliquer les embarras de la situation ; celui-là certes se ferait justice à lui-même, et imiterait l'abdication spontanée de Napoléon. »

de la Révolution de Juillet, un peu par caractère, beaucoup sans doute par situation, comme les princes de Galles, en Angleterre, qui s'associent aux whigs et deviennent tories à leur avénement. Mais en toute hypothèse la gauche savait bien qu'il n'y avait pas dans l'intelligence du prince royal cette fermeté tempérante, cette expérience des événemens qui distinguaient le roi Louis-Philippe. Avec le duc d'Orléans on pouvait espérer davantage pour un système de gouvernement Lafayette; si la gauche avait amené une abdication c'eût été un retour vers les principes purs de la Révolution; la gauche espérait dominer les affaires, à l'aide de M. le duc d'Orléans, en écartant ainsi le royal obstacle aux téméraires idées dans le gouvernement du pays : pour les meneurs, le jeune prince, n'ayant ni la longue expérience des choses ni la connaissance des hommes, aurait été l'instrument des desseins de la révolution.

C'est à ce point d'hostilité qu'on en était arrivé dans cette nouvelle lutte. La justice que la postérité devait rendre plus tard au roi importunait alors des hommes même sérieux; on méconnaissait les services et les sueurs de celui qui épuisait ses veilles pour conserver la paix au pays au milieu de tant de désordres (1).

(1) Le parti légitimiste parlait d'une autre sorte d'abdication :

« Nous pouvons affirmer que beaucoup de gens croient encore en France que M. le duc d'Orléans n'a fait déposer aux deux Chambres les deux abdications que dans l'intention de rétablir le principe d'hérédité qu'en 1804 il avait juré sur son épée de défendre jusqu'à la mort. Nous pouvons ajouter que beaucoup de personnes croient que les souverains n'ont considéré M. le duc d'Orléans que comme lieutenant-général lorsqu'ils ont laissé les ambassadeurs auprès de lui, et que le dépôt des abdications a été la cause déterminante de leur politique. Parmi ceux qui ont prêté serment, il en

Que de troubles à comprimer; que de folies à combattre! Le roi put avoir des jours de tristesse, mais l'idée d'abdication n'était pas en lui. Quels que fussent ses dégoûts et ses amertumes, il avait sur ce point trop de confiance en la providence de sa destinée, trop de dévoûment à sa mission pour y renoncer jamais qu'au terme marqué par Dieu; et quoiqu'il eût pris tout le soin possible pour élever à sa hauteur le duc d'Orléans, le jeune prince n'avait rien de cette intelligence exceptionnelle, de cette prudence sérieuse, indispensable alors dans les rapports avec les pouvoirs et avec l'Europe. Que serait devenu le duc d'Orléans, appuyé sur la gauche, en face de l'Europe attentive et alors singulièrement affectée par de nouvelles tentatives de propagande!

est plusieurs qui ont cru que le titre de roi des Français était une concession provisoire exigée par l'imminence de l'anarchie, et qui, considérant son pouvoir comme légal jusqu'à la majorité, ont voulu l'aider à repousser l'anarchie afin qu'il fût libre de convoquer la nation pour rétablir le droit héréditaire, et rectifier le gouvernement faussé au 7 août. »

(*Gazette de France.*)

CHAPITRE V.

NOUVELLES TENTATIVES DE PROPAGANDE EN EUROPE.

(SEPTEMBRE 1832 A OCTOBRE 1833.)

Correspondance des clubs. — Plaintes du comte Pozzo di Borgo sur le comité polonais. — Attitude et caractère du duc de Broglie. — *Situation de l'Allemagne.* — Les universités. — Les écrits politiques. — L'opposition des États. — La diète de Francfort. — Résolution prise. — Plaintes de la France à Vienne et à Berlin. — Renvoi à la diète de Francfort. — Propagande des clubs de Paris. — Mesures répressives. — Insurrection de Francfort. — Occupation militaire. — Les réfugiés allemands à Paris. — *La Suisse.* — Action du parti démocratique dans les cantons. — Rapports avec la France. — Inquiétude des puissances voisines. — Invasion des Polonais en Suisse. — Complots dans le Piémont. — Projet d'insurrection. — Mesures énergiques et répressives du gouvernement sarde. — Retour de M. de Barante à Turin. — Le Milanais. — Les Etats romains. — Naples. — Réunion des ministres européens à Tœplitz. — Nécessité d'un congrès. — Entrevue de Muntz-Graëtz. — Les empereurs de Russie et d'Autriche. — Le roi de Prusse. — Le prince royal. — Véritable caractère de cette entrevue. — Actes et résolutions prises.

On reporte généralement aux derniers mois de l'année 1830, sous l'influence active de M. de Lafayette, les progrès rapides et graves, les menaces les plus puissantes de la propagande; c'est à tort, je crois; ou peut-être faut-il établir une distinction historique entre deux époques également dangereuses pour le repos de l'Europe. En 1830, l'espèce de propagande qui parcourait le monde était comme un

fluide électrique qui, sans règle et sans frein, se répandait irrésistiblement en vertu de la grande loi de l'exemple ; on se révoltait, parce qu'il y avait à Paris une puissante émeute victorieuse. Mais cette propagande n'avait rien d'organisé, de hiérarchique. Il n'en est pas ainsi de l'ère qui va s'ouvrir : c'est le temps d'une propagande par comité, correspondant par écrit comme une administration organisée. En 1830, c'est un feu d'imitation qui prend à la tête des peuples; cette fois c'est un complot avec ses chefs, ses forces, ses troupes organisées, ses moyens d'action saisissables. Cette distinction, il fallait d'abord l'établir afin de pénétrer dans l'esprit des actes répressifs tentés par les gouvernemens.

Ce caractère nouveau de la propagande est dû peut être à cette masse de réfugiés étrangers, *carbonari*, *liberales*, ou enfans de la jeune Allemagne, et au séjour un peu turbulent des Polonais. Partout où ils reposaient leur noble tête, l'aspect de ces grands malheurs, de ces débris vivans d'une révolution vaincue [1], avaient créé des dépits, des désirs naturels de vengeance et de réaction qui bientôt dominèrent les masses. Il y a surtout dans les Polonais un esprit d'intrigue et d'agitation : peuple brave, essentiellement actif, impatient de tout joug, il oubliait souvent les lois de l'hospitalité pour le triomphe d'une idée généreuse mais insubordonnée. Il s'était donc formé à Paris, après la chute de Varsovie, un comité composé d'hommes éminens et honorables au reste, principaux

[1] La présence des Polonais dans les villes était partout saluée par des banquets, des bals et souvent aussi par des émeutes.

auteurs et acteurs de la Révolution de Pologne, et dont la mission avouée était de protéger, de relever même la cause tombée ([1]); c'était touchant et bien, considéré d'une manière abstraite, indépendamment des relations naturelles de la France avec le reste de l'Europe. Mais lorsqu'il existait un ambassadeur russe à Paris et qu'on désignait pour l'ambassade française à Pétersbourg le maréchal Maison, était-il légal et convenable de souffrir et de protéger à Paris un comité; non point de secours ni d'aumônes, mais destiné à renverser le gouvernement russe à Varsovie, c'est-à-dire à préparer une nouvelle insurrection en Pologne? C'était ainsi que la question devait être posée. Sur ce point, le comte Pozzo di Borgo avait raison de se plaindre; esprit éclairé, même très avancé dans les idées libérales, le comte Pozzo admettait bien le principe d'hospitalité, même le plus étendu, en faveur des Polonais; là, selon lui, devait s'arrêter toute la protection du gouvernement. Rappelant même les souvenirs de la Législative, le comte Pozzo répétait que, par rapport à la Russie, un comité polonais à Paris était la même chose que le comité d'émigrés à Coblentz en 1792, si souvent dénoncé par M. de Lafayette, et que l'Assemblée nationale avait fait dissoudre par l'électeur.

Ces réclamations répétées de l'ambassadeur trouvaient le duc de Broglie assez froid ou incertain, car il y avait chez le ministre un sentiment de générosité sympathique pour les nobles choses; nul ne pouvait

([1]) Le comité polonais agissait comme un pouvoir établi et organisé par des circulaires, des actes, des levées d'argent, et c'est ce que les grandes puissances ne pouvaient admettre.

lui reprocher ce mouvement honorable pour de si grandes infortunes; on ne refait ni son éducation ni son cœur, même lorsque la froide politique vous presse de ses étreintes : proscrire, surveiller les réfugiés lui faisait mal, car parmi eux se trouvaient des hommes de science, de considération, de noblesse et de grandeur sociale liés à sa famille par les souvenirs même de Louis XV. En vertu de ce caractère, le duc de Broglie commettait, je dirai presque l'imprudence de recevoir dans ses salons les membres de ce comité, sous prétexte qu'ils étaient ses amis et que depuis longues années il correspondait avec eux ([1]). Ceci jetait du froid dans les rapports du comte Pozzo et du duc de Broglie, d'ailleurs peu disposé pour la Russie à la suite de la question d'Orient. Bientôt M. de Werther, au nom de la Prusse, vint lui-même demander la dissolution du comité polonais ([2]).

A ces griefs communs avec la Russie, la Prusse en ajoutait de particuliers. L'état de l'Allemagne agitée appelait l'attention la plus sérieuse de l'Europe; à l'origine de la Révolution de Juillet, la diète germanique avait pris certaines précautions militaires afin d'assurer l'ordre et la tranquillité dans tous les États de la Confédération ([3]). Ces précautions avaient suffi

([1]) La condescendance du duc de Broglie était l'objet des rapports des agens russes et semblait contredire la correspondance personnelle, si parfaitement loyale dans sa répression de la propagande révolutionnaire.

([2]) Ce fut alors seulement que le comité fut dissous officiellement, mais il n'en resta pas moins uni de pensée et de cœur.

([3]) La correspondance prussienne indique la nature de ces mesures.

Le général de Borstell, commandant le 8e corps d'armée au général Thile, gouverneur de Mayence.

Trèves. 14 juin 1832.

«... Si l'on est obligé de laisser

momentanément pour arrêter les intentions ardentes, spontanées qui voulaient seconder les barricades de Juillet. Depuis lors, d'autres faits non moins graves s'étaient révélés : une conspiration en plein air était devenue un complot secret assez important pour menacer l'Allemagne. La police attentive sur les bords du Rhin, dans la Bavière, le Wurtemberg, Bade, s'était aperçue d'une correspondance établie entre les réfugiés allemands en France et leurs frères de la vieille Teutonie; les professeurs d'université avec les masses d'étudians d'Heidelberg, de Bone, de Iena, se groupaient autour de l'idée d'une patrie grande, une et libre; tous les prétextes, toutes les circonstances étaient saisis avec enthousiasme : ici on déployait les couleurs de la sainte Germanie; là, des chants patriotiques, des réunions de jeunes et nobles têtes appelaient un avenir désiré depuis l'année sanglante qui avait vu les désastres de Leipsick, la bataille des nations! La presse allemande, quoique fortement censurée, servait cet ardent esprit; secondée par les journaux français des bords du Rhin, la génération libérale appelait dans les gouvernemens de ses princes le

aux souverains allemands le soin de traiter à leur gré les démagogues et les perturbateurs insensés dans leurs États, s'ils devaient n'être jugés que d'après les prétendues lois françaises, on ne fera qu'augmenter ainsi la faiblesse des gouvernemens et les forces subversives du parti révolutionnaire au-dedans comme au-dehors de l'Allemagne... La sûreté de l'État, basée sur les principes de la morale, est le devoir le plus important pour les gouvernemens; elle n'est garantie nulle part par les formes et les assemblées représentatives; au contraire, ce sont elles qui l'exposent partout à des abus et à des dangers. Si les institutions constitutionnelles allemandes, qui accordent aux représentans du peuple le droit de refus des impôts et un pouvoir au-dessus de celui du souverain, si ces institutions ne peuvent être ramenées à des comités d'État à voix

contrepoids des assemblées libres, l'affranchissement de la pensée, et ces assemblées elles-mêmes voulaient poser le principe du refus de l'impôt comme une conséquence de leur mandat législatif : rejeter le budget devenait une idée fixe que la diète de Francfort ne voulait pas admettre comme un privilége des États. La France était couverte d'écrivains allemands qui prêchaient l'indépendance de leur patrie en raillant l'ordre établi par les congrès. M. Théodore Heine publiait ses lettres sur l'Allemagne, plus excentriques que réellement spirituelles, où la cour de Prusse était si ouvertement attaquée; un journal allemand s'imprimait à Paris pour se répandre de là sur les bords du Rhin. Le commerce servait d'intermédiaire par Leipsick et Hambourg; comme sous la Restauration la propagande se faisait par des commis-voyageurs aux foires, aux grands marchés de la Germanie.

Un mémoire secret sur l'esprit de l'Allemagne à cette époque peut révéler les pensées des gouvernemens à son égard, il est confidentiellement adressé à la cour de Russie. « C'est à juste titre, disait le ministre d'État, que, durant les trois derniers siècles, on envisagea politi-

consultative, il y aura toujours péril, ce me semble, pour la sécurité de tous les Etats... Ce n'est que par la force des armes que l'on pourra obtenir ce résultat dans les pays allemands, qui se complaisent dans leur liberté et dans leur insolence populaire, et qui croient y trouver un moyen de protection contre l'absolutisme, les rigueurs et l'oppression de leurs souverains. Cependant, tout ce que j'ai proposé dans ma lettre au roi, les arrestations, l'emprisonnement des perturbateurs dans une forteresse fédérale, et leur punition par une sentence de la diète de Francfort, tout cela ne servira pas encore de remède radical... »

Lettre du roi de Prusse au général de cavalerie de Borstell.

« Dans le cas où, d'après les dispositions de la diète fédérale, on aurait besoin de plus de troupes prussiennes comme secours militaire pour les États avoisinans,

quement l'Allemagne comme le cœur de l'Europe. Aussi, d'après les idées d'équilibre alors en vigueur, l'Empire germanique passait-il pour une force qui devait faire pencher la balance en cas de guerre générale; aussi, tous les États belligérans recherchaient-ils son amitié et son alliance. Napoléon lui-même, à l'apogée de sa grandeur, crut devoir étayer sa puissance du protectorat qu'il exerça sur la Confédération du Rhin. En 1814 cette Confédération fut dissoute et prit une forme nouvelle dans le système politique de l'Europe. Au commencement de 1832, l'Allemagne se trouvait dans un état fort inquiétant, dans un état d'exaltation politique extraordinaire. Depuis 1830, le parti républicain français n'avait cessé de faire circuler ses émissaires d'État en État. On les retrouvait sur le territoire des petites principautés aussi bien qu'à Dresde, à Munich, dans le Wurtemberg, dans le pays de Bade, tout le long des bords du Rhin jusqu'aux frontières de Prusse. Ce sont des faits suffisamment prouvés, puisqu'on a saisi plusieurs de ces émissaires à Berlin même, d'où ils furent conduits hors du royaume. Cependant comme l'influence personnelle de ces émissaires fut toujours peu efficace, par la raison surtout qu'ils ne connaissaient suffisamment ni le caractère

vous avez à votre disposition, outre les corps du 8e corps d'armée, les 32e et 37e régimens d'infanterie, et le 6e de hulans. S'il y avait à employer un nombre de troupes plus considérable encore, vous les prendrez toujours sur les corps de votre commandement les plus rapprochés du lieu de la destination ; et comme, par suite de pareilles mesures, la garnison de Cologne pourrait se trouver trop affaiblie et avoir besoin de renforts, le général d'infanterie de Muffling a reçu de moi l'ordre de détacher à cet effet, sur votre réquisition, une partie de la 14e division.

« Berlin, 22 août 1832.

« *Signé* FRÉDÉRIC - GUILLAUME. »

national des Allemands ni les relations et les intérêts des diverses localités, il faut chercher ailleurs les causes véritables de la grande fermentation qui se manifestait dans les esprits à l'époque indiquée. On les reconnaîtra d'un côté dans la tendance de la part des classes éclairées vers une sorte de politique spéculative, et de l'autre dans le malaise réel qui tourmentait les classes inférieures. Dès 1789, les doctrines de la Révolution française trouvèrent en Allemagne un accès favorable chez beaucoup de penseurs; mais la masse du peuple leur resta d'autant plus étrangère que son éducation religieuse l'éloignait de toute idée relative à la politique proprement dite. Bientôt pourtant la paix de Lunéville, tout en ébranlant jusque dans les fondemens l'Empire germanique, entraîna d'autres résultats non moins funestes. Les théories nouvelles pénétrèrent au sein de certains petits États, et s'y répandirent de plus en plus. Rien ne contribua davantage à faciliter leur propagation que la faiblesse du gouvernement dans les électorats ecclésiastiques. Ce fut là qu'on vit les Allemands adopter avec le plus de docilité l'enseignement novateur de la France; ce fut là qu'on les vit juger légèrement leurs princes, et non-seulement élever des plaintes contre les abus réels, mais encore contre les abus imaginaires. »

On voit que dans ce mémoire le ministre épouse les intérêts des grands États contre les petits, la cause de l'Autriche, de la Prusse contre l'Allemagne centrale : « De justes inquiétudes, continue-t-il, étaient donc amplement justifiées. Une crise devait paraître prochaine à tout homme réfléchi; mais personne n'en pouvait deviner l'issue. Il était même d'autant plus difficile de rien

présager à cet égard, que d'un autre côté le choléra maintenait les esprits dans une sorte d'excitation et d'effroi. Dès 1830, commencèrent les pélerinages des démagogues allemands vers Paris; il s'y forma même une espèce de comité autour de Lafayette, dont l'influence sur l'Allemagne, par l'intermédiaire de Strasbourg, se manifesta visiblement dans le cours des premiers mois de 1832. Strasbourg devint un lieu d'asile pour ceux des agitateurs qui ne se croyaient plus en sûreté de l'autre côté du Rhin. A Deux-Ponts et dans toute la Bavière rhénane, jusques à Mayence, Francfort, Cassel, Leipsick, Nuremberg, Munich, Wurtzbourg, Stuttgard, Mannheim et Freibourg, on forma une association sous le nom de l'*Union de la liberté de la presse.* Cette association trouva de nombreux partisans dans beaucoup de petites villes. Chaque gouvernement qui crut devoir s'opposer à ce qu'on appelait la liberté de la parole, c'est-à-dire à la licence effrénée des opinions, fut déjà réputé assez généralement pour despotique. Les écrits les plus virulens furent répandus dans les villes manufacturières; on convoqua des assemblées où les discours les plus effrénées étaient seuls applaudis, et les correspondances des chefs du parti commencèrent à enlacer l'Allemagne comme dans un vaste réseau. Les fêtes de Hambach, de Veinheim, de Kœnigstein, les fêtes données à Stuttgard et à Freibourg, aussi bien que dans le pays de Nassau, démontrèrent suffisamment dans quelle direction on cherchait à pousser l'Allemagne. Si les meneurs avaient su conserver plus de modération, les conséquences de leurs intrigues auraient pu devenir incalculables. L'exaltation qui signala, entre autres, la fête de Ham-

bach effraya les libéraux les plus honnêtes et les plus riches. Aussi l'attachement pour la France n'a-t-il pu prendre racine dans l'esprit de la jeunesse allemande, même lorsque ses idées de libéralisme auraient dû la disposer à un pareil sentiment. Toujours au contraire elle conserva une profonde antipathie contre cette voisine hostile, et jamais ce fait n'a paru avec plus d'évidence qu'au milieu même de la fête de Hambach. Là, malgré le vertige qui dominait tous les esprits, on n'a point pardonné à Bœrne, présent en personne et si respecté des démagogues, d'avoir bassement mendié la faveur des libéraux français, et d'avoir ainsi insulté l'Allemagne devant eux. Le sort de Bœrne fut commun à Théodore Heine, ainsi qu'à tous ceux qui se sont réfugiés à Paris, parce que la profondeur et la loyauté germaniques ne leur causaient que de l'ennui et du chagrin (1). »

Ainsi s'exprimait l'homme d'État remarquable, l'observateur sérieux sur la crise allemande. Toutefois le mal moral s'aggravait par la marche des idées, et la diète germanique, sous les inspirations de l'Autriche et de la Prusse, crut alors indispensable de prendre une résolution répressive. Le prince de Metternich avait à Francfort un représentant de sa pensée, homme de tenue et de résolution à-la-fois, le comte de Munch-Bellinghausen (2). Toute sa vie politique était consacrée

(1) Mémoire d'Etat communiqué au cabinet de Pétersbourg.

(2) Les membres du corps germanique étaient pour l'Autriche, le comte de Munch-Bellinghausen; pour la Prusse, M. de Nœgler; pour la Bavière, M. de Meig; pour la Saxe, le baron de Mattenfel; pour le Hanovre, le baron de Stratenham; pour le Wurtemberg, le baron de Trott; pour Bade, le baron de Blittendorff; pour le Holstein, le baron Lechlin; pour le

à l'étude des intérêts allemands, et à se pénétrer de la pensée du prince de Metternich. M. de Munch-Bellinghausen n'eut point de peine à s'entendre avec le ministre de Prusse, M. de Nœgler plus avancé que lui en âge, mais aussi fermement résolu de préserver l'Allemagne de l'action propagandiste : tous deux exposèrent l'état violent des esprits, la lutte établie dans les Chambres représentatives, la marche et l'envahissement des mauvaises doctrines par la presse, le danger surtout que couraient les petits États d'Allemagne dans cette lutte, et la nécessité d'une protection mutuelle et commune contre les écrits et la violence armée de l'étranger (¹). En conséquence de cet exposé, il fut arrêté par la diète une série de mesures dans l'intérêt de l'ordre politique en Allemagne; 1° une vigueur universelle dans la censure; 2° la nécessité d'un secours militaire mutuellement prêté à tous les gouvernemens en cas d'émeute ou de résistance populaire. La diète insista sur ce principe : « que jamais les États ne pourraient refuser les taxes réglées par le

Luxembourg, le comte Hennicourt de Govern; pour le grand duché de Hesse, le baron de Gruben; pour Brunswick et Nassau, le baron de Biberstein; pour Hohenzollern et quelques autres petits États, le baron de Léonhardi, etc.»

(¹) Le décret de la diète embrassait la politique générale :

« La haute diète de la Confédération germanique, dans sa 26e séance de cette année, tenue le 20 juin, a pris la résolution suivante :

« Il sera établi, au nom de la Confédération, une commission centrale; elle sera chargée de prendre connaissance des relations, de l'étendue et des circonstances particulières du complot tramé contre l'existence de la Confédération et contre l'ordre public en Allemagne; elle prendra spécialement connaissance de l'attentat commis à Francfort le 3 avril de cette année, ainsi que des investigations faites dans l'intérêt commun, pour participation au susdit complot, et qui se poursuivent par les autorités des

budget, ce qui était le grand moyen d'opposition dans le système représentatif ([1]). Les derniers articles s'attachèrent surtout à la police des universités et des passeports : sous prétexte des fêtes et des solennités, les étudians se rendaient confusément sur les bords du Rhin pour fraterniser dans les antiques cités ou sur les ruines des châteaux de la vieille Allemagne; et c'était l'occasion de discours, de harangues qui jetaient le trouble dans la politique calme des États. La diète prohiba ces réunions comme des occasions d'émeute. En résumé les actes de Francfort modifièrent l'organisation politique de l'Allemagne, telle que l'avait réglée le congrès de Vienne.

M. de Broglie, je l'ai déjà dit, avait une éducation libérale qui l'entraînait souvent à de fausses manières de voir les nécessités de la politique; il s'étonna des résolutions de la diète allemande si vivement jugée par la presse française. Le ministre chargea donc les deux ambassades de Vienne et de Berlin de porter plainte contre ce qui lui paraissait une violation des

divers États de la Confédération; elle leur communiquera de son côté le résultat de ses recherches et les résolutions qu'elle pourra prendre; elle aura enfin soin de fortifier, accélérer et compléter les investigations qui se poursuivent.»

Le prince de Metternich dans ses instructions (datées de Vienne, 13 avril 1833) au baron de Munch-Bellinghausen, disait à l'occasion de la tentative révolutionnaire de Francfort : « L'Allemagne perdrait peut-être, par le non-succès de la présente enquête, une occasion qui ne se représenterait plus de pénétrer jusqu'aux véritables fondemens du mal, qui pèse depuis tant d'années sur les princes comme sur les peuples. »

([1]) Le roi de Wurtemberg s'était résolu déjà à une mesure violente contre les États :

« Guillaume, par la grâce de Dieu, roi de Wurtemberg. Fidèles États, vous avez protesté contre un prétendu empiètement du gouvernement sur la marche de vos travaux... On vous a demandé si vous étiez disposés à ne point entamer de délibérations sur les ré-

anciens droits de la nation germanique consacrée par les transactions de 1815, dans lesquelles la France et l'Angleterre étaient parties contractantes. Il fut répondu habilement à Vienne et à Berlin : « Que ce n'était pas ici une question spécialement prussienne ou autrichienne qui pût faire l'objet d'une négociation à part, mais bien un point de politique allemande, et qu'ainsi, la France ayant un représentant à Francfort, c'était auprès de la diète qu'il fallait porter ces réclamations officielles, moyen régulier d'exprimer toute réclamation. » En conséquence, le duc de Broglie transmit la note au ministre de France près la diète de Francfort, avec ordre de la communiquer. Le comte de Munch-Bellinghausen, président de la diète, se hâta de répondre que s'agissant d'une mesure de police purement allemande, consentie librement par tous les États, la France n'avait point à se mêler d'une question qui lui était totalement étrangère (1). La réclamation s'en tint là. Il y a plus ; dans les conversations particulières des Tuile-

solutions de la diète germanique, et si vous vous soumettiez au désir du gouvernement à ce sujet. Vous avez préféré vous occuper des résolutions, et vous avez déclaré qu'elles avaient porté un coup mortel à la constitution du pays ; vous déclarez que jamais vous ne répondrez à notre désir. En conséquence, nous n'avons plus d'autre parti à prendre que celui de vous dissoudre.

« Le 22 mars 1833.

« GUILLAUME. »

(1) Pour inspirer quelque confiance à la diète de Francfort, le cabinet français avait antérieurement fait des concessions et reconnu ses droits. C'est ce qui donna lieu à la note suivante du président de la diète, adressée au ministre de France à Francfort.

« C'est avec beaucoup de satisfaction que la diète germanique a appris par la réponse de S.E. le ministre plénipotentiaire de France, baron Alleye de Ciprey, que le gouvernement français a le désir de se conformer autant qu'il dépend de lui, dans toutes ses mesures et résolutions à la position et au désir

:s avec les ambassadeurs de Prusse et d'Autriche, fut bien entendu que ces protestations n'é-ent qu'une affaire de forme, afin de couvrir la res-nsabilité des ministres vis-à-vis des Chambres; 'on reconnaissait la liberté absolue et complète à .llemagne d'agir et de se mouvoir sans qu'elle fût for-e d'en rendre compte à aucune autre puissance, car diète était souveraine dans le sens le plus absolu. A cette même époque la Prusse se plaignit, avec sez d'aigreur, de ce qu'une propagande mystérieuse ıit organisée à Paris avec des correspondances et s liens secrets dans toute la Germanie. M. de Wer-er, esprit si calme habituellement, mit une cer-ne chaleur dans l'expression de ses griefs, de sorte ıe M. le duc de Broglie, si susceptible lui-même, fut légèrement heurté. Il se glissa de la froideur ns les rapports diplomatiques; M. de Werther se ıignait de ce qu'on laissait conspirer les Allemands plein jour à Paris; les correspondances étaient rtaines et presque publiques. Pour calmer ces stes plaintes M. d'Argout ministre de l'inté-

ses alliés. En conséquence, la te espère que des actes sembla-s à ceux qui sont mentionnés ıs la note du soussigné, sous la e du 23 du mois dernier, n'au-ıt plus lieu à l'avenir; d'autant s que la diète est obligée par lois fondamentales à protéger s ses membres, et à leur assu-l'inviolabilité de leur terri-e; elle ne peut être dispensée l'accomplissement de ses de-rs par aucun traité conclu en-des puissances étrangères, par conséquent pas même par celui du 15 novembre 1831; elle doit se réserver à elle le droit de remplir les engagemens qui naissent de cet état de choses, à moins que la possession légitime n'ait éprouvé des changemens par suite de traités éventuellement ratifiés par elle-même.

« Francfort, 17 janvier 1833.

« *Signé* Comte DE MUNCH-BELLINGHAUSEN. »

La note du 23 décembre 1832 que le président de la diète rappe-

rieur invita la police à seconder les investigations de M. de Werther, alors sur la trace des meneurs du complot. Le préfet de police M. Gisquet porta donc une attentive surveillance sur les menées secrètes de la jeune Allemagne; on fit des descentes dans plusieurs maisons indiquées, des visites de papiers (¹) qui amenèrent d'étranges découvertes : elles constatèrent surtout les rapports sympathiques et dangereux entre les Allemands dénoncés et le parti républicain en France; tout se liait et s'enchaînait dans un mouvement qui avait l'Europe entière pour théâtre, et allait menacer aussi bien la nouvelle monarchie du 7 août que les États de l'Allemagne.

Ce n'était pas, en effet, sans but que la propagande allemande avait placé le siége de ces menées sur les bords du Rhin : tout le littoral de l'Alsace était en proie à une agitation sourde, résultant des associations secrètes; les provinces rhénanes, allemandes ou françaises étaient animées d'un commun esprit, et leurs efforts simultanés étaient secondés par la presse de Paris : c'était un enseignement d'agitation,

lait était relative aux plaintes sur la violation du territoire du Luxembourg par les Français, qui y avaient fait passer leur artillerie pour l'envoyer devant Anvers.

(¹) Les journaux libéraux ayant eu quelque vent de ces négociations les faisaient ainsi connaître.

Paris, 19 avril 1833.

« M. de Werther continue de se plaindre vivement auprès M. de Broglie des relations qui existent, dit-il, entre les révolutionnaires allemands et ceux de France. A cela M. de Broglie réplique que le gouvernement français fait tout ce qu'il peut pour empêcher la propagande; mais M. de Werther a encore renouvelé ce matin ses plaintes et l'on dit que l'entrevue a été fort vive. Cependant il paraît que cette entrevue a eu pour premier résultat de nouvelles perquisitions dans le domicile d'un négociant allemand, M. Wolfrum, établi à Paris. Ces perquisitions

de révolte, de souveraineté populaire comme cela s'était vu en 1793 : Strasbourg et Mayence ne s'envoyaient pas en vain les volées de cloches de leurs cathédrales ; on y parlait une langue commune, et dans le moyen âge elles étaient cités libres et sœurs. Chaque fait, chaque événement servait de prétexte à une manifestation de principes ; tantôt sur les ruines d'un vieux château des bords du Rhin ([1]) se déployaient les couleurs allemandes ; tantôt dans une fête d'étudians, aux sons du cor et d'une musique joyeuse, un chœur de vieille poésie appelait les peuples à l'unité libre et purifiée ; ici un professeur était salué comme la tête pensante d'un parti, là on entourait d'enthousiasme un vieux membre de la bourgeoisie député aux États, orateur d'opposition. On se donnait rendez-vous à des fêtes annuelles ; de secrètes associations, dont le mystère était gardé dans les cœurs, propageaient les espérances d'un long et meilleur avenir ; chaque pèlerinage artistique était l'occasion d'un échange de pensées entre tous les membres de la Confédération allemande. Enfin, cette situation si

auxquelles ont assisté des employés du ministère des affaires étrangères, ont duré depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir. »

([1]) « Les étudians voulaient incendier le château de Biberich et celui de Hanau, résidence de l'électeur de Hesse-Cassel. Mais le gouverneur autrichien de Mayence, prévenu de ce projet, avait ordonné à deux régimens de la garnison de se mettre en marche. Ils arrivèrent à temps pour empêcher l'assaut du palais, qui, situé au bord du Rhin, dans un village, n'est protégé que par un poste. A Hoechst, des milliers de paysans s'étaient attroupés pour marcher sur Francfort ; à Bockenheim et Breisligheim tout le monde s'armait déjà de bâtons et de piques pour aider les insurgés. Mais trouvant les portes de la ville fermées, ils renoncèrent à leur entreprise. » (*Enquête sur les troubles de Francfort*).

rieur invita la police à seconder les investigations de M. de Werther, alors sur la trace des meneurs du complot. Le préfet de police M. Gisquet porta donc une attentive surveillance sur les menées secrètes de la jeune Allemagne; on fit des descentes dans plusieurs maisons indiquées, des visites de papiers (¹) qui amenèrent d'étranges découvertes : elles constatèrent surtout les rapports sympathiques et dangereux entre les Allemands dénoncés et le parti républicain en France; tout se liait et s'enchaînait dans un mouvement qui avait l'Europe entière pour théâtre, et allait menacer aussi bien la nouvelle monarchie du 7 août que les États de l'Allemagne.

Ce n'était pas, en effet, sans but que la propagande allemande avait placé le siége de ces menées sur les bords du Rhin : tout le littoral de l'Alsace était en proie à une agitation sourde, résultant des associations secrètes; les provinces rhénanes, allemandes ou françaises étaient animées d'un commun esprit, et leurs efforts simultanés étaient secondés par la presse de Paris : c'était un enseignement d'agitation,

lait était relative aux plaintes sur la violation du territoire du Luxembourg par les Français, qui y avaient fait passer leur artillerie pour l'envoyer devant Anvers.

(¹) Les journaux libéraux ayant eu quelque vent de ces négociations les faisaient ainsi connaître.

Paris, 19 avril 1833.

« M. de Werther continue de se plaindre vivement auprès M. de Broglie des relations qui existent, dit-il, entre les révolutionnaires allemands et ceux de France. A cela M. de Broglie réplique que le gouvernement français fait tout ce qu'il peut pour empêcher la propagande; mais M. de Werther a encore renouvelé ce matin ses plaintes et l'on dit que l'entrevue a été fort vive. Cependant il paraît que cette entrevue a eu pour premier résultat de nouvelles perquisitions dans le domicile d'un négociant allemand, M. Wolfrum, établi à Paris. Ces perquisitions

de révolte, de souveraineté populaire comme cela s'était vu en 1793 : Strasbourg et Mayence ne s'envoyaient pas en vain les volées de cloches de leurs cathédrales ; on y parlait une langue commune, et dans le moyen âge elles étaient cités libres et sœurs. Chaque fait, chaque événement servait de prétexte à une manifestation de principes ; tantôt sur les ruines d'un vieux château des bords du Rhin (¹) se déployaient les couleurs allemandes ; tantôt dans une fête d'étudians, aux sons du cor et d'une musique joyeuse, un chœur de vieille poésie appelait les peuples à l'unité libre et purifiée ; ici un professeur était salué comme la tête pensante d'un parti, là on entourait d'enthousiasme un vieux membre de la bourgeoisie député aux États, orateur d'opposition. On se donnait rendez-vous à des fêtes annuelles ; de secrètes associations, dont le mystère était gardé dans les cœurs, propageaient les espérances d'un long et meilleur avenir ; chaque pèlerinage artistique était l'occasion d'un échange de pensées entre tous les membres de la Confédération allemande. Enfin, cette situation si

auxquelles ont assisté des employés du ministère des affaires étrangères, ont duré depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir. »

(¹) « Les étudians voulaient incendier le château de Biberich et celui de Hanau, résidence de l'électeur de Hesse-Cassel. Mais le gouverneur autrichien de Mayence, prévenu de ce projet, avait ordonné à deux régimens de la garnison de se mettre en marche. Ils arrivèrent à temps pour empêcher l'assaut du palais, qui, situé au bord du Rhin, dans un village, n'est protégé que par un poste. A Hoechst, des milliers de paysans s'étaient attroupés pour marcher sur Francfort ; à Bockenheim et Breisligheim tout le monde s'armait déjà de bâtons et de piques pour aider les insurgés. Mais trouvant les portes de la ville fermées, ils renoncèrent à leur entreprise. » (*Enquête sur les troubles de Francfort*).

bouillonnante éclata par une émeute régulière en la vieille cité de Francfort ([1]).

Dans le pacte de la Confédération germanique, Francfort est placé comme ville libre, siége et capitale de la Confédération; son origine antique, ses reliques d'empereurs, ses traditions de sacre et d'hôtel de ville, la font célèbre entre toutes les cités d'Allemagne; protégée par la forteresse fédérale de Mayence elle n'a rien à craindre de l'étranger; ville opulente elle voit le négoce s'élever chez elle au niveau de celui d'Amsterdam, de Hambourg, de Bâle, de Londres, de Paris même. A Francfort pourtant, siége de la diète, cœur et centre de la Confédération, éclata une émeute assez considérable pour appeler une vigoureuse répression par la force militaire : des étudians, quelques marchands sans nom, un petit nombre de bourgeois prirent part à une sédition sans espérances; on voulait chasser la diète, la contraindre au moins à prendre d'autres résolutions. Ainsi était donné le signal de la propagande en toute l'Allemagne ; si l'émeute gronda deux jours, la répression fut vive et sûre; Francfort avait le privilége d'être gardé par ses troupes bourgeoises;

(1) Francfort, 4 avril 1833.

« Hier au soir la terreur et la consternation régnèrent dans notre ville. L'émeute commença au moment où la foule sortait du spectacle, les chefs criaient à la vengeance en distribuant des armes. Les cris *A bas la diète! à bas les tyrans! vive la presse! vive la liberté!* se firent entendre partout. Le but des désordres était avant tout de délivrer les personnes enfermées pour délits politiques. Au corps de garde principal un factionnaire et un sergent furent tués à coups de fusil, la garde fut désarmée et les prisonniers délivrés. Cependant quand les troupes de ligne, appelées de la caserne, avancèrent au pas de charge, les perturbateurs prirent la fuite; un étudiant fut dangereusement blessé et arrêté après une défense opiniâtre. Au corps de garde des constables les choses ne se passèrent pas avec moins de violence. La garde

immédiatement la diète ordonna que des troupes fédérales, autrichiennes, prussiennes (1) remplaceraient la garnison habituelle, première application de cette maxime destinée à garantir les États secondaires de l'Allemagne, c'est-à-dire que chaque fois qu'il y aurait sédition, résistance sur un point ou sur un autre de la Confédération, les troupes fédérales indistinctement occuperaient la ville ou la contrée en émotion. A Francfort, il n'y eut aucune résistance, les bourgeois eux-mêmes acceptèrent la garnison austro-prussienne, et tout fut dit pour la révolte qui passa comme les fumées de la bière de Passaw.

Il en résulta de nouvelles plaintes sur les progrès criminels de la propagande dont le siége était en France. Ce ne furent plus seulement les ministres de Prusse et d'Autriche qui dénoncèrent l'action occulte des comités, mais la Confédération entière qui prit une attitude de guerre. Jusqu'ici elle était restée neutre dans les débats européens; il fut déclaré que si un parti vigoureux n'était pris contre la propagande, on ne répon-

fut obligée de céder à l'impétuosité des assaillans; ceux qui voulurent résister furent blessés, et deux d'entre eux restèrent sur la place. Trois morts et dix-neuf blessés dans les troupes de ligne, tel est le résultat de ce déplorable événement. Plusieurs étudians sont arrêtés; on les a saisis soit dans les rues, soit dans les auberges. Les poternes de la ville étaient encore fermées ce matin. »

(1) *Décisions de la diète germanique.*

« Art. 1er. Le territoire de la ville libre de Francfort et des environs sera occupé, tant que les circonstances l'exigeront, et que d'autres décisions des gouvernemens de la haute diète n'auront pas été prises, par un détachement de la forteresse fédérative de Mayence, se composant, comme suit: deux bataillons d'infanterie, un escadron de cavalerie et quatre pièces d'artillerie, qui seront formées par parties égales de troupes impériales autrichiennes et de troupes royales prussiennes. — 2. La soumission militaire aura à ordonner le départ à ces troupes, conformément à la présente décision. Le com-

dait pas que la diète ne s'unît plus activement encore aux trois grands cabinets pour le cas de guerre contre la France. La police allemande, active et réveillée, communiqua à la police française des notes excessivement curieuses sur les projets des radicaux : il en résultait que le danger n'était pas spécial pour les gouvernemens de l'Allemagne; peut-être était-il même plus sérieux encore pour la monarchie du roi des Français. Des sociétés d'ouvriers et de prolétaires se prêtaient la main depuis Leipsick jusqu'à Lyon, Grenoble et Saint-Étienne; elles avaient des intelligences entre elles, des signes mystérieux : leur but était de secouer tous les gouvernemens établis. Ce n'était donc pas dans l'intérêt exclusif de l'Allemagne que des mesures étaient indispensables, mais encore pour la sécurité de tous, et cette action simultanée des polices, loin d'être blâmable, était dans la nécessité de la situation. Quand le danger est commun, est-ce que tous ne doivent pas s'entendre pour l'éloigner dans un but d'utilité générale? On surveilla donc les réfugiés allemands à Paris [1] comme l'aurait fait la police de Francfort même. Si M. de Broglie ne mit pas toujours une complaisance parfaite dans ces utiles mesures, à côté de lui et par

mandant devra établir à Francfort son quartier général, et sera placé immédiatement sous les ordres de l'assemblée de la diète. Dans le cas où des troubles éclateraient, les troupes de la ville libre de Francfort seront aussi sous ses ordres. Il aura à maintenir des relations continuelles avec les autorités de police de la ville, et le sénat de la ville libre de Francfort sera sommé par les députés de la haute diète de faire exécuter ce qui sera nécessaire pour les mesures adoptées... Francfort-sur-le-Mein, 12 avril 1833. »

(1) Il y eut des ordres très sévères à Paris pour l'expulsion des Allemands compromis, et c'est ce qui donna lieu au fameux procès contre M. Wolfrum.

des ordres supérieurs, le ministre de l'intérieur surveilla, fouilla les ateliers; on se mit à même de savoir quels étaient la véritable situation et les desseins de la propagande universelle, et avec une loyauté parfaite, on en rendit compte à la diète de Francfort. Il faut savoir gré aux gouvernemens de cette époque de leur franchise mutuelle: le péril était commun, la surveillance devait être commune.

Les hommes politiques de l'Europe avaient raison de veiller à la compression de la propagande. Tous les États qui avoisinaient la France se trouvaient alors dans une agitation fébrile, et l'Allemagne était trop rapprochée de la Suisse pour que le contre-coup de la Révolution ne s'y fît pas profondément sentir. A la simple lecture des journaux démocratiques, on pouvait voir que les esprits étaient en grande fermentation au sein des cantons suisses; le parti populaire qui avait triomphé en 1831, maître du gouvernement à Berne, était lui-même menacé par des opinions plus démagogiques encore; celles-ci rêvaient l'unité et les formes de propagande, telles que le Directoire exécutif de la République française avait voulu les imposer en 1798 à la Confédération helvétique lors de la conquête de Brune. Ce parti comme celui de la jeune Allemagne trouvait son appui en France, au sein des opinions ardentes du républicanisme; c'était dans les départemens voisins du Jura que se préparaient ces nouvelles tempêtes impétueuses et violentes contre le pacte fédéral déjà si relâché depuis la Révolution de Juillet.

En face de ce parti d'agitation, l'Autriche, le Piémont, le Wurtemberg, Bade même, suivaient avec une crainte mêlée d'irritation, les conséquences d'un

triomphe si dangereux du parti anarchique en Suisse; tous leurs efforts devaient tendre à préparer un mouvement d'ordre politique qui replacerait au pouvoir les anciennes familles bernoises sous la protection même des puissances continentales. Ce système de restauration pacifique était protégé par la Russie, dont le ministre, M. Séverine, représentait les intérêts de la fédération de 1815, tracés par M. Capo d'Istrias, avec persévérance et sagacité; ses notes se multipliaient dans un sens de craintes et de menaces. Quant à la Prusse, liée même matériellement à la Confédération helvétique par le canton de Neufchâtel, elle appelait et favorisait le vieil ordre de choses. Le canton de Neufchâtel était sous sa protection immédiate, comme une possession héréditaire; de manière qu'il n'y avait pas une seule question relative à la Suisse, qui ne soulevât tous les États européens. L'Autriche disait : « La Suisse menace mes possessions d'Italie, je dois me prémunir du côté du Tessin. » L'Allemagne se trouvait compromise par le lac de Constance, le Piémont par Genève, et toute l'Europe par la propagation des principes républicains (1).

La France était alors représentée en Suisse par M. de Rumigny, caractère assez ferme, mais un peu trop imbu des doctrines nouvelles pour comprendre parfaitement les intérêts traditionnels de la politique européenne. Berne était un lieu de grande information pour les complots; la liberté, solennellement reconnue à chaque canton, permettait toutes les enquêtes; les chefs des partis bonapartiste, répu-

(1) C'était le sens de toutes les notes du comte de Bombelles.

blicain, légitimiste, venaient s'y révéler sans déguisement et sans crainte. La mission intime de M. de Rumigny devait être à-la-fois d'examen attentif et de force politique; ses instructions se résumaient en ces termes: maintenir le *statu quo* en Suisse dans la forme que les événemens de 1831 (¹) lui ont donnée. Si l'ambassadeur devait lutter contre la propagande révolutionnaire, il ne pouvait permettre davantage l'action occulte de l'Autriche, de la Prusse ou du Piémont, pour amener un changement; nulle intervention ne serait tolérée; la Suisse devait rester libre dans ses relations et sa volonté intérieures. Or, en procédant ainsi M. de Broglie n'avait pas assez remarqué que, par sa position, la Suisse devenue le centre de tous les complots, le foyer de toutes les intrigues, aussi bien contre la France monarchique que contre l'Europe absolue, il était de toute nécessité d'y admettre un grand système d'influence ou même d'intervention; on devait reconnaître à tous les pouvoirs européens, dans l'intérêt de leur sécurité, une sorte de police générale qui agirait nécessairement sur la pólitique des cantons, sur la liberté d'y recevoir les réfugiés ou de les protéger : la Suisse en était alors inondée par toutes ses frontières.

Depuis la prise de Varsovie les nobles et malheureux Polonais s'étaient répandus sur tous les points de l'étranger; beaucoup avaient cherché abri en Suisse le pays de liberté, et avec ceux-ci un grand nombre d'Allemands forcés de s'expatrier à la suite des complots de Francfort et du Rhin. Ces réfugiés répandus

(¹) Cette forme était déjà très démocratique, et c'est en quoi M. de Rumigny avait à lutter contre l'ambassade autrichienne de M. de Bombelles qui protégeait une réaction d'aristocratie.

dans les villes, et très bien accueillis, étaient devenus une des forces du parti démocratique en Suisse. Obligé lui-même d'accueillir les réfugiés polonais, le gouvernement français en avait placé de grands dépôts dans le département du Doubs, à Besançon, à Auxonne, Luxeuil, où ils recevaient la solde de garnison ; soit que les Polonais fussent méconteans de la surveillance qu'on exerçait sur eux en France, soit qu'ils eussent reçu des avis secrets et mystiques de la propagande, ces Polonais ([1]), le jour de la solennité de Pâques, après avoir entendu l'office divin (tous étaient catholiques et croyans), quittèrent spontanément les cités qui leur étaient assignées pour lieu de résidence, et au nombre de plus de 600, avec armes et bagages, ils prirent la route des frontières de la Suisse. Certes c'était quelque chose de bien singulier, de bien en dehors des lois régulières des gouvernemens établis, que de voir une troupe d'hommes armés agissant sans ordre, de leur propre mouvement, pour se transporter d'un pays à un autre ; les autorités françaises les laissèrent sortir, et au fond on était aise

([1]) « Le 7 avril, jour de Pâques, quatre cent vingt-deux militaires polonais, presque tous officiers, du dépôt de Besançon, s'étaient donné rendez-vous à Maure où ils ont entendu l'office divin, et à la nuit tombante, ils se sont tous mis en marche, annonçant hautement qu'ils se rendaient en Allemagne. Le 9 à Dijon, une cinquantaine de Polonais sont sortis de la ville à sept heures du soir, par petits groupes, le sac sur le dos et portant des armes; ils paraissent s'être dirigés vers Pontarlier, ainsi que vingt-deux officiers polonais qui ont quitté furtivement le dépôt de Salins, le 7 à onze heures du soir, se dirigeant vers les frontières de Suisse et de l'Allemagne. Onze officiers polonais du dépôt de Vesoul sont partis la même nuit se rendant en Suisse par Belfort. Treize officiers et deux soldats de la résidence de Luxeuil se sont joints à eux. Le 11, dans la nuit, quarante officiers polonais ont encore quitté Dijon pour se rendre dans le grand duché de

à Paris d'être débarrassé de cette masse d'hommes courageux, toujours très disposés à tenter la fortune, chevaliers errans des grandes émeutes. Arrivés sur les frontières suisses, les Polonais excitèrent de l'étonnement d'abord, puis on les accueillit fraternellement ([1]). Que faire néanmoins de tous ces hommes et quels étaient leurs desseins? Les puissances n'avaient-elles pas à s'inquiéter de voir la Suisse devenue non-seulement le foyer de ses propres agitations vives comme l'air des montagnes, de ces troubles qui venaient de son peuple insubordonné déjà, mais encore le campement des réfugiés, troupes armées de toutes espèces, Allemands, Italiens, Polonais qui ne demandaient qu'une circonstance pour se jeter sur un des États voisins et amis de la Suisse? De là toutes ces précautions d'armemens; le grand duc de Bade, le roi de Wurtemberg réunissent leurs troupes et la Confédération germanique réclame l'extradiction des réfugiés allemands. Du côté du canton du Tessin, c'est l'Autriche dont les notes deviennent de plus en plus menaçantes, car elle a un camp de 80,000 hommes dans le Milanais. Sur les frontières du Piémont, des précautions plus formidables encore sont prises;

Bade. Enfin, une dépêche télégraphique de Besançon annonce que quatre cents Polonais sont sortis de France en bon ordre, le 10 avril, à deux heures de l'après-midi, par Goumoy, entre Saint-Hippolyte et Maiche. Ils sont entrés par Zyneligier dans le canton de Berne. » (*Moniteur.*)

([1]) Voici l'étrange demande qu'ils adressèrent à la diète.

A la haute diète de la république suisse.

« Représentans de la libre Helvétie. Ennemis de l'arbitraire, prêts à braver toutes les vicissitudes du sort en servant la cause des peuples, nous nous sommes vus forcés de quitter la France et de réclamer votre protection généreuse. Les services que notre nation a rendus à l'Europe, nos malheurs parlent en notre faveur, et le ca-

l'agitation de la Suisse fait peur; quelques marches militaires, et tous ces réfugiés peuvent se précipiter sur la Savoie. La Russie n'a pas d'intérêt ni de dangers immédiats, mais depuis l'entrée des réfugiés polonais en Suisse, elle demande ce que le gouvernement de Berne compte faire de ces débris de l'insurrection: veut-elle se mettre en opposition avec l'Europe entière? Est-ce ici sa neutralité? comment veut-elle enfin qu'on la respecte elle-même si elle menace ainsi tous les gouvernemens? « Très honorés messieurs, chers amis et voisins, écrit la diète germanique à la diète helvétique. L'irruption en Suisse de plusieurs centaines de Polonais venant de la France, leurs intentions de révolutionner l'Allemagne, et la circonstance que des Polonais ont pris part à la révolte qui a eu lieu ici le 3 avril sont des faits notoires. La Confédération germanique est chargée et obligée de veiller à la conservation de la tranquillité et de la sûreté publique dans les États allemands; c'est à elle qu'il appartient de demander aux États voisins avec lesquels elle entretient des relations amicales, qu'il ne se forme pas sur leur territoire un foyer permanent de conspiration qui donne aux nations voisines des craintes criminelles et fondées, et les mette dans la nécessité de se

ractère polonais, l'honneur du soldat de la liberté est la plus sûre garantie de notre conduite dans votre patrie. Nous attendons votre réponse et nous sommes convaincus qu'elle sera celle des dignes descendans des Tell et des Winkelried; nous l'attendons, persuadés que les victimes du despotisme ne peuvent être repoussées de ce pays, qui a été de tout temps le foyer de la liberté.

« Zyneligier, 10 avril 1833.

« Au nom des Polonais réfugiés en Suisse.

« Le colonel L. Oborski, le colonel Palzkowicz, le major Szmudy, le lieutenant-colonel du génie Lelewel, le colonel Antonini, etc.

tenir tous les jours prêtes à se défendre contre l'attaque inopinée d'hommes qui ne cachent pas leurs intentions de répandre partout la révolte et l'anarchie. La Confédération germanique, pleine de confiance dans les lumières et les sentimens d'amitié et de bon voisinage de la très honorable Confédération suisse, ne doute pas qu'elle n'emploie tous les moyens qui sont en son pouvoir pour empêcher le mal que les États voisins d'Allemagne ont à craindre des intrigues des Polonais qui ont pénétré en Suisse, et d'écarter par là ces complications désagréables qui ne manqueraient pas d'en résulter, ainsi que de dispenser la Confédération germanique des mesures qu'elle se verrait, dans le cas contraire, forcée de prendre pour sa sûreté ([1]). »

Il ne restait donc plus à Berne que M. de Rumigny, cherchant à protéger de toutes ses forces la démocratie chancelante fondée par la Révolution de 1831.

([1]) Cette note était datée du 15 mai 1833 et accompagnait la note suivante de M. de Bombelles.

A S. E. le bourgmestre en charge du canton de Zurich, directeur fédéral.

« Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale et Royale en Suisse, est chargé par la haute diète de la Confédération germanique de vous transmettre la lettre ci-jointe, adressée à la très louable Confédération suisse. Dans la conviction que l'objet de cette lettre mérite d'être pris en très sérieuse considération par toute la Confédération, le soussigné se hâte de l'envoyer sans délai à Son Excellence, et il ne doute pas que le directoire ne sente la nécessité d'employer tous les moyens qui sont en son pouvoir pour engager tous les cantons de la Confédération suisse, à prendre les mesures les plus convenables et les plus énergiques, pour que les intrigues des Polonais qui ont pénétré en Suisse, n'influent pas d'une manière préjudiciable sur les relations amicales et de bon voisinage qui ont existé si heureusement jusqu'à présent entre l'Allemagne et la Suisse.

« *Signé* Comte DE BOMBELLES. »

Le directoire fédéral cherchait à mettre un peu d'ordre dans toutes les agitations et à satisfaire les puissances européennes.

Quand les ministres des autres cabinets lui font entrevoir l'état de désordre dans lequel se trouve la Suisse, les révolutions qui grondent à chaque moment, M. de Rumigny répond « que ce sont des affaires intérieures, et que le gouvernement français n'interviendra pas plus pour les régler qu'il ne permettra à d'autres d'intervenir. » Cela était bien (¹) et ici M. de Rumigny suivait les instructions du duc de Broglie, très disposé à maintenir l'indépendance de la Suisse. Mais ce que M. de Rumigny ne voyait pas assez, c'est qu'au point de vue de l'ordre même en France, la Suisse allait devenir un foyer d'insurrection permanente : plus tard n'est-ce pas là que toutes les conspirations fermenteront aussi bien avec le nom des Bonaparte qu'avec ceux de la République? La France monarchique sous une dynastie ou sous une autre, ne pouvait se séparer de la répression européenne. Cette

Circulaire du directoire fédéral à tous les États confédérés.

Zurich, 22 mai 1833.

«... Le directoire s'empresse de faire la présente communication aux États, et doit les inviter instamment à prendre les mesures convenables pour conserver invariablement les relations amicales avec tous les Etats voisins, ainsi qu'à maintenir soigneusement la position neutre de la Suisse dans toutes les circonstances, et de ne pas se laisser détourner par quoi que ce soit de l'accomplissement fidèle des obligations généralement reconnues dans le droit des gens d'un État envers l'autre. Si l'assertion de la Confédération germanique, que les Polonais venus en Suisse ont l'intention d'exciter des troubles en Allemagne, est fondée, ce que le directoire, vu l'absence de tout acte justificatif ne peut juger, il doit alors appeler les instructions positives des États, afin qu'on puisse remédier promptement et énergiquement à un inconvénient qui ne pourrait que trop facilement troubler d'une manière grave les relations amicales existantes avec les États voisins, léser les intérêts les plus précieux de la Suisse, et exposer à tous les événemens la Confédération désintéressée jusqu'ici dans la politique européenne. »

(¹) « L'ambassadeur français, comte de Rumigny, a bien mérité

ation gouvernementale des cantons que M. de Rugny voulait tant protéger en Suisse, quelle était-e d'ailleurs, et quelle sécurité pouvait-elle offrir? s émeutes dans chaque district; aujourd'hui à Berne, main à Zurich, à Schaffouse; les constitutions renrsées les unes sur les autres par un coup de main quelques cris d'enfans; les petits cantons se divint encore eux-mêmes: Genève et le canton de Vaud proie à l'anarchie; Berne aux mains de la bouroisie mitoyenne, débordée par le parti populaire; le-Ville à côté de Bâle-Campagne. Partout la dislotion, si bien que pour secouer le protectorat de la usse, un parti voulait que le canton de Neufchâtel t définitivement occupé par les troupes de la Conlération malgré son privilége de principauté prusenne, prétention repoussée par le roi de Prusse, insisnt pour que le canton de Neufchâtel restât dans Confédération avec son indépendance, afin d'avoir voix à la fédération.

« Le soussigné, chargé d'affaires de S. M. le roi e Prusse près la Confédération suisse, disait une ote de M. d'Olfers, a appris avec autant de regret que 'étonnement, par les journaux, qu'une majorité de éputations réunies à la diète de Zurich, doit avoir ris, par suite de la dernière déclaration du gouver-

e la Suisse: d'abord parce qu'il e s'est point mêlé de nos affaires ntérieures, et en second lieu parce u'il a refusé de se joindre aux mbassadeurs de Russie, d'Autrihe et de Prusse, qui voulaient aire une démarche en faveur de âle auprès du président de la diète germanique. Nous n'intervenons pas dans les affaires des autres, mais nous voulons aussi que l'on n'intervienne pas dans les nôtres. Il est temps enfin de donner à la Suisse des garanties de repos et de sécurité. »

(*Gazette de Zurich.*)

nement de Neufchâtel, un arrêté en vertu duquel le pays de Neufchâtel, qui est entré en 1815 comme principauté souveraine, appartenant à titre héréditaire à S. M. le roi de Prusse et reconnue par toutes les hautes puissances dans le pacte de la Confédération conclu de nouveau à cette époque, doit être, dans le cas d'un refus ultérieur, occupée militairement au nom de la Confédération pour contraindre le gouvernement à envoyer des députés à la diète susmentionnée. Le soussigné estime qu'il est de son devoir de protester de la manière la plus sérieuse contre l'exécution d'un arrêté aussi inattendu qu'inouï, de réserver de la manière la plus solennelle les droits du roi son maître, comme prince souverain de Neufchâtel, et comme co-garant de la neutralité reconnue par les hautes puissances à la Confédération suisse de 1815, et de déclarer publiquement que toutes les suites d'une atteinte aussi marquante portée aux droits des gens et aux traités existans, doivent retomber sur ceux qui prêteront la main à son exécution. Espérant néanmoins qu'après avoir mûrement pesé les rapports existans, les États confédérés ne procéderont pas à l'exécution d'un semblable arrêté, dont les conséquences pour la Confédération et pour les États qui la composent peuvent difficilement être appréciées, le soussigné prie S. Exc. M. Hess, président du directoire fédéral, de porter la présente protestation solennelle à la connaissance de toute la Confédération (1).

(1) *Réponse de la diète à l'ambassadeur de Prusse.*

« Comme la résolution que la diète a adoptée, à l'égard de Neufchâtel, ne concerne ce pays qu'en sa qualité de canton de la Suisse, ayant comme tel des devoirs à remplir envers la Confédération

On ne pouvait attribuer à une fausse terreur les craintes que le gouvernement de Turin surtout exprimait dans ses notes répétées sur l'agitation menaçante de la Suisse. La police du royaume sarde venait alors de découvrir un vaste complot qui se liait aux mouvemens républicains du Dauphiné et du Lyonnais (1). Ce complot à-la-fois militaire et civil comprenait des avocats, des officiers et des sous-officiers en activité de service; son but était de raviver le feu éteint autour de la constitution de 1821, une des illusions du parti libéral ou de ce qu'on appelait la jeune Italie. Le royaume sarde, je l'ai dit déjà, ne formait pas une unité de nation bien parfaite; dans la Savoie restaient des souvenirs et des traces de l'esprit français; le Piémont, avec sa nationalité à part, se rattachait un peu par son caractère et son indépendance aux mœurs et aux habitudes de la Suisse; le Piémontais était ferme dans ses desseins, précautionneux dans ses moyens; différent ainsi du Génois impétueux et loquace comme la race méridionale. La

aux termes de l'acte fédéral de 1815, la diète ne comprend pas pourquoi M. l'ambassadeur de S.M. le roi de Prusse a cru devoir protester contre cette résolution au nom de son souverain. C'est au contraire la diète qui proteste énergiquement contre l'acte d'intervention dans les affaires de la Confédération, que s'est permis son ambassadeur. Comment pourrait-il y avoir atteinte portée aux droits des gens et aux traités existans, alors qu'il s'agit uniquement d'assurer le maintien d'un pacte en vigueur? Ceux qui ont osé s'y soustraire sont seuls coupables. La diète a la confiance la plus entière dans la manière bienveillante dont les puissances européennes ont garanti la neutralité de la Confédération, de même qu'elle saura la défendre contre toute agression.

« Le bourgmestre en charge,
J.-J. Hess.
« Le chancelier, Amrhyn. »

(1) « Une conspiration dont les ramifications étaient assez étendues vient d'être découverte par le gouvernement de Savoie. Un

conspiration dont le gouvernement sarde s'inquiétait avait-elle un commencement d'exécution ([1]) et se liait-elle ainsi à ce mouvement général de propagande qui avait sa tête à Paris et ses mille bras partout? Rien n'était isolé à cette époque, tout s'enchaînait dans une trame sourde et dangereuse pour le repos de l'Europe. Le royaume sarde avait pour chef couronné un prince ferme, résolu, juste, soldat surtout; il ordonna des mesures sévères et des exécutions promptes. On put lire bientôt dans toutes les feuilles publiques les jugemens rapides et inflexibles portés contre les auteurs et les complices de ces complots destinés à bouleverser l'Italie: des commissions militaires firent justice des coupables avec une rigueur qui tenait aux circonstances; le gouvernement ne fit point de grâce, parce qu'il était fatalement menacé; il s'agissait d'une rébellion dangereuse et avouée, en ce cas toute répression vigoureuse est une triste nécessité des gouvernemens: il fallait constater que le pouvoir ne voulait pas se laisser envahir par les complots ([2]).

grand nombre d'arrestations ont eu lieu à Turin et à Gènes. On assure que beaucoup de Français sont compromis, et surtout des habitans de Grenoble. »

(*Moniteur* du 12 mai 1833.)

(1) Turin, 22 mai 1833.

« De nombreuses arrestations continuent d'être effectuées par suite de la conspiration que le gouvernement a découverte, et qui, dit-on, devait éclater le 20 juin. Suivant le plan des conjurés, les places d'Alexandrie, de Turin et de Gênes, devaient être livrées à des régimens dont les officiers étaient gagnés. A Chambery, un maréchal-des-logis-chef d'artillerie, prévenu d'avoir trempé dans le complot, a été fusillé. Toutes les troupes sont sous les armes, officiers et soldats; des postes sont établis dans les rues principales et sur les places; le gouverneur lui-même couche dans la caserne. Toute la ville est dans la consternation par suite des exécutions militaires et des arrestations nombreuses qui sont opérées. »

(2) Des mesures avaient été déjà

Dans la voie de ces mesures inflexibles, le gouvernement piémontais se trouvait en présence de deux esprits diplomatiques tout-à-fait opposés; j'entends parler des deux cabinets d'Autriche et de France. La cour de Vienne ne pouvait blâmer un système de sévérité tout entier dans ses idées hostiles à l'esprit révolutionnaire; seulement elle trouvait trop promptes, trop sanglantes ces exécutions qui tenaient aux mœurs italiennes, et l'Autriche aurait préféré comme répression, la captivité dans une citadelle, ce qui allait mieux à ses habitudes calmes et uniformes. En outre, sans fomenter elle-même des troubles dans le Piémont, peut-être la cour de Vienne désirait-elle un état de choses qui aurait nécessité son propre concours et son influence directe pour le raffermissement de l'ordre. Le roi Charles-Albert n'aimait pas les Autrichiens; les Piémontais avaient les mêmes répugnances : si donc à l'aide des simples mesures de police ou de répression judiciaire on pouvait contenir l'esprit séditieux dans le royaume, il fallait le faire pour éviter l'occupation autrichienne, vivement repoussée par la politique générale de la noble maison de Carignan. Le ministère piémontais était un peu plus avancé dans

prises contre l'introduction des pamphlets et des mauvais livres :

Décret du roi de Sardaigne, daté de Turin, le 28 mai 1833.

« Charles-Albert, etc. La multiplicité et la quantité de livres, journaux et écrits qu'on introduit et qu'on fait circuler clandestinement dans nos États, et les funestes conséquences qui en résultent, nous ont fait reconnaître l'insuffisance des lois actuelles et sentir la nécessité de nouvelles dispositions plus énergiques, afin de prévenir et de réprimer de tels abus. En conséquence, de notre certaine science et autorité royale, après avoir entendu l'avis de notre conseil d'Etat, nous avons, par les présentes, ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1er. — L'introduction

le sens autrichien que le roi Charles-Albert. En tous les cas on ne pouvait se décider sans prendre les conseils et les avis d'une puissance au moins aussi intéressée que l'Autriche à l'indépendance du Piémont; je veux parler de la France.

M. de Barante, ambassadeur en Sardaigne, n'était point à Turin lors des si graves mesures du roi Charles-Albert; la session des Chambres, fort longue cette année, l'avait rappelé à Paris, et l'ambassadeur dut en être aise, parce que son absence l'empêchait de prendre couleur dans ces circonstances exceptionnelles, et au moment où le roi Charles-Albert se jetait dans une répression peut-être exagérée. Néanmoins, la France dut adopter un système diplomatique comme elle en avait pris un pour les franchises de la Confédération germanique; on établit donc à Paris la théorie suivante : « Le roi de Sardaigne était maître dans ses États; nul n'avait le pouvoir ni l'intention de l'en empêcher; les jugemens prononcés contre les rebelles étaient des actes de la souveraineté même; ils pouvaient être sévères, blâmés au fond de la conscience, mais au demeurant ils étaient et devaient être libres comme la justice d'un pouvoir indépendant. A ce point de vue la France n'avait rien à tenter que de simples observations morales dans l'intérêt du roi lui-même et

des pays étrangers dans nos Etats, de livres, journaux ou autres écrits, ou dessins quelconques, tant imprimés qu'en manuscrits, contraires aux principes de la religion, de la morale et aux lois de notre monarchie, sera, outre toutes les peines prescrites, punie d'une peine corporelle de prison ou de fers depuis un an jusqu'à trois ans, laquelle pourra s'étendre même aux galères depuis un jusqu'à cinq ans, lorsque, par le nombre des exemplaires ou par d'autres circonstances, il paraîtra qu'ils ont été introduits dans le dessein d'être répandus... »

de ses rapports avec le peuple. La question changerait de face eu égard aux négociations de l'Autriche et du Piémont, et si ces négociations prenaient un caractère en dehors des traités généraux; les bruits répandus par la presse sur ce point étaient fort exagérés; ce n'aurait été qu'à la dernière extrémité, après l'épuisement de toute force, que le roi Charles-Albert aurait pu appeler le concours des Autrichiens, et l'on n'en était pas là. De sorte que M. de Barante, tout en recevant l'invitation de se rendre à son poste, ne devait point hâter sa route ni brûler le chemin; sa mission était de voir, d'attendre, il n'y avait aucune nécessité à se trouver au milieu d'événemens de telle nature que l'on ne pouvait s'empêcher de les blâmer; or en censurant on sortait de son droit (1). L'approbation tacite eût été une faiblesse, les observations, un acte en dehors des priviléges de l'ambassadeur. M. de Barante, n'ayant donc aucun motif pour se rendre en toute hâte à Turin, vint séjourner quelques jours en Auvergne, puis se mit en route pour l'Italie. Les rapports jusqu'ici avaient été pleins de franchise entre les deux cours (2); toutesles correspondances criminelles entre les républicains de France et les insurgés du Piémont étaient communiquées; on échangeait avec loyauté les renseignemens sur les projets réciproques de tous les mécontens si nombreux de part et d'autre. Dans cette politique, la France était aidée par l'Angleterre, dont l'influence

(1) L'esprit intelligent et calme de M. de Barante avait parfaitement compris que sa présence serait inutile à Turin.

(2) M. de Barante alla même faire un voyage aux îles Borromées, afin d'éviter tout contact avec le gouvernement sarde.

était fort grande à Turin, comme étant l'alliée la plus calme et la plus désintéressée. Jusqu'à un certain point, la France et l'Autriche ont des intérêts, des prétentions croisées à Turin, tandis que l'Angleterre agit sans arrière-pensée. Ce sentiment d'une alliance purement morale est de nature à former un lien très fort et très durable ([1]).

En pleine paix européenne, l'Autriche gardait des forces considérables dans le Milanais; les camps de manœuvre étaient de véritables armées, avec artillerie, corps de génie, tous les élémens d'une active campagne. Et pourtant, à cette époque le cabinet de Vienne avait moins de craintes sérieuses que des projets sur la durée et la stabilité de son pouvoir en Italie. Tout en exagérant ses mesures protectrices envers le Piémont et la Suisse, l'Autriche savait bien que le royaume Lombard-Vénitien ne pouvait effacer l'écusson de ses armoiries ; ce que voulait donc le cabinet de Vienne, c'était, en perpétuant un certain état de crainte parmi les cabinets italiens, les amener à réaliser sa vieille idée d'une fédération ([2]), laquelle à l'exemple de la Confédération germanique tiendrait sur pied un vaste contingent de forces pour réprimer toutes tentatives d'insurrections : c'est dans ce sens

([1]) Les ministres du gouvernement de Sardaigne ne se cachaient pas de cette sympathie pour l'Angleterre.

([2]) Le système de la fédération italienne stipulait un contingent de troupes pour chaque souveraineté, comme en Allemagne :

Royaume des Deux-Siciles.	40,000 h.
Rome.	15,000
Sardaigne.	25,000
Royaume Lomb. Vénitien.	45,000
Toscane,	7.000
Modène, Parme et Lucques.	3,000
Total.	135,000 h.

Le siége de la fédération italienne eût été placé à Vérone.

qu'elle agissait sur la Toscane, à Rome et à Naples. La Toscane aurait adhéré la première sans difficulté à ce plan de la politique autrichienne. Ne se liait-elle pas par famille, par intérêts à tout ce système de la cour de Vienne?

A Rome, il y avait lutte entre la crainte qu'inspirait l'esprit des révolutions, et ce sentiment d'indépendance que le Saint-Siége voulait conserver pour perpétuer le caractère de neutralité catholique; l'état des esprits s'était beaucoup amélioré; l'occupation d'Ancône, loin de nuire à la police pontificale, l'avait secondée avec dévoûment; Rome avait pris des Suisses à sa solde, et la levée spontanée des volontaires (*papelini*) avait répandu dans les légations, une terreur suffisante pour comprimer l'esprit de révolution bourgeoise. Le Saint-Siége faisait donc des observations timides, modérées, au ministre autrichien, et néanmoins assez explicites pour repousser toute demande trop tranchée et capable de compromettre Rome avec la France; si l'Autriche occupait encore une partie des légations, Ancône voyait flotter le drapeau tricolore; cet état irrégulier ne permettrait pas de prendre une résolution spontanée, mais il aidait à rester dans une politique tempérée et mitoyenne.

A Naples, le jeune roi avait d'abord suivi une impulsion libérale, intelligente, calme et modérée. Dans ces sortes de concessions, si l'on s'arrête on est toujours accusé de reculer. Les libéraux napolitains demandaient donc plus que le roi ne pouvait accorder. Deux actions diplomatiques hostiles l'une à l'autre existaient à Naples comme à Rome, comme à Turin, je le répète, celle de la France et celle de l'Autriche,

et avec elle la médiation de l'Angleterre qui se mêlait partout à la question italienne ([1]). Le cabinet de Vienne poussait, à la ferme répression de toute agitation libérale par une confédération militaire à laquelle le roi de Naples aurait adhéré ; tandis que la correspondance de France, attentive et bienveillante (je crois celle de la reine Marie-Amélie), conseillait des concessions modérées, réfléchies et complétement en harmonie avec l'esprit nouveau de la civilisation. Cette correspondance avait dominé les premiers temps du règne; on s'en était aperçu, et cependant le système autrichien commençait à se montrer de nouveau. Le jeune roi hésitait, s'arrêtait, timide devant chaque difficulté ; et la crainte du péril autorisait M. de Metternich à pousser le prince vers l'idée fixe de la fédération italienne : « Il croyait le moment décisif et la situation menaçante; le carbonarisme ancien cherchait à s'emparer de la bienveillance du roi de Naples, de sa jeunesse, pour relever le drapeau de la constitution de 1821. Qu'il regardât autour de lui! où espérait-on le conduire? Ni plus ni moins qu'au système révolutionnaire qui avait expulsé le roi défunt. »

Il faut remarquer que si la France gardait de justes ménagemens dans ses démarches sur les actes intérieurs de chaque gouvernement particulier en Italie, alors même qu'elle les désapprouvait, il n'en était pas ainsi sur ce grand projet de la fédération militaire qui préoccupait tant M. de Metternich. Sur ce point, le duc de Broglie faisait observer « que c'était

([1]) Au mois d'août 1833, une conspiration fut sur le point d'éclater à Naples; on la réprima avec fermeté, mais avec moins de rigueur que dans le Piémont.

changer entièrement les bases de l'ordre politique établi par les congrès; la France était traditionnellement la protectrice des petites principautés italiennes et partie signataire aux transactions de Vienne; si donc l'Autriche obtenait le gouvernement fédératif de l'Italie, la France, dans l'intérêt de sa politique et de son commerce, ferait occuper différens points, tels que Civita-Vecchia et même la forteresse de Gaëte, et garderait Ancône; parce qu'enfin si l'on était d'accord sur une politique de répression commune, il ne fallait pas qu'elle fût le prétexte de l'agrandissement démesuré de l'influence autrichienne. C'était ainsi que la France avait agi en Allemagne, en Suisse, et cet exemple elle le suivrait en Italie avec le même soin et la même persévérance (1). »

Dans cette complication d'intérêts, cependant, l'Europe inquiète devait prendre des mesures de police générale contre les efforts de la propagande. Pour les cabinets plusieurs points restaient à examiner : les uns se rattachaient à des embarras particuliers, tels que les questions d'Orient, de Belgique; les autres se mêlaient à l'ensemble même de la situation, à l'esprit agité de la société, et surtout à cette ardeur d'enseignement et de propagande qui semblait dominer la tendance de la révolution. Les hommes d'État de l'Europe, le prince de Metternich, M. Ancillon (2), le comte de Nesselrode, souhaitaient tous de se voir et de s'entendre, et ils désiraient tous que les souve-

(1) *Note de l'ambassade française à Vienne.*

Ce fut là un des griefs les plus vifs du prince de Metternich contre le gouvernement français.

(2) M. Ancillon était alors fort aigri par les dépêches passionnées de M. de Werther sur la tolérance de M. de Broglie.

rains pussent se rapprocher eux-mêmes, afin d'imprimer plus de solennité aux négociations. La présence d'un congrès était susceptible d'imposer quelques craintes à l'esprit révolutionnaire ; le concours des souverains arrêterait les mauvaises tendances et constaterait surtout que la cause des rois n'était pas perdue encore. Afin de préparer ce congrès, et pour aviser aux affaires les plus pressées de l'Allemagne, les ministres d'Autriche et de Prusse, ainsi que les représentans des petits États se virent préalablement à Tœplitz, vieux nom de conférence et d'assemblées répressives. Il s'agissait de confirmer d'abord les dernières résolutions de la diète germanique et de résoudre la question hollando-belge au point de vue qui seul pouvait efficacement intéresser la Confédération allemande, c'est-à-dire la possession de la forteresse du Luxembourg, une de ses barrières protectrices.

Il fut dit dans cette conférence préliminaire de Tœplitz : « Que la résistance du roi des Pays-Bas ne devait être ni approuvée ni encouragée ; la séparation entre la Belgique et la Hollande était une affaire finie ; tôt ou tard la Belgique se lierait à l'Allemagne par les chemins de fer, la Meuse et le Rhin ; les engagemens pris par le roi des Belges assuraient l'ordre et la garantie des intérêts ; dès-lors il n'y avait plus que la possession du Luxembourg qui pût être une difficulté réelle, et celle-là serait décidée souverainement par la diète de Francfort. Les conférences devaient rester allemandes et reconnaître la nécessité impérative de préserver les gouvernemens et les peuples de toute propagande : on devait faire entendre au cabinet de

Paris que l'Allemagne une et franchement unie prendrait les armes avec vigueur pour la cause commune et européenne. La paix, au reste, était son vœu comme elle était la nécessité du monde.

Après les conférences préliminaires de Tœplitz toute l'attention des hommes d'État se porta sur la réunion projetée des souverains de Prusse, d'Autriche et de Russie, qui devait sanctionner avec solennité les points difficiles de la situation. Devait-on appeler cette réunion un congrès (1)? on eût par là exagéré la nature et l'importance même de la réunion. A Vienne, en 1814, à Troppau, à Laybach, à Vérone même toutes les puissances étaient représentées; la France, l'Angleterre surtout y avaient des ministres. Ici ce n'était et ne pouvait être qu'une entrevue particulière et je dirai même incomplète, puisque deux grandes nations, qui jusqu'alors avaient joué un rôle si actif dans les affaires du monde, n'avaient là aucun représentant.

Les souverains qui allaient se rendre à Muntz-

(1) Cependant *la Gazette d'Augsbourg* ne donnait que le titre de réunion à ce rapprochement des souverains : « Enfin est parvenu à maturité ce projet de réunion de trois grands monarques qui vont garantir et consolider l'état actuel de l'Orient et de l'Europe. Tout ce qu'il y a de plus essentiel a probablement déjà été convenu d'avance. Nous n'avions que peu d'espoir de voir se réaliser ce projet de conférence; mais l'empereur Nicolas en ayant vivement senti la nécessité urgente, a bravé tous les inconvéniens d'un pénible voyage, et sans s'inquiéter de plus d'une affaire importante qui pouvait exiger sa présence à Saint-Pétersbourg, il vient d'exécuter ponctuellement sa promesse de se trouver au rendez-vous. Qui pourrait donc révoquer maintenant en doute que cette réunion n'ait pour objet de traiter en commun les questions vitales de la politique européenne, dont la présence des trois monarques en personne peut seule amener la solution? On a long-temps été dans l'indécision sur la ville où la réunion pourrait avoir lieu. Le choix est enfin tombé sur Muntz-Graëtz, dans le cercle de Runtzlau, près de la fron-

Graëtz ([1]), aux frontières de la Silésie, n'étaient ni du même âge ni de la même tendance politique. L'empereur François II, très avancé dans la vie, un peu maladif, esprit calme, limpide, était incapable d'une résolution brusque ou emportée; le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, était peut-être encore plus fatigué de ses longues luttes aux jours de malheurs; jusqu'ici, par sa sagesse tempérante, il avait empêché la guerre qui était au cœur de la noblesse prussienne; ce n'était pas manque de dignité ou crainte des batailles, mais il y avait chez lui épuisement de toutes les idées un peu fortes, appréhension de toutes secousses violentes. Il ne resterait donc à Muntz-Graëtz de grandiose, d'exceptionnel d'un peu fort et tenace, que l'empereur Nicolas, alors à trente-sept ans, avec une grande vigueur de volonté, une finesse extrême, et aussi une raison instinctive qui le faisait écouter les conseils de la modération et de l'expérience. L'empereur Nicolas ne voulait se décider que par les intérêts suprêmes de son empire, imitant ainsi en tous points son frère Alexandre; il avait désiré que le prince royal de Prusse accompagnât son père au congrès,

tière de Silésie, où le comte de Waldstein possède un vaste château, contenant cinquante appartemens de maître et dans les dépendances duquel se trouve aussi un pavillon de chasse. »

([1]) « A Tœplitz, il n'y a eu que des causeries sur l'Allemagne; M. de Tatitscheff n'a fait que paraître à Tœplitz, sans pouvoir suffisant, et réservant à son souverain une part plus active et plus directe dans les grandes négociations qui, dit-on, doivent s'ouvrir. Le czar aime à faire ses affaires lui-même; on se tromperait sur son caractère si on supposait la moindre influence à ses ministres; Nicolas agit directement, et l'on assure que c'est une lettre autographe qu'il a écrite à l'empereur d'Autriche et au roi de Prusse, qui a amené l'interruption si brusque de l'entrevue de Tœplitz pour la transformer en un congrès. »

parce que le jeune héritier de Frédéric-Guillaume avait montré une certaine audace de résolution qui plaisait à l'empereur Nicolas et que celui-ci voulait caresser; il le savait à la tête d'un parti nombreux et fort dans la vieille monarchie prussienne; il le savait partisan des idées de répression et de guerre. Il espérait fortifier cette âme chevaleresque qui rêvait encore les jours d'une Allemagne belliqueuse et ardente comme sous la noble Louise sa mère.

Les ministres qui accompagnaient les souverains à Muntz-Graëtz étaient pour la Prusse M. Ancillon, caractère calme, compassé, bourgeois fort ulcéré des derniers actes du gouvernement français sur la Belgique, et ne voyant plus dès-lors les questions avec le sang-froid nécessaire. M. de Nesselrode qui accompagnait l'empereur Nicolas, était le reflet intelligent et un peu craintif de ses volontés : l'empereur Nicolas faisait beaucoup par lui-même. Il avait plutôt besoin d'un interprète correct, d'un secrétaire d'État que d'un ministre dirigeant, et M. de Nesselrode avait accepté cette situation. Sur eux tous, le prince de Metternich avait une supériorité incontestable; elle venait de son esprit et de sa position : son esprit avait plus d'étendue, sa position plus de liberté, et avec tout cela une tempérance, une habileté qui se passionnait volontairement et revenait à son état normal aussi à volonté. Pour seconder la pensée de répression, M. de Metternich aurait marché avec la Russie, s'il n'avait eu l'expérience que souvent le cabinet de Pétersbourg faisait servir les pensées d'ordre à des idées d'agrandissement; et depuis la question d'Orient, le ministre autrichien était en inquié-

tude et en méfiance : accepterait-on son caractère de médiateur sur ces graves intérêts?

Dès qu'on apprit en France et en Angleterre la réunion des souverains à Muntz-Graëtz, une sorte d'inquiétude se manifesta dans les deux cabinets : qu'allait-il se passer là? Etait-ce un congrès de coalition, un renouvellement des stipulations secrètes de Chaumont? M. de Talleyrand et lord Palmerston furent également blessés de l'indifférence qu'on avait mise à leur égard, en omettant de les appeler dans une délibération continentale. Ce dépit fut ressenti à un degré différent. M. de Talleyrand, habitué jusqu'alors à prendre part à tous les grands actes de la diplomatie, la voyait se séparer de lui (1), de ses intérêts, de ses pensées; lord Palmerston se vit atteint dans cette fierté superbe qui apercevait en tout une insulte pour l'Angleterre : c'était une sorte d'oubli de ses forces et de sa situation sur le continent où elle dominait depuis un siècle : était-il possible d'arrêter quelque chose de sérieux sans l'Angleterre? La tactique de M. de Talleyrand fut dès-lors de montrer qu'il existait une intimité toujours plus grande entre la France et l'Angleterre, comme pour balancer les résolutions qui seraient prises à Muntz-Graëtz, et ces résolutions devaient déterminer entre les cabinets de Londres et de Paris une alliance de plus en plus étroite dans la question d'Orient comme sur celle de l'Espagne et du Portugal. Cependant, on put remarquer que lord Minto se rendait en Alle-

(1) Chacun savait l'extrême susceptibilité de M. de Talleyrand, qui lui fit plus d'une fois compromettre les grandes affaires.

magne pour un voyage, disait-on, de simple agrément, mais avec la mission de visiter Tœplitz et Muntz-Graëtz; on ne doutait pas qu'il n'eût l'ordre de s'enquérir, de tout entendre, de voir enfin ce qui serait résolu. Il fut douloureux pour la diplomatie française de n'avoir à Muntz-Graëtz aucun représentant. Le maréchal Maison espérait s'y faire inviter en invoquant ses souvenirs de Moreau et de la Restauration de 1814; il ne put y réussir. L'Europe fit une faute, elle suivit plutôt ses dépits que la raison d'État. A Muntz-Graëtz on ne put rien résoudre de hardi ni de définitif, car il était impossible de ne pas tenir compte dans la balance d'une nation aussi forte, aussi considérable que la France. C'était s'annuler de pleine volonté.

Sur quel point, en effet, allait-on délibérer? On devait causer sur beaucoup de choses, prévoir des éventualités; mais des résolutions générales il en serait difficilement arrêté. Il y avait des questions qui tenaient aux intérêts spéciaux des trois puissances, d'autres se rattachaient à la politique universelle. Au premier ordre d'idées se liait la situation de la Pologne; il fut bien entendu que l'état des choses actuellement existant serait maintenu (1), et qu'en cas d'émotion nouvelle les trois puissances se prêteraient un mutuel concours pour la répression de l'esprit de ré-

(1) «La Prusse, la Russie et l'Autriche signèrent alors un traité relatif à la Pologne, dans lequel ces puissances prévoyaient le cas de nouvelles tentatives pour troubler le repos public et changer l'ordre de choses existant; elles devaient se communiquer mutuellement tout ce qui parviendrait à leur connaissance et arrêter en commun les mesures nécessaires pour comprimer les efforts du parti révolutionnaire. Chaque puissance devait tenir disponibles, trente-cinq mille hommes de troupes destinées à réprimer les troubles qui pour-

volte comme une conséquence du traité de partage : ici donc aucune difficulté, parce que les intérêts étaient communs. Depuis la Révolution de Juillet les trois cabinets s'étaient tenus en parfaite intelligence pour la répression des troubles de Pologne.

Sur la question d'Orient, la réunion de Muntz-Graëtz ne produisit que des explications et des prévoyances pour chaque éventualité d'un avenir qu'on ne pouvait calculer encore; et afin de calmer les inquiétudes de M. de Metternich sur les desseins réels de la Russie, l'empereur Nicolas déclara que son dessein était d'accepter la médiation amicale de l'Autriche sur l'exécution du traité d'Unkiar-Skelessi; que ce traité n'avait pour but que la sûreté de la Porte; qu'au jour où le sultan lui-même déclarerait n'avoir plus besoin de l'appui exclusif que lui assurait ce traité, tout rentrerait dans le droit commun; qu'il ne demandait pas mieux que le concours et les bons offices de l'Autriche pour amener un résultat favorable à la paix. Le danger, au reste, était calmé pour le sultan; Mehemet-Ali s'était retiré, et fort heureusement la protection de la Russie était trop bien constatée pour que le pacha tentât une nouvelle guerre : l'empereur répéta plusieurs fois que la Russie n'avait aucune vue ambitieuse personnelle, égoïste; que si néanmoins tel événement pouvait surgir d'une nature assez capitale pour dissoudre l'empire ottoman, toute idée de partage, de

raient éclater; et la puissance menacée aurait alors le droit de requérir les corps alliés, ceux-ci marcheraient même sans attendre aucune réquisition. Au cas d'une nouvelle tentative de révolution en Pologne, il n'y aurait aucune différence entre ces troupes ; elles seraient employées pour le même but et entreraient sur le territoire respectif des trois cours alliées. »

(*Pièces diplomatiques.*)

division aurait lieu nécessairement en commun, car ce serait l'événement le plus sérieux, le plus capital de l'époque moderne. Est-ce qu'en ce cas on pouvait croire que l'Autriche ne serait pas consultée sur la question d'Orient? Il dut être bien entendu qu'on ne blesserait en rien les anciens rapports d'alliance et de protection qui existaient entre le cabinet de Vienne et la Porte Ottomane : avant toutes choses l'union, la paix, et la médiation morale de M. de Metternich, qui seul pouvait se faire entendre de l'Angleterre et la rassurer sur le traité d'Unkiar-Skelessi (1).

Le point principal sur lequel portèrent les conférences de Muntz-Graëtz se rattachait surtout à ce qu'en diplomatie on appelle l'état moral de l'Europe. Et ici il est bien essentiel de faire connaître l'opinion respective de tous les souverains sur l'attitude de la France depuis 1830. Il résulte des pièces, des documens consultés qu'il ne fut à Muntz-Graëtz nullement question de la branche aînée, de son rétablissement et de ses droits; d'autres intérêts plus graves occupaient les hommes d'État. Les démarches même des royalistes français furent repoussées; le congrès mit une sorte d'affectation à se séparer de toute idée de restauration, parce qu'on avait reconnu loyalement une autre dynastie (2). Charles X dut s'éloigner de Prague pour ne point trop se rapprocher du congrès; sa cour traitée avec politesse n'eut aucune action

(1) Je tiens ces renseignemens d'une source certaine; ces détails expliquent la médiation qu'offrit immédiatement l'Autriche à la Russie et à l'Angleterre par l'office du prince de Metternich, en séparant cette dernière de la France.

(2) Le parti légitimiste ne pardonna point cette indifférence, et

sur cette royale assemblée ; il ne fut question sérieusement ni de la duchesse de Berri ni de M. le duc de Bordeaux ; l'Europe considérait cette question comme très ajournée depuis surtout la malheureuse entreprise de Madame. On ne voulut mêler aucune difficulté accidentelle à la pensée générale des cabinets, et si l'empereur de Russie était disposé à montrer plus de tendance pour une restauration et plus d'aigreur contre les faits accomplis, le calme de M. de Metternich, l'expression fatiguée de la politique du roi de Prusse n'auraient pas permis la réalisation d'un projet qui serait sorti de la politique réfléchie des intérêts matériels.

Les résultats généraux de la négociation belge furent également acceptés par le congrès de Muntz-Graëtz comme ils l'avaient été à Tœplitz ; ils se résumaient ainsi : 1° séparation de la Belgique avec la Hollande ; 2° la royauté de Léopold indépendante et libre ; 3° la nécessité impérative de terminer au plus vite les différends qui existaient entre les deux royautés sur des intérêts de frontière ou de finances ; 4° enfin, et quelles que pussent être les remontrances du prince royal de Prusse (¹), il fut bien entendu qu'il n'y aurait de *casus belli* que si les intérêts allemands étaient sérieusement compromis ; telle serait, par exemple, l'éventualité où le grand duché de Luxembourg serait refusé à la Confédération germanique. Pour l'hypothèse d'un armement général

c'est la première cause de sa séparation avec l'empereur Nicolas.

(¹) Des ordres très précis furent envoyés aux ambassadeurs de Russie, de Prusse et d'Autriche à Londres, afin de hâter la solution définitive de la question belge.

il fut demandé quel serait le concours que la Russie pourrait prêter à la Confédération, et l'empereur Nicolas déclara que cent vingt mille hommes seraient à la disposition du roi de Prusse comme arrière-garde dans une campagne qui aurait pour but de protéger la Confédération germanique. Les liens intimes des trois souverains sous ce rapport se cimentèrent d'une manière indissoluble; les contingens furent fixés, seulement il fut bien entendu qu'on éviterait le plus possible les occasions d'en venir à l'extrémité d'une guerre (1), et qu'enfin si elle était inévitable le premier besoin de tous serait de prouver aux peuples que la guerre était juste et fondée sur les intérêts du repos général ou la dignité de la nationalité méconnue.

La préoccupation dominante du congrès de Muntz-Graëtz fut la propagande alors si profondément organisée. On posa la question suivante, curieuse par son texte : le gouvernement français établi depuis 1830 a-t-il la volonté sincère de réprimer cet esprit désordonné de rébellion et de révolte en Italie, en Alle-

(1) Il fut fourni à la conférence de Muntz-Graëtz l'état exact des forces que possédaient alors sur pied les puissances continentales. Le voici textuellement :

Armée russe.

Infanterie de la garde impériale et de la ligne, grenadiers, chasseurs à pied : 194 régimens.	285,000 hom.
Cavalerie de la garde et de la ligne : 102 régimens de cuirassiers, houlans, dragons, hussards et cosaques réguliers.	68,000
Artillerie et troupes du génie. 960 bouches à feu.	30,000
Total.	383,000 hom.

Armée autrichienne.

Infanterie de ligne et légère, autrichienne et hongroise.	250,000 hom.
Cavalerie, les escadrons au complet.	49,000
Artillerie, etc.	22,000
Total.	321,000 hom.
Non compris 75 bataillons de landwehr évalués à	80,000
Et les régimens des frontières comprenant	60,000
Total général.	461,000 hom.

magne, partout où son action peut se faire sentir? et avec cette volonté a-t-il la force de répression nécessaire pour contenir l'esprit des révolutions? Sur le premier point le prince de Metternich se montra d'une extrême justice, et de concert avec la Prusse il constata les efforts que partout ce gouvernement avait faits pour comprimer la propagande: « on en avait la preuve par ses communications journalières, par la surveillance qu'il exerçait sur les réfugiés; il fallait lui en tenir compte: c'était pour lui une rude tâche, car né d'une révolution comment s'en séparer d'une manière absolue? Quant à la force de répression, il y avait des hommes de bien en France, des esprits dévoués au maintien de la paix et de l'ordre européen, seulement il fallait avoir de la patience; le gouvernement français enlacé lui-même par les sociétés secrètes avait résolu de s'en débarrasser; cette année des efforts seraient tentés, les Chambres paraissaient mieux disposées, on espérait avoir de bonnes lois contre les associations, et engager le combat s'il le fallait avec elles; le gouvernement français était décidément aux prises avec le parti républicain dans une bataille légale, et cette année on obtiendrait des lois contre la presse, les associations. Enfin, on avait

Armée prussienne.

Garde royale.	22,000 hom.
Armée de ligne divisée en 8 corps, tous formés d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et présentant y compris les *Kriegs* (réserves), un effectif de	145,000
Landwehr du premier banc.	168.000
Total.	335,000 hom.

Armée de la Confédération germanique.

Bavière.	50,000 hom.
Saxe.	18,000
Wurtemberg.	18,000
Bade.	14,000
Hesse.	8,000
Les contingens des petites principautés s'élevant en tout à	43,000
Total.	151,000 hom.

l'espoir d'en finir avec le désordre moral des esprits.

Ces informations secrètes communiquées à l'empereur de Russie constatèrent le bon vouloir de la monarchie du 9 août pour se lier au système européen : on n'avait plus d'autre parti possible que de la soutenir dans son œuvre. Dès-lors le congrès de Muntz-Graëtz se borna à des traités éventuels, à de encas sur l'avenir ; sa réunion avait pour but plutôt une démonstration diplomatique qu'une démarche hostile contre les faits accomplis ([1]). On voulait témoigner à la France révolutionnaire que l'Europe monarchique était prête à soutenir une lutte ; il ne fut fait rien au-delà, les intérêts n'étaient pas les mêmes, pour prendre des résolutions unanimes comme autrefois à Laybach ou à Vérone. Les temps étaient changés ; aucune résolution militaire ne fut donc arrêtée, on confirma l'acceptation des faits accomplis, seulement il fut convenu que la question allemande serait soutenue par tous les moyens, et que la Confédération germanique resterait maîtresse chez elle.

(1) La plupart des conventions secrètes de Muntz-Graëtz furent plus tard converties en édits publics. En voici un exemple :

« Pour affermir davantage les relations d'amitié et de voisinage qui existent entre nous et nos États et LL. MM. l'empereur de Russie, roi de Pologne et le roi de Prusse, et prenant en considération l'intérêt égal des trois puissances, au maintien de la tranquillité et de l'ordre légal dans les provinces polonaises soumises à leur souveraineté, nous avons arrêté d'un commun accord avec Leurs Majestés, les dispositions qui suivent :

« Quiconque commettra dans les États de l'Autriche, de la Russie ou de la Prusse, les crimes de haute trahison, de lèse-majesté ou de révolte à main armée, ou qui entrera dans un complot dirigé contre la sûreté du trône ou du gouvernement, ne trouvera ni asile ni protection dans les autres États. — Les trois cours s'engagent au contraire à ordonner l'extradition immédiate des individus accusés des crimes ci-dessus spécifiés lorsqu'il y aura eu réclama-

Ce fut donc autant pour compléter le congrès de Muntz-Graëtz que pour donner un témoignage public de déférence à l'empereur d'Autriche que tous les ministres de la diète furent appelés à Vienne, sous la présidence du prince de Metternich. Là durent encore être arrêtées des mesures coërcitives sur l'Allemagne, et la nécessité de réprimer les assemblées représentatives, les universités, et ce qui restait encore d'une presse libre. L'Europe semblait prévoir qu'il y aurait une nouvelle lutte en France; lutte immense contre une insurrection organisée presque publiquement avec des clubs et des associations avouées: était-il possible, en effet, que l'Europe restât paisible tant qu'elle voyait la société des *Droits de l'homme* jeter ses ramifications sur tous les points de la France et du monde, un jury qui acquittait toujours par peur ou mauvaises passions ([1]), une presse qui discutait le principe du gouvernement sans respect pour les personnes et les choses inviolables. Cette désorganisation profonde que l'idée de 1789 avait jetée dans

tion de la part du gouvernement auquel ces individus appartiendront; mais il est bien entendu que ces dispositions n'auront point d'effet rétroactif. — Après être convenu avec S. M. l'empereur de Russie, roi de Pologne et S. M. le roi de Prusse, que les engagemens ci-dessus stipulés seraient simultanément publiés officiellement dans les trois États, nous les promulguons par le présent édit et les portons à la connaissance de nos sujets pour qu'ils leur servent de règle. Nous ordonnons en même temps à tous nos fonctionnaires civils et militaires et autres autorités de tenir la main à leur exécution pleine et entière à partir du 1er mars 1834.

« Donné dans notre capitale de Vienne, le 4 janvier 1834, et dans la quarante-deuxième année de notre règne.

« *Signé* FRANÇOIS. »

([1]) Il y eut toujours un peu de vague dans tout ce qui fut résolu à cette époque, et on peut s'en faire une idée par l'article qu'on va lire ici : « Le congrès des monarques est terminé; l'empereur

les esprits devait être déracinée par une législation prévoyante et ferme ; il ne suffisait pas d'avoir vaincu la révolution dans les rues, il fallait la briser dans son principe. Voulait-on rendre à la France sa splendeur morale et sa grandeur diplomatique? il fallait attaquer de front l'esprit révolutionnaire; labeur immense pour les hommes d'État et peut-être au-dessus des forces humaines.

de Russie a quitté Muntz-Graëtz po r visiter la Pologne. Les politiques de tous les pays et de toutes les nations se perdent en conjectures, par rapport aux décisions que les monarques peuvent avoir prises à Muntz-Graëtz et l'on répand à cet égard les bruits les plus contradictoires. Nous pouvons assurer que cette entrevue des monarques n'a eu lieu qu'avec les plus pacifiques et les plus nobles intentions de garantir ce qui existe contre les effets désastreux de la propagande sur le bonheur et le repos des peuples; que l'on ne veut que le droit et la justice, le salut et la prospérité des nations, mais que l'on veut aussi s'opposer avec vigueur à tous les efforts futurs du parti qui désire les bouleversemens et que partout on cherchera à les étouffer dès leur naissance.»

(*Teutsche-Vaterlandszeitung.*)

CHAPITRE VI.

ESPRIT PUBLIC DES PROVINCES, ACTES MINISTÉRIELS.

(JUIN 1833 A MARS 1834.)

Causes de l'agitation provinciale. — La presse. — L'administration. — La garde nationale. — L'opinion royaliste. — La majorité de M. le duc de Bordeaux. — La cour de Charles X. — Voyage à Prague. — Gouvernement de Paris. — Préfecture de la Seine. — Retraite du comte de Bondy. — M. de Rambuteau préfet. — La police de M. Gisquet. — Caractère violent des poursuites de M. Persil. — La cour d'assises. — Premier procès pour attentat. — Poursuites contre la société des *Droits de l'homme*. — Acquittement. — La condamnation de M. Cabet. — La presse politique. — Publications de M. Bérard, de M. Sarrans et de M. Pepin. — Esprit et tendance du ministère. — Nécessité d'une répression. — Attaquera-t-on la publicité dans les rues, et les associations secrètes? — Actes de chaque ministre en particulier. — Le maréchal Soult. — L'armée et les économistes. — Le duc de Broglie. — M. Barthe et les tribunaux. — M. Thiers, les travaux publics et le commerce. — Instruction publique, M. Guizot. — M. d'Argout et l'administration. — Finances. — Marine. — Aspect de Paris.

Un des caractères qui marque les grandes émotions du peuple en France, c'est que la révolte vive et profonde d'abord à Paris s'éparpille ensuite en province comme un lointain retentissement; cela se vit à des époques moins régulièrement organisées, vieilles et sanglantes aussi, lors de la rébellion des bouchers sous Charles VI, durant la *Ligue* et la *Fronde*. Il arrive même que Paris s'apaise et que la province reste en-

core émue et sourdement agitée. Après la répression des sanglantes journées des 5 et 6 juin, l'organisation du parti républicain devint surtout provinciale; surveillée et vaincue à Paris, l'émeute avait plus d'espérance dans les départemens, et ici, il faut le dire, elle ne trouvait pas ces vigoureux moyens de répression qui forment comme le caractère spécial de la police centralisée, telle que l'empire l'avait comprise. A Paris, tout était classé, surveillé; nulle action n'échappait dans ce vaste réseau que la police avait jeté sur les masses; d'ailleurs le besoin d'ordre se faisait d'autant plus sentir dans ce vaste centre que l'émeute avait un caractère plus sauvage et plus désordonné. On avait effroi de contempler ce bas peuple des faubourgs, ce ramas repris de justice qui avait ravagé l'archevêché et arraché les croix du faîte des cathédrales [1].

Dans les départemens néanmoins, il y avait des causes nouvelles et plus actives de désordre; par un avis supérieur du comité occulte qui dirigeait la pensée républicaine, des feuilles publiques spécialement consacrées à défendre et à protéger la démocratie, à raviver et exciter l'esprit d'émeute et de désordre, s'étaient fondées dans beaucoup de départemens, aux chefs-lieux surtout où se trouvaient des masses d'ouvriers réunis. Ainsi, à côté du club mutuelliste, en face de la manufacture souffreteuse et maladive, il y avait un organe des plaintes et des griefs de la classe prolétaire, remuant toutes les passions, parlant aux pauvres du despotisme et de la domination des ri-

[1] Au fond des âmes honnêtes, c'était surtout l'émeute de février 1831, qui avait laissé l'empreinte la plus profonde.

ches, attaquant la propriété et la fortune comme une des douleurs et des causes de la misère des peuples. Les journaux prenaient pour titres des idées ou des symboles qui pouvaient réveiller les passions : *le Peuple souverain, le Démocrate, le Patriote* [1], rappelant surtout la fatale époque de 1793. Ici les clubs, là les journaux, telle était la nourriture spirituelle des masses : qu'on s'imagine donc les agitations soudaines des provinces animées, excitées à voir dans le gouvernement l'ennemi de ses intérêts, de son bonheur, de son repos! Que restait-il dès-lors à attendre pour prendre les armes et arborer le signe de l'insurrection?

Si, en présence de ces embarras, il y avait eu au moins une administration provinciale forte, compacte, décidée à la répression, le désordre n'aurait duré qu'un moment, et force serait toujours revenue à la loi; mais les nécessités des premiers temps de la Révolution de Juillet avaient motivé un choix de préfets et de sous-préfets mous, incertains et souvent très incapables. Si le titre de patriote, de combattant ou de héros de Juillet était bien beau aux yeux des vainqueurs, il n'était pas suffisant pour créer un administrateur raisonnable, un homme de sens et d'influence sur les localités. On en était un peu comme aux premiers temps de la Restauration de 1815 [2], où les partisans des Bourbons croyaient qu'avec le seul titre

[1] La plupart de ces journaux furent fondés en 1832. La presse provinciale avait un centre démocratique à Paris, où presque tous les articles étaient rédigés, pour être ensuite envoyés dans les départemens.

[2] Comparez avec mon travail sur *l'Histoire de la Restauration*.

de royaliste ultra on pouvait prétendre à tout, à la bonne gestion, à la science et à la capacité : chaque époque a ses vainqueurs impératifs! Et cependant les affaires souffraient; il se passait même des choses très malheureuses, qui, loin d'amener la paix et le calme du pays, blessaient profondément son éducation morale; les administrations municipales, les conseils de départemens ou d'arrondissemens, par l'effet de choix irréfléchis, étaient en majorité composés d'hommes médiocres ou prévenus qui plaçaient leur orgueil à faire un patriotisme facile contre les principes conservateurs. Tel conseiller municipal méritait l'honneur d'une mention spéciale dans le journal patriotique de la localité, parce qu'il avait refusé avec dureté un petit supplément à un pauvre curé, à un vicaire. Un conseil général était tout orgueilleux d'enlever à un évêque ou aux frères de l'école chrétienne l'aumône du département; on était par cela seul un patriote, un grand homme, ennemi de la superstition et du bigotisme; la presse s'occupait de vous pour vous exalter comme un illustre citoyen.

Il y avait ceci de très fâcheux que les préfets ou sous-préfets secondaient souvent ce mouvement des opinions agitées. Plusieurs appartenaient encore à l'origine de la Révolution de Juillet, à cette turbulence de place publique ou de la presse, et l'on n'osait pas les frapper d'une manière absolue, parce qu'une telle mesure de justice aurait soulevé trop de voix parmi les opinions victorieuses. C'était alors le temps de ces tumultes de rue qu'on désignait sous le nom de *charivaris;* si l'homme de désordre était fraternellement accueilli par les clubs dans des banquets nationaux,

les esprits de modération et de tempérance recevaient un charivari (1); un peuple qui se disait civilisé manifestait ses sentimens, comme le sauvage de la mer du Sud, au bruit des instrumens discordans. Tous les liens sociaux étaient rompus, les principes foulés aux pieds.

Un incident plus malheureux encore, c'est que dans beaucoup de localités la garde nationale, loin de s'identifier avec énergie au système de répression si nécessaire au gouvernement, s'unissait souvent aux factieux eux-mêmes, ou bien les réprimait avec tant de mollesse, qu'on pouvait la supposer complice. Considérée dans son esprit général, telle d'ailleurs que M. de Lafayette l'avait conçue et organisée, la garde nationale n'était que la démocratie armée : que signifiait un corps élisant ses officiers, ne dépendant pour ainsi dire que de lui-même, et auquel on jetait un million de fusils qu'il pouvait faire servir au triomphe comme à la chute d'une cause? Le gouvernement avait donc été obligé de dissoudre presque toutes les gardes nationales de province, à Lyon, à Grenoble, à Colmar et sur tous les points; si elles n'étaient pas dissoutes entières, des bataillons, des compagnies l'étaient partiellement. On peut concevoir tous les désordres que jetaient ces élémens d'opposition en province, c'est-à-dire les clubs, la presse républicaine, une administration mal dirigée : si donc Paris pouvait rester paisible sous l'action d'une force militaire considérable, la province était exposée aux plus violentes commotions.

(1) Le récit des charivaris donnés aux députés ministériels tient une large place dans les journaux de cette époque avec les plantations d'arbres de la liberté et les mais tricolores.

Ce n'était pas seulement au parti démocratique que l'on devait cet état de trouble permanent; les ardens amis de la Restauration y contribuaient pour leur part, et sous certains aspects les légitimistes avaient leur pays de démocratie; car dans le Midi, dans la Vendée, cette opinion était peuple, multitude, avec des convictions aussi fortes, aussi puissantes, des enthousiasmes légitimes, des haines implacables et un mépris dédaigneux pour un système qu'elle ne croyait pas viable : pouvait-elle encore espérer un triomphe dans la guerre civile? c'était difficile ; l'expédition de madame la duchesse de Berri avait constaté combien une fausse idée recule les destinées d'un parti. Pour les esprits de quelque portée le succès du parti légitimiste ne pouvait arriver par l'insurrection populaire. Ce n'était ni sa nature ni sa destinée; sa force était dans son principe, dans cette majesté que la religion et le temps impriment au pouvoir traditionnel, dans l'impuissance du principe opposé pour assurer l'ordre, le repos à la société. Il était dans la grandeur des noms, dans le prestige, hélas! bien affaibli de l'esprit de race : le chercher dans la populace c'était méconnaître la plaie profonde que le XVIIIe siècle avait faite aux cœurs. Le parti légitimiste était fort comme propriété, comme richesses, comme histoire, comme grandes manières, comme esprit intelligent, mais comme multitude c'est en vain qu'il en appelait au grand ban féodal du suffrage universel.

Cependant on ne fut pas sans remarquer une agitation extrême au sein du parti légitimiste, au Midi, dans la Vendée, et ceci tenait moins à un désir de nouvelle insurrection qu'à une solennité prochaine

dans la famille des princes en exil. Les partisans de la malheureuse maison de Bourbon annonçaient un événement prochain, grave au temps du vieux droit public de la France ; j'entends parler de la majorité de M. le duc de Bordeaux, fixée, comme on le sait pour les rois de France, à l'âge de quatorze ans ; les opinions aiment à saisir ces époques solennelles parce qu'elles les font revivre par la poésie et l'histoire ; ce fut donc un jour salué long-temps d'avance que celui de la majorité de M. le duc de Bordeaux. Il y avait alors tant d'ardeurs et de chevaleresques sentimens ! Ici on offrait au prince une épée avec une antique devise de chevalerie ; là une écharpe brodée par les mains des dames de haute noblesse (¹) ; ou bien l'aigrette de diamans qui devait surmonter sa toque lorsque, émule de Charles-Édouard, il commanderait les royalistes dévoués à sa noble cause. Ces distractions de château, au soir des longues veillées, parlaient au cœur de la société d'élite qui cherchait à mêler quelque joie à ses longues inquiétudes sur la captivité de Madame. Ne raillons pas ces sentimens traditionnels ; le respect de l'hérédité est une garantie pour les vieilles comme pour les jeunes dynasties ; toutes en ont besoin, et ces gentilshommes qui partaient pour

(¹) Voici ce qu'on lisait dans un des récits du temps :

« La ville de Toulouse envoie par M. de Ress... la couronne et le sceptre. M. de Rochemore est chargé de présenter au jeune prince, au nom de la ville de Nîmes, un sabre avec cette inscription : *Jubente patriâ, comitante ferro*. M. le vicomte W... déposera au nom de la ville de Dieppe, une statue d'Henri IV en ivoire. M. de Larcy présentera, au nom de la ville d'Alais, une paire de pistolets richement sculptés avec ces mots : *Fontenoy*, *Austerlitz*, *Alger*. La ville de Caen fera remettre une magnifique épée portant pour devise : *Souviens-toi de qui tu es fils*. Beaucaire enverra par M. E.

un lointain pèlerinage remplissaient un devoir de loyauté et d'honneur.

Ici une digression est nécessaire pour faire connaître les rapports de cette triste et sainte famille que l'exil avait jetée si loin ! Dans cet exil elle ne s'était point affranchie de ces dissensions d'intérieur et de ces petites émotions de palais qui devraient être réservées au moins pour les temps de prospérité. Charles X, roi vénérable, soutenait ce principe rationnel : « que puisque les abdications de Rambouillet n'avaient point produit leur résultat naturel, il devait reprendre avec le titre de roi la garde et la direction de la famille ; sauf, si une restauration s'opérait, à céder de nouveau une pesante couronne à cet enfant qu'il adorait. » Cette ténacité du vieux roi avait jeté des divisions au sein du parti royaliste ; les jeunes aimaient mieux la régence de madame la duchesse de Berri, même avec ses fautes, ses impétuosités de caractère, que le gouvernement calme et usé de Charles X. Avec Madame et le duc de Bordeaux on aurait la partie vivante, généreuse de la nation ; à un pays qui aime tant le nouveau, on donnait un royal enfant et une régente. Une question grave surgissait maintenant à l'occasion de la majorité de M. le duc de Bordeaux : si les abdications de Rambouillet avaient leur effet, dans le sens royaliste, M. le duc de Bordeaux était roi ; à l'âge de 14 ans la loi fondamentale faisait cesser toute tutelle et régence ; c'est ce qui était arrivé sous Louis XIV et

d'Anglas, un somptueux exemplaire de *la Henriade*, relié aux armes de France. La ville de Paris donnera une épée dont la lame porte ces mots : *Ventre Saint-Gris*. M. le vicomte de Nu.... sera aussi chargé par les royalistes de Paris, de remettre à Henri de France des éperons sur lesquels on lit : *En avant ! en avant !* »

Louis XV; et les jeunes et ardens royalistes aimaient à rapprocher les temps! Charles X, je le répète, n'admettait pas comme un droit absolu cette royauté de son petit-fils; ceci moins par amour personnel du pouvoir, que parce qu'il savait bien qu'avec cet enfant, l'espérance de sa race, on essaierait des folies de parti. Dans l'impuissance de faire accepter le plan des jeunes royalistes ([1]), les habiles, les intelligens essayèrent une négociation mixte qui touchait à l'éducation du jeune prince et à la popularité de son avenir. Charles X, au temps de sa puissance, avait dit qu'au moins (avec toutes les restrictions apportées à sa royauté par la Charte) il devait rester maître de l'éducation de son petit-fils, et il l'avait confiée à des serviteurs, moins éclairés que dévoués à sa personne; M. de Damas, la loyauté personnifiée, tout plein d'idées généreuses, mais en dehors de son temps, reçut le titre de gouverneur. Comme précepteur, le vieux roi avait choisi l'ancien évêque de Strasbourg, M. Tharin, que l'on disait dévoué aux opinions des jésuites : c'était un crime pour le vulgaire, une faute aux yeux des habiles. Il passait pour certain que l'éducation du jeune duc de Bordeaux n'était point

([1]) On écrivait de Prague, le 25 septembre 1833. « La mission de M. de Châteaubriand paraît avoir eu deux objets : 1° de décider le roi Charles X à reconnaître les actes de Rambouillet, en autorisant une déclaration publique de la majorité royale de son petit-fils : 2° de réconcilier la duchesse de Berri avec sa famille. Sur le premier point le négociateur a complétement échoué. Le vieux roi s'est montré inflexible; il a dit que la Révolution avait bien pu lui arracher violemment la couronne de la tête, mais qu'il ne permettrait pas aux royalistes de l'en dépouiller une seconde fois ; que son abdication n'avait pas été volontaire; que d'ailleurs elle avait été conditionnelle à la reconnaissance des droits de son petit-fils; que cette

en harmonie avec les idées et les besoins de son siècle. Cette opinion vraie ou fausse nuisait à l'avenir du duc de Bordeaux.

Madame la duchesse de Berri avait un plan plus large, plus fécond; deux noms illustres étaient incessamment présentés par elle comme appelés à présider à l'éducation de son fils, M. de Châteaubriand et le comte de La Ferronnays; l'un, génie si grand, si populaire parmi la génération présente; l'autre, la loyauté et le sentiment d'honneur personnifiés : or ces noms propres il était impossible de les faire accepter par Charles X qui avait d'anciennes répugnances personnelles pour M. de La Ferronnays, et de fausses idées sur la religion si belle de M. de Châteaubriand: il était inébranlable sur ce point. Cependant on négocia, et l'auguste vieillard accepta la démission de M. de Damas et de M. Tharin pour faciliter de nouveaux arrangemens, et sur la liste présentée il choisit l'évêque d'Hermopolis, M. Frayssinous, la scientifique expression de l'antique église gallicane, saint prélat dont la mémoire est vénérée par tous; puis un vieux soldat mutilé sur les champs de bataille, débris des gloires de l'Empire, le général Latour-Maubourg qui s'était si loyalement comporté à la défense des Invalides devant les

condition n'ayant pas été remplie, ses droits et ceux du dauphin demeuraient entiers. Il a ajouté qu'il voulait bien fermer les yeux sur toutes les folies que débitaient les légitimistes en France, puisque ces sottises étaient à bonne intention et dans l'intérêt de la bonne cause, mais que sa complaisance n'irait jamais jusqu'à céder au caprice de quelques étourdis qui voulaient concentrer la légitimité sur la tête d'un enfant pour en faire un instrument de leur ambition. M. de Châteaubriand a été plus heureux sur le second point; madame la duchesse de Berri ayant fourni la preuve de son mariage avec le comte de Lucchesi, Charles X a consenti à la voir. »

hordes de Juillet; choix admirable qui devait populariser l'avenir et la destinée de M. le duc de Bordeaux, en l'environnant de ce que l'Église avait de plus lumineux et de ce que la gloire avait de plus pur.

La partie ardente et jeune de l'opinion royaliste persistait dans la pensée de solenniser la majorité de M. le duc de Bordeaux et de le saluer ainsi roi de France et de Navarre : c'était au moment où la duchesse de Berri s'était réconciliée avec la royale famille qui vint habiter Prague. Vous connaissez la vieille capitale de la Bohême, la cité pittoresque de l'Allemagne, avec ses châteaux sur les hauteurs, ses maisons inégalement coupées, ses rues silencieuses. Au mois de septembre 1833, Prague fut remplie de royalistes aux manières élégantes, joyeux et fidèles émigrés qui venaient saluer la majorité royale du duc de Bordeaux : c'étaient la plupart de bons et dévoués jeunes hommes, avec de franches et sympathiques paroles; pélerins de plaisir et de joie, ils venaient visiter une cour de deuil et de tristesse, et pour ainsi dire jeter des bouquets de fêtes sur le cercueil de la vieille monarchie.

Ici l'ardeur d'un noble dévoûment avait entraîné ces fervens royalistes à une fausse démarche : qui venaient-ils saluer à Prague? Charles X ne se proclamait-il pas toujours le roi, le souverain couronné? Et ne considérait-il pas le duc d'Angoulême comme son successeur dans l'ordre régulier? En vain, disaient-ils : « ce n'est pas le roi de France, mais le duc de Bordeaux que nous venons visiter. » En ce cas la démarche n'avait plus de sens, car la question de la majorité cessait d'être importante; ce n'était pas en effet majorité de prince,

mais majorité royale que celle de quatorze ans. Ces jeunes étourdis ne s'arrêtèrent même point à cette démonstration de fidélité : ils écrivirent quelques lettres à des fonctionnaires publics du nouveau gouvernement pour leur annoncer l'avénement de M. le duc de Bordeaux, et les inviter à s'en souvenir. D'autres circulaires furent adressées au corps diplomatique, qui s'abstint de toute réponse : à ses yeux, en supposant qu'il y eût un roi à Prague, ce ne pouvait être que Charles X, et les communications sur le duc de Bordeaux étaient sans objet, puisqu'elles touchaient à un prince sans qualité et sans couronne.

Le récit de ce pélerinage de Prague avait produit quelque émotion dans les provinces où le parti royaliste avait des forces considérables, tandis qu'à Paris se continuait alors le développement de la lutte morale entre les pouvoirs réguliers et les partis. Il venait de s'opérer une mutation importante dans la magistrature municipale : M. Taillepied de Bondy [1] venait de quitter la préfecture de la Seine que le roi confiait à M. de Rambuteau. M. de Bondy, issu de bonne bourgeoisie d'échevinage, avait un caractère trop facile pour être un prévoyant administrateur, dans la direction d'une préfecture qui est un royaume. M. de Bondy avait fait son temps; quoique personnellement dévoué à la nouvelle dynastie il gardait avec lui-même l'empreinte d'un gouvernement fini, l'époque napoléonienne. M. de Rambuteau qui le remplaçait, gentilhomme d'assez bonne origine, impé-

(1) *Ordonnance du roi du 25 juin 1833.*
« M. le comte Philippe de Rambuteau est nommé préfet de la Seine, en remplacement de M. le comte de Bondy, appelé à d'autres fonctions. »

rialiste par souvenir de son poste de chambellan, s'était jeté dans le centre gauche sous la Restauration, et maintenant fort dévoué au principe du gouvernement il votait avec les conservateurs. M. de Rambuteau avait peu d'instruction, de la politesse beaucoup, de l'esprit naturel avec des vanités à la Richelieu; il était ce qu'il fallait pour la bourgeoisie de Paris, avide de prévenances, de petites faveurs : le préfet lui donnerait de beaux salons, quelques fêtes bien mélangées, des privautés d'échevinage sous le blason de l'Hôtel de Ville privé de ses fleurs de lis pour des abeilles, anachronisme et mensonge pour la vieille cité.

Le caractère de M. Gisquet différait essentiellement de celui de M. de Rambuteau : esprit emporté, sans ménagement en politique, M. Gisquet avait pris les côtés imparfaits de M. Périer, surtout une frénésie de répression qui compromettait le pouvoir; on avait bien déclamé contre les lettres de cachet de l'ancien régime, et je demande si jamais elles avaient été aussi arbitraires que les formules de mandats de M. Gisquet; à peine le préfet de police désignait-il le nom exact de celui qu'on devait arrêter; les ordres n'indiquaient ni demeure ni prénom, de sorte qu'on saisissait souvent l'un pour l'autre (1). La police fit alors des actes que le pouvoir le plus absolu ne se fût pas permis au temps de la monarchie une et dominatrice: que parlait-on encore de Louis XV, de la Bastille, de madame Dubarry, de M. Lenoir ou des lettres de cachet signées du duc de la Vrillière? Seulement au

(1) C'est ce qui arriva plusieurs fois d'une manière fort incommode, à plusieurs personnes, faussement indiquées par la police; j'ai donné le texte peu précis de ces mandats de M. Gisquet.

XVIII[e] siècle la prison était meilleure, le traitement plus doux à la Bastille et les exempts des gardes moins rudes que le sergent de ville. Je ne dis pas que ces arrestations par masses ne fussent nécessaires : seulement je désirerais que dans de pareils temps on cessât de parler des garanties que donnent ces semblans de liberté si exaltés par l'école moderne! Le peuple n'a besoin que de bonheur, d'ordre, de travail. Les garanties constitutionnelles ne sont qu'un vain mot au temps d'orage, et une parfaite inutilité aux époques paisibles et pour les honnêtes gens.

Ce caractère étroit et violent en politique était aussi le type de M. Persil; je crois que c'était chez lui de l'indignation honnête et profondément sentie, mais elle supposait un esprit de peu d'étendue. Le texte des réquisitoires de M. Persil passait toutes bornes : c'était un tissu de personnalités prononcées; les yeux éclatans et le glaive en main. M. Persil était un homme probe et convaincu des périls de la société; il voulait la sauver de l'anarchie; mais pourquoi ces paroles ardn tes, injurieuses (1)? Les habitudes d'avocat survivaient : il aurait fallu plus d'indulgence, lorsque surtout on s'était mêlé pendant les dix années de la Restauration aux hommes de renversement : ne pouvait-on pas réprimer sans employer ces phrases ardentes, ces colères contre les partis? Si les temps avaient été orageux, les esprits fanatisés, qui aurait pu répondre des conclusions de M. Persil? Ce fanatisme politique était aussi malhabile qu'inconvenant.

(1) Ce n'était pas seulement comme procureur général, mais encore comme député, que M. Persil mettait une grande ardeur dans les poursuites, et une vive animosité dans ses paroles.

Je crois même qu'il fit un grand tort aux poursuites devant ce jury qui aime le calme et la raison. La bourgeoisie paisible n'était pas accoutumée à ces déclamations; elle les écoutait avec une sorte d'étonnement, et loin qu'elle lui inspirassent un sentiment de colère contre les accusés, elles lui faisaient dire : « voilà un magistrat bien irrité pour apprécier avec rectitude les erreurs ou les égaremens d'une jeunesse si long-temps abusée par les pamphlets et les livres de ceux qui maintenant la gouvernent. »

Nul pourtant ne peut excuser à ce temps les faciles verdicts du jury et les acquittemens qui furent alors presque scandaleux. Les lois étaient mauvaises et l'éducation du jury plus mauvaise encore que les lois. Qu'on s'imagine surtout une presse railleuse et menaçante ([1]) qui suivait tous les débats et souvent les défigurait; il n'y avait pas moyen de savoir le juste et le vrai; la presse loin d'aider la publicité sincère et loyale, la rendait impossible; le désordre était dans les esprits et l'insubordination partout. Les débats venaient de s'ouvrir avec solennité sur l'attentat commis contre la personne du roi, sur le Pont-Royal. Les journaux firent si bien qu'ils parvinrent à convaincre le public vulgaire que ce coup de pistolet était

([1]) Indépendamment du *Populaire*, du *Bon Sens*, et de mille petites brochures démocratiques, voici quel était l'état des journaux qui partaient chaque jour de Paris pour les départemens (mai 1833).

Gazette de France.	6,943
Quotidienne.	4,055
Rénovateur.	852
Echo.	1,504
Moniteur.	900
France Nouvelle.	866
Nouvelliste.	1,178
Journal des Débats.	6,167
Temps.	4,405
Constitutionnel.	9,514
Journal du Commerce.	904
Messager.	732
Courrier Français.	3,968
National.	2,724
Tribune.	706
Figaro.	215
Corsaire.	302
Charivari.	815

un fait de la police. Je n'ai point à pénétrer dans l'esprit des acquittemens personnels; là où le jury trouva des innocens nul ne peut chercher des coupables. Mais en appréciant le fait général en lui-même il était certain qu'un attentat avait été commis contre le prince; eh bien! à l'occasion des incidens maladroits de ce procès, d'une demoiselle Bourry que le cabinet de M. Thiers avait encouragée à demander le prix d'un dévoûment imaginaire; à la suite de quelques dépositions de témoins que les journaux avaient eu le soin de rendre bien ridicules, ce grave attentat fut tourné en caricature et avec lui, la poursuite, la justice (1) et le pouvoir, triste conséquence de l'esprit du temps. On se souvient du compte-rendu par le petit journal *le Charivari* et de cette railleuse épithète jetée au président des assises, M. Dubois (*dont on fait des flûtes*). Il fallut que la justice intervînt pour faire respecter les tribunaux et la sincérité des comptes-rendus par les journaux des deux partis extrêmes (2).

Dois-je dire les étranges choses qui se passaient dans la hiérarchie du palais? L'émeute se manifestait même dans le corps des avocats contre la majesté souveraine des tribunaux. M. Séguier, magistrat d'un esprit si fin, vieux nom parlementaire, voulait-il faire observer que les affaires civiles avaient la même importance que

(1) Le procès dit du *coup de pistolet* commença le 11 mars à la cour d'assises de la Seine et finit le 18; le jury déclara les deux accusés non coupables.

(2) *Le Temps* et *le National* comparurent aussi avec *le Charivari* devant la cour d'assises, pour le compte-rendu du procès de l'attentat du Pont-Royal. M. Coste fut acquitté et les gérans des deux autres journaux furent condamnés par défaut, à un mois de prison et 500 fr. d'amende chacun, avec défense de rendre compte des débats judiciaires pendant deux ans.

les questions politiques de cour d'assises, tout aussitôt une protestation du corps des avocats exigeait des excuses du premier président; le barreau tout entier prenait fait et cause pour celui de ses membres qui se prétendait outragé par une observation judicieuse, exacte, faite avec convenance. Quoi d'étonnant, au reste, que ces prétentions? n'était-on pas sous le régime des avocats politiques? les parleurs de gouvernement et de révolution étaient des avocats. Pour ces souverains qu'était la vieille et bonne magistrature? Toute la puissance résidait dans le corps des légistes, avide de distinctions, de places, d'argent; les vieux magistrats pouvaient à peine se défendre contre le caractère hautain que gardaient les corporations de la basoche. Il fallut à la fin prendre un parti, et dans une autre circonstance trois avocats furent interdits pour avoir méconnu leurs devoirs.

Après le procès de l'attentat contre la personne royale vint celui que dirigea le parquet avec ardeur contre la société républicaine des *Droits de l'homme* (¹). Il fut impossible de voir une poursuite formulée en des termes plus irrités et une défense plus audacieuse, plus insouciante de tout, sans le respect même des

(¹) M. Persil disait dans son acte d'accusation.

«... Des publications nombreuses et des accusations célèbres ont fait connaître l'existence de la *Société des Droits de l'homme et du citoyen*, son organisation toute politique et militaire. Les principes de cette coupable association reposent sur la déclaration proposée par Robespierre et rejetée par la Convention. Le régime de 1793 est son culte; son drapeau, Marat, Saint-Just, le 21 Janvier, la Montagne, le Bonnet rouge, les Gueux. Ces dénominations ne sont pas le produit de quelques passions délirantes, mais l'œuvre systématique d'un comité dirigeant que l'art. 20 des statuts charge de donner des noms et des numéros aux sections. Cette société, fondée par des ambitieux que la Révolution n'a pas satisfaits, est composée

lois. Ce fut une arène, une tribune démocratique, une chaire au milieu du peuple; nul de ces accusés ne se cachait de ses principes; MM. Raspail et de Kersosie se déclaraient hautement républicains affiliés aux sociétés secrètes, avouant leurs affections, leurs doctrines, leurs espérances, la lutte qu'ils engageaient contre le gouvernement et la société. Puis vinrent les témoins républicains aussi : M. Cavaignac élevant si haut la Convention nationale, et M. A. Carrel fort embarrassé de sa position de dictateur, et pourtant dépassé par les démagogues actifs et armés. Enfin les avocats, défenseurs des accusés, plus hardis encore et qui formulent des théories de haine contre le pouvoir établi! Ce débat long et prolongé qui retentit dans la presse, se termina par un acquittement de tous les accusés sans distinction. Tel était le pays: s'il avait peur du désordre matériel, il n'était point arrivé encore à ce point d'expérience qui fait voir que ce sont moins les armées qui protègent la sécurité des nations que les principes de sagesse, les lois religieuses, la pratique du bien et du juste, l'éducation surtout, la mère des intelligences.

Plus tard la poursuite fut plus heureuse contre

d'hommes qui n'ont rien à perdre, mais tout à gagner dans un bouleversement; elle compte dans ses rangs ceux qui, sous le prétexte d'attaquer la forme du gouvernement, n'en veulent qu'à la fortune des citoyens et à la propriété en général. C'est l'appât qu'on ne cesse de leur offrir. Le partage des biens, le dépouillement des riches qui possèdent depuis trop long-temps, et auxquels l'équité exige qu'on laisse seulement la portion nécessaire à l'existence : voilà ce qui met en mouvement une classe d'hommes qui trouvent plus facile de dépouiller les autres que de se soutenir par le travail...»

Sur cet acte du procureur général, la cour royale ordonna la mise en jugement, et le procès contre *la société des Droits de l'homme*, où comparurent vingt-sept accu-

M. Cabet, auteur du *Populaire*, à la parole audacieuse plutôt que d'un ferme caractère; sorte d'esprits qui n'ont une valeur que dans les temps de faiblesse et d'impuissance, ils disparaissent dès que le pouvoir ose et agit. M. Cabet, membre de la Chambre des députés, n'était plus couvert de son inviolabilité, et une poursuite fut dirigée contre lui. Dans *le Populaire* se révélait un esprit assez fanfaron pour célébrer le 21 janvier comme un beau jour de vengeance du peuple; M. Cabet y comparait les temps, les situations par d'étranges et sinistres rapprochemens! Rien de plus coupable que ce qu'il avait écrit sur la trahison des pouvoirs usurpateurs des droits du peuple. Le gouvernement ne pouvait rester désarmé en présence de tels écrits, et M. Cabet fut poursuivi avec fermeté : cette fois, après des peines et des sueurs infinies, un verdict du jury prononça la culpabilité, et la cour appliqua au journaliste la peine de deux années d'emprisonnement 4,000 fr. d'amende. On commençait ainsi à concevoir l'espérance d'un système de répression dont la société avait tant besoin. La presse, cette arme mortelle, était dans toutes les mains sans garantie; l'Europe s'étonnait que dans un pays civilisé tel que la France, il n'y eût d'inviolabilité que pour le mal, et que la religion, le pouvoir, la famille, nouveaux martyrs, fussent livrés aux bêtes dans le cirque populaire [1]!

Ce n'était plus seulement par les journaux que les

sés, commença le 11 décembre 1833, devant la cour d'assises de la Seine. Les débats en sont très curieux; les accusés s'y montrèrent d'une hardiesse incroyable. Néanmoins le jury rendit un verdict d'acquittement (audience du 22 décembre.)

[1] M. Cabet fut condamné le 28 février 1834.

accusations, les perverses doctrines, les faits mensongers étaient jetés parmi le peuple; les brochures même ne suffisaient pas à la dévorante activité des esprits, et l'on vit paraître à ce temps une multitude de livres sur l'origine et le développement de la Révolution de Juillet. La démocratie avait son histoire complète, absolue, dans un ouvrage que publia le même M. Cabet qui, sous la forme de révélations, accusait la monarchie du 9 août d'avoir usurpé et trahi son mandat. Cette thèse absurde fut développée dans plusieurs livres où se révélaient plus de talent, une connaissance plus exacte des faits, et surtout des petits détails écoutés de la bouche de petits hommes : ici vient se placer le livre de M. Sarrans sur *M. de Lafayette et la Révolution de Juillet* (¹). M. Sarrans, homme d'esprit et de bonnes formes, s'était pénétré d'une seule idée (en ce monde chacun de nous a son type de prédilection), c'est que M. de Lafayette était tout, l'homme grand par excellence, le héros des Deux-Mondes, le patriarche de la liberté; dans ses mains il avait tenu le sort de la France; il aurait pu être roi, dictateur, prendre la couronne et commencer une dynastie en France ou en Belgique : tout ce qu'il aurait osé et voulu eût été la volonté de la nation même. En dehors de lui tout n'était que faiblesse, incapacité, trahison, mauvaise foi. Il fallait pardonner ces illusions à M. Sarrans, parce qu'il parlait avec conviction; aide-de-camp de M. de Lafayette, il l'avait suivi partout; un rayon de son esprit était tombé sur lui; il demeurait sous le charme de ses principes avec un culte pour le vétéran des idées de 1789, et tout culte est respectable.

(¹) Cette publication de M. Sarrans parut à la fin de 1832.

Un autre livre, celui de M. Bérard, émanait d'un esprit qui savait mieux les affaires que M. Sarrans; mais M. Bérard avait cette préoccupation commune à M. Laffitte, de croire que certains hommes avaient tout fait en Juillet, et que seuls ils avaient dominé les événemens; prenant de cette sorte, avec hardiesse, la place du destin des anciens. Ainsi M. Bérard avait fait la Charte comme M. Laffitte avait fait un roi; et la nation, troupeau d'ilotes, s'était bornée à suivre ces grands génies, les Lycurgues et les Solons de la France au XIXe siècle. Dans le livre de M. Bérard, il y avait beaucoup de prétentions, une certaine connaissance de quelques parties des affaires, un portefeuille de petits chiffons de papier recueillis dans la tempête, et de *fac-simile* écrits ([1]) aux jours difficiles où tout s'improvisait parce qu'il fallait en finir. Ces souvenirs prouvaient d'ailleurs une chose, c'est que l'école doctrinaire fidèle au droit, à la tradition jusqu'au dernier moment, ne s'en était séparée qu'à l'aide d'une fiction légale et d'une comparaison historique avec la révolution de 1688; tandis que l'école révolutionnaire posait la souveraineté de la force et de l'insurrection comme principe d'un gouvernement. M. Bérard obligé de quitter les affaires prenait sa revanche: instrument durant quelques minutes pour une situation donnée, il se croyait le bras qui éternellement devait soutenir l'œuvre de Juillet. Bien des gens qui se croient la providence ne sont que les faibles atomes qu'elle emploie pour reconstruire l'édifice social.

([1]) Les *fac-simile* dont je parle étaient les écritures de M. de Broglie et de M. Guizot sur quelques modifications apportées à la Charte.

En opposition avec ces livres, il fut publié un volume par un avocat, M. Pepin, esprit bien intentionné [1], mélange d'éducation révolutionnaire et monarchique avec les préjugés du vieux libéralisme et un sentiment instinctif que l'édifice de 1789 était faux et n'osant le dire. M. Pepin avait su quelques faits, quêté çà et là dans les salons, dans les bureaux et souvent au-dessous. Au reste sans esprit, sans couleur; injurieux quand il voulait censurer, terre à terre quand il voulait louer; point d'idées, des injures à la Restauration qu'il ne comprenait pas, des fureurs contre les hommes de la Révolution dont M. Pepin se glorifiait d'avoir partagé l'œuvre, médiocre dans le style, dans la pensée, une de ces œuvres enfin qui font tort au pouvoir quand on les lui attribue. C'est ce qui arriva pour le livre de M. Pepin; on le fit remonter bien haut, tandis que ce n'était que l'œuvre bien intentionnée d'un esprit de troisième ordre.

A ce livre fut faite une réponse encore par M. Sarrans. Cette fois c'était une attaque personnelle, injurieuse contre le prince, inspirée à-la-fois par MM. de Lafayette, Laffitte, Dupont (de l'Eure), triumvirat un moment maître des affaires, et qui nous avait doté de l'anarchie et de la guerre. C'était un pamphlet sur la vie entière du roi Louis-Philippe, pour en dénoncer tous les actes. L'auteur fouillait partout pour caresser les tristes passions de la société : « on avait été ingrat envers M. de Lafayette, ingrat [2]

[1] M. Pepin a écrit plusieurs autres livres politiques, mais tous d'une médiocrité désespérante, surtout son dernier sur *la royauté de Juillet.*

[2] Le second ouvrage de M. Sarrans portait le titre de *Louis-Philippe et la contre-révolution.* Il parut, à la même époque, un grand nombre d'autres publications po-

envers M. Laffitte, ingrat envers M. Dupont (de l'Eure), les trois grandes capacités de la Révolution de Juillet; » et pour le prouver M. Sarrans était chargé de révéler les secrets du conseil : ici c'était une séance où M. Dupont avait parlé avec une fermeté inconvenante, là un conseil dont M. Laffitte avait révélé les moindres incidens à ses amis avec cette insouciante légèreté qui lui faisait oublier le serment fait devant Dieu de ne rien dire des secrets d'État. Heureusement, le prince savait ces indiscrétions d'hommes de partis, et il ne disait à MM. Dupont (de l'Eure) et Laffitte, que les secrets destinés à la publicité. Ceux-ci n'avaient jamais su les affaires réelles, on ne leur avait jamais dit qu'un côté de la vérité. Le monde, il faut bien l'avouer, marchait sans eux!

Le parti royaliste n'était pas en reste de ces publications ardentes; il possédait à un haut degré le talent d'écrire, l'art de colorer les faits de l'histoire, et surtout ces sarcasmes spirituels qui n'appartiennent qu'à la haute et grande compagnie. M. de Châteaubriand publiait alors d'admirables brochures dans ce grand style dont lui seul avait le beau secret. Contre cette puissance du talent, on avait essayé les poursuites; ce fut donc encore une grande solennité judiciaire que celle qui vit M. de Châteaubriand devant la cour d'assises, assisté, entouré de ce que la société avait de noms illustres et de prestiges. Je dois cette justice à

litiques, dont voici les principales : *Chronique de Juillet* 1830, par M. Louis Rozet. — *Révolution de 1830 et situation présente* (juillet 1833), tome 2e, par M. Cabet, tiré à quinze mille exemplaires, quinze sous le volume.—*Vie de Lafayette*, par Ém. Gigault. —*La Révolution de 1830 et le véritable parti républicain*, par M. Auguste Fabre.

M. Per si qu'il garda une équitable mesure dans son réquisitoire, et qu'il rendit hommage à ce beau génie qui avait relevé l'édifice chrétien après les coups affreux portés par le XVIIIe siècle. M. Persil était passionné, impressionnable, mais honnête : esprit nécessaire à cette époque difficile où tant de périls étaient à combattre. La presse royaliste aussi implacable que les journaux révolutionnaires réchauffait de nobles sentimens dans les cœurs : ici, M. Félix de Conny, l'homme ardent et pur, racontait ses conseils à Charles X, les négociations de Saint-Cloud ; là, M. de Kergorlay protestait avec ses entêtemens bretons contre les faits accomplis, visibles comme le soleil. Chaque événement, chaque fait étaient racontés, les pélerinages à Holy-Rood, comme les voyages de Prague : que de petits volumes sur la vie des Bourbons, illustrés comme ces *keepsakes* anglais désignés sous le nom de reliques des Stuarts! Des écrivains de talent, MM. Nettement, Laurentie, Merle se dévouaient à cette cause avec esprit et distinction ; d'autres plus sérieux, tels que M. de Genoude, M. Lourdoueix, M. de Beauregard, discutaient les bases de la constitution et l'origine de la monarchie. Les souvenirs de la grande race des Bourbons, et les bienfaits de Charles X avaient pour écrivain un homme de cœur et de talent, M. Théodore Anne, qui vengeait de bien des calomnies cette maison militaire du roi si brillante, si brave, si fidèle.

Le temps des justifications arrivait pour tous. Le maréchal Marmont expliquait sa conduite militaire à Paris dans les fatales journées (1), en accusant l'im-

(1) La lettre du maréchal Marmont fut rendu publique par la voie

puissance et l'incurie de M. de Polignac. Le prince, prisonnier à Ham, faisait publier un livre qui, sous le titre de *Ham* [1], justifiait les ordonnances et démontrait avec un peu de naïveté crédule que tout avait été prévu pour la répression de l'émeute. *Fatalité*, tel était le dernier mot de M. de Polignac. M. de Mortemart trouvait également son apologiste, qui dans un loyal récit, racontait l'incroyable mission de Saint-Cloud avec des circonstances telles, que les hésitations, les craintes du gentilhomme devenaient de plus en plus inexplicables [2]. La circonstance de la majorité du duc de Bordeaux inspirait une multitude de publications caressantes pour le parti royaliste, quelques-unes enthousiastes et populaires, d'autres raisonnées, et parmi celles-ci une surtout qui invitait le roi Louis-Philippe à se démettre de la couronne au profit du jeune roi désormais majeur, pour redevenir prince du sang. Ces consolations, il faut les pardonner aux partis vaincus : ils vivent avec ces pensées qui sont la religion de leur honneur : république, légitimité, sont deux grandes idées. Il est bon que le culte se conserve dans de nobles âmes. On fit même courir le bruit que des lettres étaient envoyées aux principaux fonctionnaires, pour leur annoncer l'avénement de Henri V, et l'obligation de le saluer comme le successeur des rois de France.

de la presse; le maréchal commençait par dire que s'il avait cru devoir garder le silence durant le procès du prince de Polignac, maintenant la vérité devait se faire jour.

(1) Cet ouvrage est attribué au frère de M. Nettement.

(2) Il porte le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution de* 1830 (Saint-Cloud, Paris et Cherbourg), par M. Alex. Mazas.

C'était au milieu de cette agitation des partis que le gouvernement devait préparer quelques mesures indispensables à sa sécurité. Il faut noter cette ligue des passions mauvaises sur tous les points de l'Europe, pour expliquer la simultanéité de ces mesures qu'on dut croire concertées. Tandis que les ministres allemands étaient réunis à Vienne pour arrêter entre eux un grand système de répression, on délibérait également à Paris sur les dispositions à prendre contre l'anarchie : en France, le pouvoir devait avancer plus lentement, afin de ne heurter ni consciences ni opinions; la nécessité d'avoir pour soi le tiers parti exigeait une grande prudence dans les moyens à employer pour garantir la sûreté morale de l'État. Le ministère résolut donc d'aller au plus pressé, en préparant deux projets : l'un pour réprimer les crieurs publics, l'autre pour contenir les associations menaçantes. Il se passait quelque chose de hideux dans les rues de Paris où le parti démocratique avait pris la borne pour tribune. Ces chants et ces publications désordonnés rappelaient, même en temps calme, les tristes et lamentables souvenirs de ces crieurs qui hurlaient les condamnations à mort sous la Convention et sous le Directoire. Dans ce triste temps de juillet, lorsque nulle autorité ne veillait sur les écrits, lorsque la licence débordait sur tous les points, c'était incessamment de honteux et sales propos, un *catéchisme poissard* vociféré contre toutes les choses saintes et respectables [1]. Cette plaie frappait les yeux comme celle des mendians au coin des rues : c'était de l'ordure

[1] Les sociétés secrètes préparaient ces chansons et ces publications ordurières pour animer le peuple, les crieurs en étaient la voix.

décorée du nom de liberté. Le ministère entreprit donc de mettre un frein à cette licence; et en cette occasion le mal était si visible que le pouvoir devait trouver appui parmi tous les honnêtes gens. La police, sous l'action mal réfléchie de M. Gisquet, faisait elle-même publier des pamphlets orduriers (¹) contre l'opposition, et c'était un mauvais moyen. Si le pouvoir doit frapper, réprimer, jamais il ne doit donner l'exemple d'un oubli des lois de la morale et de la décence. Mieux valait donc un vigoureux système de répression.

Le second projet, plus embarrassant parce qu'il se liait aux idées et aux intérêts plus immédiats de la Révolution, était relatif aux associations. L'état du pays appelait une mesure indispensable, et le pouvoir devait engager la lutte s'il ne voulait périr. L'application de l'article 291 du Code pénal aux associations politiques n'était plus suffisante, il fallait aller droit au mal qui avait commencé à se révéler par la dernière instruction sur la *Société des Droits de l'homme.* Ce n'était plus le gouvernement seul qui était menacé, mais la société, le pays, la propriété, la famille, et il fallait convaincre de cette nécessité le tiers parti qui ne se laissait entraîner à la raison d'État qu'à force de dangers; il devait être évident pour tous que les associations secrètes avaient éludé la disposition de la loi, en s'organisant par sections, par groupes qui ne dépassaient pas les limites légales, et comme toutes se rattachaient à une société mère, il fallait pouvoir les

(¹) C'était en effet sous les dénominations les plus bizarres et les plus immondes que se publiaient des chansons et des pamphlets contre le parti républicain. Je n'ose pas rapporter les titres de toutes les œuvres littéraires de la police de M. Gisquet.

saisir, les poursuivre dans ce fractionnement. Telle devait être la première base du projet de loi.

D'autres dangers offraient plus de difficultés parce qu'il fallait vaincre bien de fausses idées et des préjugés plus durs que les idées; le gouvernement n'osait s'avouer que le jury était une mauvaise institution, spécialement pour les délits politiques; une telle sincérité aurait soulevé trop de clameurs vives, ardentes; et cependant chaque fois qu'on pouvait éluder cette garantie pour attribuer le jugement aux tribunaux ordinaires ou à une juridiction exceptionnelle, on le faisait avec un empressement bien significatif comme aux jours de l'état de siége. On désirait encore en matière d'association écarter le jugement par jury, en attribuant la compétence spéciale soit à la Chambre des pairs soit à un tribunal correctionnel: à la Chambre des pairs lorsque les associations commettraient des attentats contre la sûreté de l'État; au tribunal correctionnel lorsqu'il s'agirait seulement du simple fait d'association: ainsi dans l'une ou l'autre hypothèse on se séparait de l'institution du jury. Telles étaient les bases d'un projet qu'on croyait indispensable pour la prochaine session et sur lequel le ministère faisait préparer d'utiles renseignemens pour éclairer la Chambre tout absorbée par les idées de 1789. On allait au péril le plus pressé, à la répression des crieurs publics et du droit d'association, causes premières d'un grand tumulte dans la société.

Dans ces préoccupations générales du cabinet, chacun des ministres s'occupait néanmoins de l'administration particulière de son département. Le maréchal duc de Dalmatie, président du conseil à-la-fois et

ministre de la guerre, s'était fortement rattaché à l'idée rationnelle : « que l'Europe tout entière avait besoin de la paix ; mais pour que cette paix fût maintenue à des conditions honorables, il fallait organiser tous les élémens d'un grand système militaire en rapport avec les levées immenses que tous les États européens préparaient depuis trois ans. En supposant même la paix complétement assurée, n'y aurait-il pas des secousses intérieures imposant la nécessité de vives et fortes répressions, et ne fallait-il pas pour les comprimer une grande force militaire? » Le maréchal se trouvait ici en opposition avec une partie de la Chambre (¹), qui, sous prétexte d'économie, voulait diminuer le chiffre de l'armée. C'était une singulière opinion que celle-là ; si vous la consultiez sur la politique extérieure, elle répondait « que la France n'était pas assez respectée au-dehors ; » elle rappelait sans cesse les époques de la Révolution et de l'Empire pour célébrer la splendeur de leurs conquêtes ; et en même temps elle voulait diminuer l'état militaire de la France, la plaçant ainsi dans les conditions les plus mauvaises, l'insolence du langage devant l'Europe et l'impuissance de soutenir ce langage par la force. Le système du maréchal unissait au contraire les deux conditions de fermeté : langage pacifique et armemens militaires pour le soutien des intérêts et de l'honneur du pays. Cette opposition parcimonieuse devint au reste très vive, très insupportable parce qu'elle empêchait la force morale du gouvernement.

(¹) Le tiers parti faisait une guerre vive au maréchal et cherchait à le séparer de la Chambre des députés.

Le duc de Broglie pouvait dire en effet où en étaient les négociations délicates en Orient, en Espagne, en Portugal; son caractère scrupuleux, trop fier de lui-même, n'était pas propre à soutenir un heurtement de Chambre, et avec un incontestable talent de tribune le duc de Broglie devait y commettre des fautes de tactique. Au point de vue de la probité, nul ne pouvait surpasser le duc de Broglie; il avait tous les défauts de ses qualités, une susceptibilité extrême, un découragement absolu en face des obstacles, et sa démission était au bout de toute contrariété, ce qui est un vice capital dans l'homme d'État. M. de Broglie faisait avec conscience les réformes nécessaires dans son département, des choix qui respectaient les traditions du passé, et pourtant c'était un mauvais ministre des affaires étrangères, parce qu'il vivait dans les abstractions et les généralités : ou il réfléchissait trop ou il agissait trop d'instinct; il travaillait beaucoup et faisait peu (¹), et quoiqu'il fût d'une politesse extrême, on osait à peine aborder ses idées. Le duc de Broglie avait des amitiés trop communicatives, ou des méfiances silencieuses; ce qui le rendait insupportable pour beaucoup et presque toujours l'instrument de ses amis : ainsi que de fautes M. de Rémusat fit commettre au duc de Broglie en réveillant son amour-propre, en le poussant à des combinaisons fausses ou à des découragemens sans cause déterminante! Au reste le ministre allait présenter sérieusement aux Chambres l'indemnité des États-Unis, afin d'en faire une question capitale du cabinet.

(¹) La science de M. de Broglie était immense surtout dans le droit public européen et dans l'histoire des législations comparées.

Dans le département de la justice, M. Barthe se montrait fort dessiné pour la répression, et je dirai presque le plus décidé de tous ses collègues, parce qu'il voyait de plus près le péril qui était immense en effet. Le ministre semblait mettre autant de zèle à reconstruire les idées sociales qu'autrefois, jeune homme, il avait mis d'ardeur à les attaquer et à les compromettre : esprit très modéré de formes il voulait néanmoins qu'il fût bien constaté que le gouvernement resterait le maître de la position, et cette idée était la moins facile à établir ([1]). Personne n'avait foi dans le pouvoir à cette époque, pas même les fonctionnaires. De là cette nécessité de bien prouver aux yeux de tous, que le gouvernement voulait et pouvait. A cette œuvre difficile, immense, M. Barthe avait travaillé avec ardeur ; ses forces s'y épuisaient, on l'attaquait, on le pressait sous l'étreinte de ses souvenirs. M. Barthe commençait à sentir que sa position devenait fort délicate en face des nouvelles mesures qu'il fallait prendre pour reconstruire le pouvoir : nulle difficulté sans doute pour le projet sur les crieurs publics, répression si nécessaire pour un délit si antimoral, qu'elle ne devait rencontrer que peu d'objections. La difficulté pour le garde des sceaux devait commencer dans le débat sur la loi contre les associations secrètes ; dans ces sortes de lutte, il faut à l'homme politique une position libre de tous antécédens ; s'il est trop compromis par sa propre histoire, il est à craindre qu'on ne la lui oppose sans cesse, et c'est toujours un

([1]) C'était par les procureurs généraux que M. Barthe était informé de l'état de désordre et de mollesse dans lequel se trouvait même l'administration de la justice.

spectacle triste que ce contraste entre ce qu'on a été et ce qu'on est, cette dissemblance entre le passé et le présent. En religion seulement le retour au vrai est une vertu qui élève. Ainsi donc quelque chose que pût faire M. Barthe, malgré son talent, ses intentions excellentes, son éducation remarquable d'homme d'État, néanmoins on pourrait toujours lui jeter ses anciennes liaisons avec le carbonarisme : c'était donc pour le ministre une mauvaise position, il devait s'y épuiser. Une immense lice allait s'ouvrir pour lui, il s'y précipiterait avec courage et dévoûment : au milieu de ces rudes coups, M. Barthe garderait-il encore les forces suffisantes pour continuer cette carrière d'orages politiques qui use et abîme les plus fermes esprits? encore une session et il lui faudrait songer à la retraite, et c'est ce que son instinct, je dirai presque sa fatigue maladive, lui faisait comprendre.

La position de M. Thiers était bien plus nette et plus simple : à toutes les époques il avait été l'homme de la répression, à la manière de la Convention et du Directoire ; la force, la victoire lui plaisaient ; et d'ailleurs, bien qu'homme politique par la tribune, M. Thiers avait échappé à toute action considérable dans le gouvernement par la spécialité de son ministère où il s'était montré un peu jaloux de M. d'Argout (¹). A la tête des travaux publics et du commerce il s'y absorbait d'une façon assez triste ; je n'accuse point le ministre lui-même, je crois qu'il laissait beaucoup faire autour de

(¹) Cette jalousie de M. Thiers contre M. d'Argout venait de ce que le ministre des travaux publics et du commerce ne croyait pas suffisantes les attributions de son département.

lui et hormis la partie ostensible de ses fonctions, celle qui pouvait lui assurer sa prétention de grand artiste et d'économiste, tout le reste tenait à ses bureaux et à son entourage. Ce fut l'époque où la presse s'occupa avec assez d'amertume de la personne et de la famille de M. Thiers, espèce de calice qu'il dut boire jusqu'au fiel. Celui qui n'avait pas toujours respecté la vie intime de la duchesse de Berri dut subir de fatales représailles. M. Thiers avait des amis d'une condition généralement obscure, et qui le prenant par le faible de son caractère, la flatterie, le gouvernaient en enfant; impressionnable pour toute chose, il sentait avec toute la vivacité méridionale. Ses bureaux virent alors des choses étranges; des révélations vinrent de tous côtés sur les marchés relatifs aux travaux publics; il s'éleva une discussion fâcheuse sur les frais de construction du vaisseau de la ville de Paris, où des pots-de-vin, des adjudications au rabais étaient venues corrompre la transaction administrative. Tout cela fut avéré presque publiquement, et la moralité de l'administration en fut déplorablement affectée.

Ces résultats étaient moins dangereux encore que l'application des fausses théories qui de temps à autre venait absorber M. Thiers; un marché onéreux coûte quelques cent mille francs au trésor, puis il s'efface de la mémoire, tandis qu'une fausse théorie commerciale peut détruire la prospérité d'un pays. Avec la volonté d'étudier et de connaître la source de la fortune publique, M. Thiers était parti de Paris pour visiter l'Angleterre, les ports de mer et quelques villes manufacturières, accompagné d'un chef de division et de quelques économistes très enthou-

siastes de l'abaissement des barrières et du système de M. Say. M. Thiers visita tout avec la rapidité de l'aigle, et un peu de cette impertinente légèreté qui convenait à Napoléon seul : celui-là résumait tout parce qu'il voyait tout. M. Thiers fit de longs discours aux chambres de commerce, aux chefs des manufactures, résolvant les points les plus difficiles avec une assurance indicible et une fermeté imperturbable. Il se présentait avec une instruction superficielle que les économistes de la nouvelle école pouvaient facilement exploiter; l'idée d'un traité de commerce avec l'Angleterre domina désormais le ministre, et la révision du tarif des douanes devint le thème favori des journaux, spécialement sous l'influence de M. Blanqui [1], qui, je crois, avait accompagné M. Thiers. M. Blanqui était un homme d'esprit, trop imbu des doctrines anglaises et américaines sur le matérialisme d'égalité dans le commerce des nations.

A l'effet de résumer un traité de commerce favorable à ses manufactures, l'Angleterre envoya en France un de ses économistes populaires, président du bureau de commerce, M. Poulett-Thompson, fort loué par la presse française. Dans une négociation de cette importance, M. Thiers mit de l'orgueil à se montrer instruit de l'ensemble et des détails de toute la science manufacturière. Toutefois quelque chose corrigeait, chez le ministre, cet entrain pour les maximes anglaises; c'était son enthousiasme vieilli des idées napoléoniennes qui se reflétait sur ses principes d'économie politique, et la plus fondamentale de ces

[1] M. Blanqui fut nommé professeur au Conservatoire des arts et métiers au retour de son voyage d'Angleterre.

idées c'était le système prohibitif ([1]). De là cette lutte qui aboutit à des négociations imparfaites : la France n'était pas un pays exclusivement commercial, elle avait des industries à protéger, des usines à préserver d'une terrible concurrence, et un traité de commerce sur les bases d'égalité eût été un danger. Le défaut capital de M. Thiers était de concevoir en grand et d'exécuter en petit ; de toutes ses idées gigantesques il ne sortit jamais que des résultats médiocres ou mobiles ; il n'avait ni la dignité des doctrines ni le sentiment de la valeur des hommes ; s'accommodant de tout, ni assez haineux pour avoir des rancunes, ni assez bien élevé pour attirer les esprits polis et supérieurs ; il parlait avec exubérance, s'impressionnant pour chaque idée, sincère, je le crois, dans ses convictions, et néanmoins changeant à toute influence ; il avait une propension infinie pour les hommes médiocres, et ceux-ci allaient à lui également parce qu'ils le trouvaient clair, abondant, et que cette instruction superficielle leur donnait à eux-mêmes une notion suffisante de tout ce qu'ils avaient à savoir. M. Thiers avait les prétentions d'homme d'État et d'homme d'affaires ; l'homme d'État, brouillon, saccadé, sans tenue à l'extérieur ; l'homme d'affaires laissant tout remuer autour de lui par des subalternes, manquant surtout de ce sens moral qui ennoblit et épure toutes les situations de la vie ; au demeurant, homme de circonstance et de passage quelquefois nécessaire, mais en dehors de toute politique suivie et de toute combinaison durable.

([1]) Je dois ici rappeler l'opposition que ce système trop novateur trouvait dans l'esprit si juste du roi Louis-Philippe.

Le but de M. d'Argout au ministère de l'intérieur était surtout de donner la force politique à l'administration départementale, c'est-à-dire de faire croire à la volonté et à la durée du pouvoir : là était la plaie profonde; beaucoup de fonctionnaires étaient malveillans; un plus grand nombre hésitans, douteux, n'avaient pas toute confiance dans le système; il fallut les convaincre que le gouvernement existait et qu'il vivrait avec l'aide de sa propre force (¹). M. d'Argout n'avait pas une position bien assise vis-à-vis la Révolution de Juillet; il n'était pas né avec elle; ses antécédens le rattachaient à la Restauration, et l'on ne cessait de le lui rappeler pour nuire à la force répressive de son pouvoir. Avec toutes les conditions d'une bienveillance extrême, M. d'Argout insistait pour les moyens de répression; sa qualité dominante était une sorte de fermeté raisonnée qui lui faisait croire dans sa conscience qu'il fallait avant tout réprimer un désordre hideux. De là, ces exécutions immédiates, presque personnelles : à toutes les émeutes, on voyait M. d'Argout commander pour ainsi dire lui-même les mesures de police; le désordre apaisé, le ministre gardait des rapports faciles, agréables et d'une pro-

(¹) Ce fut surtout après l'anniversaire des Journées de Juillet en 1833, que de nombreux changemens eurent lieu dans le personnel des préfets et des sous-préfets, et que les destitutions suivantes furent prononcées. M. Clogenson, préfet à Alençon ; M. Theis, à Limoges ; M. Renauldon, à Colmar; M. Bureau de Puzy, à Avignon; M. Gauja, à Foix. M. Guibal, sous-préfet de Castres; M. Clerville de Ruffec; M. Bergé-Lointier, de Bauzé; M. Royer, de Montron ; M. Berthier, de Corbeil; M. Gengoult, de Saint-Omer; M. Lelong, de Civray; M. Verny, d'Altkirck ; M. Tusseau, de Pamiers; M. Victor Hugray, de Fontenay. Dans la suite, d'autres encore subirent le même sort.

bité scrupuleuse ; ses défauts venaient d'une sorte de dédain pour le jugement que les contemporains porteraient sur lui-même. Tout homme qui n'est pas assez grand pour que la postérité s'occupe de lui, doit mettre de l'importance aux jugemens de ceux qui l'approchent et l'entourent ; il n'appartient qu'à des existences exceptionnelles de pouvoir dire « que m'importent les passions du temps dans lequel je vis, on me rendra justice plus tard. » En vertu de ce dédain, M. d'Argout agissait de lui-même avec des instincts généralement bons, mais quelquefois exagérés ; doué d'un sens droit il n'avait pas une de ces intelligences supérieures qui peuvent aller d'elles-mêmes. C'était un excellent sous-ordre tel que M. Decazes savait les choisir au temps de son ministère ; il voyait le petit côté des choses, le détail des dossiers : utile au reste comme négociateur d'hommes et d'affaires, parce qu'il était liant, sans amertume, sans aspérité, et qu'on pouvait lui tendre la main cordialement et avec honneur.

M. Guizot développait dans son ministère l'idée d'organisation morale de l'enseignement qu'il avait conçue dès son arrivée au pouvoir. Avec la puissance instinctive de son esprit, il s'était aperçu que ce n'étaient pas les garanties politiques qui manquaient à cette société ; elle en avait partout en abondance et malheureusement trop pour son éducation. Ce qui manquait donc à la partie populaire c'était la grande moralité, un enseignement qui pût élever les cœurs et les esprits à une certaine majesté de doctrine que la Révolution lui avait enlevée. Le ministre avait donc jugé que ce qui manquait aux masses c'était un bon

système d'éducation primaire; dans ce but il avait présenté la loi dont j'ai déjà parlé. Cette loi fût demeurée imparfaite si elle n'avait été suivie d'instructions ministérielles, et M. Guizot les rédigea lui-même avec une haute supériorité ([1]). Il démontrait d'abord l'importance de l'éducation de l'enfance pour le peuple et tout ce que les fonctions d'instituteur avaient d'humble et de grand : enseigner les masses, les moraliser, c'était presque une mission divine; quelle plus belle tâche que d'élever le cœur et l'esprit des enfans, de leur apprendre la religion et les lois éternelles de la morale! Aujourd'hui que les idées sont revenues à des principes plus réguliers, à des proportions plus droites, plus justes, des maximes si vraies n'étonnent plus; mais qu'on se reporte au temps et je crois qu'on trouvera là un courage de réorganisation qui semblait avoir abandonné les meilleurs esprits : réprimer l'émeute de la place publique, tout le monde comprenait cela, mais arrêter les fausses tendances, les principes de démoralisation qui corrompaient le peuple, c'était un courage particulier, car le danger était moins compris et la pensée de répression moins généralement partagée.

Restait l'administration des finances et de la marine sous M. Humann et l'amiral de Rigny ; avec les dehors

([1]) M. Guizot adressa aux instituteurs, une longue lettre dans laquelle on lisait le passage suivant :

«... Quant à l'éducation morale, c'est en vous surtout, monsieur, que je me fie. Rien ne peut suppléer en vous la volonté de bien faire. Vous n'ignorez pas que c'est là sans aucun doute la plus importante et la plus difficile partie de votre mission, vous n'ignorez pas qu'en vous confiant un enfant, chaque famille vous demande de lui rendre un honnête homme, et le pays un bon citoyen. Vous le sa-

les plus simples M. Humann était un homme de capacité spéciale et d'ordre régulier; ses amitiés étaient sincères, ses alliances de bonne nature; uni d'abord au parti de M. de Broglie et de M. Guizot comme par instinct d'ordre moral, il ne les aurait point abandonnées. S'il aimait l'administration des finances comme une chose qui venait naturellement à lui, il y préférait sa valeur personnelle, et dans une crise d'amour propre et de situation politique il s'en fût très facilement séparé : en cela il avait un peu le défaut de M. de Broglie de se dépiter et de se décourager aussitôt; soit le sentiment de son importance, soit dégoût subit des affaires, M. de Broglie secouait souvent un portefeuille comme un fardeau. Chez M. Humann ce même découragement se produisait avec une sorte de franchise, j'ai presque dit de ténacité alsacienne; il s'entêtait sur une idée, sur un homme, et s'il trouvait résistance, il accourait sa démission à la main, esprit sous ce rapport fort incommode.

Il y avait beaucoup plus de souplesse dans le caractère de M. de Rigny, nature bonne, facile, à ce point qu'il avait accepté d'abord un ministère sous la présidence de M. le prince de Polignac en 1829; M. de Rigny qui avait reçu au reste toutes ses impressions du baron Louis, son oncle, sans posséder de vastes idées politiques avait néanmoins sur les affaires d'Orient, une

vez, les vertus ne suivent pas toujours les lumières, et les leçons que reçoit l'enfant pourraient lui devenir funestes si elles ne s'adressaient qu'à son intelligence. Que l'instituteur ne craigne donc pas d'entreprendre sur les droits des familles en donnant les premiers soins à la culture intérieure de l'âme de ses élèves. »

certaine éducation classique qui le rendait parfaitement propre à quelques-unes des questions considérables du cabinet, et c'est à ce point de vue qu'il pouvait être utile à ses collègues dans toutes sortes de combinaisons. Une prière, un ordre du roi suffisait : excellent officier supérieur de marine, avec les formes et les convenances de M. de Mackau, il pouvait également diriger les affaires étrangères, surtout au moment où allait dominer la question d'Orient qu'il connaissait par théorie et pratique. C'était en effet là politique extérieure qui préoccupait le cabinet, en face de difficultés capitales; l'histoire ne peut séparer la situation des hommes d'État des graves intérêts de l'Europe.

CHAPITRE VII.

DÉVELOPPEMENT DES QUESTIONS DIPLOMATIQUES, PORTUGAL, ESPAGNE, SUISSE, PIÉMONT, ORIENT.

(JUILLET 1833 A MAI 1834.)

Portugal. — Les miguélistes et les pédristes. — Le commodore Napier. — Prise de Lisbonne. — Défense de Porto. — Reconnaissance de dona Maria par la France et l'Angleterre. — La jeune reine à Londres. — Restauration anglaise. — *Espagne.* — Les deux partis. — Situation de M. de Zea. — Mort de Ferdinand VII. — Prise d'armes des carlistes. — Insurrection des provinces. — Dépêche de M. de Rayneval. — Conseil des ministres. — Reconnaissance d'Isabelle II et de la régence. — Y aura-t-il une intervention? — La diplomatie à Paris et à Madrid. — Système de M. de Zea. — Nécessité de s'appuyer sur le parti des *liberales* et des Cortès. — Les volontaires royalistes. Retraite de M. de Zea. — Ministère de M. Martinez de la Rosa. — Armée d'observation des Pyrénées. — *Suisse.* — Notes impératives des puissances. — Mesures contre les réfugiés. — Expédition des Polonais contre la Savoie. — L'*Orient* après le traité d'Unkiar-Skelessi. — Note de la France à Saint-Pétersbourg. — Situation prise par les cabinets de Londres et de Paris. — Armemens. — Influence autrichienne. — Rappel des escadres. — Déplacement momentané de la difficulté. — Arbitrage de M. de Metternich.

Dans cette immensité d'événemens que la Révolution de 1830 avait fait naître, la diplomatie n'avait pas l'espérance d'un temps prochain de repos; sur quelque point de l'Europe qu'elle portât les yeux, il y avait inquiétude de l'avenir, tourmente pour le présent, ou bien il allait surgir quelques-unes de ces questions pratiques toute d'actualité qui appellent une

solution immédiate. Il est donc encore une fois besoin de résumer les faits et de suivre une à une ces difficultés qui menaçaient la paix du monde.

Au midi de l'Europe la lutte continuait entre les élémens de la vieille société et les forces confuses du nouvel ordre social. A chaque époque cette même situation se reproduit; les choses de ce monde tournent dans le même cercle! j'ai cherché à définir le véritable caractère de cette guerre de la Péninsule où se trouvaient une fois encore en présence la Révolution française et l'antique droit public de l'Europe. La Révolution soutenait cette armée d'Anglais, de Belges, de Français, bande de condottieri débordée sur le royaume de Portugal au nom de dom Pedro et de la jeune reine dona Maria da Gloria. Le parti de la Restauration appuyait de ses vœux et de ses forces, d'autres volontaires, qui sous la conduite du comte de Bourmont et du général Clouet allaient prêter secours à dom Miguel, alors en rapport avec la duchesse de Berri et tout le parti légitimiste en France. Presque toujours ainsi se prépare un champ de bataille entre des opinions et des doctrines hostiles; les Anglais mettaient un grand intérêt au triomphe de dom Pedro ou de la jeune reine sa fille, parce que sous une régence ils espéraient plus facilement dominer ce royaume un de leurs grands magasins d'entrepôt; et comme le parti patriote en France est généralement ce qu'il y a de moins national, il secondait la cause anglaise de dom Pedro qui venait d'obtenir un éclatant succès; l'amiral Napier dispersa la flotte de dom Miguel, et à la suite de cette victoire les Anglais pénétrèrent dans le Tage; Lisbonne subit le drapeau de dona Maria, non

point la cité peuple ([1]), mais la cité marchande qui trouvait dans le commerce des Anglais des bénéfices considérables; car devant les intérêts s'effacent les idées généreuses de patrie. Aussi est-ce à l'influence de ces marchands qu'on doit attribuer la proclamation spontanée de dona Maria sur les places publiques de Lisbonne. Le 24 juillet, « est-il dit, le peuple en masse, libre de toute influence extérieure ou intérieure, sans compulsion aucune, la ville ayant été abandonnée par les troupes, s'est assemblé dans la chambre du conseil de la très bonne et loyale cité de Lisbonne, et d'un vœu libre et spontané, et avec une unanimité qui ne s'était jamais vue, a proclamé la señora dona Maria, fille de l'immortel dom Pedro, pour laquelle le peuple est prêt à verser jusqu'à la dernière goutte de son sang (ainsi que tout fidèle Portugais doit toujours être prêt à le faire pour son souverain) comme leur reine légitime, et en conséquence le présent acte a été dressé et signé par toutes les personnes présentes. »

Si la flotte de l'amiral Napier s'emparait de Lisbonne, l'armée de dom Miguel faisait une tentative contre Porto, la ville anglaise, le centre même des intérêts de dom Pedro; l'attaque fut conduite avec fermeté et la défense présenta également ce caractère

(1) *Au seigneur Jose Xavier.*

A bord du vaisseau amiral, à l'embouchure du Tage, le 24 juillet 1833.

« Très illustre et excellent seigneur, j'ai le bonheur de pouvoir annoncer à Votre Excellence la glorieuse nouvelle de l'entrée des troupes de la reine à Lisbonne, qui a eu lieu ce matin, à la suite d'une affaire dans laquelle le duc de Terceira a défait complétement les troupes ennemies sur la rive gauche du Tage. L'escadre passe en ce moment la barre, au bruit des salves du fort Saint-Julien, et le glorieux étendard de la reine flotte sur le château de Saint-Georges.

« DUC DE PALMELLA. »

d'énergie qui distingue le soldat anglais. Dom Miguel mettait un haut intérêt à s'emparer de Porto, parce qu'une insurrection à Lisbonne lui rendrait sa capitale, et ce prince avait confié les opérations stratégiques à M. de Bourmont, l'espérance et l'orgueil du parti légitimiste. La prise de Lisbonne ne décourageait pas ces enfans perdus d'une cause trop délaissée par l'Europe pour triompher; Porto, vigoureusement pressé par l'armée de dom Miguel, put résister avec succès, car la mer était libre et les Anglais y déployaient le pavillon de leur escadre. Dom Pedro maître du littoral, la question toutefois était loin d'être résolue; le véritable Portugal c'étaient l'intérieur des montagnes, les villes d'antique renommée, Coimbre, Abrantès, Leiria, Castello-Branco. Là seulement au milieu de ces populations ardentes, à demi civilisées, la guerre allait se continuer, sous l'action du clergé, des vieilles lois de la patrie; ces populations étaient dévouées à dom Miguel, pour elles le seul et véritable représentant de l'antique maison de Bragance. Dom Pedro leur était devenu absolument étranger depuis son acceptation de la couronne du Brésil.

Dès que les nouvelles de la prise de Lisbonne furent officiellement confirmées à Londres, le cabinet crut indispensable de faire un acte de manifestation politique au profit de dona Maria da Gloria [1]. Les tories avaient quelque tendance pour dom Miguel un moment recon-

[1] Un ordre du cabinet était ainsi conçu : « Lord William Russel est nommé ministre d'Angleterre auprès du gouvernement de la reine à Lisbonne. Un pouvoir discrétionnaire est en conséquence, donné au noble lord, à l'effet de ne point faire usage de ses lettres de créance dans le cas (peu probable et même impossible) où l'usurpateur serait en possession de cette ville. »

nu ; les whigs se posaient hardiment dans l'idée contraire, en saluant la royauté de dona Maria da Gloria. La France à son tour s'engagea dans la même ligne, et en même temps que le cabinet de Londres. Il lui eût été difficile de suivre une autre direction : la cause de dom Miguel se liait étroitement à l'opinion légitimiste ; la correspondance de la duchesse de Berri avait constaté les intimités du parti de Henri V, de la Vendée avec le roi du Portugal ; les généraux, les officiers supérieurs se nommaient MM. de Bourmont, Clouet, La Rochejacquelein, Tanneguy-Duchâtel. Quand deux grands partis sont en armes, les questions diplomatiques sont envisagées moins dans leur sens absolu que dans leur rapport avec ces partis eux-mêmes : il ne s'agissait plus d'une question d'intérêt mais d'une guerre de parti. Lord Palmerston et M. de Talleyrand s'entendirent donc facilement sur la reconnaissance de la nouvelle royauté en Portugal [1], et la jeune reine, toute folâtre à Paris, dut s'embarquer sur un vaisseau anglais, qui, du Havre, la transporta à Lon-

[1] Le cabinet espagnol, sous l'influence de M. de Zea, consentait à reconnaître dona Maria comme légitime souveraine du Portugal : Le 30 juillet il remit la note suivante aux ambassadeurs d'Angleterre et de France : « Sa Majesté Catholique, dans le but d'arrêter l'effusion du sang et la désolation d'un pays auquel elle tient par des motifs bien connus, propose d'entrer en négociations au sujet de la reconnaissance de dona Maria comme reine légitime de Portugal, en faisant connaître d'avance les bases sur lesquelles l'Espagne croit devoir insister pour la tranquillité du royaume et l'intérêt de la dynastie. Ces bases sont :

« 1° Eloignement perpétuel de la péninsule espagnole de dom Pedro et de dom Miguel ; 2° régence du marquis de Palmella au nom de dona Maria, qui exercerait le pouvoir exécutif d'après les anciennes lois du royaume, en attendant que le Portugal, du consentement des grandes puissances, réglât la nouvelle charte qui doit être à l'avenir la loi fondamentale ; 3° éloignement des étrangers qui ont pris

dres où elle eut son lever, son baise-mains ; la marine royale la salua de mille bordées, les pavillons furent arborés comme en un jour de fête ; c'est avec ces honneurs que l'Angleterre traite les souverains qu'elle veut dominer : en leur enlevant le pouvoir elle leur prodigue les témoignages de respect.

Cette situation du Portugal était identiquement la même que celle de l'Espagne dans ses rapports avec la France et l'Angleterre ; seulement les dispositions testamentaires de Ferdinand VII avaient un peu modifié la lutte ardente et sincère des partis : les royalistes pouvaient-ils désobéir au roi absolu ? Le testament serait-il déchiré avant la mort du monarque ? Appelé au ministère dans ces circonstances, M. de Zea avait espéré un milieu en contenant à-la-fois les partisans de l'infant don Carlos et les *liberales* progressifs jusqu'à la convocation des Cortès. L'erreur de M. de Zea était de croire qu'il s'agissait seulement d'une question successoriale, tandis que le drame sortait de ces limites étroites pour devenir une lutte vivace entre deux opi-

part à la lutte, excepté ceux qui voudraient y prendre service en y obtenant naturalisation ; 4° amnistie pour tous jusqu'au jour de l'intronisation de la reine ; 5° un apanage convenable pour dom Miguel et pour dom Pedro, sur le trésor royal ; 6° reconnaissance des dettes contractées sous le règne de dom Miguel, et confirmation des honneurs et grades accordés durant la même époque ; 7° traité formel de l'Angleterre, de la France et du Portugal, pour ne jamais reconnaître d'autre successeur légitime à la couronne d'Espagne que les princes ou princesses appelés à régner d'après l'ancienne loi de la monarchie espagnole rétablie en 1830 ; 8° garantie de la France et de l'Angleterre envers Sa Majesté Catholique que le Portugal ne permettra jamais, sous aucun prétexte, que les frontières espagnoles soient troublées et menacées par des partis politiques qui recevraient protection directe ou indirecte du gouvernement très fidèle ; 9° Dona Maria da Gloria ne pourra épouser aucun prince des trois familles régnantes en France, en Angleterre

nions implacables entre elles : les *libérales* soutenaient la reine Christine à condition que celle-ci marcherait dans leur sens, c'est-à-dire avec les Cortès, et la compression des carlistes ne pouvait avoir lieu que par la force de ce parti. Pour que la modération arrive et triomphe dans ces sortes de luttes ardentes, implacables, il faut que les opinions soient usées, les partis émoussés, et certes on n'en était point là dans la grande bataille des opinions en Espagne.

Le *statu quo* pourtant s'était maintenu tant que Ferdinand VII avait gardé les dernières pulsations de la vie. Cette majesté souffrante et abîmée inspirait encore du respect ; la royale succession n'étant pas ouverte, la loi qui la réglait ne pouvait être exécutée que d'une manière éventuelle. Si les partisans de don Carlos se préparaient pour une insurrection, elle ne devait éclater qu'à la mort de Ferdinand VII, car avant cet événement la prise d'armes eût été une rébellion contre le roi leur seigneur. Le moment fatal arriva après une longue agonie. Une dépêche de M. de Rayneval (celle-là bien précise) annonça la mort du roi d'Espagne ([1]), et avec cet événement

ou en Portugal ; le choix doit être agréé par les puissances continentales ; 10° que le gouvernement de dona Maria ne pourra jamais, sans l'aveu préalable de l'Espagne, avoir une armée qui dépasse le nombre de troupes qu'on jugera nécessaire pour le maintien de l'ordre. Sous de telles conditions, l'Espagne s'engage à rétablir ses relations avec le gouvernement de Lisbonne sur le même pied que sous le règne de Jean VI. »

([1]) « Le roi d'Espagne est mort le 29 septembre, à trois heures. Une dépêche télégraphique, expédiée par M. de Rayneval, en a apporté hier la nouvelle au gouvernement du roi. Conformément aux dernières dispositions de Sa Majesté Catholique, la reine douairière est déclarée régente pendant la minorité de la jeune reine Isabelle. Le ministère a été maintenu ; Madrid était parfaitement tranquille. Un courrier part cette

prévu le premier acte de la souveraineté de la jeune Isabelle II, acte arrêté d'après l'avis des deux ambassades de France et d'Angleterre et sur la décision du conseil de Castille ([1]). Au bruit de la mort de Ferdinand VII le parti de don Carlos, préparé depuis long-temps, prit spontanément les armes; sur plusieurs points éclata un mouvement d'insurrection, spécialement dans les provinces basques qui en vertu de leurs *Fueros* voulaient garder et perpétuer leur nationalité ; il y avait partout une organisation de volontaires royalistes assez puissante pour entretenir la guerre civile sur tous les côtés de l'Espagne. Le clergé tout entier soutiendrait l'insurrection au nom de la patrie et du roi don Carlos : déjà les manifestes étaient publiés de part et d'autre afin de donner un drapeau à chaque parti. « Combien a été douloureuse pour mon cœur la mort de mon bien-aimé frère, disait l'infant don Carlos! Au milieu de mes afflictions et de mes douleurs, j'éprouvais au moins la douce satisfaction de savoir qu'il existait, car sa conservation était pour moi du plus haut prix. Demandons tous à Dieu de le faire participer à sa sainte gloire, s'il ne jouit déjà de cet éternel

nuit pour porter à M. de Rayneval l'ordre de déclarer que le gouvernement du roi est disposé à reconnaître la nouvelle souveraine, dès qu'il aura reçu les notifications nécessaires. »

(*Moniteur* du 4 octobre 1833.)

([1]) « Madame, le conseil réuni, ayant lu le décret de Votre Majesté, par lequel vous daignez lui communiquer la nouvelle de la mort du roi, notre seigneur don Ferdinand VII, auguste époux de Votre Majesté, a été pénétré du plus profond sentiment de douleur à cette triste nouvelle, et sentant toute la perte que vient d'éprouver la monarchie, qui se trouve privée des vertus qui ornaient le meilleur des rois, ordonne de prendre toutes les dispositions usitées en pareil cas, et d'expédier dans tout le royaume des circulaires pour faire connaître ce douloureux événement et les résolutions de

et heureux séjour. Je n'ambitionne pas le trône; je suis loin de poursuivre avec ardeur des biens périssables; mais la religion et l'accomplissement de la loi fondamentale de la succession, et l'obligation particulière de défendre les droits imprescriptibles de mes fils et de tous mes parens bien-aimés, me forcent à soutenir et à défendre la couronne d'Espagne dont on a voulu me dépouiller par une sanction illégale et destructive de la loi qui légitimement et sans altération doit être immuable.

Ainsi don Carlos se présentait moins comme l'expression de son propre droit que comme le représentant d'un parti considérable en Espagne celui de la religion et de la loi fondamentale. « Depuis le fatal moment de la mort de mon bien-aimé frère, continuait l'infant, je crus que les dispositions nécessaires allaient être prises en ma faveur pour me reconnaître et me proclamer; et si jusqu'à ce moment on eût pu considérer comme traître celui qui l'eût tenté, maintenant il le deviendra s'il ne se range sous mes bannières. Et je regarderai surtout comme tels les généraux, les gouverneurs et les autres autorités civiles et militaires qui en seront instruites lorsque la misé-

Votre Majesté. Le conseil dépose également aux pieds de Votre Majesté l'expression d'une douleur si vive, que le silence seul peut bien l'exprimer. Il se conforme à la pieuse résignation de Votre Majesté, dont l'amour a tant à souffrir de cette perte douloureuse, et qui, se conformant aux décrets de la divine Providence, doit veiller aux besoins de cette monarchie. Le conseil voit avec la plus vive satisfaction que les qualités éminentes que possède Votre Majesté feront le bonheur de la nation, qui les a déjà éprouvées, et qu'elle les transmettra à son auguste fille aînée la reine doña Isabelle II, pour qu'au temps voulu ses sujets jouissent des heureux résultats du gouvernement de Votre Majesté.

« Madrid, le 30 septembre 1833.

ricorde de Dieu, si elle le juge convenable, me rendra au sein de ma patrie bien-aimée et à la tête de ceux qui me sont fidèles. Je recommande surtout l'union, la paix et la charité. Je ne puis supporter l'idée seule que les catholiques espagnols qui m'aiment puissent tuer, injurier, voler et commettre le moindre excès. L'ordre est le premier besoin de la justice, c'est la récompense des hommes bons et de leurs sacrifices, c'est le châtiment des méchans et de leurs sectateurs impies, devant Dieu et devant la loi. Et qu'ainsi s'accomplisse ce que j'ai tant de fois désiré (¹). »

A ce manifeste la reine régente répondait par un décret de proscription : « D'après une série de faits pleinement avérés et plus que décisifs, j'ai acquis la funeste certitude que l'infant don Carlos-Maria-Isidore a pris une résolution hostile et aspire à usurper le trône de mon auguste fille dona Isabelle II, au mépris de la loi fondamentale et vivante de l'État, de la dernière volonté du roi, mon époux, qui jouit de la gloire éternelle, et de la reconnaissance de la nation donnée solennellement aux Cortès par les prélats, les grands, les nobles et les députés des villes, auxquels ont uni leurs protestations de fidélité à la fille aînée du roi les municipalités et autorités civiles et militaires de la monarchie. Cette conspiration téméraire jetterait la fidèle nation espagnole dans un abîme de maux et d'horreurs après tant de souffrances qu'elle a eues à supporter dans ce siècle. Cela n'étant pas juste, et ne pouvant pas tolérer que l'on cherche à fomenter la guerre civile au milieu de mes peuples par les moyens destinés à subvenir dignement et con-

(¹) Le manifeste de don Carlos est daté du 1er octobre 1833.

venablement à l'entretien d'une personne obligée, tant par la haute position que par les liens étroits du sang, à respecter les droits reconnus de l'auguste fille de son frère et à maintenir dans le royaume la paix dont il a besoin pour les améliorations et le bien-être que j'espère lui procurer, j'ai décidé et j'ordonne par le présent décret qu'il soit procédé immédiatement au séquestre (*embargo*) et à la consignation au trésor royal de tous les biens, de quelque nature qu'ils soient, appartenant en propriété à l'infant don Carlos.... Vous le tiendrez pour entendu et veillerez à son entière exécution [1]. »

Cette situation des affaires était si prévue par les cabinets de Londres et de Paris qu'ils ne pouvaient en être surpris; ils avaient eu tout le loisir de s'y préparer. Vis-à-vis d'eux aucune difficulté n'était, ne pouvait être élevée sur le droit successorial; déjà ce point en litige avait été réglé entre les deux puissances : dona Isabelle de Bourbon serait reine des Espagnes sous la régence de Christine aux yeux de la France et de l'Angleterre; s'il y avait du doute sur ce point il n'aurait pu durer long-temps, car l'attitude du parti légitimiste en France ne permettait pas une autre décision. Ce parti soutenait don Carlos comme un marche-pied à une restauration de la branche aînée; d'où la nécessité d'appuyer le gouvernement de la jeune reine; bien entendu toutefois que l'on n'irait pas jusqu'à l'extrême mouvement des Cortès [2],

[1] Le décret de la reine est du 17 octobre.

[2] C'est ce que cherchait à empêcher la reine régente, en faisant sans cesse un appel aux sentimens de modération; elle disait dans une proclamation adressée aux Espagnols :

parce que là aussi était un danger. Si les légitimistes soutenaient don Carlos, les républicains appuyaient la constitution anarchique de 1812, ce qui était ni plus ni moins que la révolution pleine et entière en France : ainsi la marche diplomatique était toute tracée : reconnaître Isabelle II et maintenir M. de Zea. C'est dans ces termes que M. de Rayneval avait reçu ses instructions, sur lesquelles il dut se concerter avec M. de Villiers, esprit très habile que le cabinet anglais envoyait à Madrid pour suivre attentivement la marche de la question politique. Désormais rien n'était facile : l'agitation des provinces, le mouvement insurrectionnel aux frontières des Pyrénées compliquaient la position personnelle de l'ambassade de France; il pouvait s'y mêler une conjuration légitimiste ou républicaine, et ce fut alors que pour la première fois fut posée la question d'intervention : serait-il nécessaire d'envoyer une armée en Espagne pour soutenir les droits d'Isabelle II et garantir les intérêts de la France?

Au premier aspect la question paraissait simple : la France qui était intervenue en 1823 dans un sens de parti, pouvait encore aujourd'hui intervenir et dans

«... Pour la grande tâche que je me suis imposée de faire le bonheur de l'Espagne, j'ai besoin de la coopération unanime, de l'union de volonté et des efforts de tous les Espagnols, et je les attends. Tous sont fils de la patrie et également intéressés à son bonheur. Je ne rechercherai point les opinions qui ont été antérieurement émises, je ne prêterai point l'oreille à la calomnie ou à la médisance, je ne reconnaîtrai point comme des services conférant des droits, des intrigues obscures ni des actes intéressés de fidélité et d'adhésion. Ni le nom de la reine ni le mien ne sauraient être la devise d'un parti. Le nom de la reine doit ainsi que le mien, servir de bannière tutélaire à toute la nation. Mon amour, ma protection, ma sollici-

un but plus modéré; le droit public européen, tel que les derniers congrès l'avaient tracé, permettait l'intervention militaire toutes les fois qu'un gouvernement était menacé par une révolution sur ses frontières. Mais ces grandes dépenses, ces subsides, ces armemens seraient-ils facilement votés par les Chambres? comment le principe et le but d'intervention seraient-ils jugés à Berlin, à Pétersbourg, à Vienne? l'Angleterre elle-même ne se souciait pas de voir une armée française en Espagne, pas plus qu'elle n'avait applaudi à l'invasion des Français en Belgique, et au siége de la citadelle d'Anvers. L'intervention était donc une question très grave.

Il fut arrêté qu'on reconnaîtrait tout d'abord à Paris et à Londres le nouveau droit successorial; la France pour empêcher le désordre sur ses frontières pourrait organiser une armée d'observation; enfin si une démonstration était nécessaire elle se ferait d'abord par mer, comme pour la Hollande, de concert avec les escadres anglaises. Toutes ces conventions étaient spécialement arrêtées entre la France et l'Angleterre; les ambassades des autres grands cabinets sans prendre de couleur, attendaient la marche des

tude, sont pour tous les Espagnols. J'observerai inviolablement les traités faits avec les autres puissances, et je respecterai leur indépendance; seulement je réclamerai de toutes les puissances cette fidélité et ce respect qui sont dus à l'Espagne, à titre de réciprocité. Si les Espagnols réunis concourent au but que je me propose, et si le ciel bénit mes efforts, je remettrai un jour cette grande nation, dont tous les maux auront disparu, à mon auguste fille, pour qu'elle achève l'œuvre de la félicité, et étende et perpétue l'auréole de gloire et d'amour qui environne dans les fastes de l'Espagne, l'illustre nom d'Isabelle.

« Fait au palais de Madrid, le 4 octobre 1833.

« *Signé* MOI, LA REINE, *régente*. »

événemens avec plus de propension je ne dis pas pour la personne, mais pour la cause et les idées que don Carlos devait faire triompher. Chaque jour, du reste, augmentait l'importance et la gravité de cette difficulté d'intervention.

M. de Rayneval et M. de Villiers à Madrid devaient donc marcher de concert, au moins par les instructions respectivement communiquées; mais l'instinct habile de l'ambassadeur de France s'aperçut bientôt que les ordres secrets de M. de Villiers différaient sur plusieurs points des instructions publiques. Ainsi M. de Rayneval devait soutenir vivement M. de Zea, parce que la France ne voulait pas se séparer d'une manière absolue des idées continentales et modérées, tandis que M. de Villiers, loin de craindre le débordement des idées révolutionnaires en souhaitait secrètement le triomphe, parce que cette agitation seconderait tout-à-fait le parti anglais en Espagne, laissant loin de lui l'influence française qui se rattachait à la tempérance de M. de Zea. M. de Villiers voyait bien que l'état réel des esprits ne permettait pas le milieu dans un pays où le sol brûlait : si donc l'on voulait vaincre don Carlos, il fallait franchement s'appuyer sur le parti des Cortès, et derrière les Cortès se trouvait toute la masse des intérêts et des passions que la constitution de 1812, soutenue par M. Canning, avait mis en jeu; aussi M. de Zea était-il fort compromis vis-à-vis le parti ardent. A mesure que les carlistes obtenaient un succès attribué à la trahison, ou bien que l'opinion libérale croyait à sa propre force, à sa nécessité, aussitôt elle demandait le renvoi de M. de Zea. Toute modération était alors importune,

tout point d'arrêt insupportable. Le ministre fut donc obligé de donner sa démission, parce qu'on marchait à des résolutions plus fermes, mieux dessinées ([1]), et un décret royal fut publié en ces termes : « Le service de l'Etat exigeant que don Francisco de Zea Bermudez remplisse les obligations que lui impose sa charge effective de conseiller d'état, j'ai résolu, au nom de ma fille bien-aimée la reine Isabelle II, de le relever des fonctions de ministre d'État, demeurant satisfaite de ses talens, de ses services, et de sa loyauté éprouvée. — En considération des vastes connaissances de don Francisco Martinez de la Rosa, et de son attachement notoire à la personne et aux droits de ma fille bien-aimée la reine Isabelle II, je le nomme, en son nom royal, secrétaire d'état et ministre des relations extérieures. »

C'est par cet acte que commençait le ministère de M. Martinez de la Rosa, esprit disert et littéraire, avec une connaissance moins étendue que M. de Zea des intérêts et des négociations de l'Europe. M. Martinez de la Rosa qui avait beaucoup acquis par l'expérience depuis 1823, n'était pas un homme capable de jeter l'Es-

([1]) Il était assez curieux de voir un gouverneur de province demander le renvoi des ministres. Presque tous les autres capitaines généraux adhérèrent à l'acte suivant qui influa beaucoup sur le renvoi de M. de Zea.

« Je supplie très respectueusement Votre Majesté de vouloir bien ordonner un changement de ministère, en raison de cet exposé sincère d'un Espagnol dont le caractère est pur et désintéressé ; c'est dans la conviction où il est de l'urgence des circonstances, qu'il propose les moyens qui lui paraissent les plus efficaces pour consolider le trône de votre auguste fille. Que Votre Majesté veuille bien choisir un ministère qui inspire une confiance entière au pays, qu'en même temps elle décrète immédiatement la convocation des Cortès, qu'elle donne à cette assemblée des trois Etats les pouvoirs et la latitude dont elle a

pagne dans le désordre. Ses études (1) étaient calmes, ses habitudes modérées; mais M. Martinez de la Rosa serait-il maître toujours de ce mouvement libéral qui l'emportait au-delà de toutes concessions lentes, réfléchies? Son arrivée au pouvoir nécessitait la convocation des anciennes Cortès, une amnistie pour les opinions les plus extrêmes de 1812 et de 1820, l'organisation des municipalités, et par dessus tout cela la spoliation des biens du clergé, c'est-à-dire un changement complet dans les bases de l'ancienne société espagnole. L'esprit philosophique du nouveau ministre se prêtait à cette guerre au clergé à l'imitation de ce qui s'était passé en France en 1789; M. Martinez de la Rosa n'approuverait pas sans doute tout ce qui serait fait en son nom. Mais aux affaires, on ne s'appartient pas; on marche en vertu d'une certaine destinée qui fait que les hommes sont enchaînés aux positions, et qu'ils obéissent à la loi qu'elles imposent. Les mesures contre le clergé en Espagne seraient une faute au milieu d'un peuple ardent, catholique.

Il arrivait en effet une protestation remarquable parmi toutes les pièces diplomatiques de la Péninsule;

besoin dans les circonstances présentes. Que tout ce que je demande soit fait sans retard; le temps perdu serait irréparable, et Votre Majesté n'a que ce moyen de remédier aux mauvaises dispositions déjà ordonnées : c'est le seul moyen d'empêcher de plus grands malheurs pour l'avenir.

« Barcelone, 23 décembre 1833.

« MANUEL LLANDER, capitaine général de la Catalogne. »

(1) Madrid, le 15 janvier 1834.

« L'ambassadeur de France près la cour d'Espagne, à M. le ministre des affaires étrangères.

« Le ministère espagnol vient d'être changé en partie. M. de Zea a été remplacé par M. Martinez de la Rosa, et le ministre de la justice par M. Gazeli. Le ministre de la marine est M. Vaquez Fiqueroza; le ministre des finances est M. Arnalde, par intérim. Les autres ministres sont conservés. »

c'était une allocution du pape, prononcée dans le sacré collége contre les dernières mesures prises par le gouvernement provisoire à Lisbonne, au nom de la reine dona Maria da Gloria, sous l'influence de cette armée d'aventuriers, composée d'Anglais, d'Allemands, de Belges ou de Français, mécréans. Ce gouvernement provisoire avait bouleversé, par des mesures audacieuses, toute la constitution ecclésiastique du royaume, les biens du clergé étaient partagés, la juridiction des évêchés modifiée, tout cela sans la légitime approbation du Saint-Siége. Le royaume très fidèle était ainsi sorti de l'ordre régulier de juridiction catholique. Le nouveau gouvernement en Espagne tendait au même but; je dis même qu'avec ses idées, il était impossible de ne pas chercher des ressources dans la vente des biens du clergé, et la sécularisation des monastères, la seule, la véritable révolution. Cette impérieuse nécessité de toucher à l'existence et à la fortune des ordres monastiques devait créer des difficultés bien graves au nouveau gouvernement; les moines en Espagne étaient la vigoureuse partie de la nation; presque tous nés du peuple, fils de laboureurs, ils restaient en communication avec ce peuple; on les voyait assis dans la boutique des artisans, as-

« M. Martinez de la Rosa imposa, avant d'accepter le ministère, les conditions suivantes : 1° que dona Maria fût reconnue, et que les relations entre les deux royaumes de la Péninsule fussent établies sur des bases indestructibles; 2° que l'on proclamât une amnistie pleine et entière; 3° que les milices nationales de 1823 fussent réorganisées, bien que sous une autre dénomination ; 4° que l'on assemblât le Cortès *por estamentos* en donnant autant de latitude pour les élections que les anciennes lois pouvaient le permettre, et que la nouvelle constitution du royaume fût soumise à cette assemblée. »

sociés au travail de la culture des terres. Au couvent, le peuple trouvait ses ressources contre la misère, des vêtemens, un repas régulier; il y avait chez les moines de la vieille Espagne un instinct de nationalité qui leur conciliait le peuple, et lors de la guerre de l'indépendance, c'était eux qui avaient défendu le sol national avec toute l'énergie d'un beau patriotisme.

L'existence du clergé régulier en Espagne se liait essentiellement à Rome, qui avait pour elle la force de l'unité et la puissance des souvenirs; la cause de don Carlos devait désormais y trouver appui, parce qu'il représentait le principe de la vieille et religieuse Espagne. Sans doute les feuilles philosophiques allaient traiter avec dédain les protestations du Saint-Père contre les violences révolutionnaires: mais ces protestations patientes, modérées, devaient à la fin porter leur fruit. Ce ne sont pas les coups les plus impétueux qui atteignent le plus sûrement; la violence passe, les choses morales restent. Que faisait la cour de Rome en refusant de reconnaître d'abord dona Maria et Isabelle II? Elle défendait les vieilles coutumes, les droits antiques et nationaux du clergé, contre une révolution dont les conséquences étaient de remuer les mœurs de l'Espagne au profit d'une invasion d'aventuriers protestans, anglicans, réformistes, qui se complaisaient à bouleverser le sort et la vie du clergé, comme les huguenots dans la Flandre et les Pays-Bas au XVI[e] siècle, quand le duc d'Albe vint y apporter sa puissante épée.

Pour quelque temps on se séparerait du pape, les gouvernemens lanceraient des paroles hautaines sur la décadence morale des pontifes; cet état d'insurrec-

tion religieuse n'aurait qu'une courte durée pour un pays aussi pieux que la Péninsule où juifs et huguenots sont maudits : les grandes difficultés pour les nouveaux pouvoirs eux-mêmes seraient leurs relations avec le Saint-Siége ; ils auraient besoin de recourir à lui, de signer des concordats ([1]), de rallier la majesté religieuse à la force publique, parce qu'on ne peut créer une puissance d'État sans la fonder sur les élémens d'un culte public et avoué. L'Espagne et le Portugal n'avaient point renié la foi de leurs pères, quelques cités négociantes pouvaient demeurer oublieuses, mais les villages, la campagne, appelaient de leurs vœux le maintien de la religion qui se liait à leur histoire, à leur bien-être, à leur avenir : l'expulsion des Maures ne venait-elle pas de la force catholique ?

La lutte donc était partout non-seulement ouverte et hardie entre le gouvernement et don Carlos, mais encore entre ce même gouvernement et le parti révolutionnaire qui s'agitait d'instinct parce qu'il avait la conviction que la régente aurait besoin de lui contre les carlistes. M. Martinez de la Rosa, quoique des Cortès de 1821, n'avait aucune idée de bouleverser la monarchie espagnole ; sa pensée était de limiter la question dans une lutte personnelle contre don Carlos en s'appuyant sur les idées modérées. Mais qui peut imposer des limites quand une impulsion est donnée? tout progresse, et dans un pays violent surtout comme l'Espagne les passions fermentent avec une vivacité instinctive ; M. Martinez de la Rosa, pour la masse du parti, c'était les Cortès, la consti-

([1]) Ces négociations, on les a reprises tout dernièrement, et le premier besoin de l'Espagne pacifiée a été un concordat.

tution de 1812, et l'on y tendait invinciblement. C'était ainsi que l'Europe continentale envisageait la question espagnole ; si les cabinets n'avaient aucune répugnance personnelle à voir changer l'ordre de succession qui arrachait à l'antique race de Louis XIV la couronne d'Espagne, ils apercevaient aussi dans cette lutte un danger imminent pour l'avenir de la société monarchique. A la question successoriale s'en mêlait donc une autre, celle du progrès de la puissance révolutionnaire, et le comte Pozzo di Borgo comme le comte Appony durent faire connaître les motifs qui déterminaient la Russie et l'Autriche à s'abstenir sur la question espagnole, jusqu'à ce que le gouvernement prît un caractère de sécurité capable d'inspirer confiance [1]. Consultés sur la question de savoir si une intervention française serait mal jugée en Europe, les deux ambassadeurs s'exprimèrent d'une façon très nette sur l'opposition qu'une telle démarche trouverait dans leur cour respective.

Cependant les notes de la France disaient ceci : « L'intervention possible, loin d'avoir un caractère de révolution, serait un gage de modération et de sécurité ; la France ne pouvait souffrir la guerre civile sur ses frontières, et la possibilité pour le parti légitimiste de placer son quartier général sur les Pyrénées. Ce n'était pourtant pas là tout le danger, on devait craindre que la modération elle-même fût débordée par l'extrême mouvement à Madrid et dans l'Andalousie, et n'était-ce pas là ce que l'Europe redoutait elle-même ? La France devait donc s'opposer

[1] Les ambassadeurs de Russie et d'Autriche s'abstinrent absolument à Madrid de tout acte de reconnaissance.

au succès de l'extrême mouvement dans la Péninsule, au besoin par la force militaire, car les Cortès de 1812 triomphant, le parti républicain s'en aiderait pour reprendre sa revanche. Madrid deviendrait un refuge pour l'anarchie, un foyer pour la propagande, l'intervention serait donc toute pacifique, précautionneuse, et dirigée à-la-fois contre les partis carliste et républicain : elle n'appuierait que le changement dans la loi successoriale sur laquelle l'Europe était presque d'accord : au reste la pensée d'une intervention était encore dans le domaine absolu des éventualités. Ce ne serait qu'au cas d'une nécessité urgente et combattue que la France se déciderait à une mesure si coûteuse. »

A ces considérations, les cours de Pétersbourg et de Vienne répondaient « qu'en admettant le principe d'intervention comme un droit général (ce que la France de Juillet 1830 avait combattu), il était difficile de croire au but pacifique et modéré que se proposait la France; par la force des choses, son armée, ses généraux, son drapeau étaient révolutionnaires; l'aspect de ses soldats, quelle que fût leur discipline, produirait un sentiment de joie et d'espérance au milieu des patriotes espagnols; malgré lui donc le gouvernement français se ferait complice de l'anarchie. Il fallait laisser au temps le soin de régler les résultats d'une guerre civile inhérente aux mœurs espagnoles; il était libre au gouvernement français de soutenir moralement par sa diplomatie la nouvelle royauté à Madrid, comme il était libre aux autres puissances d'appuyer les droits de don Carlos, pourvu que tout se fît par les voies de persuasion et sans l'intervention des armes :

qu'au reste ne s'agissant encore que d'une éventualité, il était inutile d'avoir ainsi prématurément une opinion fixée (1). »

Le gouvernement anglais, d'accord sur bien des points avec la France, repoussait également l'intervention armée par les Pyrénées : ce n'était pas qu'il craignît le triomphe des Cortès même de 1812; mais l'ancienne école de M. Canning aurait vu avec un déplaisir marqué une armée française passer de nouveau la Bidassoa comme en 1823; et l'école de M. Canning était puissante dans le Parlement. Dans cette incertitude le cabinet français, qui n'était pas en mesure de s'affranchir de toute influence européenne, borna sa précaution à rassembler une division de quinze mille hommes sur les Pyrénées (2), avec ordre de surveiller toutes les démarches du parti de don Carlos et ses liaisons avec les légitimistes de France. « D'après les instructions du ministre, disait le général Harrispe, le service de la division des Pyrénées occidentales est absolument un service d'observation et de surveillance. La plus grande vigilance doit avoir lieu sur toute la ligne, afin que ni armes, ni munitions, ni détachemens armés ne puissent pénétrer en France. Tous les chefs de détachement sur la frontière doivent s'informer avec soin de toutes les nouvelles, et en instruire leurs chefs supérieurs ou le

(1) Notes des deux ambassades. — Octobre 1833.

(2) *Division des Pyrénées occidentales.*

Le lieutenant-général comte Harrispe, commandant en chef, quartier général à Bayonne.

1re *brigade.* — Le général Noguès; 4e léger, Bayonne, Saint-Jean-de-Luz, la frontière; 48e de ligne, Bayonne.

2e *brigade.* — Le général Leydet; 18e léger, Navarreux, Saint-Jean-Pied-de-Port, et environs; 19e de ligne, Pau et Oleron; 57e de ligne, Dax et Orthez.

Brigade de cavalerie. — Le général Grouchy; 11e chasseurs, à Auch; 14e chasseurs à Tarbes.

lieutenant-général directement, si les nouvelles ont l'importance nécessaire. Tout engagement avec les Espagnols insurgés doit être scrupuleusement évité. Les chefs de poste et de détachement se borneront à imposer par leur contenance, et éviteront tout ce qui, de leur part, pourrait provoquer des collisions. Il est expressément défendu, sous quelque prétexte que ce soit, à tout officier, sous-officier ou soldat de passer la frontière. Le lieutenant-général s'est trop bien convaincu de l'excellent esprit, de la brillante tenue et de l'exacte discipline des troupes pour douter un seul instant qu'elles se montrent dignes de la confiance du gouvernement. » Le général Harrispe contenait sa troupe. Si l'on ne devait franchir les frontières qu'à la suite d'un événement capital, on devait en tout cas faire respecter celles de la France; du haut des monts on pouvait tout voir, examiner, attendre; et si le gouvernement français se décidait à une intervention, la division du général Harrispe formerait l'avant-garde du corps expéditionnaire. La Révolution de 1830 était arrivée tout juste au cordon sanitaire, qui en 1822 avait précédé la campagne d'Espagne sous le duc d'Angoulême; tant il est vrai que les choses de ce monde ne changent pas de nature!

Tandis que l'attention des gouvernemens semblait se concentrer sur la Péninsule, d'autres difficultés

2e et 5e batteries du 4e régiment d'artillerie; 3e et 5e compagnies du 2e escadron des parcs; 3e compagnie du 2e bataillon du 2e régiment du génie; 5e compagnie des équipages militaires et détachement de la 2e compagnie des ouvriers d'administration, à Bayonne.

Le lieutenant-général Castellane commandait la division des Pyrénées orientales dont le quartier général était à Perpignan, ayant sous lui les maréchaux-de-camp Saint-Joseph et Mylius, pour l'infanterie; Gussler, pour la cavalerie.

surgissaient aux frontières de l'Est, au sein de la vieille Confédération helvétique. Les embarras résultaient de l'attitude menaçante que le parti démagogique avait prise dans le gouvernement des cantons. Le triomphe turbulent de la démocratie avait été le sujet d'une suite de notes du comte de Bombelles, de M. de Séverine, ministres d'Autriche et de Russie, qui rappelaient aux Suisses leurs anciens engagemens et les principes sur lesquels se fondait leur neutralité reconnue. Les ministres de la Confédération germanique et du royaume de Savoie avaient insisté sur une réponse à l'égard des réfugiés qui de tous côtés accouraient dans la Suisse comme à leur foyer naturel : qu'en ferait-on ? Et allaient-ils conspirer à l'aise comme un privilége de l'hospitalité.

Il y avait ceci de particulièrement dangereux dans l'organisation de la Suisse, qu'elle était composée de trois peuples bien distincts, Français, Italiens, Allemands, et dès-lors les réfugiés des trois États pouvaient trouver sympathie d'antique nationalité. Dans tout le littoral du canton de Vaud, depuis Neufchâtel jusqu'à Genève c'était la France, les partis impérialiste et carliste pouvaient y recruter des forces; depuis le Saint - Gothard jusqu'à Berne c'était l'Allemagne, et là les proscrits de la Confédération joints aux Polonais réfugiés devenaient des instrumens de troubles pour les États germaniques. Enfin le canton du Tessin avec les villes de Lugano, de Roveredo, touchait les possessions autrichiennes du Milanais et du Tyrol, et en s'étendant jusqu'à Genève, la Savoie elle-même était enveloppée dans un réseau de propagande. Une intervention dans les affaires de la Suisse

était donc simple, légitime; ce pays ne pouvait être affranchi de tout devoir envers les États voisins. La première condition d'une souveraineté pour être respectée, c'est d'accomplir ses devoirs envers les autres souverainetés.

La Suisse, d'ailleurs, avait ses dangers particuliers : par cela seul qu'elle avait cette triple nationalité dont j'ai parlé : italienne, allemande, française, elle pouvait subir une facile dislocation. Trois armées allemande, française, lombardo-vénitienne et savoyarde, pouvaient la faire disparaître quand la résolution serait fermement prise par l'Europe, de sorte que la Suisse ne pouvait se maintenir que par le respect absolu de sa neutralité et en respectant le droit de tous. C'est ce que devaient comprendre les hommes graves du gouvernement helvétique, et c'est au reste ce que faisaient sentir avec une certaine force les ambassadeurs de Prusse, de Russie et d'Autriche spécialement. M. de Bombelles donna son *ultimatum* à-la-fois au nom de l'Autriche et de la Confédération germanique qui s'inquiétaient des menaces et des intrigues des réfugiés : « Si la diète ne prenait pas une résolution immédiate au sujet de plaintes si justes, si l'on permettait cette propagande du désordre et de troubles, l'Autriche ne prendrait conseil que de ses intérêts, et tandis que l'armée lombardo-vénitienne occuperait le Tessin, les troupes de la Confédération germanique entreraient en Suisse, par Constance, sans s'inquiéter des conséquences de cette intervention. » Si les notes officielles n'avaient pas cette précision, le langage seul de M. de Bombelles était des plus menaçans, et on le savait l'organe intime de M. de Metternich.

M. de Rumigny avait dans le principe déclaré d'une manière absolue qu'il s'opposait à toutes espèces d'intervention qui pourrait blesser la neutralité et l'indépendance de la Suisse ([1]). Ce langage, dicté par les instructions de M. de Broglie et le caractère personnel de M. de Rumigny, devait naturellement se modifier par les circonstances qui n'étaient plus les mêmes: il était impossible que, pour maintenir la neutralité de la Suisse et une indépendance que personne ne contestait, M. de Rumigny pût soulever une guerre universelle; on savait positivement que dans les questions qui tenaient à sa sûreté personnelle, l'Autriche n'hésitait pas; ce qu'elle disait, elle le faisait; il y allait de sa splendide Lombardie, et la guerre serait faite. La France, au reste, n'avait nul moyen de s'opposer à une occupation du Tessin, si ce n'était en violant aussi la neutralité de la Suisse, par l'occupation des cantons de Vaud et de Genève. Il était impossible d'ailleurs qu'un esprit considérable ne s'aperçût pas que ce qui se passait en Suisse, c'était le désordre : que signifiait cette arrivée subite par tous les points, d'hommes armés appartenant à l'Allemagne, à la Pologne, à l'Italie, pour appuyer l'esprit

([1]) Les Suisses avouaient l'appui que leur prêtait la France.. «M. de Rumigny, ambassadeur de France en Suisse, a reçu de son gouvernement les instructions les plus précises pour appuyer efficacement l'autorité fédérale et les gouvernemens cantonaux dans toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires de prendre pour garantir l'indépendance de la Confédération et le maintien de tous les droits que sa position lui confère vis-à-vis de l'étranger. Le cabinet français, en prenant cette décision, n'a point établi de catégories entre le gouvernement de Berne et ceux des autres cantons, il semble au contraire avoir eu l'intention d'approuver la ligne de conduite suivie par Berne, depuis l'origine de l'affaire des réfugiés. »

(*L'Helvétie*)

de désorganisation et de démocratie qui agitait déjà les cantons confédérés.

« Le silence que le directoire fédéral a cru devoir garder par rapport au passage de ma note du 28 mars, qui concerne les comités de propagande révolutionnaire (disait M. de Séverine à M. le bourgmestre Hirzel, président du directoire fédéral), les interprétations divergentes que la presse lui donne journellement, me portent à rappeler l'attention de Votre Excellence sur ce sujet, et à lui exposer le fond de la doctrine de mon cabinet à son égard. Nous n'hésitons pas à qualifier du titre sus-mentionné, d'abord les comités dits polonais qui se sont formés depuis deux ans en Suisse, et notamment celui de Berne qui a assumé sur lui le nom de central; ensuite le comité soi-disant d'honneur, qui, composé d'étrangers sur le sol indépendant de la Suisse, n'a pas craint de diriger les faits et gestes de la bande arrivée dans le canton de Berne, il y a un an (1). Si des motifs de compassion irréfléchie, mais excusable, ont pu présider à l'établissement des comités de la première de ces catégories, il est notoire que dans plusieurs cantons, ils n'ont pas tardé à

(1) Cette note de M. de Séverine fut couronnée d'un plein succès.

Réponse à M. Texuron de Séverine, chargé d'affaires de S. M. l'empereur de Russie auprès de la Confédération helvétique.

Zurich, 17 mai 1834.

« Les bourgmestre et conseil d'Etat du canton du Zurich, agissant en qualité de vorort, se sont empressés de transmettre aux cantons les notes qu'ils ont reçues de M. le baron de Séverine, chargé d'affaires de S. M. l'empereur de Russie. Sans attendre la réunion de la diète qui pourrait peut-être juger à propos de faire une réponse plus étendue, ils croient ne pas devoir balancer à remettre à M. le baron de Séverine la déclaration suivante. Une partie des réfugiés qui, abusant de l'hospitalité qu'ils ont trouvée en Suisse, ont cherché à troubler l'ordre et la tranquillité publique dans les Etats de S. M. le roi de Sardaigne, a été renvoyée

se transformer en véritables foyers politiques, où le prétexte de bienfaisance n'était plus qu'une cause secondaire, et cédait sa place à l'ambition de quelques individus s'arrogeant le privilège de nuire, malgré les lieux et la distance, à tous les États, mais particulièrement à la Russie. Ce sont ces comités qu'on a vus se rendre les principaux moteurs des célébrations périodiques qui, à Soleure, à Bienne, et sur d'autres points très connus du canton de Berne, ont aggravé le souvenir des plus sinistres anniversaires de l'histoire polonaise. Les autorités locales, émanées de ce gouvernement, qui prétendent être en relation de paix et d'amitié avec la Russie, assistaient, non-seulement à ces hideuses cérémonies, commémorations de révolte et d'assassinat, mais leur offraient encore une arène officielle, et souvent l'appui de leurs propres discours. De là sont partis ces milliers d'adresses et de pamphlets qui prêchent l'émeute, le régicide, la guerre universelle. Et c'est la Suisse neutre et inoffensive qui a toléré de telles agressions, et l'impunité serait encore promise à de semblables essais dans l'avenir! Je remarquerai, avant de finir le signalement

du territoire de la Confédération par suite des résolutions adoptées par la majorité des cantons.

« Depuis cette époque, les résolutions aux termes desquelles tous les étrangers qui ont abusé du droit d'asile doivent être éloignés du territoire de la Confédération ont obtenu l'assentiment des cantons. En peu de jours elles auront reçu leur exécution, et la Suisse se trouvera débarrassée de gens qui se sont permis des actes qui auraient pu aisément troubler les relations d'amitié que la Confédération entretient avec tant de plaisir avec les Etats voisins. Par suite de cette mesure, les comités étrangers, contre lesquels M. de Séverine a particulièrement jugé à propos de réclamer, ont naturellement disparu d'eux-mêmes. Le vorort déclare de nouveau que la Confédération a rempli tous les devoirs que lui imposait le droit des gens, et qu'elle a fait tout ce que l'on pou-

de ces comités, que les premiers ont pris naissance à Bâle et à Genève. Des faits contemporains parlent assez haut, pour que je m'abstienne de retracer le genre de rémunération qui a suivi ce patronage imprudent. C'est à la Suisse qu'il appartient de juger du plus ou du moins de légalité de ces associations qui se trouvent à-peu-près dans chaque canton, vis-à-vis des autorités établies; mais si le cercle de leur action dépassait les bornes des intérêts nationaux de la Confédération, et s'ils proclamaient des principes, ou, qui pis est, se portaient à des actes attentatoires à l'ordre et aux droits existans chez les puissances étrangères, nul doute que celles-ci seraient autorisées à employer toutes les remontrances à leur portée, pour obtenir le redressement et la cessation de tels désordres. C'est encore à la vigilance de l'autorité suprême fédérale que semble devoir être commis le soin de découvrir et de rompre le lien qui peut unir les comités de propagande révolutionnaire en Suisse, avec des associations qu'une juste vindicte poursuit dans un important voisinage. L'ensemble des considérations qui précèdent justifie pleinement l'insistance avec laquelle j'ai été chargé d'appuyer auprès du directoire fédéral les vœux de Sa Majesté, et je n'ai pas besoin d'ajouter ici que les cours, dont le langage s'est fait entendre dernièrement à Zurich, réclamant toutes avec une égale conviction l'éloignement des effets, n'attacheront pas

vait attendre d'elle dans des circonstances si difficiles. Les bourgmestre et conseil d'Etat du vorort en renouvelant leur protestation contre tout empiètement sur les droits de la Suisse, qui est indépendante par son administration et sa législation intérieures, ont l'honneur de réitérer l'assurance de leur haute estime à M. le baron de Séverine. »

moins de prix à la destruction finale des causes qui viennent d'attirer sur la Suisse le mal d'une complication que ses véritables amis ne peuvent assez déplorer. Dans l'attente d'une réponse que les ordres du ministère impérial m'enjoignent de demander avec la plus vive insistance, je prie Votre Excellence d'agréer l'assurance de ma haute considération. »

L'ambassadeur de France n'était pas non plus sans s'apercevoir que si les cantons de Vaud, Genève, Lausanne, étaient disposés pour la France, ce n'était que d'une certaine façon, et qu'il y avait là un parti républicain, un parti bonapartiste, plutôt qu'une opinion favorable à la monarchie du 9 août. C'est ce qu'avait fait remarquer le comte de Bombelles avec une grande justesse à M. de Rumigny : « La Suisse, avait dit l'ambassadeur autrichien, n'est pas pour la France, mais pour la république; favorisez ses tendances, et le drapeau démocratique flottera bientôt jusqu'à Paris. Nous avons tous ici le même intérêt de police. Nul ne veut s'emparer de ce territoire, mais chacun de nous doit désirer qu'il ne s'y forme point de volcan; que la France insiste avec nous, car nous marchons au même but. » Dans cette situation, M. de Rumigny, sans se joindre officiellement aux démarches communes de l'Autriche, de l'Allemagne et du Piémont (1),

(1) Ce fut surtout après l'expédition des Polonais en Savoie que la Suisse prit des mesures répressives.

Genève 21 mars 1834.

« Tous les Etats de la Confédération ont adhéré aux mesures proposées par le vorort, à l'exception de Berne et de Bâle-Campagne. Ces mesures ont pour but de forcer les Polonais qui ont pris part à l'expédition de Savoie d'évacuer le territoire helvétique.

« Le vorort a reçu successivement sept notes diplomatiques qui lui ont été adressées par la Confédération germanique, l'Autriche, la Sardaigne, le grand duché de Ba-

ne s'opposa plus à ce que la diète donnât satisfaction pleine et entière à la police européenne; la Suisse ne pouvait être une exception au droit commun. La République française elle-même ne l'avait jamais admis. Il eût été singulier de voir en Europe un point central au milieu d'états monarchiques, et sur ce point se former sans obstacles des complots, des conspirations contre les pouvoirs voisins. M. de Rumigny insista pour que la Suisse proclamât un système de police contre les réfugiés : « Quoi de plus simple que des étrangers abrités sous votre hospitalité soient soumis au désarmement, à l'obéissance aux lois, aux droits sacrés d'asile; quelle que soit la forme d'un gouvernement, on lui doit respect dès qu'on touche son sol. Il appartient à sa libre souveraineté de vous imposer ses conditions, sauf à votre liberté de les refuser. » La diète suisse entra donc dans les voies européennes; elle dut cesser d'être un foyer de rébellion au moins ouvertement. Le parti démocratique ne fut pas absolument sincère dans ces résolutions répressives. La diète accéda par crainte plutôt que par conviction (1): qu'importe! Les réfugiés furent désarmés, et il le fallait bien après l'incroyable entreprise du général Ramorino sur la Savoie. Ici, revenons sur les temps.

Il est bon de rappeler encore la fermeté déployée

de, le Wurtemberg, la Bavière et les Deux-Siciles. Toutes demandent, en termes plus ou moins menaçans, l'expulsion des Polonais et des autres réfugiés étrangers, qui ont abusé de l'hospitalité suisse en prenant part à une entreprise criminelle contre un Etat voisin. »

(1) *Arrêté du conseil d'État de Genève du 5 février 1834.*

« Le conseil d'Etat, considérant qu'une réunion d'étrangers s'est formée sur notre territoire pour faire une invasion armée en Savoie, et que, après être rentrés dans les cantons, les individus qui la com-

par le gouvernement de Piémont, contre les complots prêts à éclater : ses châtimens, peut-être extrêmes, avaient produit des craintes salutaires et d'aigres mécontentemens. Je ne sais si c'est à l'éloge ou à la dépréciation de l'espèce humaine, mais la dure fermeté des gouvernemens, alors même qu'elle poursuit, flétrit, persécute, est un motif de sécurité pour tous. Il n'y a que la faiblesse qui ne peut aller droit. Avec le despotisme même, la société marchera, le pouvoir sera respecté; un gouvernement doux et faible est toujours à la veille d'être insulté ou brisé.

Jamais donc le royaume sarde n'avait été plus sûr de sa force politique qu'à ce moment où le général Ramorino, à la tête de quelques centaines de réfugiés, tenta une expédition armée sur la Savoie. C'était un insensé ou quelque chose de plus triste encore, que le général Ramorino; les annales de la Pologne ne sont pas suffisamment claires sur sa conduite durant la glorieuse guerre de l'indépendance : en tous les cas, comment donc espérer qu'avec un bataillon de Polonais courageux, fermes, il est vrai, mais étrangers aux mœurs de la Savoie, on pourrait renverser un gouvernement établi sur une immense force militaire? Que pouvait espérer le général Ramorino? comment croire que les Italiens viendraient à son aide pour opérer une révolution dans leur patrie? c'était

posaient se sont soustraits aux mesures prises pour effectuer leur départ ; considérant que ces étrangers, en empruntant notre territoire pour y préparer une expédition hostile contre un pays voisin, ont compromis la sûreté de notre canton et la neutralité de la Suisse entière, que par là ils ont perdu tout droit à l'asile qui leur avait été ou qui aurait pu leur être accordé (Suivent deux articles concernant l'expulsion des réfugiés étrangers). »

absurde s'il n'y avait pas sous-main une triste trahison. Peut-être voulait-on perdre ces colonies de Polonais qui partout se présentaient avec des traditions nobles, mais ardentes et perturbatrices! Le désordre était comme semé sous leurs pas ([1]); chaque cité sur leur passage était violemment secouée! Cette expédition du général Ramorino n'était qu'un épisode de ce grand tumulte occasionné par l'émigration des Polonais. Après cette expédition si folle, on dut préparer le désarmement de ces gentilshommes qui prétendaient troubler le monde en vertu de leur gloire; on fut obligé de recourir à des mesures acerbes : ici on les fit embarquer par la force; là on les arracha de la cité parce qu'ils y faisaient résistance; têtes de feu, ils eussent embrasé l'univers de l'incendie de Varsovie; les gouvernemens touchaient trop alors aux idées et aux affaires positives, pour que les infortunes des Polonais pussent jamais balancer le besoin général d'ordre public qui dominait la société: on n'en était plus aux idées poétiques. Le temps des affaires arrivait ([2]).

([1]) L'expédition du général Ramorino coïncida avec une autre tentative révolutionnaire. On écrivait de Grenoble, 4 février 1834. « Une cinquantaine d'hommes, la plupart Savoyards, établis à Grenoble et employés comme valets de ferme ou domestiques, se sont réunis à Voreppe, dans la nuit du 2 au 3. Ils étaient armés de fusils et vêtus de capotes militaires. Deux officiers les commandaient. Le 3 à six heures du matin, ils se sont mis en marche après avoir chargé leurs armes et déployé le drapeau tricolore italien. Arrivée à Saint-Laurent-du-Pont, cette troupe s'était grossie en chemin d'une vingtaine d'hommes. On assure que quelques Français en faisaient partie. Vers six heures du soir, cette bande a pénétré aux échelles de Savoie, en criant : *Vive la jeune Italie!* et en semant des proclamations républicaines. Un poste de douaniers a été surpris, et les carabiniers sardes qui l'occupaient ont été faits prisonniers. »

([2]) M. de Rumigny avait annoncé

La question la plus importante pour les intérêts positifs était celle d'Orient; on pouvait croire au premier aperçu que tout le mouvement militaire était fini ou au moins suspendu: les armées d'Ibrahim-Pacha se retiraient de la Syrie, Mehemet-Ali mettait un point d'arrêt à ses conquêtes. D'un autre côté l'armée russe évacuait non-seulement Constantinople, mais ses divisions repassaient le Balkan; les troubles de la Bosnie étaient éteints; l'intervention simultanée des flottes de France et d'Angleterre réprimait la sédition tumultueuse de l'île de Samos; la Russie tenait ses engagemens pour la Valachie et la Moldavie : ainsi la paix partout; aux mouvemens militaires qui avaient marqué l'année précédente succédait un temps au-dehors calme et plein de sécurité; on paraissait disposé à mettre un terme à toute secousse. Mais en creusant plus au fond des choses, il en ressortait plutôt un changement dans la situation que la fin réelle de la crise orientale; le champ de bataille diplomatique allait se placer tout entier sur le traité d'Unkiar-Skelessi si capital pour la question turque, car cette convention mettait les Dardanelles aux mains des Russes. Supposez ce système de *mare clausum*

en ces termes la permission du passage des Polonais par la France.

Note de l'ambassadeur de France au Directoire fédéral.

Berne, 30 mars 1834.

« Messieurs, le gouvernement du roi ayant été informé des difficultés que rencontrait l'exécution des formalités relatives au transit par la France des réfugiés polonais qui ont pris part à l'expédition contre la Savoie, a bien voulu modifier les premières résolutions qui avaient été adoptées à cet égard. En conséquence, j'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence qu'il m'a autorisé à remettre aux gouvernemens cantonaux tous les passeports qu'ils me demanderont pour les réfugiés... Les autorités cantonales seront invitées à prévenir les réfugiés polonais qu'il leur est accordé quinze jours pour traverser

admis dans le droit public européen, la Russie pouvait également le faire prévaloir pour le détroit du Sund à l'extrémité du Danemarck et de la Suède ([1]), et par une disposition secrète s'assurer la pleine domination de la Baltique et de la mer Noire. Or un tel droit maritime ne pouvait être admis par l'Angleterre et la France.

Un sentiment de colère réveillé par cet outrage au pavillon éclata tout-à-coup au sein du cabinet britannique. Aussitôt que furent connues les clauses du traité d'Unkiar-Skelessi, l'Angleterre déclara « qu'il n'y avait plus à hésiter, qu'il fallait armer, pénétrer s'il le fallait par la force à travers les Dardanelles jusque dans la mer Noire, faire une guerre maritime, brûler même la flotte russe. Ce premier emportement lord Palmerston voulut le faire partager à la France, qui, en effet, multiplia ses armemens, et bientôt la Méditerranée fut couverte de vaisseaux destinés à contenir la flotte russe. Lord Palmerston ajouta « que si des explications suffisantes n'étaient pas données, on ne tiendrait aucun compte du traité particulier entre la Russie et la Porte, de manière que les escadres combinées passeraient à travers les Dardanelles pour maintenir le

la France, et que, s'ils s'arrêtaient en route, de manière à ne pouvoir arriver à Calais au jour indiqué, ils y seraient conduits par la force publique... La bienveillance que le gouvernement de Sa Majesté a aimé à montrer à la Confédération dans cette circonstance, et la générosité avec laquelle il consent à se charger des frais de voyage et d'embarquement de ces réfugiés, acheveront sans doute de convaincre les cantons confédérés de l'intérêt qu'il prend à la tranquillité et au bien-être de la Suisse.

« *Signé* DE RUMIGNY. »

([1]) Aussi les publicistes anglais proposaient : 1° de bloquer la Baltique et la mer Noire ; 2° d'établir une fédération du Danube ; 3° de donner plus d'extension à la Perse ;

droit public des nations. » Avant d'accomplir une résolution si vigoureuse il fallait d'abord essayer les négociations sérieuses. »

En l'absence du maréchal Maison qui n'était pas encore à Pétersbourg, M. de Lagrenée restait chargé d'affaires; l'amiral Roussin n'avait point quitté Constantinople, et ce fut dans ces deux capitales que les négociations furent engagées. A Pétersbourg M. de Lagrenée dut faire part au comte de Nesselrode (¹) du sentiment pénible qu'avait éprouvé le gouvernement français à la lecture d'un traité qui bouleversait tous les anciens rapports et détruisait la liberté des mers, et contre lequel la France protestait de toutes ses forces. Avec un ton d'une modération extrême et quelque peu railleuse, M. de Nesselrode répondit « qu'il ne comprenait pas les inquiétudes de la France sur un traité spécial qui réglait les bons rapports de la Russie avec un de ses alliés intimes; que dans cette sorte d'actes il n'y avait d'intéressés que les parties contractantes, seules appelées à juger

4° de créer un royaume d'Arménie ; 5° enfin de grandir le nouvel Etat grec.

(1) *A S. E. le comte de Nesselrode.*

« Le soussigné, chargé des affaires de S. M. le roi des Français, a reçu l'ordre d'exprimer au cabinet de Saint-Pétersbourg la profonde affliction que le gouvernement français a éprouvée en apprenant la conclusion du traité du 8 juillet dernier entre S. M. l'empereur de Russie et le Grand Seigneur. Dans l'opinion du gouvernement du roi, ce traité assigne aux relations mutuelles de l'empire ottoman et de la Russie un caractère nouveau contre lequel les puissances de l'Europe ont le droit de se prononcer. Le soussigné est donc chargé de déclarer que si les stipulations de cet acte devaient subséquemment amener une intervention armée de la Russie dans les affaires intérieures de la Turquie, le gouvernement français se tiendrait pour entièrement libre d'adopter telle ligne de conduite qui lui serait suggérée par les circonstances, agissant dès-lors comme si le traité en question n'existait pas. Il est également

le degré de protection et de garantie qu'elles se devaient respectivement. » Ce n'était point là répondre à des griefs précisés; le cabinet de Pétersbourg ne mettait aucune importance à démontrer la justice et la valeur du traité, mais seulement à prouver qu'il n'avait aucun dessein d'en abuser. Une telle réponse ne pouvait arrêter les armemens de la France et de l'Angleterre, préparés sur de très larges bases.

A Constantinople, le baron Roussin eut ordre de communiquer une note à la Porte Ottomane dans un sens plus précis encore : « On ne pouvait empêcher sans doute le gouvernement ottoman de contracter des alliances ainsi qu'il le jugeait à propos, c'était son droit (faisant observer que la France avait aussi les siens qu'elle dirigerait ainsi que ses intérêts le commanderaient), mais qu'en aucune hypothèse les alliances de la Porte ne pouvaient changer les principes généraux du droit maritime, et à ce point de vue la stipulation secrète du traité d'Unkiar-Skelessi serait pour la France comme si elle n'exis-

prescrit au soussigné de faire connaître au cabinet impérial qu'une déclaration analogue a été remise à la Porte Ottomane par l'ambassadeur de Sa Majesté à Constantinople.

« J. DE LAGRENÉE. »

Réponse de M. de Nesselrode.

« Le soussigné a reçu la note par laquelle M. J. de Lagrenée, chargé d'affaires de S. M. le roi des Français, lui a fait part du profond regret que la conclusion du traité du 8 juillet entre la Russie et la Porte, a causé au gouvernement français, sans énoncer en même temps ni les motifs de ce regret ni la nature des objections auxquelles ce traité pourrait donner lieu. Le soussigné ne saurait donc les connaître; il peut encore moins les comprendre. En effet, le traité du 8 juillet est purement défensif; il a été conclu entre deux puissances indépendantes usant de la plénitude de leurs droits; il ne porte nul préjudice aux intérêts d'aucun Etat quelconque. Quelles seraient donc les objections que d'autres puissances se croiraient autorisées avec justice à élever contre une pareille transaction?

tait pas; de manière qu'en aucune circonstance on ne s'arrêterait à cette stipulation; les vaisseaux de guerre anglais ou français passeraient à travers les Dardanelles si cela était utile, en cas d'une guerre, sans hésitation comme s'il n'y avait pas de traité contraire entre la Porte et la Russie. » Déjà l'amiral Roussin put faire une remarque, c'est que l'ambassadeur d'Angleterre, lord Ponsonby, quoiqu'il fût censé avoir des instructions communes avec lui, ne le secondait que très imparfaitement et qu'il semblait attendre d'autres faits, d'autres événemens.

C'est qu'en effet le cabinet de Londres engageait à Vienne par sir Frédéric Lamb une négociation sérieuse et plus efficace que les armemens d'une grande flotte. J'ai dit que le prince de Metternich, vivement affecté lui-même du traité d'Unkiar-Skelessi et de ce protectorat exclusif que la Russie semblait désormais se réserver sur la Porte Ottomane, avait fait entendre ses plaintes avec modération, mais avec fermeté à l'empereur Nicolas. Dans l'entrevue de Muntz-

Comment surtout pourraient-elles déclarer qu'elles ne lui reconnaissent aucune valeur, à moins qu'il n'entre dans leurs vues de renverser un empire que le traité est destiné à conserver? Mais tel ne peut être le dessein du gouvernement français; il serait en contradiction ouverte avec toutes les déclarations qu'il a émises lors des dernières complications en Orient. Le soussigné doit par conséquent supposer que l'opinion énoncée dans la note de M. de Lagrenée repose sur des données inexactes, et que mieux éclairé par la communication du traité que la Porte a faite récemment à l'ambassadeur français à Constantinople, son gouvernement appréciera davantage, la valeur et l'utilité d'une transaction conclue dans un esprit aussi pacifique que conservateur. Cet acte change, il est vrai, la nature des relations entre la Russie et la Porte, car il fait succéder à une longue inimitié des rapports d'intimité et de confiance, dans lesquels le gouvernement turc trouvera désormais une garantie de stabilité, et au besoin des moyens de défense propres à assurer sa con-

Graëtz tout s'était expliqué; l'empereur de Russie, loin de prétendre au protectorat unique, s'était ouvert au prince de Metternich sur les éventualités d'avenir, et le ministre, selon sa coutume de supériorité, avait offert sa médiation ([1]), c'est-à-dire un moyen simple, facile de s'entendre sur le texte et les conséquences du traité qui semblait blesser le droit maritime de l'Europe. Avec ce caractère de médiateur M. de Metternich s'était adressé non-seulement à sir Frédéric Lamb, mais à M. de Saint-Aulaire en déclarant qu'il y avait ici plutôt malentendu que grief véritable entre les trois puissances. « De quoi se plaignait-on ? d'une stipulation toute de circonstance, et qu'on pouvait considérer comme non avenue, parce que nulle des parties ne l'invoquerait. La question principale était finie ou suspendue, puisque les troupes du pacha s'étaient retirées; l'armée russe elle-même avait évacué l'empire ottoman, le cas de guerre dès-lors restait fort éloigné; l'Autriche, lorsqu'elle avait cru à l'omnipotence absolue de la Russie dans la question d'Orient,

servation. C'est dans cette conviction, et guidé par les intentions les plus pures comme les plus désintéressées que S. M. l'empereur est résolu de remplir fidèlement, le cas échéant, les obligations que le traité du 8 juillet lui impose, agissant ainsi comme si la déclaration contenue dans la note de M. Lagrenée n'existait pas.

« NESSELRODE. »

(1) Vienne, 30 décembre 1833.

« La question orientale a pris en ces derniers temps une direction qui tend à compliquer de plus en plus toutes les relations européennes, et qui menace de troubler cette paix maintenue jusqu'ici avec tant de peine. Le traité conclu entre la Porte et la Russie avait d'abord réveillé les inquiétudes de l'Angleterre et de la France ; de là une froideur, une irritation même qui n'a pas tardé à se manifester entre la Russie d'une part, et les deux puissances de l'autre. Mais le cabinet autrichien, pour détourner tout conflit plus ou moins éloigné, a élevé sa puissante voix, qui déjà, pendant l'agitation menaçante de ces dernières années, a

s'était inquiétée et elle n'avait pas été la dernière à se préparer, en face d'éventualités si prochaines. Elle n'avait donc point blâmé la France et l'Angleterre d'en faire autant; maintenant que tout s'expliquait à quoi bon tout ce bruit d'armes et de flottes? De tous côtés on devait tendre à l'unique pensée du désarmement indispensable si l'on ne voulait se ruiner; M. de Metternich donnait l'assurance à M. de Saint-Aulaire que tel était son plus vif désir. Les questions révolutionnaires finies, il n'y en avait point d'autre sérieuse. Le traité d'Unkiar-Skelessi serait comme une chose non avenue ou tellement interprétée qu'il n'y aurait pas moyen d'en faire usage, et lui se faisait fort d'amener l'empereur de Russie à une sorte de renonciation volontaire ([1]). »

De telles paroles devaient plaire à la politique de la France et de l'Angleterre; aucune de ces deux puissances ne voulant, ne pouvant se jeter dans les embarras d'une guerre considérable; les finances étaient appauvries, partout on prêchait économies, réformes, et en France l'agitation du pays était telle que toute secousse était à redouter. La paix étant le

su si bien se faire entendre, et qui a si bien contribué au maintien de tout ce qui existe et à la conservation de la paix générale. Ce cabinet vient de s'adresser à la cour de Russie, avec laquelle les relations les plus intimes ont été formées depuis les conférences de Muntz-Graëtz. Les assurances les plus satisfaisantes sur l'objet en question sont arrivées de Saint-Pétersbourg, et le prince de Metternich les a portées à la connaissance de l'ambassadeur britannique, sir Frédéric Lamb. »

([1]) Le résultat des démarches de l'ambassadeur d'Autriche à Londres, fut l'envoi d'une note du ministère anglais à Saint-Pétersbourg, datée du 22 décembre 1833, dans laquelle il était dit : « Qu'à la vérité, des armemens avaient été ordonnés pour la Méditerranée, par suite des nouvelles alarmantes arrivées de Constantinople

premier vœu, sans accepter la médiation formelle du prince de Metternich, on l'accueillit au moins tacitement. Le prince se posa selon son habitude comme l'esprit calme et impartial au milieu des intérêts soulevés ([1]); le maréchal Maison à Pétersbourg, le comte de Saint-Aulaire à Vienne, le baron Roussin à Constantinople reçurent en même temps les témoignages les plus authentiques de la politique actuellement désintéressée de la Russie. Le prince de Metternich la garantissait, et sur sa parole les armemens furent contremandés; les deux flottes anglaise et française durent être rappelées en vertu de cette idée : « que puisque la flotte russe rentrait à Sébastopol, l'armée du pacha en Égypte, le corps auxiliaire russe au-delà du Balkan, il n'y avait plus de motifs pour tenir des armemens si considérables dans l'Archipel ([2]). L'hivernage d'ailleurs eût été terrible cette année; le magnifique vaisseau de ligne *le Superbe* venait de périr sur ces côtes hérissées de rochers; ces sinistres ne font pas reculer un gouvernement pas plus que le désastre

sur les armemens de la Russie; le ministère anglais s'était donc vu obligé de céder à l'opinion publique, tous les journaux de l'Europe annonçant d'ailleurs depuis quelque temps, que les projets de la Russie étaient très dangereux; mais comme maintenant il a été reconnu que les rapports venus de Constantinople étaient exagérés, il a été donné ordre de cesser tout armement; on se bornera à renouveler la station ordinaire dans la Méditerranée, et le cabinet anglais s'en remet entièrement et uniquement, en ce qui concerne la question turque, à la loyauté de l'empereur Nicolas.

([1]) Un traité fut signé entre la Russie et l'Autriche, en vertu duquel les deux puissances garantissaient l'empire turc, même dans le cas éventuel de l'extinction de la dynastie régnante, et à l'exclusion de Mehemet-Ali.

([2]) Constantinople, 17 décembre 1833.

« Par ses énergiques représentations, la Porte a enfin réussi à faire éloigner les escadres française et anglaise qui en ces der-

d'un corps d'armée; mais un hiver dans ces eaux périlleuses, sans motifs bien décidés, pouvait amener d'autres naufrages, et les flottes furent rappelées sur les insistances du prince de Metternich, déclarant que tout devait se faire désormais par les négociations régulières, puisqu'il n'y avait plus d'armées et de combattans en présence.

Ces négociations, quoique menées d'une façon identique, allaient néanmoins être dominées par des mobiles divers : 1° *L'esprit russe* qui devait tendre au maintien de la protection exclusive de son cabinet à Constantinople, de manière à être toujours prêt à jeter ses flottes, ses armées sur les rives du Bosphore; et ici M. de Boutenieff, le comte Orloff, étaient les interprètes de ces mêmes pensées et devaient suivre les mêmes instructions; 2° L'*esprit autrichien* qui était d'offrir perpétuellement la médiation impériale, afin de s'emparer sinon de tout le protectorat d'Orient au moins de le partager avec la Russie : à Pétersbourg on invoquait la confraternité religieuse avec les Grecs, à Vienne on voulait exercer l'influence catholique sur la Syrie, protectorat que la France avait autrefois et que la philosophie anti-nationale

niers temps avaient été considérablement renforcées. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre ont envoyé aux commandans des deux escadres l'ordre de se retirer l'une à Toulon, l'autre à Malte, et d'y stationner jusqu'à nouvel ordre. Un bâtiment a aussi été expédié à Smyrne pour donner avis au consul de France de cette détermination. Il ne doit non plus rester dans le port de Smyrne d'autres bâtimens armés, français et anglais, que le nombre strictement nécessaire pour le service habituel. La nouvelle de l'éloignement des deux escadres combinées a produit ici une bonne sensation ; on espère maintenant que tous les différends seront bientôt conciliés à l'amiable. »

(*Observateur autrichien.*)

du XVIII[e] siècle lui avait enlevé. En toute situation M. de Metternich disait : « Venez à moi, je serai le centre, le point dominant de toutes négociations ; ayez confiance parce que je suis désintéressé; 3° *L'esprit anglais*, celui-ci marchait de concert avec la France, non pas sur tous les points, car il n'y avait pas une seule question, un seul intérêt, qui ne dût susciter une querelle, un embarras, un défaut de concert et d'intelligence; l'esprit anglais voulait à-la-fois soutenir la souveraineté indépendante de la Porte Ottomane contre la Russie et l'influence du czar; puis commercialement elle prétendait dominer le pacha d'Égypte parce que, comme le disait lord Palmerston, Mehemet-Ali avait la clef des magasins de l'Inde dans sa poche et que ce n'était pas soutenable. »

Il restait l'*esprit français* dans ces négociations, et celui-ci a besoin d'être expliqué avec quelque étendue. La France, vieille alliée de la Porte Ottomane, ne voulait pas, ne pouvait pas l'abandonner; c'est ce que l'amiral Roussin avait constaté diplomatiquement par son intervention hardie, impérative auprès de Mehemet-Ali. Mais je l'ai dit, le parti du pacha en France était soutenu par l'opinion des journaux, par la popularité de sa cause ; l'amiral Roussin, le gouvernement même ne restaient pas complétement maîtres de la question. La France aurait dû également soutenir les chrétiens d'Orient selon les traditions politiques; mais tout acte religieux, toute façon de voir catholique, faisaient jeter les hauts cris au libéralisme passionné qui dominait la presse et la tribune; et on redoutait jusqu'à un certain point ces accusations de politique ultra-religieuse même sur la question d'Orient. Dans

cette situation si complexe, la France ne pouvait espérer à elle seule le protectorat; bridée par tant de circonstances exceptionnelles, elle devait tendre à un système plus facilement accepté par tous, c'est-à-dire à un protectorat commun sur la Porte Ottomane; il fallait que celle-ci fût enlevée à l'influence exclusivement russe pour passer sous la protection simultanée de toutes les autres puissances. Désormais les négociations devaient se suivre en commun à Constantinople; tout se traiterait de concert, de manière à repousser tous les dangers, à résoudre toutes les difficultés, à imposer la paix ou à empêcher la guerre: à Constantinople il y aurait une conférence comme à Londres. Ce système serait-il accepté, et les événemens si imprévus de la question d'Orient ne devaient-ils pas briser ce faisceau joint si imparfaitement. La situation intérieure de la France lui permettait-elle d'ailleurs le développement de ses forces et de son énergie de nation?

CHAPITRE VIII.

LA SESSION RÉPRESSIVE DE 1834.

(DÉCEMBRE 1833 A AVRIL 1834.)

Animosité des partis dans la Chambre. — Les conspirateurs. — Les complices. — Les mécontens. — Les amendeurs. — Nuances de la majorité. — Ouverture de la session. — Discussion de l'adresse. — La diplomatie de M. Bignon. — Adhésion de M. de Broglie. — Situation délicate en Europe. — Notes sur les sociétés secrètes et le désarmement. — Projet de loi contre les crieurs publics. — Système de personnalité. — Duel du général Bugeaud et de M. Dulong. — Démission de M. Dupont (de l'Eure). — Projet contre les associations. — Discussion ardente. — Les différens partis. — Le maréchal Soult et la commission du budget. — M. d'Argout et M. Thiers. — Découragement de M. Barthe. — Le traité avec les États-Unis. — Rejet du projet. — Démission de M. de Broglie et du général Sébastiani. — Nécessité d'un nouveau cabinet. — Démissions de M. Barthe et de M. d'Argout. — Le ministère renouvelé. — Fraction doctrinaire. — M. Guizot, M. Duchâtel, M. Humann. — Entrée de M. Persil. — L'amiral de Rigny aux affaires étrangères. — Caractère essentiellement provisoire de cette combinaison.

Le caractère dominant de la session qui va s'ouvrir est surtout une animosité vive et profonde entre les diverses fractions de la Chambre des députés. Jusqu'alors majorité et minorité s'étaient presque entièrement préservées de ces haines de personnes; si l'irritation était dans les masses, au milieu des partis armés, la Chambre avait gardé un esprit de

calme, de douceur et de bons rapports, que désormais elle allait secouer; et cela s'explique par ce seul motif que la bataille décidée dans la rue allait maintenant se donner au sein des pouvoirs politiques. C'était par les lois qu'on marchait à la répression des partis; l'opposition avait espoir que d'ardentes paroles retentiraient au dehors; chacun avait quelque chose sur le cœur et voulait le dire. A cette époque, l'attitude de la Chambre des députés devait rappeler, expliquer ces temps de triste mémoire, où les représentans se proscrivaient entre eux; s'il n'y eut pas alors de caractère fatal et sanglant, c'est que les mœurs ne le voulaient pas; le tonnerre de la tribune ne faisait que gronder comme un bruit sourd, et la foudre n'éclatait pas sur les têtes.

Il faut dire aussi que presque tous les masques étaient tombés; on ne déguisait plus ni ses opinions, ni ses espérances, ni ses principes; il y avait à la Chambre un parti qui s'avouait complétement conspirateur; MM. de Ludre, Cabet, Audry de Puyraveau, Voyer d'Argenson, Garnier-Pagès et d'autres encore, disaient haut, avec franchise, qu'ils voulaient le renversement de l'ordre de choses; ils le manifestaient à la tribune, dans les livres, les journaux et les pamphlets. M. Audry de Puyraveau et M. Voyer d'Argenson avaient même signé la déclaration des droits de l'homme si menaçante pour la famille et la propriété; presque tous étaient liés aux sociétés politiques, et M. de Cormenin lui-même faisait partie des comités. Contre ce parti qui ne ménageait rien, pas même la loi du pays, le gouvernement avait pris une mesure qui avait son importance, c'était celle de la poursuite contre

M. Cabet (*). L'extrême gauche avait dit : « il n'osera pas, » et le ministère avait répondu par un projet d'autorisation de poursuite, et cela pour constater qu'aucune inviolabilité ne pouvait préserver le conspirateur de la responsabilité de ses propres actes. C'était non-seulement une mesure de force actuelle, mais encore une menace, qui s'étendait depuis M. Cabet jusqu'à M. Garnier-Pagès et même à M. de Lafayette.

S'il y avait aussi un peu de conspiration dans le petit côté légitimiste de la Chambre, celle-là était plus douce, moins redoutable, et à vrai dire même, on ne la surveillait que pour montrer un certain caractère impartial et tenir une juste balance, au moment où le côté gauche était harcelé par le parquet. Cette conspiration, depuis la facile pacification de la Vendée, consistait plus en paroles qu'en actions réelles sur la place publique : ainsi, c'était sur la nature du serment, sur l'étendue de ses obligations, que se rattachait essentiellement l'innocent complot des légitimistes de la Chambre. M. de Gras-Préville faisait des petites malices en vertu de sa qualité de doyen. M. Berryer, plusieurs fois interpellé sur la nature et la sincérité de son serment, l'expliquait, le développait de manière à ne compromettre ni lui-même ni l'avenir de son parti. C'était souvent une lutte curieuse d'avocats qui s'engageait entre M. Dupin et M. Berryer, comme naguère au barreau, toujours avec le respect d'eux-mêmes et les souvenirs bienveillans d'une lon-

(*) La poursuite contre M. Cabet était depuis long-temps arrêtée dans le conseil et l'on n'attendait qu'une occasion pour en user ; M. Barthe la lut à la Chambre sans exposer de motifs et comme par improvisation, parce qu'il crut la circonstance bonne pour frapper ce coup.

gue camaraderie; tandis que de temps à autre quelques voix brutes, mais dévouées aux centres, venaient demander à M. Berryer de donner sa démission, puisqu'il n'était pas dévoué de cœur à la Révolution de Juillet ([1]).

Après les conspirateurs avoués venaient les complices. C'était une situation qu'aimait assez M. de Lafayette, parce qu'elle permettait une certaine quiétude, une manière commode d'échapper à toute responsabilité: M. de Lafayette avait des craintes et des ressentimens; si une certaine retenue ne lui permettait pas de s'associer aux meneurs trop avancés de la démocratie, aux fils des vigoureux Jacobins, il eût été bien aise de voir démolir le pouvoir qu'il appelait parjure; le jour où MM. Voyer d'Argenson, Audry de Puyraveau et Cabet eussent remporté la victoire, M. de Lafayette se serait trouvé avec eux, cherchant la popularité en brisant l'œuvre du 9 août. Jusqu'à ce triomphe, il se contentait de conseiller par la parole, sans agir; il approuvait, adhérait ([2]), et autour de lui se groupait un certain nombre de députés, descen-

([1]) Cette question de serment avait été engagée surtout par M. de Cormenin qui insistait sur ce principe que, pour les députés, il n'y avait de pouvoir supérieur que la souveraineté du peuple.

([2]) C'est ce qui rendait toujours un peu ambiguë la parole M. de Lafayette; ainsi il disait à la tribune :

« Le véritable républicanisme, est la souveraineté du peuple; ce sont ces droits naturels et imprescriptibles qu'une nation entière n'aurait pas le droit de violer; la souveraineté nationale est supérieure à toutes combinaisons secondaires du gouvernement ; elle doit être toujours vivante, et jamais être reléguée aux archives... On ne peut pas s'attendre à ce que moi, qui à la fin de 1792, ai cru devoir défendre la liberté contre la République, je défende jamais la monarchie contre la liberté... »

(*Séance du 3 janvier 1834.*)

dant par degrés jusqu'à M. Laffitte. Pour eux, mieux valait le triomphe du parti républicain que ce qu'ils appelaient une monarchie de bon plaisir. Non-seulement ils déposaient la même boule dans le scrutin, mais assis aux mêmes festivals du peuple, ils portaient les mêmes toasts audacieux.

Ceux que j'appelle les mécontens, parmi lesquels je place M. Odilon-Barrot, s'étaient associés au parti Lafayette par le compte-rendu, et néanmoins une légère nuance les en séparait. Les complices avaient pris la monarchie comme un essai malheureux qui n'était pas le dernier et le seul mot de la situation; puisqu'on n'avait pu réaliser une royauté entourée d'institutions républicaines, on pouvait essayer toute autre forme politique. Le parti des mécontens se composait d'hommes trop pratiques, tels que M. Barrot, M. Mauguin ([1]), pour ne pas s'en tenir aux conditions du gouvernement représentatif, sauf à le corriger par les réformes; correspondant ainsi au parti whig en Angleterre. Leur guerre était donc aux ministres et non pas au roi. Sans doute, il n'y avait pas attachement personnel, conviction à toute épreuve, mais un sentiment, un instinct que la combinaison monarchique était la meilleure, la seule possible en France, et que la dynastie nouvelle était la plus favorable au développement d'un système libéral : c'était un aveu.

De ce parti à la coterie des amendeurs, il y avait encore une distinction : j'appelle la fraction des amendeurs, une partie assez considérable dans la Chambre

([1]) Entre M. Barrot et M. Mauguin il y avait conformité de principes à travers des antipathies de personne et de formes.

alors qui, tout en se séparant de la gauche, se plaçait vers un milieu, entre les ministériels et les opposans; deux types qui se retrouvaient dans M. Pagès (de l'Ariége) et M. Bérenger ([1]). Quand le débat était bien animé, le gant jeté, ceux-ci venaient apporter une modification, un amendement, une atténuation à la loi, de manière à en dénaturer le sens ou à en empêcher les conséquences répressives, rôle qui appartenait autrefois au tiers parti. Celui-ci maintenant rattaché au pouvoir par la présidence de M. Dupin, soutenait fermement toutes les mesures de répression, les exagérait même, car alors le tiers parti avait bien plus peur de la république et du désordre que les doctrinaires eux-mêmes; il aurait poursuivi, frappé, proscrit les républicains avec acharnement parce qu'ils troublaient sa quiétude, témoin le cri de détresse poussé par M. Viennet. Moins le tiers parti avait la pensée d'une direction morale, plus il avait la volonté d'une vigoureuse répression matérielle; et ceci explique l'attitude de ce parti dans toutes les lois de la session.

Dans les centres même, ce n'était plus ce calme de la force, cette attitude digne et ferme qui doit être l'apanage d'une majorité gouvernementale; c'était aussi de la colère ardente, expressive; il y avait des effrénés du centre, trépignant des pieds, montrant les poings, prodiguant l'injure au moins autant que le parti républicain. On se renvoyait des paroles acerbes, des provocations incessantes: c'était de l'animation comme dans un pugilat:

([1]) M. Bérenger devait avoir subi bien des déceptions depuis son rapport d'accusation contre les ministres de Charles X, que les griefs avaient changé de nature! C'était au reste l'esprit aux amendemens, parce qu'il était timide, modéré et ne voulait rien compromettre.

« vous êtes des conspirateurs, des anarchistes, disaient les uns; vous êtes des corrompus, des fatigués, des spéculateurs de conscience, répondaient les autres([1]) ». Oui, à cette époque on se serait proscrit si les mœurs du pays n'avaient pas été meilleures que celles des hommes chargés de préparer les lois. Toutefois, il serait injuste de ne pas faire la part du temps, de la position dans laquelle on se trouvait. De toutes parts on voulait en finir, on appelait un combat pourvu qu'il fût décisif, et le duel même était devenu presque une arme parlementaire.

Cependant le discours de la couronne avait gardé un caractère calme et modéré; le gouvernement annonçait à peine quelques mesures répressives, à travers des formules longues et développées, phrases habituelles dans ces sortes de solennité. On n'avait point alors adopté ce mécanisme ([2]) bref et précis qui constitue la méthode anglaise des discours de la couronne; le ministère avait besoin de tout faire entendre et de tout expliquer, parce qu'il devait ménager une majorité susceptible et discoureuse. Ce fut encore dans le sein du tiers parti que se forma la commission de l'adresse;

([1]) C'était avec peine que la discipline se formait dans la Chambre, fort bruyante à cette époque; et le laisser-faire de M. Dupin, dans sa présidence, souvent ne laissait pas que d'augmenter le désordre.

([2]) Voici quelles étaient les phrases du discours de la couronne sur les affaires étrangères.

« Messieurs les pairs, messieurs les députés. Je suis heureux de vous annoncer que nos relations avec toutes les puissances et les assurances que je reçois de leurs dispositions ne laissent aucun doute sur le maintien de la paix générale. La Péninsule a été le théâtre de graves événemens. Dès que le gouvernement de la reine Maria II a été rétabli à Lisbonne, j'ai renoué nos relations diplomatiques avec le Portugal. En Espagne, la mort du roi Ferdinand VII a appelé la princesse sa

elle désigna M. Etienne pour son rapporteur comme par suite des traditions de 1830. L'adresse était plus longue encore que le discours de la couronne, avec des phrases retentissantes et vulgaires qui pouvaient offrir mille sens, et dont voici les plus saillantes. « C'est en suivant toujours les voies de la justice et de la modération, c'est par une politique ferme et loyale, une vigilance sans relâche, un ensemble de mesures sagement combinées, et une direction soutenue imprimée à l'administration du pays, que votre gouvernement triomphera des factions qui s'agitent avec tant d'audace. La France élève une voix unanime pour mettre fin à toutes les manœuvres, à tous les obscurs complots qui tendent à arrêter ses nobles destinées..... L'activité de l'administration, la fermeté de la magistrature, le courage de la garde nationale et de l'armée, notre loyal concours, sont d'imposantes garanties pour la répression de ces tentatives anarchiques que repousse d'ailleurs l'opinion du pays, et qui sont frappées d'impuissance par la réprobation publique... La France accueille avec gratitude l'assurance que Votre Majesté lui donne du maintien de la paix générale, si

fille au trône ; je me suis empressé de reconnaître la reine Isabelle II, espérant que cette prompte reconnaissance et les rapports qu'elle établissait entre mon gouvernement et celui de la reine régente, contribuerait à préserver l'Espagne des déchiremens qui la menaçaient. Déjà le calme paraît renaître dans les provinces où la rébellion avait éclaté. Le corps d'armée dont j'ai ordonné la formation protége nos frontières à tout événement. La Suisse a été momentanément troublée par des dissensions que la sage fermeté de son gouvernement a bientôt apaisées. Je me suis empressé de lui rendre les services qu'elle pouvait attendre d'un allié fidèle et désintéressé. L'empire ottoman a été menacé de grands périls ; je me suis attaché à presser une pacification que réclamaient à-la-fois les intérêts de la France et la stabilité de l'ordre européen. Je continue-

importante à sa prospérité intérieure et aux développemens de la civilisation ; mais la paix cesserait d'être un bienfait pour le pays si elle blessait ses droits et sa dignité ; vous ne l'accepteriez jamais à un tel prix ; un peuple qui sans craindre la guerre fait tant de sacrifices pour s'y préparer, ne peut être heureux que d'une paix qui ne coûte rien à son honneur... »

Avec des phrases d'une si grande élasticité, on pouvait tout expliquer, tout entendre au profit du ministère ou de l'opposition. Cette adresse fut donc soutenue par une majorité composée des conservateurs et du tiers parti : alliance alors plus ferme parce qu'on avait à lutter contre les forces de la gauche et que ces deux fractions en avaient également peur. L'adresse fut néanmoins l'occasion d'un de ces débats déclamatoires qui annuellement venaient assourdir le pays ; en Angleterre, où le système représentatif est inhérent au sol et se lie à son histoire, la discussion d'une adresse ne va guère au-delà d'une séance ; chacun des hommes considérables vient y exposer ses principes, et dire pourquoi il est ministre, pourquoi il est de l'opposition : cela fait, l'adresse est votée parce que la parole y est une affaire et non pas un moyen de déclamation. En France, on veut se montrer grand acteur à la tribune, on a un rôle à

rai mes efforts pour en assurer la conservation... Achevons notre ouvrage, messieurs, que l'ordre puissant et respecté soit désormais préservé de toute atteinte, que la protection efficace des intérêts nationaux dissipe les dernières espérances des factions. »

L'ouverture de la session eut lieu le 23 décembre 1833, et dans la séance du lendemain, M. Dupin fut encore élu président de la Chambre à la majorité de deux cent vingt voix sur deux cent quatre-vingt-dix-neuf votans.

débiter en public, et on se garderait d'y manquer.

La discussion de l'adresse s'ouvrit par un discours de M. Eusèbe Salverte, examen à sa manière de toutes les affaires de l'intérieur et de l'extérieur : « Rien n'était bien, tout était abandon et lâcheté. » Pour M. de Sades, au contraire, la politique s'était raffermie ; M. Bérenger défendait le jury ; M. Garnier-Pagès, la liberté menacée, déclarant que si le peuple était trop opprimé, il fallait bien qu'il remuât (¹). « Vous faites donc l'apologie de la révolte ? » s'écria M. Fulchiron, député du Rhône; car M. Garnier-Pagès racontait les douleurs de Lyon, et la misère de tout ce peuple d'ouvriers. Le vieux général Lafayette, déjà maladif, faisait son excursion ordinaire dans l'Europe asservie, et, comme le chansonnier, M. Béranger, il invitait les peuples à former une sainte alliance. Arrivant enfin aux affaires intérieures, M. de Lafayette attaquait les poursuites judiciaires qui avaient fait douter de la liberté. Alors, la voix impatientée de M. Persil se fit entendre: « La société est travaillée, s'écria-t-il ; des pamphlets portent la désolation et la mort dans les familles, les jurés personnellement sont menacés, et la justice demeure sans force. » Cette sortie, un peu trop violente contre le jury, mérita à M. Persil une réponse de M. Guizot. Tout en louant les efforts du procureur

(¹) M. Garnier-Pagès ajoutait : « Messieurs, je le déclare, car j'ai besoin d'exprimer tout ce que je pense, la société n'est pas organisée sur des bases durables ; la justice, l'humanité n'existent pas ; le gouvernement n'est qu'une déception; la société tout entière est en dehors du droit. Malheur à une société que l'on place en dehors de la morale la plus pure, c'est-à-dire de l'égalité universelle, et qu'on veut courber sous le joug d'une législation exceptionnelle. » (Chambre des députés, *séance du 3 janvier* 1834.)

général et du député pour ramener l'obéissance dans les esprits et la juste application des lois, M. Guizot déclara qu'il ne voulait pas lier toutes ses opinions à celles de M. Persil, sur la constitution du jury et l'impuissance des lois. En effet, il y avait une différence considérable entre les deux écoles de la direction morale et de la répression matérielle : l'une partait des idées, l'autre des faits ; l'école doctrinaire était la tentative et l'espérance de tout un système de gouvernement et de civilisation traditionnelle.

Il fallait une expression à l'opinion républicaine. M. Chapuys-Montlaville monte à la tribune pour dire qu'il n'adopte pas toutes les idées de Robespierre ; tel est son programme. Après lui M. de Lamartine propose un protectorat collectif sur l'Orient, tandis que M. Odilon-Barrot, se séparant du parti républicain, trouve dans la monarchie représentative tous les élémens d'avenir, déclarant seulement que le système actuel en compromettait la sincérité et la durée. M. Thiers, appelé sur le terrain de ses œuvres historiques, en faisait presque amende honorable : « il avait vingt-trois ans lorsqu'il avait commencé avec l'effervescence des jeunes années, et d'ailleurs il n'avait pas dit ce qu'on lui faisait dire ; » puis il terminait sa harangue en s'écriant : « Lisez mon histoire ! messieurs, lisez mon histoire ! » Et M. de Corcelles lui répondait : « C'est un prospectus de librairie fort adroit (1) ! »

Au milieu de ces orageuses séances, M. Bugeaud, avec sa rudesse militaire, interpelle M. d'Argenson de s'expliquer sur la valeur de son serment à la dynastie

(1) La discussion de l'adresse se prolongea du 25 décembre 1833, au 12 janvier 1834 sans qu'il fût révélé un fait nouveau.

de Juillet : « J'ai prêté serment à la souveraineté du peuple, répond M. d'Argenson, voilà tout. » Et M. Audry de Puyraveau après lui s'écrie : « Que l'on finisse toutes ces accusations calomnieuses, mettez à exécution la sentence que Charles X a prononcée contre moi, et ce ne sera pas trop pour expier le tort impardonnable d'être l'ami du peuple, de désirer son bonheur et de le croire possible. » Ainsi s'exprimait le côté gauche pressé sur une question pour lui si difficile et que M. de Cormenin devait soulever plus tard avec solennité. Sur ce point capital quel serait le rôle de la droite royaliste? Les centres aussi interpellaient M. Berryer avec beaucoup de vigueur. « Quelle est la portée de votre serment? » s'écrie-t-on de toutes parts, et M. Berryer répond : « Il est téméraire de venir se placer entre deux principes, de leur dire vous n'aurez pas de droits sans prêter un serment au pouvoir qui proscrit précisément vos principes, c'est tuer la liberté de l'opposition même. » Temps singulier! à quoi pouvaient servir de si ardentes discussions? quelle était leur utilité pratique dans les affaires? Le pays avait-il à s'y instruire, à en espérer quelque chose pour sa prospérité?

Plus de vague et de déclamation encore se mêlaient aux débats sur les affaires extérieures qui furent l'occasion d'un incident assez considérable qui pouvait compromettre toutes les négociations. M. Bignon avait prononcé sur l'ensemble des affaires étrangères un discours fort long, d'une expression modérée, mais qui n'était au fond que le résumé des griefs de l'opposition sur la Pologne, l'Italie, l'Allemagne et l'Orient : d'après M. Bignon le gouvernement ne pouvait

reconnaître pour la Pologne que le fait de l'occupation et non le droit. Sur la Turquie, la Russie avait manifesté ses volontés de conquête depuis l'entrevue d'Erfurth : ici M. Bignon racontait des anecdotes plus ou moins apocryphes sur les confidences des deux empereurs; puis il faisait sur l'adresse une sorte de commentaire qui en expliquait le sens tout-à-fait dans les idées de l'opposition. C'était le droit de l'orateur, et jamais M. Bignon ne s'était abstenu des vastes commentaires sur les relations à l'extérieur depuis son grand secret. Mais ce qu'il y eut de fâcheux et de compromettant, c'est qu'après ce discours M. de Broglie monta à la tribune et s'exprima par une adhésion en ces termes : « Messieurs, je ne viens pas combattre l'honorable préopinant, je viens au contraire le remercier; nous adoptons tout ce que vient de dire M. Bignon. Parmi les idées qu'il a émises, il en est plusieurs que nous nous appliquerions à réaliser si le cas s'en présentait (1). »

Un sentiment visible d'inquiétude se manifesta au front de M. Guizot et de tous les députés du parti conservateur, eux surtout qui, appréciant la grande pensée de paix, savaient la portée de cette adhésion du ministre des affaires étrangères. Le général Sébastiani spécialement en fut atterré, car ces paroles étaient décisives! Quoi, le ministère des affaires étrangères adhérait aux doctrines de l'opposition! Lui qui se présentait à l'Europe dans des idées de conservation et d'ordre, s'associait au système de M. Bignon ;

(1) Le soir, le corps diplomatique se réunit chez le comte Pozzo di Borgo et se plaignit vivement de l'imprudence du duc de Broglie.

c'est-à-dire, que par un oubli de la position ministérielle, M. de Broglie remontait jusqu'au cabinet de M. Laffitte. C'est qu'il y avait dans le ministre plus de loyauté spontanée que d'adresse réfléchie; sa parole le faisait aller au-delà même de sa volonté, et M. de Broglie n'avait pas compris toute la portée de ce qu'il disait. Le soir donc il y eut de l'inquiétude dans le ministère; le roi parut surpris des paroles du ministre, parce qu'enfin elles étaient compromettantes pour son système d'habileté modérée : le corps diplomatique ne manquerait pas de s'en servir pour demander de nouvelles explications; M. Bignon, pour l'Europe, c'était un peu la propagande! Il fut décidé en conseil que M. de Broglie réparerait cette imprudence par une explication développée de toute sa politique; le ministre d'abord offrit sa démission, le roi loin de l'accepter insista auprès de M. de Broglie pour qu'on fît une rétractation dans les meilleurs termes possibles, de manière à satisfaire à-la-fois les scrupules du ministre et sa position désormais si difficile vis-à-vis du corps diplomatique.

Dans la séance du lendemain, M. de Broglie monta encore à la tribune pour développer la politique du ministère en présence des grandes questions européennes. Cet exposé d'une modération extrême ne fut pas tout-à-fait un démenti que le ministre se donnait à lui-même ([1]), mais une explication faite en termes

([1]) Dans le long discours de M. de Broglie, on pouvait remarquer cette phrase. « Les paroles que j'ai dites hier se rapportaient à une exposition des principes relatifs à la conduite de la France, dans le cas où les traités existans ne seraient pas exécutés par les puissances étrangeres avec la même loyauté. Je n'ai donné une adhésion aussi formelle qu'à des principes qui me semblaient sages et bons; et quant

plus larges et plus élastiques, de manière à supporter toutes les interprétations ultérieures, et c'était alors indispensable. Il faut en effet bien comprendre la situation personnelle de M. de Broglie et celle du cabinet tout entier pour s'expliquer quelles devaient être la délicatesse, la prudence de toutes ses paroles. A ce moment la pensée dominante, l'espérance du cabinet, c'était le désarmement; par la plus singulière contradiction le tiers parti disait au ministère : « Obtenez que l'Europe désarme. » Et il voulait en même temps que le ministère appuyât la politique de M. Bignon, toute de menaces sur les grandes affaires des cabinets. Qu'arrivait-il nécessairement? C'est que chaque fois que M. de Broglie insistait pour obtenir le désarmement, l'Europe faisait répondre : « Nous ne demandons pas mieux : comme la France nous avons besoin de désarmer, mais rétablissez l'ordre chez vous; vous avez une propagande qui nous dévore, des sociétés secrètes organisées, une presse qui ne respecte rien; à la tribune même on jette sans cesse des déclamations contre notre politique et nos actes. Obtenez la répression de tout cela d'abord, puis le désarmement viendra comme chose naturelle et simple (1). »

aux hypothèses, aux conjectures, aux appréhensions de l'honorable M. Bignon, je n'ai rien dit, comme on le prétend, qui pût faire penser que le gouvernement les partage. »
(Chambre des députés, *séance du* 8 *janvier*.)

(1) Il ne faut point en effet séparer les votes de la Chambre des députés d'avec les actes de la commission germanique à Vienne, contre les associations. Voici un extrait de ces instructions à la diète de Francfort : « En recommandant particulièrement à la sollicitude et à la vigilance de la diète tout ce qui touche les associations, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails sur cet important sujet et sur les considérations qui sont des bases pour les mesures délibérées. Les funestes effets du

Tel était le langage surtout du prince de Metternich et des membres de la diète allemande réunis à Vienne; tous insistaient auprès de la France pour obtenir un système répressif. A cela le ministère faisait répondre : « qu'avec le temps et la prudence on obtiendrait ce que l'Europe paraissait désirer comme garantie; qu'on ne pouvait agir avec des Chambres indépendantes et follement éprises de la Révolution, comme dans le sein des gouvernemens maîtres d'eux-mêmes et de tous les pouvoirs. » C'était dans cette pensée européenne que les deux projets de loi sur les crieurs publics et les associations politiques étaient préparés dans le sein du cabinet, et ces actes de force nécessaire devaient exciter la plus vive, la plus profonde animosité parmi les différentes nuances d'opposition qui composaient la Chambre. On ne peut dire à quel point d'effervescence les opinions étaient alors arrivées; on se permettait les plus grossières injures dans l'enceinte des débats législatifs, où tout le monde aurait dû garder la dignité de soi-même et le respect des

développement de l'esprit d'association sont visibles pour les plus tolérans, et il suffirait, si ces effets pouvaient être contestés, de citer l'exemple de l'Angleterre et de la France. Les agitations de l'Italie n'ont pas d'autre cause; mais en se bornant à l'examen de ce qui se passe en Allemagne, on ne peut s'empêcher de reconnaître que l'existence des associations est dorénavant incompatible avec l'ordre et l'uniformité qu'il s'agit d'établir dans toute l'étendue de la Confédération; et que c'est là un des objets les plus essentiels qui soient à régler. Généralement, si l'on s'arrêtait aux apparences, à la surface des choses, on serait porté à ne voir rien d'offensif dans les associations; plusieurs fort anciennes, et remontant aux collaborations, confréries ou unions de métiers, semblent étrangères aux menées politiques. Mais d'abord, il faut remarquer que celles-ci présentent un point d'appui aux autres, sont travaillées par elles dans leur sens, et finiraient peut-être par s'y affilier entièrement; il faut remarquer encore, que parmi les professeurs, gazetiers, étu-

autres. Ministériels et opposans, droite et gauche, se mesuraient comme à la veille d'un combat singulier : les uns invoquaient les foudres du pouvoir, les autres la puissance du peuple ; le parti républicain surtout, par cela seul qu'il avait les masses insurrectionnelles pour lui, se permettait toutes sortes d'accusations contre les députés appuis du pouvoir, et ceux-ci, bouillonnant plus d'une fois de colère, cherchaient l'occasion de prendre leur revanche. Les centres comptaient de vieux soldats, des âmes fortement trempées qui souffraient avec impatience qu'on leur jetât au visage ces épithètes d'âmes vendues ou vénales.

On était à la fin de janvier, parmi tous les orages de la session, lorsque dans une discussion animée, M. Dulong, ami et parent de M. Dupont (de l'Eure), membre zélé comme lui de l'opposition, jeta quelques dures paroles au général Bugeaud, à l'occasion du gouvernement de Blaye. Le général était un homme emporté lui-même, avec peu de tenue politique, et il avait compris qu'il devait à son honneur et à celui de

dians, commerçans, artisans, ou autres individus qui ont été emprisonnés et mis en jugement pour menées politiques, pas un n'est étranger à une association quelconque depuis la *Burschenschaft* jusqu'aux plus modestes *Handelsgesellschaft* : enfin que les enquêtes et instructions juridiques ont prouvé qu'il n'est pas besoin d'être *Deutschthümler* pour s'en occuper.

« Il résulte de toutes les informations, de toutes les évidences acquises, que le même esprit règne dans toutes les associations des différens États de l'Europe, soit qu'elles invoquent la vieille *Teutonia*, la *Giovan' Italia* ou les *Droits de l'homme et du citoyen*. Il résulte des correspondances saisies et des documens déjà portés à la diète que non-seulement les principes sont identiques, mais que la marche est toujours constante et entendue d'accord pour la permanence de la révolution : la guerre aux souverains, quels que soient leurs actes publics et leurs vertus particulières, l'affranchissement de toute espèce d'autorité, le bouleversement des choses

son parti, d'obtenir une réparation. Cela paraissait d'autant plus important à lui et à ses amis, qu'il fallait faire cesser par une démonstration significative, ces injures continuelles qui du côté de l'opposition tombaient sur les centres de la Chambre des députés, en un mot sur le grand groupe du parti conservateur. C'est ce qui fit d'une affaire toute personnelle à son origine, une question parlementaire; le général de Rumigny, aide-de-camp du roi, prit surtout fort à cœur la querelle du général Bugeaud, comme un soldat devait le faire; il était lui-même dans l'élite du parti conservateur profondément outragé; et bien que l'affaire se fût peut-être arrangée par une rétractation (1), on y mit de l'insistance de part et d'autre, parce qu'il y avait animosité de principes et besoin de faire cesser un trouble de Chambre. Il y a des temps où le combat singulier s'engage pour les opinions; quand les partis ont été très long-temps en présence, il leur faut à la fin une bataille, ils la donnent et la re-

qui ont fait jusqu'ici le bonheur des peuples, et de tous les élémens de la société civilisée.

« La connaissance de ces faits dûment établis a servi de règle aux propositions qui ont été faites, et qui doivent préserver la Confédération d'un fléau destructeur... Les mesures ordonnées trouveront au besoin tout l'appui possible dans les gouvernemens voisins; les intérêts étant communs, on a dû se concerter pour la marche ; et le gouvernement français y est entré avec une louable sincérité. Tout fait espérer que la Confédération suisse aplanira très prochainement les difficultés intérieures qui se rapportent à ce point... »

(1) Voici les paroles qui furent échangées et qui donnèrent lieu à ce duel :

M. le maréchal Soult.—Il faut qu'un militaire obéisse.

Voix nombreuses. — Jamais! jamais!

M. le général Bugeaud. — On obéit d'abord!

M. Dulong. — Faut-il obéir jusqu'à se faire geôlier..., jusqu'à l'ignominie.

(Chambre des députés, *séance du 25 janvier* 1834.)

çoivent par masse ou par champions. Sur le terrain tout se passa avec convenance et loyauté; le duel fut malheureux pour M. Dulong qui tomba frappé d'une balle au crâne; tous les soins prodigués sur le champ furent inutiles, et M. Dulong expira (¹).

Cette affaire si malheureuse, mais au demeurant conduite avec loyauté, fut vivement envisagée par les partis. Les centres, tout en manifestant une véritable et juste douleur pour la mort de M. Dulong, s'en glorifièrent, parce que cela les mettait à l'abri, non point d'un débat sérieux qu'ils ne craignaient pas, mais des paroles outrageantes ou dédaigneuses que souvent l'opposition extrême faisait tomber sur eux. Le côté gauche y vit au contraire un acte de vengeance et de représailles, qu'il osa faire remonter plus haut que la main du général Bugeaud. Ceci donna lieu à de nouvelles explications : il y avait cela de particulier chez les républicains, qu'incessamment provocateurs, insultans de paroles, ils forçaient tout le monde à se battre : si les armes étaient malheureuses pour les conservateurs, alors ils chantaient victoire et se glorifiaient en leur force; si au contraire leurs amis succombaient, c'était

(¹) Ce triste événement fut ainsi rapporté par les journaux : « Une rencontre fatale pour M. Dulong a eu lieu ce matin au bois de Boulogne entre lui et le général Bugeaud, tous deux membres de la Chambre des députés. L'arme convenue était le pistolet. Les témoins de M. Dulong étaient MM. Georges Lafayette et le colonel César Bacot. Ceux de M. Bugeaud étaient le général Rumigny et le colonel Lamy. Les adversaires ont été placés à quarante pas. Ils se sont avancés l'un sur l'autre, et tenant chacun le pistolet ajusté. Ils avaient fait à peine deux pas l'un et l'autre, lorsque le général Bugeaud a tiré et M. Dulong est tombé sur le coup. La balle qui l'avait frappé au front un peu au-dessus du sourcil gauche, a pénétré dans la tête et n'est pas ressortie, M. Dulong a été saigné sur le terrain par M. Jules Cloquet, et ramené chez lui dans la voiture

de la part de leurs adversaires presque un assassinat politique. M. Dulong fut donc à leur point de vue une victime, et d'étranges accusations se manifestèrent alors dans le journalisme révolutionnaire.

Il en résulta deux manifestations de parti: 1° une lettre d'abord de M. Armand Carrel à M. de Rumigny, insultante, presque provocatrice: c'était la forme hautaine, aristocratique de la gauche; à moins de l'accuser d'avoir lui-même dirigé la main du général Bugeaud, on jetait à M. de Rumigny toute sorte d'insinuations. M. Carrel disait « que si le duel avait eu lieu, c'était au général Rumigny qu'on le devait », sans songer qu'il y avait dans chaque article du parti républicain des motifs de duels vigoureux; et si cette lettre s'adressait spécialement à M. de Rumigny, c'est qu'on savait que le trait porterait plus haut (¹). On ne s'en tint pas là, M. Dupont (de l'Eure) donna publiquement sa démission motivée. Certes, rien de plus juste que la douleur de M. Dupont pour un parent et un ami: n'y avait-il que ce seul but dans la dé-

de M. Georges Lafayette. A deux heures on lui a fait une seconde saignée très abondante. Depuis qu'il a reçu le coup, il n'a pas repris connaissance un seul instant. A quatre heures il vivait encore, mais la gravité de la blessure laissait peu d'espoir.»

(¹) Voici un extrait de la lettre de M. Carrel au général de Rumigny.

« Monsieur, comme je suis l'auteur de l'article dont vous vous plaignez, et que plusieurs des circonstances de l'affaire de M. Dulong me sont connues aussi bien qu'à quique ce soit, je crois qu'il m'appartient de répondre à une lettre dont *le National* ne se serait peut-être pas occupé si vous ne l'eussiez adressée en même temps au *Journal des Débats*. Si vous avez pris pour vous une partie des insinuations qui tendent, dites-vous, à faire une affaire d'État d'une querelle purement personnelle, vous ne vous êtes pas trompé. La voix publique vous impute en effet, dans cette lutte malheureuse, un rôle dont l'activité s'explique beaucoup moins par votre amitié

marche du député? C'était moins fatigue des affaires publiques que le désir de montrer qu'il n'y avait plus moyen de marcher avec le système du 9 août; selon les amis de M. Dupont (de l'Eure), la dynastie secouait tout, ses engagemens, ses promesses, et nul homme du parti patriote ne devait rester dans ce gouvernement. A la lecture de cette démission, toute la gauche manifesta de l'étonnement et de la tristesse car c'était une faute : se démettre, c'est quitter la partie, abandonner le champ de bataille la veille d'une lutte peut-être; un homme politique qui donne sa démission est comme un parti qui s'annulle et meurt; c'est donc le billet de faire part de ses funérailles, son dernier acte ([1]). Toutes ces démonstrations lugubres finirent cependant avec assez de gaîté par un banquet solennel ; les dîners et les toasts jouaient un grand rôle dans les fastes de l'opposition; et l'on mit ce jour tant d'importance à se compter dans le côté gauche, que M. de Lafayette, malade et alité, crut devoir écrire une lettre pour s'excuser de ne point as-

pour le général Bugeaud que par la position dévouée et dépendante que vous occupez près de ceux dont le général Bugeaud n'a fait qu'exécuter les ordres dans sa mission de Blaye... »

([1]) Au reste, la lettre de M. Dupont (de l'Eure) était un véritable manifeste de parti, comme on peut le voir :

« Monsieur le président, le coup qui vient de donner la mort au malheureux Dulong, mon parent, m'a frappé moi-même au cœur, et je ne me sens plus le courage de faire encore partie de la Chambre des députés... Mais il est un autre motif encore non moins grave que celui que je viens d'énoncer, qui me détermine à quitter la Chambre des députés. Depuis long-temps j'en avais pris la résolution, en voyant le gouvernement et les Chambres oubliant leur commune origine, s'éloigner de la Révolution de Juillet, en méconnaître les principes, en répudier les auteurs et les soutiens naturels, revenir au contraire avec une inconcevable prédilection, aux traditions et aux hommes de la Restauration et faire

sister au banquet d'adieu d'un vieux et sincère patriote tel que M. Dupont (de l'Eure).

Cependant des engagemens d'ordre et de paix publique étaient pris à l'égard de la France et de l'Europe; j'ai parlé des deux lois qui devaient faire la base de la session : l'une sur les crieurs publics, l'autre contre les associations politiques. Sur le premier projet, le gouvernement était sûr d'une majorité considérable, parce que la nécessité de sévir contre le scandale qui se produisait sur les places, dans les rues et les faubourgs de Paris, était le sentiment général : une nation civilisée devait rougir de honte en entendant ces dégoûtans pamphlets, criés publiquement dans les lieux les plus populaires, contre la famille, les mœurs, la société tout entière; la plupart de ces crieurs étaient comme les voix rauques et avinées des sociétés politiques, espèce de soldats hors de service, à qui l'on confiait cette mission bruyante. Comment atteindre ces crieurs publics et frapper les pamphlets ? Il fallut pour cela revenir aux lois salutaires de la Restauration, nouvel hommage qu'on rendait à cette noble époque. Deux principes étaient posés dans le projet présenté par

pour l'administration du pays, ce que ne ferait aucun père de famille pour l'administration de sa fortune particulière. Cependant, cette fausse direction donnée à nos affaires était tellement contre nature, qu'il était permis d'espérer encore qu'elle ne pourrait se soutenir long-temps, et que le gouvernement, ramené par la force des choses et par son propre intérêt à une politique plus franche et plus simple, se replacerait sur la large base de notre révolution, c'est-à-dire sur la base de la souveraineté du peuple, et renonçant à la quasi-légitimité comme à la légitimité elle-même, ne chercherait sa force et sa durée que dans des institutions tout-à-fait libérales et dans la satisfaction des intérêts populaires. Mais, je le demande en conscience, est-ce là ce que nous avons obtenu? Ce que nous avons vu s'établir avec impunité, c'est l'état de siége pour la capitale, la juridiction mi-

M. d'Argout, l'autorisation préalable pour les crieurs et le timbre pour les écrits; l'autorisation préalable était une idée qui appartenait aux théories de M. de Peyronnet sur la presse en général : le pouvoir qui donnait la faculté de vendre et de distribuer pouvait la retirer; c'était chose simple, légale, naturelle : nul ne pouvait crier un écrit sur la place publique sans un permis de la police. Puis on revenait à une idée de l'abbé de Montesquiou et de M. de Villèle, l'impôt du timbre appliqué aux petits écrits; nouvel emprunt aux dispositions de la loi sur la presse qui suscita de si vives oppositions (la *loi d'amour* si profondément flétrie); tant il est vrai qu'il est des principes de conservation qui se rattachent à tous les pouvoirs, et auxquels après mille essais divers il faut revenir comme aux vérités éternelles de l'ordre social.

Dans la séance même où la démission de M. Dupont (de l'Eure) fut lue, au milieu des murmures commença la discussion sur la loi des crieurs publics. La lutte s'ouvrit par M. Pagès (de l'Ariége), orateur disert, grave, philosophique, avec la prétention indicible de singer M. Royer-Collard et de faire

litaire pour de simples citoyens et des députés, la police la plus inquisitoriale et la plus oppressive, substituant parfois son action à celle de la justice, et créant même au besoin des prisons d'Etat, telles que celle du château de Blaye pour des personnes privilégiées. Joignons à tout cela un budget d'un milliard, renforcé d'éternels crédits supplémentaires; une armée de quatre cent mille hommes qui ne nous donne ni la paix ni la guerre; une diplomatie très largement dotée, qui nous donne, Dieu sait quelle attitude à l'étranger; et demandons-nous, la main sur la conscience, si c'est bien là ce que nous avait promis la Révolution de Juillet, et si elle-même est autre chose aujourd'hui qu'un vieux souvenir historique, que se rappellent le moins qu'ils peuvent ceux-là qui en profitent le plus. Un pareil état de choses, dans lequel se complaît le pouvoir et qui

du Montesquieu. Selon lui, réprimer les crieurs publics, c'était tuer l'imprimerie et la librairie; au demeurant M. Pagès (de l'Ariége) était un de ces hommes mitoyens qui voulaient bien réprimer les excès; puis quand on en demandait les moyens il les refusait, laissant ainsi le gouvernement dans l'impuissance plutôt que de toucher à un principe. Telle était aussi un peu la couleur de M. de Sades, ancien membre du centre gauche; à ses yeux on n'avait pas à craindre la liberté de la presse, et nul n'avait assez de grandeur ou de pouvoir pour rappeler Cromwell ou les Stuart.

M. Barthe fit observer, qu'en matière de gouvernement, il était absurde de poser le principe de *laisser-faire, laisser-passer;* qu'il ne fallait rien traiter avec dédain, parce que ce qu'on dédaigne devient fort; que le mépris peut bien se concevoir de la part des citoyens pour certaines injures, mais que le gouvernement a d'autres devoirs de protection. « Il faut habituer le peuple à tout lire et à tout entendre, répondit M. Garnier-Pagès. — Vous voulez donc nous ramener la guillotine et les massacres en masse, répondait M. Fulchiron fort animé. — La cause de nos désordres, répliqua M. Chapuis-Montlaville, vient du système désastreux que les ministres ont suivi jusqu'ici;

par cela même s'aggrave de jour en jour, est un immense danger pour le pays, d'autant plus grave qu'il n'est ni dans la volonté du gouvernement ni au pouvoir de la Chambre actuelle de le conjurer. Alors, que me reste-t-il à faire, sinon de remettre le mandat qui m'a été confié, et que j'ai la confiance d'avoir rempli, sinon avec éclat, du moins avec probité et quelque désintéressement, mais qui, conservé par moi plus longtemps, ferait illusion au pays s'il lui laissait croire que je puis faire maintenant quelque bien dans la Chambre. Je donne donc ma démission, et je vous prie, Monsieur le président, de la transmettre à la Chambre.

« 2 février 1834.

« *Signé* DUPONT (de l'Eure). »

pourquoi a-t-on laissé crier sans poursuite des écrits aussi indécens. — Le dédain dans le gouvernement, s'écriait M. Viennet, serait un crime, car il doit veiller à l'honneur et à la sûreté des citoyens. »

Dans cette discussion il se passa des incidens fort ridicules, ne fût-ce que de voir M. d'Argout et M. Cabet chanter à la tribune [1] des chansons républicaines ou des chansons de police. M. d'Argout fut obligé d'avouer que certains pamphlets, rédigés sous des titres bizarres et inconvenans, avaient été lancés contre le parti républicain. Enfin le projet de loi fut adopté articles par articles avec les amendemens de la commission qui étendaient la nécessité de l'autorisation préalable aux distributeurs, non-seulement d'imprimés, mais encore de lithographies ou de gravures. On voulait exempter les journaux de la disposition générale; cette proposition fut repousséeaprès un vif débat, et M. Persil manqua de compromettre la loi, par ce système d'injures qui ne préserve et ne justifie aucune cause; il alla jusqu'à dire que la loi était demandée par tous les honnêtes gens; ce fut l'objet encore d'un long débat, d'une explication vive, car disait l'opposition : « Nous ne sommes donc pas d'honnêtes gens ? » Enfin le scrutin secret donna sur l'ensemble

[1] *M. Cabet.* — « Voici une liasse de chansons distribuées par la police elle-même; la police ne vend même pas ces chansons, elle les donne, car c'est bien les donner que les livrer pour vingt sous le cent aux crieurs chargés de les débiter. Je vais citer une de ces chansons...

Une voix. — « Chantez-la !...

M. Cabet. — « Ecoutez ce couplet sur les républicains :

Un peu de sang arrosera nos plaines,
Avec plaisir j'y prêterai la main.
Il est si doux de voir tomber des têtes!
Voilà pourquoi je suis républicain.

« Un autre couplet finit ainsi :

On bat monnaie avec la guillotine;
Voilà pourquoi je suis républicain.

(Chambre des députés, *séance du 6 février.*)

de la loi une majorité de 212 voix contre 122; désormais la police des places de Paris fut réservée au gouvernement. Ce fut une victoire moins disputée que la bataille qui allait s'engager sur les associations. Il y eut ceci de particulier dans ce débat, que le danger parut si imminent que la commission de la Chambre aggrava même encore le projet présenté par le ministère (¹). Les peines y furent plus fortes, la récidive plus gravement punie; seulement il fallait avoir le courage d'aller en avant et de compléter la législation.

On doit remarquer qu'il y a certaines époques dans l'histoire des gouvernemens représentatifs où les partis se livrent une vive bataille à la tribune pour avoir du retentissement au-dehors : ainsi en 1820 lors du débat sur la loi des élections, trois grands orateurs, M. de Serres, M. Laîné, M. Pasquier engagèrent fièrement le combat contre l'opposition de gauche représentée par MM. Casimir Périer, Benjamin Constant et Camille Jordan. A cette époque il s'agissait de la vie du gouvernement comme en 1834; en face des hommes d'État se trouvaient ceux-là que la révolution avait placés maintenant aux affaires et qui par une représaille de la

(¹) M. Barthe disait en présentant le projet de loi sur les associations : « Messieurs, lorsque dans les premiers jours qui suivirent la Révolution de Juillet apparurent au sein de Paris, ces associations républicaines qui, parodiant dans quelques réunions les formes des assemblées délibérantes, s'efforcent d'élever en présence de la royauté constitutionnelle un pouvoir rival toujours menaçant et toujours disposé à la violence, la conscience publique signala à l'instant même le péril. Toutes les hostilités devaient trouver, en effet, dans ces associations, un asile, une organisation ; chaque jour, depuis trois ans, a vu redoubler leurs efforts et varier les formes des sociétés créées par les deux factions que la nation a vaincues en juillet et en juin. Nous venons donc vous proposer de donner force et complément aux dispositions de la loi qui prohibent

Providence se retrouvaient aux prises avec les mêmes difficultés, la même conspiration éternellement uniforme. En présence des sociétés secrètes, de ces clubs, souvenir du vieux carbonarisme, le ministère devait lutter sans relâche et emporter d'assaut la loi qui assurait la vie du gouvernement. Tant il est vrai qu'il y a toujours un châtiment moral pour ceux qui attaquent les principes éternels du pouvoir ; les uns périssent ; tôt ou tard les autres s'amendent : ceux-ci ont à subir leur expiation morale, et c'était maintenant à eux qu'il appartenait de réhabiliter cette belle école du duc de Richelieu qui préserva la Restauration d'une révolution imminente.

La discussion sur les sociétés politiques s'ouvrit par M. de Ludre, lié tout entier à l'organisation des *Droits de l'homme;* assez modéré dans la parole il fit de l'histoire et de la philosophie : « Le droit d'association, dit-il, était tout chrétien, apostolique et d'enseignement ; dans quel but le gouvernement voulait-il le supprimer ? c'est qu'il ne pouvait rien subir de populaire ; il voulait proscrire la société des *Droits de l'homme* parce qu'elle était une force démocratique ; les émeutes ne venaient pas des associations, mais des mécontentemens. » A la philosophie de M. de Ludre, M. Kératry opposa ses théories : « La société française avait besoin de force et de volonté. Le représentant de cette force à l'intérieur comme à l'ex-

les associations, et nous devons vous le dire sans détour, nous ne croyons pas que le maintien de l'ordre public puisse être assuré, si vous ne prenez pas des mesures efficaces pour réduire à l'impuissance ces organisations permanentes de factieux dont les cadres sont toujours ouverts aux mécontens de tous les pays. (Chambre des députés, *séance du 25 février*.)

térieur c'était le trône, et c'était autour de lui qu'on devait se grouper. » Qu'il y avait loin de ces doctrines de M. Kératry à celles qu'il professait sous la Restauration! M. Portalis jeune allait plus droit au fait, en rappelant les services que la société *Aide-toi le ciel t'aidera* avait rendus à la cause populaire sous ses membres les plus influens aujourd'hui au pouvoir : « La loi présentée était une sorte de guerre déclarée au droit imprescriptible de s'associer; partout il y avait association, et la garde nationale n'en était que l'expression armée; proscrire les sociétés publiques c'était appeler les sociétés secrètes. » Si le général Jacqueminot répondait à l'orateur en citant les paroles de M. de Lafayette sur les clubs en 1792, M. Salverte faisait une dissertation académique sur le mot association. « La loi présentée, disait M. Barthe, n'a rien de contraire à la Charte; les clubs n'y sont pas écrits. Voyez quelle est l'histoire révolutionnaire des sociétés politiques ; elles ont semé le désordre et le carnage. M. de Ludre nous a offert la bataille, le gouvernement doit l'accepter; c'est le seul parti à prendre après tant de bravades! — Vous voulez proscrire le droit d'association, s'écriait M. Garnier-Pagès, mais vous faites la guerre à tout le passé de vos hommes d'État, car c'est dans ces sociétés que le prince a choisi ses conseillers. La société des *Droits de l'homme* ne conspire pas, le gouvernement conspire pour elle. »

Ce fut à-peu-près dans ces termes (avec trop de monotonie pour qu'elle mérite d'être rapportée plus au long) que se continua la discussion pendant de nombreuses séances; elle donna lieu à mille incidens particuliers, des querelles de personnes, des propos aigres et

mal sonnans. Tous les partis se révélèrent; le petit banc des conspirateurs annonça la bataille au-dehors comme retentissement de ce qui ce passait à la Chambre. La gauche modérée soutint l'extrême opposition dans ses votes : il se forma même un parti de légalité absolue qui tout en cherchant à appuyer le gouvernement lui refusait la loi, sa force indispensable.

Ce parti avait pour représentant spécial M. Pagès (de l'Ariége) développant alors l'ancien principe de M. Royer-Collard « qu'il n'y a pas de droit contre le droit, » ce qui est la résistance populaire et une dérivation de la souveraineté des masses. Il y eut des députés qui déclarèrent se refuser d'obéir à la loi; d'autres se bornèrent à protester; M. de Lafayette, retenu malade, lança un manifeste contre le projet ([1]). Le parti des faibles fut effrayé et essaya des amendemens, quelques-uns sur des dispositions particulières, d'autres sur l'ensemble, pour conclure que le principe de cette loi toute provisoire devait être limitée par le temps et devenir d'exception ; on voulait sauver les principes en aidant le gouvernement. Quoi qu'il en soit, dans le vote définitif la majorité fut imposante, et j'en trouve la cause dans le concours

([1]) M. de Lafayette manifesta à cette époque ses sympathies politiques par les deux lettres qu'on va lire; la première relative à la démission de M. Dupont (de l'Eure), la seconde à propos du vote de la loi contre les associations :

Paris, 11 mars 1834.

« Mes chers collègues, il serait bien superflu de vous assurer du regret que j'éprouve en me voyant privé de la consolation que nous cherchons dans une triste, mais affectueuse réunion d'adieu, au moment où notre respectable collègue et ami va nous quitter. J'ai pourtant besoin de répéter ici que mon cœur partage avec vous cette nouvelle manifestation de nos sentimens et de nos sympathies pour le grand et bien-aimé citoyen qui, en se séparant aujourd'hui de nos stériles travaux, n'en reste pas moins attaché à nous et toujours prêt à

loyal du tiers parti qui avait aussi peur de la république et de la gauche extrême que les conservateurs eux-mêmes; son but était de désarmer les associations parce qu'elles étaient un élément de troubles et de désordres. A la veille d'arriver au pouvoir, avec l'espérance de s'y maintenir, le tiers parti était aise d'avoir en ses mains l'application de ces lois répressives. MM. Viennet, Étienne, Dupin furent les plus ardens soutiens du ministère dans cette circonstance; il faut leur rendre cette justice qu'ils secondèrent alors fortement le pouvoir, et c'était courage à cette époque de dévoûmens incertains à l'ordre et à la chose publique.

Le parti démocratique n'était pas seul destiné à laisser des morts après ce combat à outrance livré devant la Chambre. Le ministère lui-même s'y était profondément blessé; le tiers parti avait rendu de trop grands services dans le vote pour ne pas en exiger le salaire en s'emparant du pouvoir. Puis, on ne se frotte pas à une discussion si vigoureuse sans y laisser de sa chair et de son sang; la position spéciale de plusieurs des ministres avait été fort difficile dans ce débat; M. Barthe, par exemple, qui avait fait preuve de courage, de dévoûment et d'un talent remarquable ne pouvait pas se dissimuler que sa position était fausse,

servir la bonne cause, lorsqu'il croira pouvoir y concourir utilement. Quant à nous, continuons à signaler, à repousser les projets contre-révolutionnaires et anti-sociaux dont l'ordre du jour actuel offre un scandaleux exemple. Je m'afflige de ne pouvoir pas aller me joindre à vos votes réprobateurs.

« *Signé* LAFAYETTE. »

« La nouvelle et progressive attaque contre notre Révolution de Juillet a été si complétement manifestée de part et d'autre dans la discussion que mon absence forcée de la Chambre n'est regrettable que pour moi. J'aurais pu néanmoins certifier aux héritiers de 89 et de 1830, que même, sous l'ancien régime, une telle interdiction soumise au bon plaisir des

son crédit usé, et qu'enfin ces souvenirs du passé qu'on lui jetait sans cesse rendraient bien difficile l'exécution de la loi. Il lui avait pris à la fin de cette discussion un profond dégoût des affaires publiques, sorte de maladie mentale qui saisit les hommes politiques avec une telle puissance qu'il leur semble que le plus beau jour de la vie soit celui de la retraite; alors ne cherchez plus les causes de cet affaissement, elles sortent par tous les pores; elles se manifestent par les gestes, les actes, les paroles.

Le maréchal Soult éprouvait aussi la tristesse, le dégoût des injustices, des accusations et de mauvaises paroles de partis, dont il était l'objet parmi les députés et dans la presse; les éminens services qu'il rendait au pays étaient sans cesse méconnus alors même que par l'autorité de son nom et par sa fermeté, il opérait le prodige de la reconstitution d'une armée laissée dans un état pitoyable par son prédécesseur, le maréchal Gérard, au moment où il avait quitté les affaires Le duc de Dalmatie, homme sérieux du gouvernement, se trouvait constamment en lutte dans la Chambre avec des idées tellement hétérogènes en administration que, pour les combattre il en éprouvait toujours une certaine fatigue, j'ai presque dit une visible émotion (1); aussi se trouvait-il cette année en contradiction avec la commission du budget. C'est une lutte naturelle en-

polices Sartine et Lenoir, eût mis en indignation et en rumeur jusqu'aux salons de Versailles. Je me borne aujourd'hui à joindre ma protestation personnelle aux nombreux votes de mes honorables collègues contre cette conséquence anti-sociale d'un système dont j'ai depuis long-temps signalé l'origine et la tendance.

« Paris, 26 mars 1834.

Signé LAFAYETTE. »

(1) C'est un des grands vices du système représentatif que cette insubordination, ce désordre qu'il met dans tous les rangs ; n'est-il

tre le ministre qui agit et dépense, et le pouvoir qui procure les ressources : cette lutte remonte à Colbert et à Louvois. Mais cette fois la commission se montrait impérative, et souvent dans ses expressions, elle aurait porté le découragement dans un cœur aussi hautement dévoué à son pays, si les impressions qui l'animaient ne lui eussent fait surmonter toute espèce de dégoûts pour pouvoir accomplir ou à-peu-près la tâche que la confiance du roi lui avait imposée. On alla jusqu'à lui reprocher un article que M. Boyer de Fonfrède fit insérer dans son journal et où il faisait ressortir les petitesses du tiers parti dans la question de l'armée. Il se fit à ce sujet une éclatante opposition dans la Chambre et il fallut des explications. Je crois que le maréchal Soult avait déjà prié plusieurs fois le roi d'accepter sa démission ([1]). Souffrant de vieilles blessures, les eaux lui était recommandées, et il éprouvait ce dégoût naturel que donnent aux âmes fières et nationales, aux esprits considérables, les injustices de la presse.

M. d'Argout en était presque au même point de découragement, et de plus il se trouvait sous le coup des exigences de M. Thiers peu satisfait de sa position ministérielle. A mesure que le tiers parti grandissait avec les idées décousues et matérielles, M. Thiers voyait croître son importance. Cela devait être : lui l'homme spécial de la Révolution de Juillet, trouvait sa position étroite, limitée, et il se demandait pour-

pas absurde qu'un colonel parce qu'il est député puisse contrôler les actes d'un maréchal de France, ministre. Le vice n'est pas dans la situation mais dans le système.

([1]) Le roi avait une confiance absolue dans le maréchal Soult, et il n'aurait point consenti à se séparer de lui, même momentanément.

quoi M. d'Argout aurait le ministère de l'intérieur et lui seulement le poste secondaire du commerce et des travaux publics (¹). De là des conciliabules avec le tiers parti; une lutte sourdement établie contre M. de Broglie, M. Guizot; des coups secrets et sournois portés à leur intention. M. Guizot avait soutenu tous les actes du ministère par sa parole grave, sérieuse, convaincue, sans s'associer pourtant aux violences turbulentes du tiers parti; il avait voulu réprimer sans déclamation, en vertu des principes et non pas avec des mouvemens de colère comme M. Persil. Son plan social était plus vaste, et déjà dans l'avenir il voyait qu'une répression des licences de la pensée était l'indispensable corollaire à tout ce qu'on obtenait actuellement, le front plein de sueur et pour ainsi dire à coups de dangers.

Dans ce ministère, il faut le dire, l'esprit le plus inquiet, le plus découragé, était évidemment M. de Broglie; déjà plusieurs fois il avait offert sa démission, spécialement lors de la discussion sur l'adresse, et les instances de M. Guizot seules l'avaient retenu; sa démission un peu plus tôt, un peu plus tard, était inflexiblement résolue; il en cherchait l'occasion, elle se présenta bientôt si nette qu'aucune volonté n'aurait pu désormais le retenir. J'ai déjà indiqué la nature et le sens véritable du traité passé avec les États-Unis pour la liquidation de leur vieille créance du temps de l'Empire. Ce traité dut être l'objet d'un projet de loi financier pour assurer le crédit nécessaire à

(¹) M. Thiers, toujours remuant, voulait arracher à M. d'Argout plusieurs divisions de son département, et M. d'Argout se défendait autant qu'il le pouvait contre l'omnipotence de M. Thiers.

son exécution. Le rapport écrit sous l'influence des idées de M. de Lafayette fut très favorable à l'indemnité, de manière que ce n'était plus une question de parti, mais une affaire dégagée de tout esprit d'opinions (droite ou gauche), et plus spécialement rattachée à la force morale de deux ministres qui y avaient coopéré, le duc de Broglie et le général Sébastiani.

Dans le débat public l'indemnité des 25 millions fut défendue par M. Réalier-Dumas, qui fit entrevoir les avantages d'un traité de commerce avec les États-Unis. Au contraire elle fut attaquée par M. Boissy d'Anglas, rappelant les négociations de la Restauration, et le rapport de M. Laîné qui fixait à peine à 12 millions les sommes dues aux États-Unis. M. de Broglie fut long, un peu vague au point de vue historique dans l'exposé justificatif du traité; il se trouva de nouveau en présence de M. Bignon attaquant le principe de l'indemnité à l'aide des souvenirs de l'Empire. Il eut des paroles très dures pour les négociateurs : « J'avoue, s'écria-t-il, que j'ai éprouvé une impression que je sens de l'embarras à définir; j'ai cru que c'était non pas un ministre de la France, mais un ministre américain qui portait la parole devant nous. » Tel était en effet un peu la propension de M. de Broglie de s'éprendre avec passion d'une idée, d'un fait qu'il faisait siens; tels points de philosophie, d'histoire, de politique s'infiltraient dans son esprit et en gâtaient la logique. Pour M. de Broglie le gouvernement américain était le modèle à suivre, tout ce qui émanait de lui était juste, raisonnable. Ainsi sur les questions de la traite des noirs, de l'esclavage, M. de Broglie avait des plans si arrêtés

qu'il se raidissait contre toutes espèces d'objections. M. Berryer vint soutenir avec une grande énergie le système de M. Bignon; il eut pour adversaire le poète qui faisait ses seconds débuts dans la Chambre, M. de Lamartine. Déjà l'orateur avait parlé avec éclat sur l'Orient en se jetant dans le vague d'une théorie de grande alliance et de protectorat commun. M. de Lamartine avait eu des exaltations pour le pacha d'Égypte; cette fois ce fut pour l'Amérique; l'ambition démesurée de former un parti socialiste le pénétrait par tous les points : dans un gouvernement où tout se résume par des boules, M. de Lamartine n'était ni ministériel ni de l'opposition. A côté de M. de Broglie ministre méthodiste, M. de Lamartine se posait comme le député illuminé; dans son amour des États-Unis M. de Lamartine concluait que la dette était légitime et que les 25 millions étaient dus. La Chambre entendit encore M. Berryer, M. Mauguin, M. de Broglie, et le résultat du scrutin au vif étonnement de tous se résuma dans le rejet du projet de loi. C'était un acte à-la-fois extraordinaire et décisif et il dut se passer des choses étranges dans le vote. La majorité systématique s'était entièrement disloquée; des membres du côté gauche avaient voté sous l'influence des idées de M. de Lafayette, pour l'indemnité et des ministériels contre le projet du gouvernement. Il semblait que le scrutin avait pressenti la dislocation du ministère. Tout le monde appelait quelque chose de plus net et de plus précis dans les combinaisons du gouvernement; et à ce point de vue le vote contre le traité avec les États-Unis servit les idées et les ambitions politiques.

Le soir même M. de Broglie et le général Sébastiani portèrent leur démission au roi (¹); suite d'une résolution que nul ne voulait ou ne pouvait changer. La retraite devenait infaillible, irrévocable; M. Guizot ne tenta même pas de retenir M. de Broglie; lui-même savait bien que la dislocation était inévitable et que cet accident préparait un changement plus complet dans le ministère tout entier, car la modification ne pouvait se borner à M. de Broglie. J'ai dit le dégoût de M. Barthe, le dépit de M. d'Argout lui-même par suite de ses luttes avec M. Thiers : tous deux soupiraient après le repos; en butte à des attaques très vives de la part de l'opposition et même d'une fraction du tiers parti, ils virent qu'ils étaient des embarras et que leur retraite servirait le pouvoir en aidant une situation meilleure. Quand on est usé il faut savoir le reconnaître et chercher alors une position calme qui vous mette en dehors des orages de parti. M. d'Argout et M. Barthe avaient rendu des services, l'un d'une main rude et sans quartier sur la place publique, l'autre d'une façon dévorante pour sa santé et j'ai presque dit pour sa vie politique. Avec l'instinct habituel des situations, le roi ne fit rien pour retenir ses deux ministres; quand des combattans sont trop vivement blessés, d'autres doivent les remplacer, c'est l'éternelle loi : un homme hors de bataille il en vient un autre. Depuis long-temps M. de Barbé-Marbois, vieillard de quatre-vingt-dix ans, demandait sa retraite; presque aveugle il ne pouvait plus présider

(¹) « Ce soir, après la séance de la Chambre des députés, M. le duc de Broglie et de M. le général Sébastiani ont déposé leur démission entre les mains du roi. » (*Moniteur* du 2 avril 1834.)

aux travaux de la cour des comptes; chaque fois qu'il venait aux Tuileries il offrait au roi sa démission, et le roi répondait avec grâce : « Mon cher président, gardez cette place jusqu'à ce que je vous la demande. » Le prince saisit donc cette occasion pour réserver la première présidence à M. Barthe, et l'arrangement se fit avec toute convenance (1). Il n'y eut ni exigence impérative ni démission forcée : quoi de plus simple qu'à quatre-vingt-dix ans un vieillard demandât et prît sa retraite; le roi envoya son portrait et une lettre bienveillante à M. de Marbois qui avait passé plus de soixante ans dans les affaires publiques. La démission de M. Gaudin (duc de Gaëte), gouverneur de la banque de France, fut une négociation un peu plus longue parce qu'elle se rattachait à des intérêts et à des idées politiques. M. d'Argout allait représenter plus particulièrement le pouvoir dans la direction de la banque; il fallait un homme dévoué tout à-la-fois aux intérêts d'un grand établissement et à ceux du trésor; tout cela se fit presque sans obstacle. Il était naturel que les deux chefs blessés dans la bataille de la session reçussent leurs invalides.

(1) *Lettre de M. de Barbé-Marbois au Roi.*

« Sire, en 1769 j'ai commencé à Ratisbonne l'étude des affaires publiques. Mes occupations dans divers emplois pendant soixante-cinq années, n'ont été interrompues que par trente mois de séjour à Sinnamary. Je viens d'atteindre l'âge de quatre-vingt-dix ans, et ce terme, que d'autres dépasseraient plus aisément que moi, me paraît devoir être l'époque de ma retraite. J'ai présidé la cour des comptes pendant vingt-sept années; c'est par le zèle et la diligence des membres qui la composent qu'elle a pu accomplir les tâches importantes qui lui sont assignées, et je tiens à l'honneur d'en avoir été le constant témoin. Approuvez, sire, que je remette aujourd'hui entre vos mains l'office de premier président de cette cour.

« Je prie Votre Majesté d'être as-

La fraction doctrinaire du cabinet était rudement atteinte par la démission du duc de Broglie et du général Sébastiani. M. Guizot presque resté seul dans sa position voulut suivre M. de Broglie, mais le roi le pria instamment de rester dans une administration où il avait fait de si utiles choses: M. Guizot obéit tout en pressentant que sa position personnelle ne serait pas long-temps tenable; il se trouvait en face de M. Thiers grandissant jusqu'au ministère de l'intérieur, et qui par la force des votes entraînerait le ministère vers le tiers parti; et à ce moment la retraite de M. Guizot serait toute naturelle; en l'attendant il s'associait M. Duchâtel, esprit réfléchi, spécial, fort dévoué à ses idées, homme sûr, conscience fidèle sur laquelle on pouvait compter. M. Humann appartenait aussi à la fraction conservatrice par ses principes et ses convictions, et M. de Rigny, qui de la marine passait aux affaires étrangères, était l'homme du baron Louis, son oncle, et de M. de Talleyrand. Quant au maréchal Soult il restait là également

surée que personne ne fait des vœux plus sincères que moi pour le bonheur de votre règne et les prospérités du royaume. Agréez avec bonté, sire, mon profond respect et mon inaltérable dévoûment.

« Paris, le 4 avril 1834.

« *Signé* BARBÉ-MARBOIS. »

Réponse du roi.

« Mon cher premier président, je veux vous exprimer moi-même, au moment où vous allez enfin jouir de ce repos que vous avez si bien mérité, mais que vous avez si peu connu dans le cours de votre longue et honorable carrière, combien j'apprécie vos travaux, vos services et votre caractère. Je vous ai suivi dans le cours de cette proscription que je partageais avec vous dans une autre partie de l'Amérique, et lorsque j'ai encore partagé avec vous le bonheur de revoir la patrie, l'intérêt que vous m'inspiriez s'est accru par l'accord des sentimens que nous avons manifestés l'un et l'autre pendant le peu d'instans où j'ai siégé avec vous dans la Chambre des pairs.

« Permettez-moi donc, mon

ment par devoir, car il voyait bien que ce ministère n'était qu'un provisoire incapable de résister à ces divisions intérieures et aux coups capricieux du tiers parti qui voulait les affaires et n'osait les prendre (¹).

Le choix le plus significatif dans ce remaniement de cabinet était celui de M. Persil, nommé garde-des-sceaux; comme procureur général ou député il avait montré une opiniâtreté si ardente dans la poursuite et des doctrines si répressives, que ce choix dut un peu effrayer l'opinion. Mais en ce moment il y avait besoin de contenir les esprits par la présence d'un garde-des-sceaux, qui à l'imitation de M. de Peyronnet en 1821 poursuivrait les sociétés politiques à outrance. Il y avait plus qu'on ne croit de ressemblance entre M. Persil et M. de Peyronnet, et ceci est un grand éloge du premier, car le ministre de la Restauration l'emportait de beaucoup pour l'ampleur de ses idées et une étude approfondie et plus large des principes d'organisation sociale. Il y avait de l'homme d'État dans M. de Peyronnet; M. Persil parlait avec

cher premier président, de consacrer ces souvenirs en vous offrant mon portrait et en vous priant de le recevoir comme gage de tous les sentimens que je vous porte et que je conserverai toujours.

« Votre affectionné,

«*Signé* LOUIS-PHILIPPE.»

(1) *Ordonnances du roi du 4 avril* 1834.

« M. Barthe, notre garde-des-sceaux, ministre secrétaire d'État au département de la justice, est nommé premier président de la cour des comptes, en remplacement de M. le marquis de Barbé-Marbois, démissionnaire. » (M. Barthe, par une autre ordonnance, était aussi élevé à la dignité de pair de France.)

« Le comte d'Argout, pair de France, ministre de l'intérieur est nommé gouverneur de la Banque de France, en remplacement de M. le duc de Gaëte.

« Le général comte Sébastiani est nommé notre ambassadeur près le roi des Deux-Siciles.

M. Persil, membre de la Chambre des députés, procureur géné-

étroitesse, exaltant les principes d'insurrection de Juillet quand il frappait les hommes de Juillet. M. de Peyronnet royaliste poursuivait les rebelles; M. Persil révolutionnaire frappait les révolutionnaires, et cette position était fausse. Mais M. Persil était très rapproché du tiers parti; ami fort intime de M. Dupin, il pouvait servir de pivot à la combinaison rêvée par M. Thiers, c'est-à-dire à un rapprochement avec cette fraction qui avait soutenu le gouvernement et qui maintenant désirait l'absorber, afin de diriger elle-même les affaires publiques dans le sens de la révolution par les idées et de la répression violente par les actes.

ral près la cour royale de Paris, est nommé garde-des-sceaux. — M. Thiers, membre de la Chambre des députés, ministre du commerce et des travaux publics, est nommé ministre de l'intérieur. — M. Duchâtel, député, est nommé ministre du commerce. — M. le vice-amiral, comte de Rigny, député, ministre de la marine, est nommé ministre des affaires étrangères. — M. le vice-amiral baron Roussin, notre ambassadeur près la Sublime Porte, est nommé ministre de la marine et des colonies.

« M. Martin (du Nord), député, avocat général près la cour de cassation, est nommé procureur général près la cour royale de Paris en remplacement de M. Persil. »

CHAPITRE IX.

RÉSISTANCE DES SOCIÉTÉS POLITIQUES; INSURRECTION DE LYON ; TROUBLES D'AVRIL.

(NOVEMBRE 1833 A MAI 1834.)

Organisation armée des sociétés politiques. — Protestation contre la loi. — Comités pour la liberté de la presse. — La liberté individuelle. — Le libre enseignement. — Véritable esprit de la conjuration. — Franc-maçonnerie. — Charbonnerie. — Signes. — Police. — Armemens. — But et doctrine des associations. — Lyon. — Point central. — Les mutuellistes. — Les ferrandiniers. — Action de la société des *Droits de l'homme*. — La presse lyonnaise. — Causes de l'insurrection. — Le tribunal. — Attitude de la troupe. — Le général Aymar. — Le préfet M. de Gasparin. — Les cinq lamentables journées de Lyon. — Simultanéité de résistance. — Grenoble. — Saint-Étienne. — Marseille. — Châlons. — Clermont-Ferrand. — Paris. — Insurrection. — de la société des *Droits de l'homme*. — Bruits qui circulent. — La presse. — Mouvement insurrectionnel. — Nouvelles barricades. — Esprit de la troupe. — Attaque dans les rues. — Désastre de la rue Transnonain. — L'insurrection comprimée. — Conséquences politiques. — Projet de loi pour le désarmement. — Résolution de porter à la Cour des pairs l'instruction et le procès des sociétés politiques.

C'était la menace à la bouche, l'orgueil sur le front, les armes à la main, que les associations politiques avaient assisté aux débats sur la loi répressive dirigée contre elles. Lorsque cette loi fut promulguée, de toutes parts vinrent des protestations, des ordres de désobéissance reposant sur ce principe : « que le droit de se réunir étant imprescriptible, nul pouvoir humain ne

pouvait légitimement le détruire. » MM. de Ludre, Cabet, Voyer d'Argenson, Audry de Puyraveau avaient préparé et annoncé cette résistance à la tribune; elle fut unanime parmi les associations; toutes déclarèrent que prêtes à livrer bataille, elles acceptaient le défi d'un combat corps à corps (1). Une telle situation était intolérable pour le pouvoir établi; nul gouvernement ne pouvait se condamner à subir les menaces dirigées contre la loi du pays.

Ici se présente une question : quelles étaient les forces considérables de ces sociétés politiques qui se jetaient entre le pouvoir et l'exécution de la loi? Elles avaient donc en elles quelque chose de surexcité, d'étrange, une organisation assez puissante pour s'affranchir de l'obéissance due aux pouvoirs légitimes! J'ai déjà indiqué quelques-uns des élémens qui composaient ces sociétés; elles jouent désormais un si grand rôle dans les événemens qu'il me paraît indispensable d'y revenir. L'histoire d'abord a besoin de rappeler un réquisitoire alors traité d'œuvre inique et mensongère ou de recueil de visions fantastiques,

(1) *Lettre du comité central de Paris au comité de Lyon.*

Paris, 20 mars 1834.

« Citoyens, on s'accorde généralement à penser que la loi sur les associations aura pour résultat de détruire la société des *Droits de l'Homme* ou de la rendre secrète. Néanmoins, cette société ne renoncera ni à son nom ni à son organisation, et avisera aux moyens de se poser d'une manière plus imposante. Nous vous ferons connaître ces moyens. Pour le moment, ralliez autour de vous vos sectionnaires, prenez ou faites-vous accorder un pouvoir discrétionnaire afin d'agir avec plus de promptitude et d'ensemble à l'instant de la lutte qui paraît très rapprochée.... Salut et fraternité.

« *Signé* CAVAIGNAC, ASTRUC. »

Protestation.

« Le comité central et les chefs de section de la société des *Droits de l'homme* de Marseille, considérant que la loi sur les associations outrage à-la-fois la justice et la li-

j'entends parler du remarquable travail de M. de Marchangy, en 1821, dirigé contre le carbonarisme. C'est à l'aide de ce rapport seulement qu'on peut se faire de justes idées sur l'organisation des associations politiques en 1834. Ce sont les mêmes élémens, les mêmes divisions de force, et presque les mêmes subterfuges pour arriver à un but de désorganisation sociale. Nouvelle épreuve imposée aux hommes de parti devenus depuis des hommes politiques; Dieu voulait qu'ils eussent à se défendre contre les mêmes dangers, les mêmes situations, les mêmes menaces qu'ils avaient suscités contre la Restauration, gouvernement si puissamment réparateur !

Comme toujours ces associations se donnaient publiquement des formules de légalité; trois comités étaient organisés ostensiblement et on y trouvait les noms de MM. de Lafayette, de Ludre, de Cormenin, Audry de Puyraveau, avec un but au reste que tout le monde pouvait avouer, la liberté de la presse, l'indépendance individuelle et l'instruction du peuple. Seulement la pensée de ces comités était d'infiltrer la démocratie jusque dans la dernière fibre des masses

berté, en plaçant au-dessus des droits sacrés de l'humanité la tyrannie la plus odieuse et la plus détestable; considérant qu'elle condamne l'homme de la misère et du travail à vivre craintif et solitaire auprès de la famille sans pain; considérant enfin qu'elle a pour but de satisfaire aux exigences oppressives de la Sainte-Alliance, en nous dépouillant de la souveraineté au profit de quelques privilégiés corrompus, dont la devise a toujours été: *diviser pour régner*, *isoler pour détruire*, arrête ce qui suit: La société des *Droits de l'homme et du citoyen* de Marseille, s'engage sur l'honneur à désobéir et résister à la loi, pour n'obéir qu'à sa conscience. »

(Suivent 150 signatures.)

Tous les comités de la société des *Droits de l'homme* dans les départemens firent des protestations semblables contre la loi sur les associations.

dans les plus intimes pulsations de leur cœur ([1]). Le comité de la presse avait pour mission de répandre et de propager les journaux de provinces alors multipliés partout, et que le comité central soutenait par des souscriptions: tels étaient *le Peuple souverain* à Marseille, *le Précurseur* à Lyon, *l'Écho du peuple* à Poitiers, *la Revue républicaine*. Non-seulement ce comité fournissait des secours à la presse, mais encore il lui donnait une direction impérative et despotique : si quelqu'un de ces journaux faiblissait de doctrine, s'il n'allait pas en harmonie avec les principes du républicanisme pur, alors le comité écrivait une circulaire, le menaçant même de lui retirer la subvention, ainsi qu'aurait fait le gouvernement à un journal ministériel le plus servilement dévoué.

Le comité de la liberté individuelle était organisé pour défendre ce grand principe de l'indépendance humaine, puis pour accorder des secours fraternels aux prisonniers qui s'étaient sacrifiés à la cause sacrée. Il y avait aussi un comité pour les élections avec mission de demander la réforme parlementaire; un

(1) *Association républicaine pour la liberté individuelle et pour la liberté de la presse.*

L'association parisienne en faveur de la presse patriote est constituée en même temps association pour la liberté individuelle. —L'association est représentée et administrée par six comités:

BUREAU DU COMITÉ D'ENQUÊTE. — *Présidens:* Cabet, député, directeur du *Populaire*, Marrast, rédacteur de *la Tribune*, Guinard, propriétaire. — *Secrétaires :* J. Bernard, avocat, Pagnerre, gérant du *Populaire*.

BUREAU DU COMITÉ DE DÉFENSE.— *Présidens:* Joly, député, Dupont, avocat, Marie, id. — *Secrétaires:* Boussi, id., Rittiez, id.

BUREAU DU COMITÉ DE SECOURS, PRISONS ET FINANCES. — *Présidens :* Cormenin, député, Audiat, médecin. — *Secrétaire:* Boissaye, négociant.

BUREAU DU COMITÉ DE LÉGISLATION. — *Présidens:* Général Lafayette, député, Garnier-Pagès, id., Carrel, directeur du *National*. — *Secrétaires:* Conseil, avocat, Desjardins, propriétaire.

BUREAU DU COMITÉ CENTRAL ET DE LA PRESSE. — *Présidens:* Voyer d'Argenson, député, Audry de Puyraveau, id., Cavaignac, propriétaire. — *Secrétaires*. Marchais, propriétaire, Fenet, avocat, E. Arago, directeur du Vaudeville.

dernier enfin pour l'instruction du peuple, et celui-ci avait fondé des cours, établi des enseignemens d'histoire, d'application aux arts mécaniques, et sous ce prétexte tout humanitaire on élevait le peuple dans les plus étranges idées de résistance à l'autorité; on l'enlaçait par tous les points. Pour se convaincre de tout ce que ces comités avaient de hardi et d'agitateur, il suffit de jeter les yeux sur quelques-unes des leçons imprimées, que M. Laponneraye professait sur l'histoire de France. A moins de prêcher publiquement le régicide ou de glorifier les massacres de Septembre, il eût été difficile d'aller plus loin. Il célébrait tous les événemens de la Révolution française ([1]), depuis le 14 juillet jusqu'à la grande époque de Robespierre, ainsi qu'on l'enseignait dans les clubs. Chacun de ces cours commençait par cette épithète répétée partout dans le vocabulaire jacobin : « Citoyens. » L'enseignement était donc hautement en harmonie avec l'esprit de clubs; c'était avec justice que le gouvernement inquiet avait dissous ces sociétés où le peuple allait

Assemblée centrale des délégués des associations patriotiques de la presse.

«L'assemblée se compose de délégués envoyés par toutes les associations particulières. — Le comité permanent devra régler sa conduite sur la déclaration de l'assemblée générale en date du 9 avril 1833, et conséquemment ses attributions sont : 1° d'imprimer une direction générale à toutes les associations particulières ; 2° de correspondre avec les associations et avec les patriotes des départemens; 3° de recueillir tous les documens nécessaires pour apprécier l'état de la presse, sa marche et ses besoins ; 4° d'employer les ressources dont il pourra disposer, soit à soutenir et encourager les publications existantes, soit même à en créer de nouvelles. Ces attributions sont, en définitive, d'amener tous les citoyens à la connaissance et à la possession de leurs droits par tous les moyens que le comité jugera utiles. »

([1]) Ces cours d'histoire de France, de 1789 à 1830, pour les ouvriers, faits par M. Laponneraye étaient publics. Voici dans quels

puiser les notions les plus perverties sur les événemens publics de notre histoire nationale.

Cependant jusqu'ici il n'y avait rien d'illégal dans l'organisation des sociétés de la presse, de la réforme ou de la liberté individuelle; ces comités pouvaient exprimer de fausses doctrines, marcher dans une mauvaise voie, mais enfin l'organisation politique, telle que la Charte l'avait reconnue, en permettait l'établissement légal; la conjuration était surtout dans l'esprit des associations, dans leur tendance politique et leur but définitif. Comme formes extérieures, ces sociétés avaient emprunté leurs symboles à la franc-maçonnerie et à la charbonnerie (1), agrégations qui avaient souvent agi de concert contre la Restauration. C'était par des attouchemens et des formules qu'on se faisait reconnaître membre des associations politiques devenues chaque jour plus considérables et

termes les doctrines républicaines y étaient enseignées : « Citoyens, écoutez, préparez toutes les forces de votre âme à entendre le récit des événemens de septembre ; ou plutôt, non, je ne vous ferai pas ce récit. Pourquoi nous appesantir sur des détails qui répugnent à votre cœur comme au mien ? Le massacre des prisons fut juste, fut nécessaire, fut indispensable, mais ce fut toujours un massacre, et comme tel, il contriste l'âme de tout ami de l'humanité. Dans une circonstance semblable, nous agirions de même ; nous détournerions la tête, mais nous frapperions, et tout en déplorant la nécessité cruelle qui armerait nos bras, nous plongerions impitoyablement nos glaives dans la poitrine de ceux qui auraient dilapidé la fortune publique, trahi le peuple, ou qui auraient fait couler son sang... »

(1) *Lois générales de la charbonnerie démocratique universelle.*

« L'association de tous les charbonniers populaires réguliers forme la charbonnerie démocratique universelle. Elle a pour objet de rattacher à un centre commun tous les amis de l'égalité, quels que soient leur pays et leur religion. La puissance législative et gouvernementale de la charbonnerie démocratique réside dans la vente suprême. Il y a pour chaque nation une vente directrice ; elle y pro-

plus hardies (1). Les signes de reconnaissance étaient ceux-ci : « — Le signe *préliminaire* était le poing droit fermé sur la hanche droite. — *Réponse :* le poing gauche fermé sur la hanche gauche. — Signe *d'ordre*. La main droite à l'épaule droite, traîner la main droite de l'épaule droite à la hanche gauche. — *Attouchement*. Saisir de la main droite l'avant-bras droit de l'autre. — *Réponse :* celui-ci saisit de la main gauche l'avant-bras gauche du premier. — *Mot sacré*. Siv, satirac, robal (c'est-à-dire *vis*, *caritas*, *labor*). — *Mot de passe*. Étilage (c'est-à-dire *égalité*). — *Salut*. Portez les mains ouvertes aux hanches respectives, remontez-les verticalement et parallèlement jusqu'aux aisselles, croisez-les sur la poitrine d'une épaule à l'autre, décroisez-les de la même manière. » Évidemment les chefs n'étaient pas des hommes habiles, car leurs principes faisaient peur à la classe bourgeoise; il fallait agglomérer et ils repoussaient ; comme le vieux ligueur à l'avénement de Henri IV, ils n'avaient plus d'échos dans les cités et ils ne craignaient pas de rappeler des

page et gouverne la charbonnerie démocratique sous la direction de la vente suprême. Les charbonniers démocrates se distribuent en ventes et en montagnes. »

(1) *Règlement de la société des droits de l'homme et du citoyen.*

« La société se divise par sections. Elle prépose à la direction un comité central. Chaque section se compose de dix membres au moins, de vingt membres au plus. Les sections sont distribuées par arrondissement et par quartier. Chacune d'elles reçoit un nom spécial. La section se réunit une fois par semaine. Les collectes ont pour but d'entretenir les sections d'écrits patriotiques. Chacun y contribue selon ses moyens, sans avoir à rendre compte de son refus ou de la modicité de son offrande. Les fonctionnaires de la section sont : le chef, le sous-chef et les trois quinturions. Le comité central se compose de onze membres élus par la majorité absolue des sectionnaires. Le comité délègue auprès des sections des commissaires d'arrondissement et des commissaires de quartier. Les commissaires d'ar-

souvenirs odieux dans le titre même dont ils décoraient leurs agrégations, car ils avaient les sections *des Jacobins, des Montagnards, de Saint-Just, des Thermopyles, des Cordeliers, de Gracchus, de la Souveraineté du peuple, de la chute des Girondins*, titres qui rappelaient trop l'esprit et la tendance de ces associations, pour que jamais elles pussent être admises par la classe moyenne [1]; elles faisaient peur aussi par leur police, leur action, leur armement et surtout par leurs doctrines égalitaires.

Quand on lit les pièces et les actes émanés de ces comités, on reconnaît que tous exerçaient sur chacun des membres de section une police plus inquisitoriale que celle de l'État même; chaque membre était pesé à sa valeur; chaque homme mesuré à son dévoûment et à sa capacité républicaine; celui-ci était pur mais faible; l'autre énergique et sans lumières, quelques-uns tièdes et suspects. Les notes circulaient de comités en comités pour l'instruction de chacun des membres. On rédigeait des arrêtés de police et des ar-

rondissement transmettent aux commissaires de quartier et aux sections les instructions du comité. Ils sont spécialement chargés d'organiser l'éducation politique dans leurs sections et la propagande au dehors. »

(1) Voici quelle était la répartition des sections par arrondissemens : 1er, 11 sections; 2e, 8 *id.*; 3e, 19 *id.*; 4e, *id.*; 5e, *id.*; 6e, 23 *id.*; 7e, 11 *id.*; 8e, 2 *id.*; 9e, 4 *id.*; 10e, 12 *id.*; 11e, 25 *id.*; 12e, 14 *id.*; banlieue, 6 *id.*; total 163 sections, qui à 20 membres chacune, portaient le chiffre de la Société des *Droits de l'homme* pour Paris seulement, à 3,260 hommes.

Toutes ces sections avaient une dénomination particulière, et en voici quelques-unes, prises au hasard dans la liste : *Barricade Méry*, *Mort aux tyrans*, *Des piques*, *Liberté*, *Montagne*, *Gamelle*, *République universelle*, *Egalité*, *Fraternité*, *Bonnet phrygien*, *Propagande*, *Louvel*, *Purs républicains*, *Abolition de la propriété*, *Prolétaires*, *Guerre aux châteaux*, *Ça ira*, etc., etc.

rêts même de condamnation capitale [1] : ces sections s'essayaient à se proscrire comme elles l'auraient fait au jour du triomphe : « Leur moyen principal c'est la force et l'armement ; on doit s'enquérir si chaque membre a un fusil de munition, un poignard, des cartouches, des balles ; le comité veut que chaque associé se trouve prêt pour le jour de la bataille, sans même qu'il sache dans quel but cette bataille sera livrée. » Ici commence la partie des doctrines si curieuses à faire connaître, parce qu'à mesure que les temps s'éloignent on ne peut croire à des choses si en dehors de l'esprit même de la génération actuelle. Il semble voir une ronde fantastique d'esprits bizarres se tordant et hurlant au milieu d'une société qui aspire au calme et au repos.

La déclaration des droits de l'homme présentée par Robespierre à la Convention nationale, ainsi que je l'ai dit, paraît avoir été le corps de doctrine le plus caressé par toutes ces associations et leur évangile politique ; sauf quelques nuances, tous l'adoptaient : or cette déclaration appelait un bouleversement général dans la société politique et civile. Les associations

(1) *Rapports sur les sections. — Circonscription du citoyen Drin, commissaire de quartier.*

Section de l'Unité. — Cette section est bonne pour la propagande et laisse à désirer sous le rapport de l'action relativement à quelques membres que je signalerai au comité dans mon rapport détaillé.

Section Caïus-Gracchus. — Bonne section sous tous les rapports, on peut compter sur la totalité de ses membres.

Circonscription du citoyen Crevat.

Section du 14 juillet. — Elle se trouve composée de prolétaires ; je la regarde comme ma meilleure section.

Section Droit de révision. — Les deux fois que j'ai visité cette section m'ont fait voir qu'elle est dans une espèce de sommeil.

politiques attaquaient la mauvaise répartition des propriétés. « La substance du peuple, disaient-elles, était dévorée par une classe de riches spoliateurs; sur trente-trois millions d'habitans la France possédait à peine trois cent mille aristocrates, un million pouvait se sustenter, et les trente-deux autres millions d'ilotes disputaient aux animaux immondes leur pain de chaque jour pour eux et la nourriture de leurs enfans; c'était donc contre cette monstruosité que s'élevait la société des *Droits de l'homme;* elle appelait le monde entier à la fraternité et à l'égalité primitive et chrétienne. » Sauf de légères modifications toutes les circulaires, les discours, les formules de la pensée se renfermaient dans ces mêmes expressions. Cette menace effrayante contre l'ordre social tout entier, ne devait-elle pas véritablement remuer, inquiéter toutes les classes qui possédaient le sol ou les propriétés mobilières? L'économie politique du système conventionnel était l'attaque la plus saillante à la bourgeoisie; elle donnait gain de cause à l'œuvre et aux travailleurs contre le propriétaire et le manufacturier!

A Paris la bataille avait été perdue pour les associations dans les journées des 5 et 6 juin; et on savait bien

Section Souveraineté du peuple. — Elle renferme de bons sujets, beaucoup de prolétaires, son chef n'est pas très actif; une autre semaine je m'étendrai plus au long.

Voici les différentes notes qui se lisaient dans les rapports détaillés sur les membres des sections. — A toute épreuve, capable, et assez d'énergie pour commencer le coup. — Bon citoyen, mais lorsque le combat est engagé. — Homme d'exécution. — Exact aux séances, montagnard. — Homme solide et d'action. — Très avancé. — Peu capable. — Combattant et décoré de Juillet. — Très dévoué, mais jeune de caractère. — Suspect. — Un peu indifférent, jeune homme qui promet. — Très zélé. — Vieux jacobin. — Très brave. — Peu exact. — Excellent patriote, prêt à marcher. — Tiède. — Timide. — Besoin d'être formé, etc., etc.

qu'il ne faut jamais essayer deux fois la même lutte. D'après l'avis du comité supérieur on devait centraliser l'insurrection dans une grande ville d'ouvriers et de manufactures. Il y avait sans doute inconvénient à déplacer l'action centrale : l'enlever à Paris n'était-ce pas ramener le fédéralisme proscrit par les conventions? Toutefois on avait reconnu que puisqu'on devait invoquer la puissance et les forces des ouvriers, c'était dans un centre de manufactures qu'il fallait placer le siége de toute résistance à la loi dirigée contre les associations, et qu'on ne saurait mieux choisir que Lyon. De là ce soin que prend le comité central d'activer le développement des doctrines subversives dans la cité travailleuse; il y fonde plusieurs journaux. Sous le titre mystique du *Précurseur*, on propage les idées d'émancipation démocratique : Lyon paraît à M. Carrel (qui s'excuse de ne pas aller si avant) une ville spéciale pour résoudre mille questions provinciales inconnues à Paris (1). *La Glaneuse*, *l'Écho de la fabrique* mêlent incessamment les questions d'ouvriers et de travail aux

(1) Voici un extrait d'une lettre de M. A. Carrel à M. Pétetin, rédacteur du *Précurseur* de Lyon.

«... Votre position à Lyon est fort délicate ; la nôtre ici ne l'est pas moins. Nous luttons contre la mauvaise opinion que donnent de notre parti ses divisions intestines. La presse de gauche ne fait rien pour nous aider, et soit jalousie, soit timidité, elle nous relègue dans un isolement déplorable, et où les dissentimens entre les deux seuls organes avoués de l'opinion républicaine dégénèrent en ridicule... Nous sommes, comme tous les partis, poussés par notre fatalité. Nous avons une monarchie à renverser ; nous la renverserons, et puis il faudra lutter contre d'autres ennemis. J'ai pensé longtemps qu'en se séparant nettement des furieux on amènerait à soi les honnêtes gens du juste milieu; plus nous allons, plus les difficultés de la tâche s'accroissent, mais ne me croyez pas découragé cependant.

« A. CARREL. »

difficultés politiques qui marchent et se développent, mille imprimés se répandent; les uns pour dire aux ouvriers dans leur misère affreuse que les maîtres sont leurs oppresseurs; les autres pour inviter les soldats à se joindre au peuple dans une insurrection prochaine et fraternelle. C'est de Paris que viennent les instructions; les correspondances existent, et M. Carrel daignait écrire lui-même à M. Pétetin pour lui expliquer ses difficultés particulières et les exigences des comités; correspondances intimes qui maintenaient une sorte de police dans la presse des départemens.

Deux associations surtout dominaient la fabrique lyonnaise, celle des mutuellistes et celle des ferrandiniers, dont l'origine pure de toute politique remontait même au temps de la Restauration; la première organisée comme moyen pour l'ouvrier de se fournir des secours au cas de maladie ou d'incapacité de travail; la seconde, sorte de franc-maçonnerie parmi les travailleurs en soie, débris du vieux compagnonage (¹). Il est impossible d'arracher au cœur de l'ouvrier l'esprit d'association mystérieuse ou bruyante. De sa nature il aime le compagnonage, fraternelles expressions de ses joies et de ses douleurs : le compagnonage vient des temps d'agrégation religieuse et de

(¹) Les mutuellistes avaient protesté contre la loi sur les associations :

« La société des mutuellistes de Lyon, placée par le seul fait de la [illegible] en dehors du cercle politique, croyait n'avoir à redouter aucune agression de la part des hommes du pouvoir, lorsque la loi contre les associations est venue lui révéler son erreur; cette loi monstrueuse, œuvre du vandalisme le plus sauvage, violant les droits les plus sacrés, ordonne aux membres de cette société de briser les liens qui les unissent et de se séparer... Les mutuellistes protestent contre la loi liberticide des

secours mutuels dans ce moyen âge si poétique où les confréries bâtissaient les cathédrales élancées comme la flèche de Strasbourg. Rien de plus simple, rien de plus en dehors de la politique jusqu'à ce que la société des *Droits de l'homme* vînt s'infiltrer avec ses pensées, ses doctrines au milieu du mutuellisme et du compagnonage pour s'en faire un appui. Dès-lors ces deux formes de mutuellisme pour l'ouvrier furent toutes empreintes des idées républicaines; l'état social leur parut imparfait et la conjuration commença; il fut question de fraternité démocratique, d'une réorganisation absolue de la société si imparfaitement réglée; ce que le gouvernement refusait à l'ouvrier il ne tenait qu'à lui de s'en emparer par la force, et comme Lyon était impérialiste d'opinion on annonça que Lucien Bonaparte serait nommé consul, dictateur, pour donner une forme politique au mouvement de révolte armée qui se préparait dans la cité travailleuse.

Ce même esprit on le retrouve à Grenoble, à Saint-Étienne, à Marseille, au centre et au midi; partout le mutuellisme se transforme et devient agissant, politique; les comités des cités correspondent entre eux pour le triomphe prochain de la cause commune; ils s'envoient des promesses de concours et cela publiquement. Les journaux correspondent par leurs arti-

associations, et déclarent qu'ils ne courberont jamais la tête sous un joug abrutissant; que leurs réunions ne seront point suspendues, et s'appuyant sur le droit le plus inviolable, celui de vivre en travaillant, ils sauront résister avec toute l'énergie qui caractérise des hommes libres, à toute tentative brutale, et ne reculeront devant aucun sacrifice pour la défense d'un droit qu'aucune puissance ne saurait leur ravir.

(Suivent deux mille cinq cent quarante-quatre signatures.)

cles, et les rédacteurs s'écrivent pour se donner des conseils, des espérances et surtout des marques chaudes et animées de leur désir d'engager la lutte. Ces agitations sont inséparables des troubles qui se manifestent en Suisse, de l'expédition du général Ramorino en Savoie, signal, disent-ils, d'une délivrance universelle. La propagande a mille bras; pour elle plus de frontières; les montagnes s'abaissent et les fleuves ne présentent aucun obstacle. Jamais peut-être la société ne fut plus exposée aux manœuvres des associations, et ce n'était pas sans motif que la conférence des ministres allemands à Vienne et la Chambre des députés à Paris venaient d'arrêter presque simultanément des mesures de force et de répression contre l'esprit révolutionnaire.

Depuis les premiers troubles de Lyon si vigoureusement réprimés par le maréchal Soult, la grande cité était demeurée paisible en protestant même de sa fidélité à la nouvelle dynastie; le gouvernement avait multiplié les commandes d'ouvrages en velours et en soie, afin d'augmenter le travail et d'encourager les efforts de l'ouvrier; il avait aussi organisé des institutions dans un sens favorable à ses intérêts : un tribunal de prud'hommes composé de maîtres et de contremaîtres. En proclamant la liberté du tarif et des salaires et l'illégalité de toute coalition, il avait soumis néanmoins les questions du travail à ce tribunal paternel devant lequel l'ouvrier trouvait des juges naturels. Ces concessions n'avaient pas réparé tous les maux : il faut bien le dire, la misère de l'ouvrier était grande et profonde : avec les octrois, la concurrence, le haut prix des denrées dans les cités popu-

leuses, il ne pouvait subsister lui et sa famille, et c'est pourquoi l'ouvrier demandait incessamment l'élévation des salaires et la fixation d'un tarif, que le commerçant à son tour ne pouvait accepter, parce que c'était sa ruine et la mort de l'industrie; les ventes considérables résultaient spécialement du bon marché des marchandises; donc augmenter la main-d'œuvre c'était anéantir le seul moyen de faire concurrence à Zurich et aux fabriques de la Prusse rhénane. Néanmoins les ouvriers une fois encore s'étaient coalisés pour demander une augmentation de salaire, et quand un tarif fut arrêté entre les maîtres et les contre-maîtres presque par la force, le tribunal dut poursuivre les chefs et les fauteurs de la coalition manufacturière. Jusqu'ici tout s'était renfermé dans le cercle de la loi; les coalitions étaient prohibées par le code pénal, et leur répression un des grands devoirs de la justice.

Le jour des débats, toute la place Saint-Jean, lieu où siégeait le tribunal, fut remplie de peuple, femmes, enfans, ouvriers qui tous attendaient la sentence; l'agitation était grande et le société des *Droits de l'homme* s'aperçut que la circonstance était favorable pour susciter l'insurrection depuis long-temps attendue. La moindre étincelle devait amener l'incendie, et cette conflagration était espérée par le parti des ardens jacobins avec une joie indicible. Le tribunal dans le but de constater la haute indépendance de ses arrêts s'était abstenu d'appeler la force armée autour de lui; le peuple était donc libre d'agir, de se mouvoir comme il le voulait, selon son bon plaisir. On était au samedi 5 avril, et à neuf heures du matin

l'audience s'ouvrit au milieu du bruit, de quelques sarcasmes jetés aux magistrats, ce qui entraîna la nécessité de requérir un détachement de la force militaire pour faire évacuer la cour du palais de justice. Les journaux du mouvement, *le Précurseur*, *la Glaneuse* exagérèrent ce premier acte de répression afin de préparer le peuple à la résistance.

Lyon avait alors une autorité civile et un pouvoir militaire parfaitement unis: l'un confié à M. de Gasparin, l'autre au général Aymar. M. de Gasparin, esprit net et résolu, fort lié aux doctrinaires, était décidé à une patiente mais vigoureuse répression, et il trouvait dans le général la volonté de le seconder avec énergie. Tous deux avaient ordre d'en finir avec le mouvement insurrectionnel qui allait bien au-delà de la simple question du travail et des salaires, car le gouvernement savait que le mot d'ordre était donné pour la résistance armée à la loi contre les associations et que la question mise en avant n'était qu'un moyen de s'attirer l'appui des mutuellistes dans la bataille qu'allait engager la société des *Droits de l'homme*. Cette société était partout active, armée, provocatrice dans la presse, par les chants populaires; elle avait des cartouches, des fusils, de la poudre, des poignards, tradition du vieux carbonarisme; elle n'attendait pour agir qu'une circonstance favorable, et la police militaire indiquait que pour attirer le soldat au peuple, on répandait des chansons, des pamphlets qui lui rappelaient que prolétaire comme ouvrier et d'une origine fraternelle, c'était un crime de verser un si noble sang.

Le désordre du 5 avril avait été tel qu'on fut obligé de remettre l'audience au 9; et c'est ce jour que com-

mença la première rixe sérieuse ([1]). Pendant l'audience, on avait désigné au peuple un ouvrier qui, disait-on, avait trahi la foi mutuelliste. Il fut frappé, renversé, foulé aux pieds. M. de Chegaray, procureur du roi qui sortait de l'audience, voulut en vain arracher le malheureux à cette fureur, lui-même fut insulté gravement, tandis qu'un premier détachement de troupes arrivait l'arme au bras, dans la cour du palais. Ici nouveaux murmures : « Que viennent faire ces soldats? est-ce pour renouveler une journée de massacres? Non, ils ne tireront pas! ce sont nos frères, nos amis! » des cris de *vive la ligne!* se font entendre, malheureusement suivis d'une première défection. Quelques soldats se détachent pour aller boire avec les ouvriers ; le fait était grave. Le général Aymar, profondément affecté, vit bien qu'une action vigoureuse était imminente pour mettre à l'abri la fidélité des troupes; s'il n'y avait collision sérieuse, le contact du soldat et du peuple deviendrait dangereux; chaque jour, les casernes, les corps de garde étaient remplis de brochures qui, sous des formes pittoresques et vulgaires, parlaient à l'esprit du soldat

([1]) Dans cet intervalle les ouvriers avaient été excités par des publications incendiaires.

« La loi contre les associations n'est pas exécutable ; francs-maçons, mutuellistes, unionistes, ferrandiniers, concordistes, sociétaires des droits de l'homme, de l'union, de l'indépendance, et tous les membres d'une multitude d'autres sociétés publiques ou secrètes, ont appris avec la plus vive indignation quelle nouvelle atteinte nos gouvernans veulent porter contre la liberté. Une résistance sérieuse va donc s'engager entre les gouvernans et les citoyens lorsqu'il faudra exécuter cette infâme loi. Chaque citoyen cherche les moyens de protester vigoureusement contre les projets de nos gouvernans: en voici un qui paraît obtenir l'approbation de beaucoup de citoyens ; il consiste à refuser dès à présent tout impôt, et afin d'engager ceux d'entre les

pour l'entraîner à ce qu'on disait la cause du peuple, c'est-à-dire aux ouvriers mutuellistes.

Ce fut après le 5 avril que l'union devint complète entre la société des mutuellistes et les sections des *Droits de l'homme*, toutes deux décidées à frapper un coup hardi ; il fut convenu qu'on passerait de la résistance passive à l'action vigoureuse, et qu'on attaquerait avec énergie le gouvernement établi, à la première circonstance qui mettrait de nouveau le peuple en mouvement. Le 8 avril, veille du jour où le tribunal devait reprendre le procès des mutuellistes, l'insurrection fut décidée par les sections réunies. Mais alors, comme la police était prévenue, le général et le préfet purent prendre des mesures vigoureuses pour la protection des arrêts de justice; un bataillon du 7ᵉ de ligne fut placé dans la cour du palais, un autre dans l'archevêché. M. de Gasparin y avait établi momentanément le siége de la préfecture, parce qu'il y était mieux protégé; un troisième bataillon observait le faubourg de la Croix-Rousse, tandis que le général Aymar plaçait son quartier général à la place Bellecour, vaste champ de bataille d'où l'on pouvait surveiller toute la cité. L'ordre était donné d'attendre pour agir une démonstration armée.

riches que le patriotisme n'émeut pas, on est disposé à refuser au terme prochain le paiement des loyers.

(*La Glaneuse*, 6 mars 1834.)

Protestation.

« Les soussignés, membres actuels du comité central du département du Rhône, et chefs de sections lyonnaises, déclarent, en s'appuyant sur deux solennels verdicts du jury et sur les opinions unanimes des philosophes et des publicistes les plus distingués, qu'ils ne reconnaissent à personne le droit ni le pouvoir d'abolir le principe d'association. En conséquence, les sections du département du Rhône, de la société des *Droits de l'homme et du citoyen*, continueront à exister comme par le passé, quoi qu'il advienne. »

(Suivent soixante-quatre signatures.)

Le matin du 8 avril, on vit se déployer les sections réunies des mutuellistes et des *Droits de l'homme ;* spectacle assez étrange : ces sections rangées sous des bannières, étaient précédées par deux hommes, coiffées de casquettes ou bonnets rouges, et toutes marchaient silencieusement ; elles établirent simultanément deux barricades, l'une près de la place Saint-Jean, l'autre en face de l'archevêché, tandis que des crieurs et des femmes distribuaient des écrits pour appeler les citoyens à l'insurrection (1). Comme un commissaire de police voulut faire arrêter un de ces provocateurs à la sédition, le cri universel « aux armes! aux barricades! » se fit entendre, et ainsi l'insurrection éclata. Alors le 7e de ligne marche en toute hâte pour renverser ces premières barricades ; des pierres sont lancées avec vigueur contre les soldats, des coups de feu éclatent à chaque coin de rue. La fermentation est extrême : les ouvriers seront-ils maîtres une fois encore de la grande et industrieuse cité? verra-t-on la démocratie municipale organisée comme en 1831 ?

Lyon est comme une grande île entre deux fleuves qui l'entourent stratégiquement ; forte par ses hauteurs, par ses rues étroites, par sa ceinture d'eau ; elle est presque inexpugnable lorsque l'insurrec-

(1) La proclamation qui était partout répandue était celle-ci (J'ai besoin de donner toutes les pièces afin de bien constater que la vigueur de la répression était nécessaire contre une telle fureur de paroles :

« Citoyens, l'audace de nos gouvernans est loin de se ralentir. Ils espèrent par là cacher leur faiblesse, mais ils se trompent : le peuple est trop clairvoyant aujourd'hui. Ne sait-il pas d'ailleurs que toute la France les abandonne et qu'il n'est pas un homme de conscience dans quelque position qu'il soit, manufacturier ou prolétaire, citoyen ou soldat, qui ose se proclamer leur défenseur.

« Citoyens, voici ce que le gou-

tion en est maîtresse. Aussi le peuple est partout; il crie comme à Paris *vive la ligne!* « c'est une belle journée de juillet! » Sur la place de la préfecture on distribue encore des pamphlets pour inviter la troupe à fraterniser avec le peuple. Les barricades se multiplient contre le soldat obligé déjà de se mettre sur la défensive. Avec un grand instinct de fraternité, les ouvriers tendent leurs bras à travers les barreaux des corps de garde pour inviter les soldats à se joindre à eux. Le péril grandissait: exposerait-on la troupe au double danger d'une séduction par le contact des ouvriers, ou d'une guerre de carrefour à coups de fusil par les lucarnes et les caves; le général Aymar ordonne de briser les barricades à coups de boulet, et l'artillerie traverse le pont Bellecour au pas de course. Les ouvriers entourent encore les canonniers comme ils ont entouré la ligne, en leur disant: « Non, braves soldats, vous ne tirerez pas sur des Français, sur vos frères! » Cependant le feu est ordonné par le général Aymar, l'épée à la main; la première barricade est brisée et l'infanterie l'emporte au pas de course. C'est à ce moment que les cris du peuple changent de nature: *guerre à la troupe!* et *faisons les barricades!* deviennent les mots de ralliement, car l'insurrection

vernement vient encore de faire... Par des ordonnances, il a nommé plusieurs courtisans ennemis du peuple, à des fonctions très lucratives. Ce sont des sangsues de plus qui vont se gorger de l'or que nous avons tant de peine à amasser pour payer d'écrasans impôts. Parmi eux se trouve Barthe, le renégat, qui est aussi nommé pair de France!... Ainsi on récompense les hommes sans honneur, sans conscience, et on laisse souffrir de misère tous ceux qui sont utiles au pays, les ouvriers, par exemple, et les vieux soldats! Pourquoi nous en étonner? Ceux-ci sont purs et braves, ils ne chérissent l'existence que parce qu'elle leur donne la faculté d'ai-

est générale ; sur les places Bellecour, Saint-Jean, des Terreaux et à la Croix-Rousse, le feu s'engage comme sur un champ de bataille; les barricades brisées un moment se relèvent avec intrépidité. On ne peut plus se le dissimuler, la guerre civile sévit en pleine fureur au milieu de la cité.

A la pointe du jour, le 9 avril, la bataille s'engage de nouveau dans les rues tortueuses des quartiers Saint-Paul, Saint-Just et Saint-Jean; les ouvriers essaient même d'emporter d'assaut la préfecture; barricadés dans la galerie de l'Argue, long boyau qui touche la rue Mercière, ils inquiètent tout le quartier de la préfecture; l'action devient si chaude que le général Aymar crut essentiel pour les débusquer de tirer le canon jusque dans la galerie, qui éclate en mille pièces, et les ouvriers n'en sont point découragés! Lyon fourmillait de barricades, faciles à élever dans une ville aux rues étroites; pas un seul point qui ne fût coupé par des chars, des voitures renversés, des poutres placées en travers, ce qui empêchait toute marche régulière de la troupe. Il y avait un grand instinct militaire dans cette manière de distribuer les barricades sur toutes les communications entre les deux rivières. Le Rhône fournissait ses cailloux longs et pointus qui

mer et de servir leur patrie ; c'est pourquoi aussi on les emprisonne, on les assomme dans les rues, ou on les envoie à Alger ! Ce n'est pas là ce que ferait un gouvernement national, un gouvernement républicain.

« Mais l'acte le plus significatif de la royauté, c'est la nomination de Persil au ministère de la justice (J'efface d'abominables épithètes qui saliraient l'histoire)!... C'est Persil qui a voulu faire rouler les têtes des hommes les plus patriotes de la France, et si les jurés les lui ont refusées, ce n'est pas faute d'insistance de sa part. C'est Persil qui a eu l'audace de dire le premier qu'il fallait détruire les associations et abolir le jury !.....

brisaient le crâne des soldats ; les ouvriers, maîtres des églises, faisaient entendre le tocsin; des placards étaient partout affichés au nom de la république et de Lucien Bonaparte, premier consul. Parmi les chefs, des hommes d'énergie prenaient le titre de commandans et de capitaines de l'insurrection; déjà quelques postes étaient désarmés, l'arsenal menacé; le général alors ordonna d'employer l'artillerie, les grenades, les pétards, contre une fusillade très vive qui partait des maisons ; on fut même obligé de recourir à la triste nécessité de les faire sauter comme dans une place prise d'assaut. Il y avait ceci de fatal dans la situation de la troupe, qu'elle ne pouvait communiquer sans péril, tandis que les ouvriers se tendaient la main de barricade en barricade, comme une grande chaîne de bras rattachés à une seule tête. Ce fut donc une des plus difficiles journées de l'insurrection, que celle du 9 avril; le soir l'autorité militaire décida que la position était compromise, car avec sept mille hommes, il fallait contenir quatre grands faubourgs et le centre de la ville, tout couvert de barricades. L'animosité du peuple était portée aussi loin que possible; les femmes elles-mêmes des ouvriers se mêlaient à la bataille; les tuiles tombaient par milliers sur les shakos et multipliaient

Pauvre France ! descendras-tu au degré d'esclavage et de honte auquel on te conduit ?

« Vous le voyez, citoyens, ce n'est pas seulement notre honneur national et notre liberté qu'ils veulent détruire, c'est notre vie à tous, notre existence qu'ils viennent attaquer. En abolissant les sociétés, ils veulent empêcher les ouvriers de se soutenir dans leurs besoins, dans leurs maladies, de s'entr'aider surtout pour obtenir l'amélioration de leur malheureux sort ! Le peuple est juste, le peuple est bon ; ceux qui lui attribuent des pensées de dévastation et de sang sont d'infâmes calomniateurs ; mais ceux qui lui refusent des droits et du pain sont infiniment coupables.

les blessures. L'aspect morne de la troupe indiquait au général que cette guerre la faisait frissonner et qu'il fallait la finir au plus tôt par un coup de vigueur.

Dans la soirée du 9, le général Aymar avait encore toutes ses communications libres avec Paris et le midi; ni la Guillotière, ni Vaize, ni Perrache n'étaient soulevés. Le matin du 10, l'explosion commence avec rage et enthousiasme dans les faubourgs; des barricades sont partout établies, les ouvriers prennent l'initiative et demandent de nouveau à la troupe de se joindre à eux. Sur son refus, la fusillade s'engage; l'église de la Guillotière répond au tocsin de Saint-Pierre, l'antique basilique; des postes, des corps de garde sont organisés; les ouvriers s'emparent des forts délaissés par la troupe, et l'on craint le soulèvement des communes environnantes. Les deux ou trois bataillons campés dans la Guillotière, insuffisans pour résister, se retranchent. A Vaize, l'insurrection aussi violente trouve partout des hommes d'énergie pour le commandement; ils sont salués comme les chefs des ouvriers ainsi qu'autrefois dans la guerre des métiers de Flandre. C'était un homme de tête et de courage que Reverchon; il apprend qu'un détachement de soldats disciplinaires va passer pour aller par la route de Toulon sur Alger,

« Ouvriers, soldats, vous tous enfans de l'héroïque France, souffrirez-vous les maux dont on vous menace? Consentirez-vous à courber vos têtes sous le joug honteux qu'on prépare à votre patrie! Non, c'est du sang français qui coule dans vos veines, ce sont des cœurs français qui battent dans vos poitrines; vous ne pouvez donc être assimilés à de vils esclaves. Vous vous entendrez tous pour sauver la France et lui rendre son titre de première des nations!... »

il court à leur rencontre, les harangue, les délivre, comme don Quichotte la chaîne des forçats, et ces soldats deviennent les auxiliaires du peuple. Des Allemands, des Italiens, alors également à Lyon, marchent au combat en invoquant le nom des insurgés de la Suisse. Dans les quartiers de l'ouest comme de l'est, l'insurrection est victorieuse. Les malles-postes sont arrêtées; à Paris on est sans nouvelles. La troupe n'est donc plus en sûreté, et le général Aymar ordonne un mouvement de concentration qui laisse aux insurgés une partie de la ville. Pourquoi exposer inutilement la troupe? Pourquoi ne pas attendre du renfort pour tenter une attaque générale?

La journée du 11 fut signalée par une initiative pleine de hardiesse de la part des ouvriers; maîtres de quelques pièces d'artillerie, ils les élèvent jusque sur la terrasse de Fourvières, et ils ouvrent un feu très intelligent sur le quartier général de Bellecour. Il fallut lui opposer une batterie de six pièces qui fit cesser le feu. Incontestablement, des soldats étaient passés aux rebelles; les signes de la république se montraient au milieu des rues; le drapeau rouge s'élevait çà et là sur le clocher, des maisons incendiées jetaient une flamme lugubre, parcourant le toit comme un lézard de feu. Des décharges d'artillerie se faisaient entendre, à briser les vitres des maisons, et la fusillade ne discontinuait pas; puis le roulement des tambours et le son rauque des crieurs publics, couronné par ce cri sinistre de *vive la république!* « Liberté, égalité pour tous! » telles étaient les paroles publiquement proférées. On parlait d'un gouvernement provisoire, d'un consul de la famille des Bonaparte. Toute la ville subis-

sait le pouvoir des insurgés; les troupes ne recevaient des subsistances que d'une manière difficile; les communications étaient coupées, et cependant le général Aymar résolut le lendemain de tenter un coup décisif (1).

Le plus important était d'assurer les communications du côté de Valence, Grenoble, Marseille, et du côté de Châlons, Dijon et Paris, et pour cela on devait s'emparer des faubourgs de la Guillotière et de Vaize. Dès la pointe du jour (c'était le 12), le général Aymar fait attaquer le faubourg de la Guillotière par trois fortes colonnes; l'une qui le prend de front, l'autre qui tourne les barricades, la troisième qui le presse en flanc. Dans l'impuissance de résister à cette attaque sérieuse, les insurgés évacuent le faubourg ; le général Aymar est maître sur ce point de communication. En même temps, le général Fleury attaque le faubourg de Vaize en traversant le pont de Serin au pas de charge. Les barricades sont enlevées successivement et la route de Paris ainsi déblayée, comme celle de

(1) Le préfet M. de Gasparin, avait cherché à rassurer les esprits paisibles et inoffensifs :

« Habitans de Lyon, nos efforts pour éviter une collision ont été vains; le siége de la justice a été attaqué par les factieux, et nous nous sommes vus réduits à la nécessité de le faire respecter par les armes. Partout où nos troupes se sont montrées avec une valeur et un dévoûment admirables, partout les insurgés ont pris la fuite, et n'ont su s'opposer à leur élan qu'en se cachant dans des maisons, d'où ils ont été débusqués toutes les fois qu'on a jugé convenable de l'entreprendre. Resserrée dans un étroit espace, la révolte espère en vain se maintenir ; coupée sur tous les points de ses communications, espérant en vain des renforts des villes voisines dont la tranquillité n'a pu être altérée, elle sera bientôt réduite à céder. Ayez confiance dans vos magistrats, dont la sollicitude ne tend qu'à vous adoucir les malheurs qu'elle n'a pu vous éviter ; ayez confiance dans les talens, dans le zèle des généraux, et dans la contenance et le courage de nos braves soldats, et votre

Grenoble, laisse le général maître de ses communications au midi et au nord. L'insurrection occupait donc le centre, vaste étendue, mais elle ne pouvait recevoir aucun secours des villes voisines. Dès ce moment, le système stratégique du général Aymar reposa sur des bases rationnelles et infaillibles, et l'on fut certain de dompter l'insurrection lyonnaise.

A un signal donné, des faubourgs de la Guillotière et de Vaize s'élancent des colonnes d'attaque pour prendre entre deux feux les ouvriers qui, barricadés au centre, se défendent vaillamment de rue en rue, de maison à maison. Qu'importe! la troupe devait rester maîtresse de l'insurrection par une guerre continue, habilement conduite, de quartier en quartier; telle fut donc la tâche difficile des troupes pendant les journées des 13 (1) et 14 avril. Successivement, on s'empara des extrémités et du centre à coups de pétards, de boulets, sans s'épargner la triste nécessité de l'incendie par les obus; les faubourgs, les hauteurs furent enlevés après une défense acharnée, où l'on faisait la

ville sera bientôt délivrée des maux passagers qu'elle éprouve.

« Lyon, 10 avril.

« Le conseiller d'État, préfet du Rhône,

« GASPARIN. »

(1) La victoire était alors presque assurée, du moins ceci résulte de la proclamation suivante de M. de Gasparin.

« Habitans de Lyon! La sainte cause des lois, de l'ordre et de la vraie liberté, vient de triompher dans les murs de Lyon. Quelques restes de rébellion restent encore dans quelques quartiers et seront soumis aujourd'hui. Cet heureux résultat a été acheté par un sang précieux. Vous avez éprouvé de la gêne et des souffrances, mais qui de vous s'en souvient encore en présence du grand résultat obtenu par la valeur, la constance et la discipline des troupes. Pour mettre aussitôt que possible un terme à l'état de contrainte que l'action militaire nécessitait, il est arrêté aujourd'hui que la circulation des piétons sera rétablie en ville, mais que l'on ne souffrira pas de stationnement sur la voie publique,

guerre par les lucarnes et les soupiraux. Durant ces six journées, on eut à déplorer la perte de plus de cent cinquante soldats; un colonel et d'autres officiers trouvèrent la mort dans cette guerre civile. On ne peut pas évaluer avec la même certitude la perte du côté des ouvriers; elle fut à-peu-près égale. Lyon offrit le spectacle d'une ville prise d'assaut; des maisons incendiées par les pétards, des murailles brisées par l'artillerie. La plus industrieuse ville de France, morne comme un vaste tombeau, se ressentit longtemps de cette lutte engagée par les sociétés politiques, et qui coûta tant de larmes et de sang! Le général Aymar, le préfet M. de Gasparin montrèrent du courage et de la persévérance surtout (1); ils n'abandonnèrent pas un seul moment les postes périlleux qui leur étaient confiés, et c'est en cela qu'ils furent dignes surtout de leurs fonctions. Le plus pressé à ce moment, c'était de restaurer la foi des fonctionnaires publics dans le pouvoir et de corriger cette triste manie de toujours transiger et de traiter avec les partis en armes!

Un autre danger c'était de voir l'insurrection se ré-

ni de réunion de plus de cinq personnes, et que le passage des ponts continuera à être interdit. Les restrictions seront levées aussitôt qu'il sera possible, sans compromettre les opérations militaires.

« Lyon, le 13 avril 1834.

« Le conseiller d'Etat, préfet du Rhône,

« GASPARIN. »

(1) Le gouvernement récompensa dignement la conduite ferme de ces fonctionnaires : « Le roi a élevé à la pairie M. de Gasparin, préfet du Rhône. Le roi regrette que la durée de grade de M. le lieutenant-général Aymar n'ait pas permis de l'élever immédiatement à la pairie; il est promu au grade de grand'croix de l'ordre royal de la légion d'honneur. M. de Gasparin est nommé commandeur. »

(*Moniteur.*)

pandre ([1]) sur un terrain si brûlant; l'espérance et le cri des insurgés n'avait-il pas été : « les ouvriers de Saint-Étienne viennent à notre secours ! » comme on disait à Paris en 1830, avec enthousiasme : « les Rouennais marchent à notre aide. » Saint-Etienne était une ville de manufactures avec des masses de travailleurs, liés par le mutuellisme avec les métiers de Lyon. Là, tout était conduit par un homme de tête et de fermeté, du nom de Tiphaine, ami d'une autre tête d'énergie, Caussidière, qui s'était uni aux troubles de Lyon. On avait donc à craindre l'insurrection de Saint-Etienne, et avec la révolte de la ville, celle des ouvriers de la Loire. Le chemin de fer nouvellement construit pouvait amener en quelques heures des masses de combattans au secours de Lyon. La société des *Droits de l'homme* essaya un soulèvement simultané que les correspondances annonçaient et préparaient depuis un mois; il y eut des collisions partielles, des rassemblemens de quelques centaines d'ouvriers, cherchant à briser les portes des magasins d'armes. A peine ce trouble dura-t-il une journée; des barricades s'élevèrent sans succès. Saint-Etienne est construit dans un fond sur un terrain plat, et la troupe put agir avec facilité; l'insurrection se calma comme d'elle-même; la garde nationale fut désarmée; le préfet présent à Saint-Etienne

([1]) Les insurgés avaient cherché à propager le bruit que le Dauphiné était en pleine révolution.

Ordre du jour.

« A Vienne, la garde nationale est maîtresse de la ville ; elle a arrêté l'artillerie qui venait contre nous. Partout l'insurrection éclate. Patience et courage ! Notre garnison ne peut que s'affaiblir et se démoraliser. Quand même elle conserverait ses positions, il suffit de la tenir jusqu'à l'arrivée de nos frères des départemens. Au premier jour nous recevrons des nouvelles favorables.

« Lyon, le 22 germinal an XLII de la République française. »

trouva assez de force dans la troupe de ligne pour comprimer la rébellion sans appeler du renfort. Entre Saint-Etienne et Lyon, quelques villages prirent aussi les armes; dans l'Isère, il y eut des tentatives de révolte toujours au nom de la société des *Droits de l'homme*. A Châlons-sur-Saône, à Arbois, les républicains se mirent en mesure de seconder le mouvement de Lyon, et s'il y avait eu une victoire là, le tocsin eût retenti au loin.

Partout on pouvait remarquer ce frémissement de révolte et d'insurrection parmi les mutuellistes, et on le voit aussi se réveiller dans quelques villes du midi, à Marseille spécialement. Dans cette riche cité le gouvernement pour contenir l'esprit légitimiste, en majorité, avait été forcé de donner une large extension au parti républicain, réunion de quelques hauts parleurs qui dans la langue énergique du pays se disaient l'expression exclusive du patriotisme national. La société des *Droits de l'homme* s'y était organisée sous le patronage d'un journal, *le Peuple souverain*, qui exprimait les doctrines les plus avancées du républicanisme (1). Au demeurant il y avait à Marseille plus de paroles bruyantes que de faits insurrection-

(1) Je recueille un document fort curieux que le comité de Marseille adressait au comité central de Paris.

Marseille, 28 février 1834.

« Citoyens, ce n'est pas sans éprouver une vive satisfaction que nous venons aujourd'hui vous apprendre l'organisation définitive à Marseille de la société des *Droits de l'homme*... En ce moment le nombre de la société est de six cent soixante-quatorze membres... Le manifeste des *Droits de l'homme et du citoyen*, tel qu'il a été publié par la société de Paris, a été accepté chez nous à l'unanimité, nous pouvons même dire avec enthousiasme. Chacun montre du zèle et de la bonne volonté : l'affaire marche bien, nous en avons la preuve par l'inquiétude que déjà nous faisons éprouver à l'autorité. »

nels, car le parti républicain y formait une bien petite minorité, agitée sans doute, mais impuissante dans une si grande cité. Néanmoins des précautions furent prises; un brick de guerre fut embossé pour balayer les larges rues de Marseille; les habitans des vieux quartiers auraient jeté les républicains à l'eau comme les insulteurs des processions catholiques, alors même que les patriotes auraient appelé à leur aide la société d'Aix, si célèbre sous le nom de la *Cougourde*, qui en 1830 avait si puissamment aidé l'élection de M. Thiers. Dans le midi le mouvement républicain était donc factice, il devait un peu son origine, sa faveur au préfet lui-même qui l'avait aidé ou ménagé pour comprimer les légitimistes. En supposant la réussite complète de l'insurrection de Lyon, je ne crois pas que le parti jacobin eût fait un pas dans le midi pour essayer sa souveraineté.

Au reste, dans la France telle que l'avait faite la Révolution de 1789, il n'y avait et ne pouvait y avoir de révolution sérieuse qu'à Paris, le centre du bien comme du mal dans les questions de gouvernement ou d'insurrection populaire. Il est vrai que vaincu aux 5 et 6 juin le parti républicain ne pouvait plus avoir la même force et la même énergie, mais à l'aide des événemens de Lyon toute la puissance des sociétés politiques devait se réveiller. C'était le jour de la bataille, ou bien jamais il ne devait surgir : quoi! les départemens donnaient l'exemple et on ne le suivrait pas! Les journaux républicains surtout exagéraient la portée des événemens de Lyon pour inviter toutes les cités à suivre cet exemple : il parut dans *la*

Tribune (¹) un article de victoire : « la république et un gouvernement provisoire étaient proclamés à Lyon, disait ce journal ; l'insurrection s'étendait partout, Saint-Étienne envoyait dix mille ouvriers armés ; à Dijon on s'était emparé des dépêches ; à Béfort un régiment insurgé avait proclamé la république. » Ces articles avaient pour effet surtout d'engager un mouvement insurrectionnel à Paris, afin de seconder et d'appuyer les ouvriers de Lyon. Le matin du 13 avril un placard fut affiché près la porte Saint-Martin annonçant que les mutuellistes avaient vaincu à Lyon, et que les enfans de Juillet devaient vaincre à Paris par un effort glorieux de patriotisme.

Vers trois heures de l'après-midi il y eut un mouvement près de la porte Saint-Martin, occasionné par l'arrestation du capitaine Kersosie, alors qu'il donnait le dernier mot d'ordre à l'insurrection. Une heure après on vit se déployer quelques groupes de jeunes hommes remarquables par un costume puritain et bizarre, la barbe, les cheveux longs à-peu-près comme les saint-simoniens, avec moins d'élégance ; parmi eux, deux se distinguaient surtout, l'un portant une pique,

(¹) Voici le texte maintenant oublié, de ces articles de *la Tribune:*

Insurrection de Lyon.

« La victoire du peuple se confirme... Les Lyonnais sont maîtres de la ville ; ils y ont proclamé un gouvernement provisoire et la république. Sur toutes les routes de Lyon les communications sont interrompues. Le peuple a pris les armes à Châlons, à Beaune ; il s'est rendu maître des autorités. Les populations des environs de Lyon ont manifesté la plus vive sympathie ; mais le plus grand secours est arrivé de Saint-Étienne, d'où sont partis dix mille ouvriers armés... A Dijon, le peuple s'est emparé de toutes les dépêches ministérielles ; il est maître de la ville. Sur toute la ligne de Paris à Lyon, l'insurrection est flagrante... »

Insurrection à Béfort.

« Le 52ᵉ régiment, qui est en garnison à Béfort, s'est insurgé et

l'autre un fusil : on attacha à la pique un drapeau tricolore dont les couleurs n'étaient point disposées comme dans le drapeau de Juillet, mais à la manière de la Convention avec le faisceau et le bonnet phrygien ; à ce moment se firent entendre des cris de *vive la République! vivent nos frères de Lyon!* et les articles publiés le matin par *la Tribune* furent distribués parmi le peuple ([1]). Au retentissement d'un coup de pistolet une multitude de ces jeunes hommes arrivent, brisent les réverbères, dépavent les rues, construisent des barricades avec une incroyable célérité au nombre de plus de trente, depuis la rue Geoffroy-l'Angevin jusqu'à la rue Grenier-Saint-Lazare. On employa à ces barricades des voitures de place, des omnibus, des planches, des boiseries, des pavés; l'insurrection cherchait à se concentrer dans le quartier populeux où les rues étaient étroites, tortueuses, les maisons hautes. Partout ces jeunes hommes enlevèrent les fusils chez les armuriers, chez les gardes nationaux; le désarmement s'opéra avec violence en vertu du droit du plus fort; les insurgés s'emparèrent de plus de deux cents fusils. En même temps ils signaient des bons, des reçus comme s'ils faisaient partie d'un gouvernement organisé et tout prêt à prendre les affaires du pays après la chute du pouvoir établi.

a proclamé la république. Cette nouvelle est arrivée à Paris par une lettre de commerce, et un député a vu dans les mains du ministre de l'intérieur la dépêche qui la lui annonçait... »

(*La Tribune* du 13 avril 183

([1]) La proclamation qu'on va lire fut placardée dans Paris le 13 avril.

« Elle est enfin rompue cette trop longue chaîne de tyrannies humiliantes, de perfidies infâmes, de trahisons criminelles!... Nos frères de Lyon nous ont appris

Aussitôt la générale battit dans Paris pour rassembler la garde nationale, bruit effrayant alors : le premier acte d'hostilité fut dirigé contre les tambours rue Michel-le-Comte; un feu de fil accueillit le rappel, un des tambours tomba raide mort, un lieutenant fut blessé, et lorsque survint une patrouille de gardes municipaux pour soutenir l'ordre du rappel, elle reçut de face un feu bien nourri qui lui tua plusieurs hommes. Une seconde attaque sournoise accueillit les tambours de la 7e légion qui parcouraient la rue des Blancs-Manteaux. Dans l'obscurité, à huit heures du soir, fut ordonnée la première attaque contre les barricades; la garde nationale et la ligne réunies s'avancèrent en bon ordre sous un feu meurtrier, et les premières balles frappèrent le colonel Chapuis de la 4e légion, et M. Chalamel adjudant-major de la garde nationale grièvement blessés : les barricades furent prises et reprises dans les rues Grenier-Saint-Lazare, Beaubourg, Transnonain et Michel-le-Comte. Cette guerre de Ligue et de Fronde se continua jusqu'à onze heures du soir, au milieu des morts et des blessés. Le spectacle du colonel Chapuis, transporté à bras presque mourant, excita à-la-fois dans Paris de la douleur, de la crainte et de la colère contre des perturbateurs pour qui rien n'était sacré.

Les barricades ne s'étaient pas seulement élevées

combien est éphémère la force brutale des tyrans contre le patriotisme républicain... Ce que les mutuellistes ont commencé, avec tant de succès, les vainqueurs de juillet hésiteraient-ils à l'achever? Laisseraient-ils échapper une si belle occasion de reconquérir cette liberté chérie, pour laquelle le sang français a tant de fois coulé... Citoyens, tant de généreux sacrifices ne seront pas infructueux par une lâcheté indigne. Aux armes ! aux armes !... »

dans ce point central de Paris; au quartier des étudians, presque tous liés aux sociétés politiques, dans la rue Saint-Jacques des démonstrations non moins hardies étaient faites. Sur le premier bruit que l'on se bat dans la rue Saint-Martin, des jeunes hommes courent aux armes, les réverbères sont brisés, des barricades s'élèvent rues Saint-Hyacinthe et d'Enfer, on dépave les rues, les voitures sont renversées, et sur un signal les insurgés qui ont des balles et des cartouches désarment les gardes nationaux, pénètrent dans les maisons, pillent les armuriers. Vers la nuit la générale bat aussi dans le quartier latin; selon l'ordre donné les insurgés se précipitent sur les tambours, crèvent les caisses, blessent l'escorte. Quelques secours surviennent à la hâte (¹); la première barricade est renversée, mais il en reste deux autres debout. A ce moment, arrive à toute bride, le chef d'escadron d'état-major de la garde nationale, M. Baillot, portant des ordres et suivi de quatre lanciers. Une décharge partie d'une des barricades atteint le brave jeune homme qui tombe raide mort. C'était donc la guerre civile dans ce qu'elle avait de plus hideux; là, elle fut de peu de durée, les rues étaient plus larges, les insurgés moins nombreux, et au milieu de la nuit tout était terminé.

Il n'en était pas ainsi au milieu de Paris avec ses rues étroites. Onze heures et demie sonnaient au vieux clocher de Saint-Merry, lorsqu'on vit s'avancer une compagnie du 31ᵉ de ligne ayant à sa tête le capitaine

(¹) J'ai cherché à être le plus exact possible dans ce récit, j'ai comparé tous les documens afin de conserver un grand caractère d'impartialité au milieu des versions passionnées de chaque parti.

Gilbert; elle déboucha par la rue Geoffroy-l'Angevin. Derrière cette colonne se trouvait M. Thiers à cheval, suivi de M. de Vareilles, auditeur au conseil d'état, le ministre désirait lui-même présider à la stratégie de la nuit. Cette colonne destinée à briser une barricade y marcha fermement; accueillie par une vive fusillade, le capitaine Gilbert fut tué, M. de Vareilles blessé mortellement; M. Thiers alors se retira, et ne reparut plus dans une mêlée où n'était pas la place d'un ministre de l'intérieur. En même temps une autre colonne attaquait le point central de l'insurrection, la rue Beaubourg; comme il y avait danger de s'engager dans les carrefours tortueux la colonne rétrograda. Désormais comme à Lyon on se borna jusqu'au matin à entourer l'insurrection, à la cerner, les pertes qu'on avait faites étaient douloureuses; la nuit fut une triste veillée, on entendait à chaque instant retentir les *qui vive!* des sentinelles, et les barricades coupaient les quartiers populeux de Paris silencieux et morne.

Quant aux insurgés ils paraissaient encore pleins de résolution, toute la nuit ils la passèrent à se fortifier; les uns fondaient des balles, les autres distribuaient des cartouches chez les marchands de vin; au haut des maisons on montait des pavés pour les précipiter sur la troupe. Le lendemain serait donc encore un jour funèbre, si l'on ne prenait des résolutions vigoureuses, et les quatre généraux Bugeaud, Lascours, de Rumigny et Tourton tinrent comme un conseil de guerre pour suivre un plan commun d'attaque : M. de Rumigny occupait la Bastille, M. de Lascours la Porte-Saint-Martin, le général Bugeaud

l'Hôtel de Ville, M. Tourton le Marché des Innocens. C'est de ces quatre points que par une marche simultanée, dès la pointe du jour, l'insurrection dut être pressée, refoulée, jusque dans son centre qui serait ensuite enlevé à la baïonnette. A la même minute le mouvement s'opéra, le général Bugeaud dirigea sa colonne par la rue des Arcis; composée de troupes de ligne et de garde municipale, elle eut ordre de sonder les petites rues et d'enlever toutes les barricades. Au haut de la rue Saint-Martin, s'opéra la jonction du général Bugeaud avec le général de Lascours, et alors le 35e de ligne s'avança vivement vers les barricades de la rue Transnonain; les soldats étaient fort animés par la résistance de la veille; on marchait au pas de course sous le feu des insurgés embusqués dans les allées ou au faîte des maisons.

Dans la rue Transnonain, au coin de la rue de Montmorency, on voit encore une maison vaste, irrégulièrement bâtie qui porte le n° 12, et ainsi située au centre même de l'insurrection; quand le 35e s'avançait la fumée était épaisse, et la troupe crut voir quelques coups de fusil partir de cette maison; le colonel du 35e avait pour ordre de faire fouiller toutes les maisons d'où venait le feu, et le n° 12 (1) fut investi; on y pénétra à coups de hache, avec des sapeurs comme dans une ville prise d'assaut, et comme il y avait besoin d'être inflexible, il fut ordonné de faire main-basse sur les insurgés qui s'y trouveraient réfugiés. Cet ordre suppose un état d'exas-

(1) La triste affaire de la rue Transnonain fut juridiquement examinée par la Cour des pairs avec une vive sollicitude, et l'on reconnut que ce fut là une des plus cruelles fatalités de la guerre civile.

pération difficile à expliquer si ce n'est par les pertes de la troupe; il semblait que rien ne devait arrêter l'inflexible arrêt de mort. Les coups de haches brisent toutes les portes, et la troupe se précipite la baïonnette au bout du fusil dans l'escalier. Ce fut alors un carnage affreux dont le souvenir restera comme un triste épisode des temps de révolution. Là, il y avait des vieillards, des femmes, des enfans et le soldat exaspéré n'épargne personne : comme s'il avait devant lui les plus terribles ennemis; l'état d'irritation est tel que les prières, les larmes, il les prend pour des cris séditieux et des injures : point de prisonniers! Des morts, des morts! comme dans la ballade. En entrant les soldats font une décharge qui tue deux hommes sur les marches de l'escalier; on tire à bout portant sur un jeune homme et une femme; un commerçant honorable tombe percé de trois coups de baïonnettes : puis on multiplie les morts et les blessés, un enfant est frappé dans les bras de son père. Oh! ce fut affreux comme les plus mauvais jours de 1793, et ces actes de Vandales ne pouvaient s'excuser ni par le cas de légitime défense ni même par la sûreté de la troupe, car les victimes étaient sans armes. Il n'y a que les temps de guerre civile pour assister à de pareilles horreurs; ils rendent les hommes implacables : j'en appelle à cette même troupe quand elle fut de sang-froid. Que de tristes pensées durent lui venir, car c'étaient de braves soldats, de dignes officiers : ce qui les avait portés à ces rigueurs c'était le sentiment horrible des représailles.

Les opérations stratégiques marchaient vite à leur fin ; les insurgés n'étaient point en force, et pris entre

quatre feux, le matin on n'en comptait pas au-delà de deux cents. Les rues qu'ils avaient barricadées étaient aisément parcourues par les troupes, et il n'y avait plus à éteindre que la rare fusillade qui venait des maisons. Celles-ci furent fouillées du haut en bas, dans tous les étages; on se saisit d'un grand nombre de sectionnaires, avec leur drapeau, leurs instructions, leur signe de ralliement. A midi, tout était terminé, et l'on put compter les morts et soigner les blessés; sans être considérables, ces pertes étaient douloureuses; de dignes officiers étaient tombés sous les balles; un colonel de la garde nationale, estimé de tous les partis, était grièvement blessé; un jeune homme plein d'espérance, M. Baillot, avait été tué raide; et cela jetait un profond désir de vengeance même au sein de la bourgeoisie.

Dans cette lutte douloureuse, il n'y avait pas eu un moment péril sérieux pour le pouvoir; les insurgés étaient en trop petit nombre pour réussir; la bourgeoisie les considérait comme une troupe de forcenés, de voleurs qui troublaient Paris; de là nul secours, nul appui aux sectionnaires; la désorganisation la plus complète dans leurs rangs. S'il y eut parmi eux du courage individuel, une bravoure incontestable, les insurgés montrèrent qu'ils n'avaient pas de forces suffisantes pour être redoutables, que les intérêts des masses ne répondaient pas à leurs propres passions. Le soir Paris fut calme, on ne parla que des tristes scènes dont la capitale avait été le théâtre et des moyens de les éteindre à jamais. La guerre civile avait pris un caractère affreux d'assassinat, qui explique les plus terribles époques de l'histoire; les in-

surgés avaient tiré à bout portant sur de braves officiers, et les troupes avaient massacré les rebelles de sang froid. Ces terribles scènes devraient porter avec elles-mêmes leur enseignement : chaque génération a ce reproche de sang et de douleur qu'elle porte comme un stigmate sur son front, et chose triste à dire ! nous n'en profitons pas ; les passions changent d'objet, mais elles n'éclatent pas moins affreuses ; et voilà pourquoi les âmes honnêtes se rattachent à tout système de calme, de modération et d'humanité.

Le résultat politique de cette terrible émeute, ce fut d'avoir porté un coup résolu à ce vaste réseau d'associations qui publiquement se substituait au pouvoir établi : était-il supportable qu'à côté du gouvernement, il y en eût un autre qui s'intitulât république, en proclamant les principes d'anarchie de la Convention et du Comité de salut public? Pour devenir loi stable, exécutée, le système du gouvernement contre les associations devait trouver cette résistance, car ce n'était qu'à coups de danger et de lutte qu'on pouvait arriver à un principe de justice et de force dans le pouvoir. Le parti actif de la Révolution de Juillet succombait dans le combat ; les associations ne pouvaient désormais opposer aucune résistance, parce que leur grand réseau était rompu aux centres comme à leur extrémité. A Paris et à Lyon, la bataille était donnée ; elle n'avait été qu'essayée à Saint-Etienne, à Grenoble, à Marseille, à Châlons et à Clermont-Ferrand. Restait maintenant à développer législativement les conséquences de la victoire, et il faut rendre cette justice à M. Persil, qu'en cette occasion il montra une modération, une tempé-

rance de moyens qui font honneur à son caractère et à son esprit.

Tout le monde s'attendait à des lois de colère. Soit que le conseil s'y refusât, soit que M. Persil vît que ce serait un profit trop immédiatement tiré de circonstances malheureuses, on se borna à présenter à la Chambre un projet de loi contre les détenteurs d'armes et de projectiles de guerre, simple mesure de police que les circonstances expliquaient suffisamment([1]). En même temps, le conseil arrêta qu'on préparerait un vaste procès politique, embrassant tout le système des associations, procès déféré à la Chambre des pairs, comme cour suprême de justice. On y trouvait cet avantage d'enlever au jury un procès où trop de passions se mêlaient à une appréciation impartiale; puis on mettait aux mains des esprits politiques, calmes et supérieurs, l'examen de ce vaste réseau d'associations qui embrassait non-seulement la France, mais l'Europe entière. On voulait en préparer l'histoire, en faire connaître les incidens, afin de constater tous les périls auxquels la société avait échappé, car l'organisation des *Droits de l'homme* n'en voulait pas seule-

([1]) L'exposé des motifs de M. Persil était grave, et voici en quels termes il s'exprimait : « De grands malheurs, de grands crimes, viennent d'affliger, de consterner le pays. Le sang français a coulé, en même temps, à Lyon, à Saint-Etienne, à Paris, dans d'autres villes encore ; et ce sont des mains françaises qui l'ont répandu ! La guerre civile dans ce qu'elle a de plus hideux s'est trouvé tout-à-coup organisée. Non-seulement des factieux ont offert, commencé et soutenu le combat, mais des assassins armés ont parcouru les rues et donné la mort à des citoyens inoffensifs et isolés. En définitive, les pouvoirs réguliers ont triomphé de ces criminelles attaques. Mais après cette victoire le gouvernement a d'impérieux devoirs à remplir. Des révélations faites à la tribune de cette Chambre vous ont appris que les factieux, membres ou non des associations, s'étaient

ment au pouvoir politique, mais encore à la propriété, à la famille, à tout ce qui fonde le bonheur public et privé. Le gouvernement avait un grand intérêt à constater que dans cette lutte il ne s'agissait pas seulement de sa propre existence, mais de la société tout entière profondément ébranlée. Désormais ce n'était donc plus une question d'égoïsme pour le pouvoir, mais de prévoyance et de précaution pour tous. On confiait l'examen de ce procès à la Chambre des pairs, parce qu'il n'y avait pas au monde une réunion d'hommes plus sérieux, plus modérés, plus capables de comprendre la grandeur de la question sociale. C'était une tâche difficile, immense que d'embrasser dans un seul procès tant d'accusés, que de juger des questions si difficiles; néanmoins la Cour des pairs accepta cette mission et le procès des accusés d'avril devait devenir un des épisodes le plus pénible et le plus honorable dans cette longue histoire des services rendus par la Chambre des pairs.

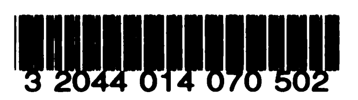
procuré des armes et des munitions de guerre. Nous vous proposons donc de remplir la lacune qui existe dans la loi, à ce sujet. Par le projet que nous vous apportons, il serait défendu d'avoir chez soi des armes et des munitions de guerre, à moins d'une autorisation spéciale ou d'une destination légitime. »
(Chambre des députés, *séance du 15 avril.*)

FIN DU SEPTIÈME VOLUME.

TABLE

DES CHAPITRES DU TOME SEPTIÈME.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES DU SEPTIÈME VOLUME.


3 2044 014 070 502

